

R A P P O R T
D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Université de Nantes a été placée sous la responsabilité de Rose **Katz**, Claude **Laugénie** et Jean-Pierre **Nougier**, membres du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand**, président, et Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Yves **Brunet**, professeur à l'Institut national polytechnique de Grenoble, ancien président de l'INPG ;

Dany **Cohen**, professeur à l'Université Paris XIII ;

Pierre **Couraud**, chargé de mission au CNE ;

Gérard **Fontaine**, professeur à l'Université Lyon I, ancien président de l'Université Lyon I ;

Jean-Louis **Guéant**, professeur à l'Université Nancy I, CHU de Brabois ;

Marie-Dominique **Heusse**, directrice du service commun de documentation de l'Université Toulouse I ;

Denis **Le Roux**, directeur de l'UJF Industrie à l'Université Grenoble I ;

Dominique **Marchand**, directrice de l'enseignement supérieur à la mairie de Marseille ;

Christian **Marmuse**, professeur à l'Université Lille II ;

Laurence **Pinson**, chargée de mission au CNE ;

Alain **Priou**, professeur à l'Université Paris X, directeur de l'IUT de Ville-d'Avray - Saint-Cloud ;

Olivier **Rey**, chargé de mission à l'INRP ;

Jean-Michel **Roddaz**, professeur à l'Université Bordeaux III ;

Pierre **Signoles**, professeur à l'Université de Tours ;

Bertrand **Weil**, professeur à l'Université Paris XII.

ORGANISATION

Nathalie **Raibaut** et Delphine **Lecointre** ont assuré la présentation matérielle de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Problématique d'une université omnidisciplinaire

I - Problématique et enjeux de l'évaluation	9
II - Procédure de l'évaluation	10
III - Les champs de l'évaluation	10

Présentation de l'université

I - Le contexte économique et universitaire	13
II - L'histoire de la création	14
III - L'université en chiffres	14

Unité et complexité : entre centralisme et déconcentration

I - L'établissement et son organisation	23
II - La gestion	32
III - Les axes stratégiques de l'établissement	40

Dynamiques des secteurs disciplinaires

I - Le secteur Lettres, Langues, Sciences humaines et Sciences sociales	51
II - Des secteurs de tradition	53
III - Les progrès du secteur scientifique et technologique	67

Délocalisations

I - Le pôle de La Roche-sur-Yon	83
II - Le pôle de Saint-Nazaire	103
III - Conclusion	105

L'appui à la recherche et à la formation

I - Les technologies de l'information et de la communication	115
II - La politique documentaire	117

La vie étudiante

I - Une diversité de cultures étudiantes difficile à appréhender	125
II - Participation et citoyenneté étudiante	127
III - La situation sociale des étudiants	127
IV - Conforter la pratique sportive comme élément de formation pour tous les étudiants	129
V - La politique culturelle de l'université	131
VI - Conclusion	132

Conclusions et recommandations

I - Conclusions générales	135
II - Recommandations	137

Liste des sigles

Réponse du président

TABLE DES MATIÈRES

103

105

108

113

115

117

119

125

127

127

129

131

132

133

135

137

139

143

149

PROBLÉMATIQUE
D'UNE UNIVERSITÉ
OMNIDISCIPLINAIRE

I - PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION

Ce rapport d'évaluation de l'Université de Nantes se situe dans le cadre des programmes d'évaluations régionales que le CNE a mis en œuvre depuis quelques années. Après les sites académiques d'Aix-Marseille, de Grenoble et de Montpellier, le regard est ici posé sur les universités et des écoles de Bretagne et Pays de Loire. Chacune d'entre elles a été examinée durant l'année 2003¹. Un rapport particulier sera donc consacré à l'approche de cet espace universitaire² qui a connu, on le sait, depuis les années 80, un développement considérable, consécutif notamment au rattrapage d'un retard scolaire et universitaire conséquent.

L'Université de Nantes tient une place à part dans l'ensemble des pays de l'Ouest :

- surmontant le paradoxe de deux siècles d'effacement - et par conséquent celui d'une histoire récente au regard de celle de la ville de Nantes - elle est devenue en quelques années, par ses effectifs, le plus important établissement d'enseignement supérieur de toute la région ;
- elle est restée malgré cela multidisciplinaire, multiforme et diverse. L'une des toutes premières universités de France en termes d'effectifs, elle occupe d'ailleurs la première place dans la liste des universités de province ;
- enfin, sa croissance est à mettre en relation avec celle de la métropole nantaise, dont la dynamique explosive rayonne sur une région urbaine en pleine expansion qui compte aujourd'hui quelque 850 000 habitants.

Les évaluations successives du CNE ont suivi le développement parfois difficile de l'université. Deux rapports ont été publiés en 1990 et 1995. Ils constituent, à des moments importants, deux photographies d'un parcours que l'on peut qualifier de mouvementé. L'Université de Nantes a connu en effet, depuis sa création, un essor démographique considérable, avec comme conséquence une incessante course à l'accueil de nouveaux flux d'étudiants, l'improbable résorption d'un sous-encadrement chronique d'enseignants-chercheurs et d'IATOS, et l'ajustement permanent des surfaces pédagogiques correspondantes.

En 1990, le CNE avait constaté que, prise de vitesse par ces urgences, l'université avait eu quelques difficultés à s'imposer comme établissement, à organiser et stabiliser ses composantes, et surtout à faire émerger une recherche visible nationalement sur tous les champs de ses disciplines. Il notait que "la croissance des emplois, bien que supérieure à la moyenne nationale, ne suivait pas celle des effectifs étudiants" et que "le poids des charges d'enseignement avait une tendance très nette à freiner le développement de la recherche". Le rapport de 1995 remarquait que l'université n'avait pas encore atteint un fonctionnement stable. "Les forces centrifuges n'avaient pas disparu et l'Université de Nantes était encore une réalité parfois éclatée et disparate".

La situation d'aujourd'hui est bien différente. Après la "tempête démographique" des années 90, l'université connaît, comme tout l'enseignement supérieur français, une période de "calme" qui change bien des données. Il ne s'agit plus pour elle de subir le nombre, mais d'organiser le qualitatif, de valoriser la diversité des disciplines, de proposer, à l'aube de la réforme du LMD, une offre de formation cohérente fondée sur ses socles de compétences. L'université est donc à un tournant de son histoire. Elle appartient à la catégorie des universités qui ont la chance d'être omnidisciplinaires et qui, aujourd'hui, dans la perspective de l'harmonisation européenne, peuvent consolider leur potentiel, organiser leur projet de recherche, structurer leur offre, acquérir une réelle visibilité internationale.

En somme, l'Université de Nantes a derrière elle l'histoire d'une croissance considérable et, devant elle, le défi de l'organisation du LMD dans une perspective européenne pour des effectifs maintenant stabilisés. C'est par rapport à ce nouvel enjeu que l'évaluation qui suit a été construite.

¹ Excepté l'Université de Bretagne-Sud qui a fait l'objet en 2003 d'un suivi de l'évaluation de 1999.

² Rapport sur l'Ouest atlantique de 2004.

II - PROCÉDURE DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a été lancée le 13 juin 2002, avec la première visite à l'établissement.

L'université a rédigé un rapport d'évaluation interne qui a été remis au Comité le 20 janvier 2003. Les documents reçus étaient clairs et de qualité. Aux demandes de compléments d'information ou de précisions adressées par le CNE, l'université a toujours répondu positivement, rapidement et efficacement. Le 20 février 2003, avant de lancer l'évaluation externe, et en raison du calendrier électoral de l'université (l'élection présidentielle a eu lieu le 24 septembre 2002), l'équipe du CNE a rencontré le président nouvellement élu.

Pour mettre en œuvre l'évaluation externe, le CNE a désigné 13 experts qui, entre le 19 et le 23 mai 2003 (ainsi que 4 jours sur juin et juillet pour deux des experts), se sont rendus sur place et ont rencontré un grand nombre de membres de la communauté universitaire, des élus et des partenaires économiques. L'accueil reçu et la qualité de l'organisation de la visite ont été très appréciés par l'équipe d'experts et les membres du CNE. Ils ont contribué à la richesse des entretiens et des informations collectées.

Le projet de rapport, rédigé à partir des comptes rendus d'expertise, a été soumis au Comité réuni en séance plénière le 18 décembre 2003. Une visite de concertation à l'université sur ce pré-rapport a été effectuée le 10 février 2004. Le rapport de l'Université de Nantes a été approuvé définitivement par le Comité réuni en séance plénière le 4 mars 2004.

III - LES CHAMPS DE L'ÉVALUATION

Les thèmes retenus ont été définis en accord avec l'équipe de direction de l'université. Les évaluations du CNE n'étant pas exhaustives, il a été décidé que ni le domaine de la formation continue, ni celui des relations internationales ne feraient l'objet d'une expertise.

Partis de quelques constats, à la fois historiques et actuels, les champs de cette évaluation sont organisés autour de deux grandes questions, parfois contradictoires, qui traversent la prospective de l'université : son organisation et son unité en tant qu'établissement, et la diversité de ses disciplines et de ses composantes.

1 - L'EXISTENCE DE L'ÉTABLISSEMENT ET SON ORGANISATION

Cette question procède du constat que la plus importante université omnidisciplinaire de France par ses effectifs n'a toujours pas résolu ses problèmes d'organisation. Entre un centralisme mal vécu et une grande diversité des activités de recherche et de formation, l'université cherche une voie moyenne compatible avec la nécessité de la cohérence qu'exige un établissement et celle de faire vivre dans la responsabilité un ensemble complexe de composantes. Depuis 1997, l'université a fait plusieurs tentatives pour développer en son sein une culture de projet, notamment à partir d'audits et d'évaluations diverses. À l'occasion de l'élection de l'actuel président, ces efforts réels n'ont pas empêché la résurgence du problème de l'unicité de l'établissement. L'évaluation a donc consacré un premier volet de ses expertises à l'existence même de l'établissement, à ses pratiques de gouvernement, à l'analyse de sa politique, et à ses forces et faiblesses en la matière. Ces problèmes, largement répandus dans les universités françaises, prennent ici, du fait de la dynamique de croissance et de la taille de l'établissement, une ampleur inaccoutumée.

2 - LA DIVERSITÉ DES DISCIPLINES ET DES COMPOSANTES

Pour autant, l'évaluation de l'université ne pouvait s'en tenir aux seuls constats des défaillances ou des projets organisationnels de l'établissement. Elle devait être confrontée aux réalités de terrain, celles des grands ensembles disciplinaires, celles de la vie des composantes. Là sont les compétences, les potentiels, les forces de l'avenir, mais aussi les freins, les résistances, les conservatismes. C'est sur ces fondements que se construira l'offre de formation de demain.

En la matière, la situation de l'université est en pleine évolution : il est clair que certains domaines disciplinaires connaissent des frémissements nouveaux alors que d'autres prennent à peine conscience de leurs potentiels. Il était important de prendre la mesure de ces dynamiques - dont certaines étaient déjà perceptibles dans l'évaluation de 1995 -, important aussi d'apprécier la politique que conduit l'université sur ses deux sites délocalisés de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon.

PRÉSENTATION
DE L'UNIVERSITÉ

I - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE

1 - LE CONTEXTE DES PAYS DE LA LOIRE

La Région des Pays de la Loire, la cinquième de France, s'étend sur 32 100 km² et comptait, en mars 1999, une population d'environ 3 222 000 habitants (soit un peu plus de 5% de la population de France métropolitaine). L'accroissement de la population (+ 163 000 habitants entre 1990 et 1999, soit 5%), dû pour un tiers à un solde migratoire excédentaire, illustre l'attractivité régionale. L'augmentation est particulièrement forte en Loire-Atlantique (+ 7,59% entre 1990 et 1999), et notamment à Nantes.

Moins définie par son unité réelle que par le résultat du découpage administratif de 1960, cette région, qui a de tout temps opposé la ville et son port à la tradition rurale de l'arrière-pays bocager, émerge aujourd'hui par l'essor de ses villes moyennes et surtout par le rayonnement que l'exceptionnelle croissance de Nantes lui confère.

Nantes constitue, après Bordeaux, la 2^e agglomération du littoral atlantique. Avec ses 550 000 habitants, elle est surtout celle qui connaît la croissance la plus forte. Porte océane, ville de fond d'estuaire, mais longtemps sans banlieue, port sans hinterland, on peut presque dire ville sans région, Nantes a concrétisé son formidable développement en s'appuyant sur sa dynamique urbaine, notamment par un exceptionnel essor d'activités tertiaires de tout niveau. Avec l'étalement de l'habitat et des zones d'activité, elle génère aujourd'hui un organisme urbain complexe qui, tout au long de l'estuaire et jusqu'à Saint-Nazaire, fait figure de véritable région métropolitaine.

De la grande période océane du XVIII^e siècle ne subsiste aujourd'hui que l'activité industrielle des constructions navales et de l'industrie mécanique associée, avec leurs succès et leurs incertitudes. Mais s'y ajoutent l'industrie aéronautique (EADS), l'industrie agro-alimentaire et surtout une large gamme d'activités tertiaires, depuis les nombreux services nationaux décentralisés jusqu'aux secteurs de la banque et de l'assurance qui font de Nantes la troisième place financière française.

La communauté urbaine de Nantes envisage la reconquête de l'estuaire, de nouvelles innovations dans les transports et, surtout, elle dessine pour l'agglomération l'ambition d'une métropole de dimension européenne.

Même s'ils ont des difficultés à se loger en ville, les étudiants de l'université donnent à la cité sa tonalité de ville jeune que l'on retrouve dans la vivacité et l'audace de sa vie culturelle. Inversement, la Ville, la communauté urbaine, la Région attendent évidemment beaucoup du développement de l'université.

2 - LE CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'ACADÉMIE DE NANTES

L'Académie de Nantes se confond par ses frontières avec la Région des Pays de la Loire. On recense en 2001-2002 plus de 805 000 élèves, apprentis ou étudiants répartis dans plus de 4 000 établissements d'enseignement (public et privé confondus). Elle est la 4^e académie de France de par sa population scolaire.

À la rentrée 2002, les universités de Nantes (31 690), Angers (15 650), et Le Mans (7 659) totalisent 55% des effectifs de l'enseignement supérieur de cette académie.

En 1999-2000, 3^e pour le nombre de bacheliers, l'Académie de Nantes est la 1^{ère} pour le taux de succès (83,7% de réussite contre 78,9% pour la France métropolitaine). Elle est aussi une de celles où la place de l'université dans le supérieur est la plus faible : hors IUT, l'université ne représente en 2001-2002 que 49% de l'enseignement supérieur alors que la moyenne nationale s'établit à 60%.

Ce faible niveau d'accueil dans l'enseignement supérieur universitaire procède, d'une part, de la concurrence de l'enseignement privé, d'autre part, du très grand développement des formations courtes de premier cycle. Les effectifs de STS et DUT représentent 17% des effectifs de l'enseignement supérieur contre 11% au niveau national, tandis que les formations d'écoles d'ingénieurs et d'écoles de commerce continuent d'attirer les nouveaux bacheliers. Enfin, l'académie perd plus d'étudiants qu'elle n'en attire. Les échanges sont fortement déficitaires avec l'Ile-de-France (-4 000)¹, surtout pour les filières de formation de haut niveau.

II - L'HISTORIQUE DE CRÉATION

L'Université de Nantes date de 1460, avec, classiquement pour l'époque, des facultés des Arts, des Droits canon et civil, de Médecine et de Théologie. Elle s'est maintenue jusqu'à la Révolution.

À l'époque napoléonienne, la reconstruction du système universitaire délaisse Nantes et l'événement laissera des traces amères. La région nantaise a eu, dans cette éviction, le sentiment de perdre un peu de sa mémoire et de son histoire. Elle a ainsi mal vécu l'effacement de son université ainsi que sa soumission à la tutelle rennaise durant presque deux siècles.

Il faut attendre 1956 pour que s'amorce la reconstruction de l'université. L'École nationale de médecine et de pharmacie devient alors une faculté mixte. La faculté des Sciences est créée en 1959 (même si elle n'ouvre qu'en 1962), la faculté de Droit, jusqu'alors annexe de celle de Rennes, en 1967. La même année, l'IUT de Nantes est mis en place et, en 1970, celui de Saint-Nazaire.

À peine née, l'université est soumise durement à la crise universitaire de 1968, dont émergera une structure d'établissement émiettée avec 21 unités d'enseignement et de recherche. En 1971 est créée l'Université d'Angers, suivie, en 1977, par celle du Mans. La réforme de 1984 et la loi sur l'enseignement technologique de 1985 modifient ce panorama. L'École nationale supérieure de mécanique devient un établissement indépendant, 2 écoles d'ingénieurs (l'IRESTE et l'ISITEM) sont créées dans le cadre de l'université. Enfin, la fin des années 1980 et le début des années 1990 marquent l'explosion démographique à laquelle ont été confrontées les universités.

III - L'UNIVERSITÉ EN CHIFFRES

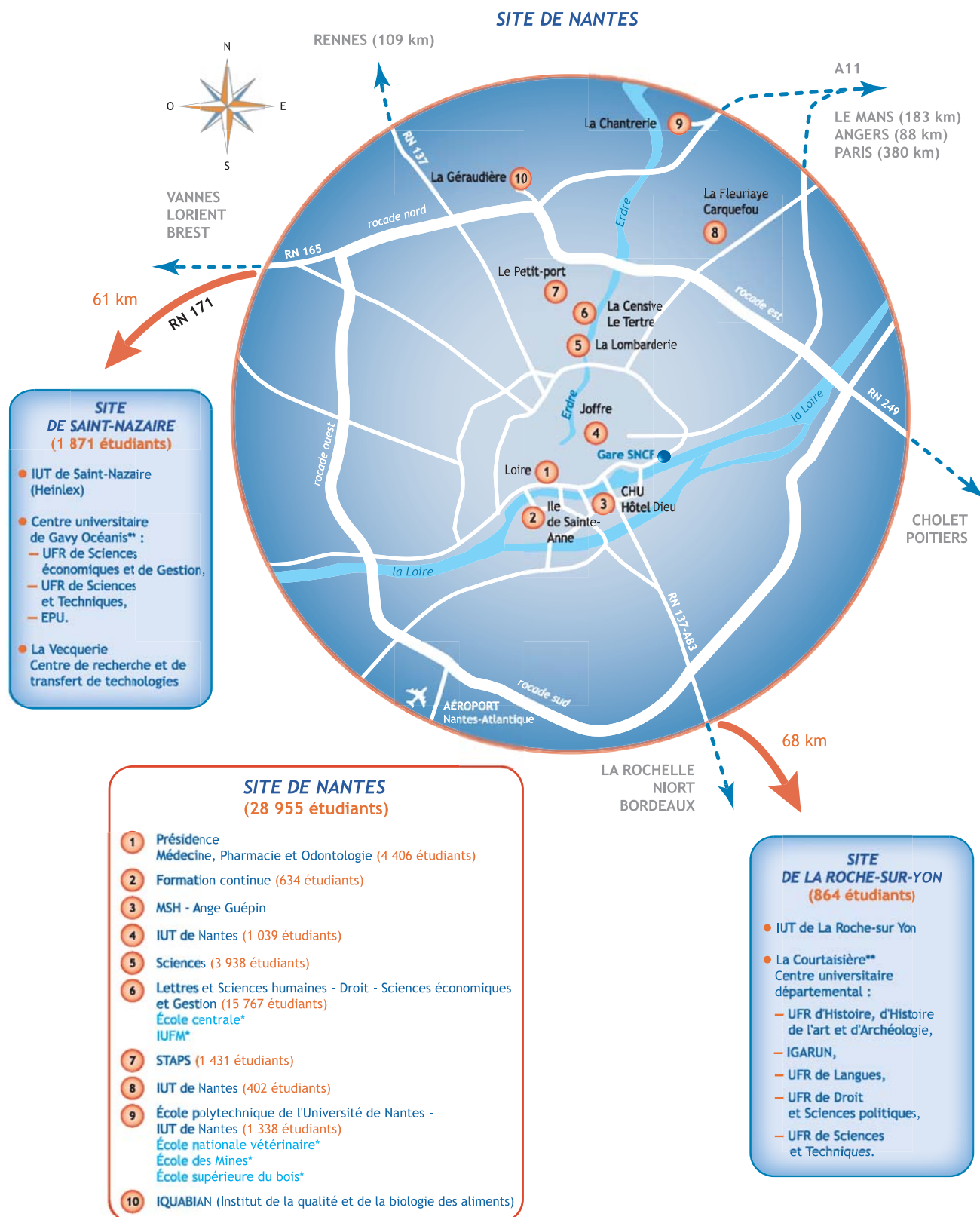
1 - L'IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNIVERSITÉ

L'université est implantée sur 12 sites, répartis entre les 3 agglomérations de Nantes, La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire.

Elle s'étend sur un patrimoine immobilier d'une surface de 319 704 m² (surface hors œuvre nette-SHON) dont 27 086 m² sont mis à disposition par des structures externes. Les surfaces attribuées à la recherche ont sensiblement évolué : en 2003, elles sont de 54 305 m². Les perspectives de construction ou de restructuration pour 2004 prévoient d'atteindre une surface totale de 58 540 m². Cette augmentation concernera principalement l'IUT de Nantes et la géographie.

¹ INSEE Pays de la Loire - Année économique et sociale, mai 2002.

Implantation de l'Université de Nantes par site et effectifs en 2002-2003



* Sont mentionnés ici des partenaires de l'Université de Nantes présents sur les sites.

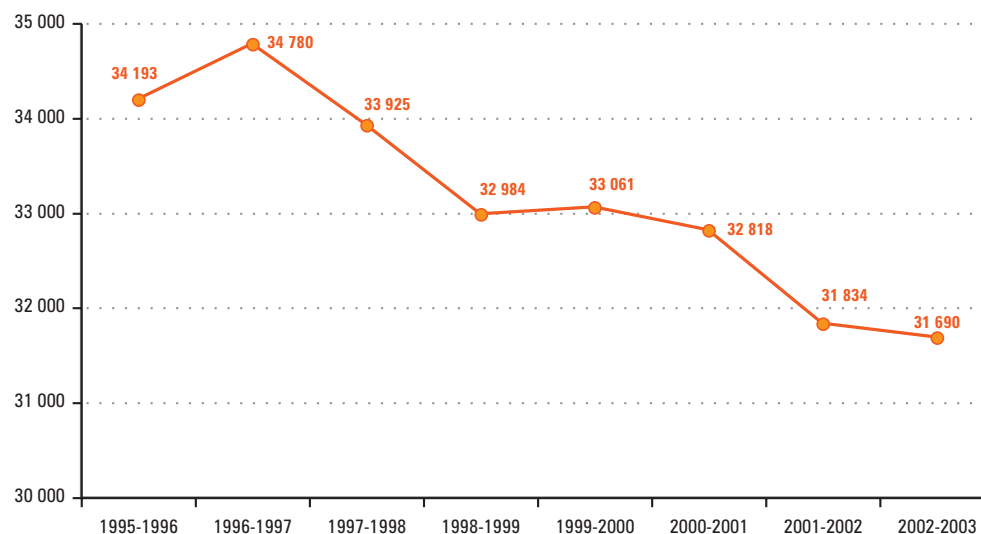
** Sont mentionnées les délocalisations des UFR et de l'EPU de l'Université de Nantes présentes sur les sites de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon.

Source : Université de Nantes, 2002

Graphisme : Delphine Lecointre - CNE

2 - LA POPULATION ÉTUDIANTE

Évolution globale des effectifs



Depuis 1996-1997, date à laquelle les effectifs sont les plus élevés, la chute a été de 8,8%. Elle est de 3,9% depuis 5 ans.

Évolution des effectifs par UFR entre 1998-1999 et 2002-2003¹

	Capacité - DAEU		1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total		
	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002	Évolution
UFR Droit et Sciences politiques	107	70	1 774	1 307	1 197	1 094	388	557	3 466	3 028	-13%
IPAG					113	125			113	125	11%
UFR Sciences économiques et Gestion			953	954	776	959	89	121	1 818	2 034	12%
IAE					34	42	311	391	345	433	26%

Seul le 3^e cycle de l'UFR de Droit a enregistré une hausse assez nette (+44%) de ses effectifs entre 1998 et 2002. La stabilité en 1^{er} cycle et l'augmentation en 2^e et 3^e cycles (+24 et 36%) des effectifs de l'UFR de Sciences économiques et Gestion s'expliquent notamment par un phénomène observé nationalement : les chutes d'effectifs d'étudiants dans les filières économiques sont compensées par l'attractivité des formations en gestion.

	Capacité - DAEU		1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total		
	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002	Évolution
UFR Lettres et Langages	590	523	996	611	1 501	1 441	268	313	2 765	2 365	-14%
UFR Langues			2 021	1 785	1 150	909	87	99	3 258	2 793	-14%
UFR Histoire, Histoire de l'art et Archéologie			1 068	988	519	430	88	84	1 675	1 502	-10%
IGARUN*			408	248	416	260	106	84	930	592	-36%
UFR Psychologie			1 101	1 196	575	602	101	127	1 777	1 925	8%
UFR Sociologie			728	742	315	383	98	122	1 141	1 247	9%
SUEFLE**			292	412					292	412	

* Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes

** Service universitaire des étudiants en français langue étrangère

¹ Inscrits administratifs au 15 janvier.

Pour le secteur Lettres-Sciences humaines, seules les UFR de Psychologie et de Sociologie voient leurs effectifs augmenter entre 1998 et 2002 (en 3^e cycle, l'augmentation est de 26% en psychologie et de 24% en sociologie). L'IGARUN est le plus touché par la baisse.

	Capacité - DAEU		1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total		
	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002	Évolution
UFR Sciences et Techniques	94	111	2 434	1 910	2 098	1 738	460	512	5 086	4 271	-16%
UFR STAPS			787	736	429	689		6	1 216	1 431	18%
IUT Nantes			1 808	1 592		76			1 808	1 668	-7,74%
IUT La Roche-sur-Yon				352					0	352	
IUT Saint-Nazaire			1 396	1 196		92			1 396	1 288	-7,74%
EPU					744	983	234	312	978	1 295	32%

En sciences et techniques, la tendance, entre 1998 et 2002, est également à la baisse des effectifs ; seul le 3^e cycle est en augmentation (+11%). Les effectifs de l'UFR STAPS ont diminué en 1^{er} cycle (-6% entre 1998 et 2002). L'UFR STAPS, en accord avec le président de l'université et le recteur, a fixé une limitation du nombre de primo-inscrits en STAPS. En revanche, les effectifs de 2^e cycle ont spectaculairement augmenté (+61%). Les IUT de Nantes et Saint-Nazaire connaissent tous les deux, entre 1998 et 2002, une baisse de leurs effectifs (7,7%). La baisse des effectifs de l'IUT de Nantes s'explique notamment par la reconnaissance, en 2001, de l'IUT de La Roche-sur-Yon en tant qu'IUT de plein exercice.

	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total		
	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002	Évolution
UFR Médecine et Techniques médicales	1 018	1 127	456	521	1 373	1 265	2 847	2 913	2%
UFR Pharmacie	361	309	197	185	420	390	978	884	-10%
UFR Odontologie	53	54	153	155	299	400	505	609	21%

Le 3^e cycle correspond, à l'inscription, à l'ensemble des diplômes préparés en 3^e cycle. Ainsi, le nombre des étudiants en 3^e cycle est de : en médecine, 388 en 1998 et 425 en 2002 ; en pharmacie, 143 en 1998 et 139 en 2002 ; et en odontologie, 154 en 1998 et 94 en 2002.

Des 3 UFR de l'ensemble santé, seule l'UFR de Pharmacie perd des étudiants entre 1998 et 2002 et notamment en 1^{er} cycle (-14%). L'UFR de Médecine connaît une évolution positive en 1^{er} et 2^e cycles, respectivement 11 et 14%. Le *numerus clausus*, fixé à 87 en 1998, s'élève, en 2003, à 124.

Caractéristiques de la population étudiante

La population étudiante féminine représente 55,7% des effectifs en 2002-2003, avec des disparités importantes selon les secteurs disciplinaires : en lettres, sciences humaines et sciences sociales, le taux de féminisation se situe entre 68 et 85,8%, alors qu'en sciences et technologies, il se situe entre 18 et 40%.

Depuis 1998 à 2002, le nombre d'étudiants étrangers a connu une progression importante, de 1 598 à 2 758, soit une augmentation de 72,6%. Ils représentent 8,7% des effectifs totaux et sont principalement représentés dans le secteur des Lettres (39%) et dans celui du Droit, de l'Économie et de la Gestion (25%).

Le nombre d'étudiants boursiers, en 2001-2002, est de 26,8%, taux supérieur à la moyenne nationale des universités qui est de 23,8%¹.

¹ Annuaire DES - Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, 2002.

3 - L'ORGANISATION DES COMPOSANTES

Évolution de l'organisation par UFR 1990-2003

1990	2003
UFR de Sciences juridiques UFR de Sciences économiques IAE IPAG	UFR de Droit et des Sciences politiques UFR des Sciences économiques et de Gestion IAE IPAG
UFR de Lettres et Sciences humaines UFR de Langues UFR d'Histoire et Sociologie IGARUN	UFR Lettres et Langues (2001) UFR de Psychologie (2001) UFR de Langues UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie (2001) UFR de Sociologie (2001) IGARUN
UFR de Médecine et Techniques médicales UFR des Sciences pharmaceutiques UFR d'Odontologie	UFR de Médecine et Techniques médicales UFR des Sciences pharmaceutiques UFR d'Odontologie
UFR des Sciences ISITEM* IRESTE*	UFR des Sciences et Techniques UFR STAPS (1998) École polytechnique de l'Université de Nantes - EPU (2000)
IUT de Nantes IUT de Saint-Nazaire	IUT de Nantes IUT de Saint-Nazaire IUT de La Roche-sur-Yon (2001)

Source : Rapport CNE 1990 - Rapport d'auto-évaluation 2003

(/) date de création

* Ces deux instituts ont fusionné avec l'établissement privé ESA IGELEC pour créer l'EPUN.

De 1990 à 2003, l'université a vu passer ses UFR et instituts de 16 à 19. Ces modifications sont intervenues durant les cinq dernières années :

- en 1998 : création de l'UFR STAPS, anciennement département des Sciences et Techniques ;
- en 2000 : création de l'EPUN - École polytechnique universitaire de Nantes, qui rassemble l'ISITEM, l'IRESTE et l'ESA IGELEC ;
- en 2001 : nouvelle configuration du secteur Lettres, Sciences humaines et Sciences sociales avec le passage de 4 à 6 composantes, dont un institut.

4 - LA RECHERCHE

La recherche par grand secteur disciplinaire en 2003

Secteurs disciplinaires	Lettres, langues, sciences humaines, sciences de la société	Sciences, techniques, technologie	Santé
Équipes	5* équipes associées au CNRS 1 équipe associée à l'INRA 15 équipes d'accueil 3 jeunes équipes 1 équipe émergente 1 programme pluri-formations	10 équipes associées au CNRS 1 FRE 8 équipes d'accueil 1 ERT 1 jeune équipe 3 équipes émergentes 3 programmes pluri-formations	5 équipes associées à l'INSERM 1 équipe mixte INSERM 1 équipe associée à l'INRA 6 équipes d'accueil 3 équipes émergentes 1 programme pluri-formations

* dont une UMR commune avec le secteur Sciences

5 - LES MOYENS

Les personnels enseignants

Pour l'année universitaire 2002-2003, l'université compte 1 636 emplois d'enseignant-chercheur et autres enseignants (hors moniteurs et allocataires couplés moniteurs), y compris les PAST et les UFR de Médecine et d'Odontologie.

Emplois de personnels enseignants : 1998-1999 et 2002-2003

Composantes	Professeurs		Maîtres de conférences		Assistants		Second degré (PRAG, PRCE)		ENSAM, lecteurs, maîtres de langues		Jouvence (hors monitorat)		Nombre total de poste	
	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002	1998	2002
Droit	37	36	32	39	6	4	6	7	1	1		4	82	91
Sciences économiques	14	14,5	25	28	1	1	11	10					51	53,5
IPAG			1	2			3	2					4	4
IAE	4	4,5	4	5	1		2	2					11	11,5
Lettres et Langues et Psychologie	35	36	64	70	2	2	6	5				3	107	116
SUEFLE			1				2	4					3	4
Langues	14	13	54	60	4	2	13	14	22	22		2	107	113
IGARUN	8	8	16	16			4	4			1	1	29	29
Histoire et Sociologie	18	20	34	40	2	2	6	4				1	60	67
Sciences et Techniques	88	89	200	209	8	4	19	18			4	7	319	327
STAPS	1	1	5	9			21	23				1	27	34
Pharmacie	24	24	34	34	4	3	2	1				1	64	63
EPU	33	38	44	52	1	1	8	9	1	1	1	5	88	106
IUT de Nantes	13	10	62	61	10	7	65	53	1			2	151	133
IUT de Saint-Nazaire	15	15	49	50	3	2	43	44	3	3	3	3	116	117
IUT de La Roche-sur-Yon		2		10				14				1	0	27
Formation continue	1	1	2	3			4	5					7	9
Service général	4	2	8	9	1		3	1				2	16	14
SUAPS							10	8					10	8
Total	309	314	635	697	43	28	228	228	28	27	9	33	1 252	1 327

Source : Université de Nantes

Pour 2002-2003 est inclus le surnombre.

EPU : en 1998-1999, il s'agissait de l'IRESTE et l'ISITEM.

Au total de 1 327 emplois d'enseignants, il convient d'ajouter les 283,5 emplois d'enseignants des UFR de Médecine et d'Odontologie (cf. tableau détaillé ci-après) et les emplois de professeurs associés (PAST) : 25,5.

Évolution des emplois d'enseignants dans les UFR médicale et odontologique de 1998 à 2002

Catégories	Nombre d'emplois	
	1998	2002
Professeurs des universités - praticiens hospitaliers	94	97
Maîtres de conférences des universités - praticien hospitalier (MCU-PH)	60	58
Praticiens hospitaliers détachés dans des emplois de praticien hospitalier universitaire (PHU)	4	3
Assistants des disciplines médicales, biologiques et mixtes (ASM)	110	111
Personnels associés des CHU disciplines médicales (PAMG)	1	0,5
PRMA	1	2
Maîtres de conférences		5
Professeurs de premier grade	3	1
Enseignants du second degré	2	2
Assistants		4
Total des emplois	275	283,5

Source : Université de Nantes

Les personnels IATOS

On remarque que 70% des IATOS sont des personnels d'État, 17% des grands organismes et 10% de l'établissement.

Répartition des emplois administratifs et de service par support budgétaire (2001-2002)

Employeur	Type d'emploi	Catégories d'emplois			Total
		A	B	C	
État	<i>Statutaires</i>	185	219	499	903
	<i>Gagés</i>	10	12	10,5	32,5
	<i>Objecteurs</i>			1	1
Établissement	<i>Permanents</i>	10,4	6,4	25,7	42,5
	<i>Vacataires saisonniers</i>	23,3	5	56,1	84,4
	<i>CES</i>			5,4	5,4
Grands organismes (CNRS, INSERM, etc.)		181	34	19	234
Collectivités territoriales	<i>Mis à disposition</i>			2	2
Associations	<i>Conventionnés</i>	5	14,3	8,2	27,5
Autres		1,4	4	2	7,4
Total		416,1	294,7	628,9	1 339,7

Source : Université de Nantes

Le budget

Le budget de l'université (dépenses inscrites au compte financier) s'élève à 59 365 937 € en 1998 et à 54 838 749 € en 2002.

UNITÉ
ET COMPLEXITÉ :
ENTRE
CENTRALISME ET
DÉCONCENTRATION

DI - L'ÉTABLISSEMENT ET SON ORGANISATION

On ne saurait s'étonner qu'avec une croissance aussi récente et rapide, la plus grande université omnidisciplinaire de province connaisse des problèmes de cohésion et d'organisation. Dès les premiers moments de sa création, l'université a naturellement dû se préserver en développant un centre fortement structuré. Mais la question de la taille de l'établissement, celle de la dispersion des énergies sur des campus distants, donc celle de l'articulation entre le centre organisé et des composantes qui se multipliaient, ont très vite généré des contradictions récurrentes qui jalonnent l'histoire de l'université. Bien entendu, l'ensemble de ces facteurs et de leurs tensions induites a rendu difficile l'émergence d'une réelle et solide culture d'établissement. Ce constat était celui des deux précédents rapports du CNE. Il est encore d'actualité.

1 - UNE DIFFICILE COHÉSION

À l'issue du rapport du CNE de 1995, on pouvait considérer que la question de l'unité de l'établissement était en voie de résolution. Dans sa conclusion, ce rapport mettait en évidence "de réels efforts pour assurer la cohésion et le développement d'une citoyenneté universitaire". De fait, de 1997 à 2002, l'université a exploré de nouvelles pistes pour se placer sur la voie de la démarche de projet et se doter d'instruments de pilotage, on le verra, assez sophistiqués. Pourtant, en 2002, à la faveur de l'élection du président, la question de la partition de l'établissement est réapparue, occupant l'essentiel des débats, au point qu'une commission "Diagnostic et préconisations" composée d'autorités de l'université et de partenaires régionaux, a été nommée pour préconiser un plan de réforme de l'université.

Le poids de l'histoire

On ne peut s'étendre trop longuement sur cette récurrence qui mériterait une étude approfondie. Mais il est clair que la question de la partition est une résurgence cyclique quasi permanente des problèmes de gouvernance de l'établissement. Elle plonge ses racines dans l'histoire même de l'université, dans sa difficile émancipation de l'Université de Rennes, sa non moins difficile émergence dans les années 60, dans un climat tendu et lourd qui a laissé des traces dans les mémoires.

Un très beau livre, *Histoire de l'Université de Nantes*, publié en 2002 aux Presses universitaires de Rennes, illustré et surtout très rigoureusement documenté, éclaire la force de cette histoire : l'université bretonne jusqu'à la Révolution, puis sa disparition en 1793, et enfin la renaissance et la reconstruction hésitante et chaotique de 1945 à 1993. Est évoquée notamment, dans les années 85, la tentative de créer, à partir d'une scission de l'établissement, une université technologique de Nantes, projet porté par le Conseil régional de l'époque. Ont participé à cet ouvrage, qui est en lui-même, pour les universitaires, une sorte d'auto-analyse et une prise de conscience, des historiens, des sociologues, des philosophes de l'histoire des sciences de l'université.

On comprend à travers ce livre le poids encore présent des incertitudes et des difficultés d'émergence d'un établissement jamais totalement consolidé dans les esprits. La croissance a fait le reste, aggravant les problèmes d'organisation. La mauvaise perception de la présidence et de ses services centraux, qui remonte de façon diffuse du terrain des UFR et des départements, ajoute au malaise. Elle s'accompagne parfois d'une forme d'exigence d'autonomie revendiquée souterrainement par certains domaines disciplinaires. On y superposera, bien sûr, ici et là, des ambitions, des stratégies endogènes ou exogènes. En revanche, le CNE n'a trouvé aucun document écrit en faveur d'une partition de l'université. Aucune force politique représentée dans les conseils ne s'est manifestée pour soutenir un tel point de vue.

Les premières tentatives de déconcentration : les “ensembles”

Dès sa création, en même temps qu'elle se dotait de services centraux bien organisés, l'université avait identifié le besoin d'une déconcentration préservant l'identité des disciplines et des institutions préexistantes à l'établissement.

Avait ainsi émergé, dès 1971, la notion “d'ensembles” regroupant plusieurs UFR, avec à leur tête un “doyen coordonnateur délégué du président”. Ces structures ont été confirmées en 1988, lors de la révision des statuts en application de la loi de 1984. Ces ensembles, théoriquement plus vastes en termes de disciplines universitaires que les composantes isolées, étaient disparates : certains regroupant des disciplines sur un site (ensemble santé : médecine, pharmacie, odontologie), d'autres regroupant des composantes plutôt hétérogènes par site (ensemble du Tertre : ex “facultés de Droit et Lettres”), voire par type d'enseignement (ensemble technologie : ex “faculté des Sciences” et IUT). Les ensembles avaient statutairement une représentation dans les conseils de l'université. Un directeur de l'ensemble en était désigné le coordinateur et avait “pouvoir” de gestion sur ses homologues du site, directeurs d'UFR.

En matière de gestion, étaient distinguées des fonctions centralisées, assumées au niveau des services centraux de l'établissement, des fonctions déconcentrées, assurées dans le cadre des ensembles sous la responsabilité des services centraux (services techniques, bureaux de scolarité et financier), enfin, des fonctions décentralisées (secrétariat des UFR et des ensembles, service des examens)¹.

Ce mode d'organisation assez original, un peu surimposé aux structures de l'université, n'a cependant pas été conduit au bout de sa logique. Il a fait l'objet d'observations de la part du CNE dans son rapport de 1995. Celui-ci souhaitait que soient “clarifiées les missions des responsables de la coordination des ensembles”. “Il faudrait pour cela que ces missions résultent de délégations accordées par le président, et que ces délégations respectent les compétences des UFR”.

L'Inspection générale, dans un rapport de mars 1996, s'était montrée circonspecte : “Autant que nous puissions en juger, cette organisation est efficace, fonctionnelle et renforce la cohérence d'une université dont la taille pourrait provoquer une dispersion des énergies”. On peut cependant s'interroger, sans pouvoir généraliser cette remarque à tous les ensembles, sur une apparente atonie des UFR et de leurs instances statutaires au profit des départements plus actifs dans le dispositif “ensemble”.

1997-2002 : l'émergence d'une culture de projet

L'organisation déconcentrée des ensembles n'a pas apporté à l'université le consensus qu'elle pouvait attendre. L'élection de 1997 a été l'occasion de longs débats qui se sont conclus par l'engagement du président élu de confier à un organisme extérieur une nouvelle étude sur le fonctionnement de l'université.

Audits et consultations. L'université a donc commandité, auprès du cabinet Brunhes Consultants, une expertise sur l'organisation de l'établissement. Le rapport final a été présenté au Conseil d'administration le 3 juillet 1998. Ce rapport recommandait de conserver une université unique et préconisait “de rapprocher les services administratifs du terrain où s'expriment les besoins à satisfaire, d'envisager la décentralisation de certaines fonctions administratives et de pousser la déconcentration de certains services”.

Sur cette base, une large concertation a été menée au sein de l'établissement en vue d'élaborer le schéma de développement 1999-2003. Pour ce faire a été mise en place une “commission d'étude relative à l'organisation de l'Université de Nantes”, qui s'est réunie régulièrement d'octobre 1999 à juin 2000.

¹ Source : Rapport final Brunhes Consultants.

Cette consultation a abouti à proposer l'abandon de la notion d'ensemble, le renforcement des compétences des directeurs de composante, ainsi que - et c'est important - la création ou le développement (selon le cas), de la fonction de responsable des services administratifs et généraux. Sur les campus étaient identifiées des "UFR d'appui" pour coordonner la gestion de site.

Une deuxième étape a été franchie avec la réforme des statuts adoptée par les Conseils d'administration des 19 et 26 juin 2000, enfin par la signature d'arrêtés de délégation explicites au bénéfice des directeurs de composante. Au même moment, dans une démarche plus pragmatique que logique, la géométrie des UFR de Lettres a été modifiée ou, plus exactement, ajustée pour répondre à certaines tensions sur le terrain.

La démarche de projet. Parallèlement, la présidence a engagé l'établissement dans une démarche généralisée de projet, en vue de contractualiser le développement de l'université avec la tutelle. Ainsi a été préparé et signé le contrat quadriennal de développement 1999-2003. L'objectif était aussi - ce qui est plus original - de signer des "contrats d'objectifs" avec les collectivités locales. L'Université de Nantes est, en la matière - et il faut le souligner - l'une des rares universités françaises à avoir poussé aussi loin cette démarche.

L'évaluation : le "Visiting Committee". Cette politique s'est accompagnée enfin d'un recours systématique aux audits et aux évaluations sollicitées par la présidence. Ainsi, un Comité d'évaluation de la politique scientifique a été mis en place en 2002 pour examiner l'état de la recherche à l'université, à la manière d'un *Visiting Committee*. Ce comité, composé de six personnalités scientifiques françaises et étrangères, a rendu, en juillet 2002, un rapport de qualité sur l'état de la recherche à Nantes, avec des préconisations intéressantes dont celle de "déconcentrer l'administration et la gestion financière au plus près des acteurs de la recherche, de renforcer la mise en œuvre du principe de subsidiarité et de délégation".

2002 : l'ultime résurgence de la question de l'unité de l'université ?

Le développement d'une méthodologie de projet, très élaborée - un peu complexe dans sa mise en œuvre, trop parfaite pour ne pas être perçue comme technocratique, on y reviendra - n'a cependant pas suffi à consolider la culture d'établissement dans l'université. À l'occasion de la dernière élection du président, la question de l'unité de l'université est revenue à l'ordre du jour. La convergence de forces exogènes et endogènes a remis le problème au centre du débat électoral. C'est à cette occasion qu'a été confiée à une commission composée de personnalités, universitaires et issues des collectivités et des chambres consulaires, la mission d'aborder de nouveau la question de l'unité et de l'organisation de l'université.

Ainsi, malgré l'impulsion donnée à partir de 1997, malgré les efforts réels de créer une culture de projet ainsi que des outils de pilotage appropriés - ce qui était méritoire -, l'élection du président entraîne de nouveau, à Nantes, un retour à la "case départ". Tout se passe comme si l'interrogation récurrente sur l'existence même de l'université et l'hypothèse consécutive d'une possible partition étaient devenues une culture, une seconde nature, peut-être aussi une manière commode d'esquiver l'engagement de chacun dans cet établissement complexe. Car personne, ni dans l'université, ni, moins encore, dans l'environnement économique, ne souhaite prendre la responsabilité d'une décision lourde de sens : à court terme satisfaisante pour ceux qui y trouveraient une certaine liberté, à long terme désastreuse pour la visibilité de l'université et qui plus est, pour sa ville, elle-même engagée dans un processus de "métropolitain" accéléré et ambitieux.

En tout cas, sur le terrain, dans les équipes de recherche ou les équipes pédagogiques, chez les étudiants, cette éventualité n'a rencontré qu'un très faible écho. À cet égard, le contraste est grand entre l'interrogation permanente de quelques-uns sur la configuration de l'université et, d'autre part, celles des enseignants-chercheurs, des IATOS et des étudiants qui, dans les laboratoires et les UFR, manifestent plus de préoccupations pour leurs moyens et leurs difficultés concrètes.

Les propositions de la commission "Diagnostic et préconisations" ont été remises le 27 juin 2003. Pour l'essentiel, ces préconisations de "sages" ne peuvent que recueillir l'assentiment du CNE. Elles mettent en évidence la confusion qui est généralement faite à Nantes entre la géométrie de l'université et les dysfonctionnements réels générés par un centralisme encore mal vécu sur le terrain. Il est vrai que la taille de l'établissement, l'effet de masse de certaines composantes qui s'ajoutent à la diversité des champs disciplinaires lui confèrent des difficultés particulières. L'impression que l'université fait écran aux capacités d'initiative des composantes, qui sont en mesure de dialoguer avec leur environnement économique, est aussi une réalité à prendre en compte.

Conclusion

Chacun de ces problèmes, loin d'impliquer la solution radicale d'un partage de l'établissement, relève en réalité de solutions organisationnelles négociées et sans doute partagées, à la condition de redynamiser les énergies intérieures, d'organiser l'administration et de mettre en œuvre de bonnes pratiques fondées sur la confiance.

La commission fait observer très justement que la plupart des universités européennes, au lieu de militer pour leur partition, cherchent au contraire, dans le climat de concurrence qu'induit l'élargissement de l'espace universitaire, à augmenter leur surface et leur visibilité. Les deux universités de Manchester ont voté en faveur de leur fusion pour constituer un établissement de la taille de celui de Nantes. Partout, des réseaux d'universités ou d'écoles se mettent en place pour acquérir une assise de dimension nationale ou internationale. "Quel serait, dans ce contexte, le poids de trois ou quatre petites universités nantaises ?" s'interroge la commission. On ne peut que l'approuver, d'autant que ces trois ou quatre petites universités nantaises viendraient s'ajouter au paysage déjà dispersé des écoles qui ne sont pas du ressort de l'université.

Reste à trouver les solutions qui combinent visibilité de l'université, cohérence de l'équipe de direction, déconcentration nécessaire de certains actes administratifs, identification des fonctions réellement décentralisées dans les composantes, tout en respectant et renforçant la responsabilité des UFR et de leurs équipes dirigeantes.

C'est à ce projet que veut s'attacher la nouvelle équipe élue. Elle a, pour ce faire, des atouts, mais aussi quelques difficultés à surmonter que l'évaluation a mis en évidence.

2 - LE GOUVERNEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

Le gouvernement et les services centraux

L'équipe de direction. On peut s'interroger sur sa dimension, car elle est très importante : 16 membres, y compris le président. Elle rassemble : les trois vice-présidents statutaires élus des conseils ; la vice-présidente étudiante ; quatre vice-présidents - à la culture, aux constructions et au budget, aux relations internationales, à la communication ; les sept conseillers chargés de missions spécifiques - à la mise en place du projet d'établissement, à la gestion prévisionnelle des emplois, aux études doctorales, aux questions d'hygiène et de sécurité, aux réseaux informatiques et aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), au développement de la recherche en lettres, sciences humaines et sciences sociales, à la mise en place de la loi sur l'innovation. Le vice-président aux constructions est aussi le coordonnateur du site de Saint-Nazaire. La vice-présidente à la communication est, pour sa part, la coordonnatrice du site de la Roche-sur-Yon. Ainsi, les sites distants de l'université sont directement représentés dans l'équipe.

La composition de l'équipe est très large : elle permet d'aborder les problèmes de fond, mais aussi les questions circonstancielles qui se posent aujourd'hui à l'université. Elle permet aussi une représentation de tous les secteurs disciplinaires et de toutes les composantes de l'université. Enfin, chaque vice-président ou chargé de mission est le responsable d'un secteur. Il est en relation avec une division ou un service administratif.

Le Bureau. Il comprend, outre la totalité de l'équipe de direction, le secrétaire général, l'agent comptable et le directeur de cabinet de la présidence. Ceux-ci participent directement aux délibérations et décisions politiques de l'exécutif, apportant leur garantie administrative aux orientations débattues par le Bureau. Cette géométrie est en rupture avec le fonctionnement du précédent Bureau où l'on avait préféré séparer, de manière très explicite, les fonctions politiques des fonctions administratives.

Le Bureau, qui se réunit au complet une fois par quinzaine pour une demi-journée, se limite donc à la sphère de l'équipe dirigeante, y compris les deux responsables des services et de la comptabilité, sans autre représentation des personnels ou des structures. Le Bureau intervient notamment dans la préparation des ordres du jour des conseils.

Les conseils. L'examen du fonctionnement des conseils, et plus spécifiquement celui du Conseil d'administration (CA), a frappé les experts du CNE par la lourdeur qui préside à leur organisation. Les statuts de l'établissement instituent une commission permanente pour chacun des trois conseils. Or, il s'avère que la préparation d'un CA, abordant des questions générales, d'ordre pédagogique et d'ordre scientifique, suppose au préalable la tenue de 9 réunions : une réunion pour envisager l'ordre du jour, une réunion du bureau, une réunion de la Conférence des directeurs d'unité de formation et de recherche (UFR), une réunion de la Commission paritaire d'établissement éventuellement, une réunion de la Commission des moyens, une commission permanente du Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU), une commission permanente du Conseil scientifique (CS), un CEVU, un Conseil scientifique et une commission permanente du CA.

La multiplication de ces instances et de ces procédures correspond à un souci louable d'information des différents élus. Elle répond à la volonté de garantir une instruction fouillée des dossiers. Cependant, elle génère une lourdeur importante qui explique, pour une grande partie, la difficulté à adresser à temps les documents aux membres des conseils, plus encore lorsque des modifications interviennent à la demande des différentes commissions préparatoires.

Il convient de noter, de surcroît, que, compte tenu de la taille de l'établissement, ce déploiement d'énergie, consacré à l'information et à l'instruction des dossiers, se résume au cercle relativement limité des élus.

On peut d'ores et déjà considérer que, pour alléger ces procédures, il serait probablement plus profitable d'identifier les questions qui exigent réellement la tenue d'une commission permanente quel que soit le conseil, et de ne la convoquer que si la nature des questions le justifie. La lourdeur de ces procédures ne garantit d'ailleurs pas pour autant une bonne diffusion des décisions prises au sein de l'établissement.

Ainsi, un premier regard sur l'équipe de direction, sur le bureau, et sur le lourd fonctionnement des conseils, dont les débats et prises de position s'éloignent souvent des questions concrètes qui remontent du terrain des UFR, laisse à penser que ces instances fonctionnent un peu en circuit fermé, avec des procédures complexes, ce qui nourrit le sentiment, assez répandu parmi les acteurs de base de l'université, qu'elles leur sont lointaines.

L'organisation des services centraux. Les services centraux, placés sous l'autorité directe du secrétaire général, témoignent de l'efficacité et de la sécurité juridique.

- Le Service des affaires générales et juridiques.

Ce service a pour principales missions : le contrôle et le suivi des conventions proposées à la signature du président, les arrêtés de délégation et leur suivi, la préparation et le suivi du Conseil d'administration, le suivi administratif des élections et des sections disciplinaires, le contentieux.

Il convient de noter que les conventions ont connu une évolution sensible en 2001-2002 : une augmentation de 30% par rapport à l'année précédente. Le contentieux a également évolué de manière importante.

Le service n'a pas de relais spécifique au sein des composantes, mais joue un rôle sécurisant de conseil, qui gagnerait à être amplifié par l'organisation de séances de formation/information auprès des responsables administratifs. Le bilan de la mise en oeuvre des arrêtés de délégation pourrait en constituer un temps fort.

- La Division du personnel

Ses attributions ne sont pas partagées avec les composantes, puisqu'elle assume la gestion des emplois, la politique de formation, le suivi des actes individuels et collectifs, ainsi que le suivi des instances idoines de l'établissement et le lien avec les autorités de tutelle.

- La Division des affaires financières (DAF)

Son activité consiste en l'élaboration du budget, des décisions budgétaires modificatives et à leur présentation devant les instances. Elle a un rôle de conseil/référent, sachant que l'exécution du budget est entièrement confiée aux composantes qui inter-agissent ensuite avec l'agence comptable. Elle assure également, à travers le bureau de la politique des achats, l'élaboration et le suivi des marchés.

- La Division des études et de la vie universitaire (DEVU)

Elle a en charge : les habilitations, la préparation et le suivi du CEVU, les relations avec les autorités de tutelle, le suivi des heures complémentaires, le FSDIE, la validation des acquis, les thèses et les HDR. Elle joue un rôle fondamental de coordination de veille juridique, ainsi qu'un rôle normatif auprès des composantes. Ces dernières assument tous les actes de scolarité classique.

Ainsi, les services centraux révèlent un mode d'organisation différencié. Tantôt ils exercent leurs compétences en totalité, tantôt ils se limitent à des actions de pilotage, de conseil et de mise en cohérence, tandis que l'essentiel des tâches administratives inhérentes est assumé au sein des composantes.

Le projet d'établissement prévoit que "l'université s'oriente vers une gestion décentralisée, par laquelle il s'agit de faire en sorte que la périphérie s'approprie toutes les décisions et les responsabilités qu'elle est en mesure d'assumer, de par sa bonne connaissance des dossiers. Le mouvement souhaité de décentralisation s'accompagnera d'une redéfinition des domaines de compétence et des limites d'intervention des services centraux, dont le rôle devrait évoluer vers des fonctions de conception, de coordination et d'impulsion des procédures, de conseil, d'assistance et de contrôle *a posteriori*".

Cette stratégie correspond à un choix politique délibéré de l'établissement, mais il peut lui être recommandé d'apporter une grande vigilance à ne pas détruire ce qui fonctionne très bien, au risque, de surcroît, de générer un besoin supplémentaire conséquent en ressources humaines. Ainsi, par exemple, il n'apparaît pas souhaitable que la fonction "gestion du personnel" fasse l'objet d'une évolution importante.

S'agissant du pilotage des services centraux, on peut noter que le secrétaire général est assisté d'un secrétaire général adjoint qui n'est plus chargé de domaines de compétence spécifiques. En effet, sa fonction a évolué de la responsabilité du service Patrimoine à celle de la gestion de dossiers ponctuels. Ceux-ci peuvent avoir une grande importance stratégique, comme l'élaboration du projet d'établissement. Enfin, le positionnement du secrétaire général a évolué. Il assiste désormais aux réunions du Bureau. En revanche, une nouvelle vice-présidence a été créée en matière de gestion financière, alors que ce domaine relevait précédemment de la compétence quasi exclusive du secrétaire général et de l'agent comptable. Ce nouveau mode de fonctionnement, assez général dans les universités, reste à appréhender pleinement par les acteurs concernés.

La sphère des composantes : entre déconcentration et décentralisation

La conférence des directeurs de composante de formation et de recherche¹ Elle est précisément destinée à faire le lien entre l'équipe de direction et les responsables de composante. Les statuts de juin 2000 (art. 124) ont créé cette conférence, instance consultative convoquée et présidée par le président, à laquelle assistent de droit le secrétaire général, le secrétaire général adjoint et l'agent comptable. Elle "est informée par le président de toute question touchant l'évolution des ressources, des moyens en personnels et des orientations générales de l'université, notamment en matière pédagogique et scientifique" (art.127). L'équipe actuelle a choisi d'associer cette conférence à la préparation des conseils d'administration, ce qui est nouveau. Ainsi, le président affirme que les directeurs d'UFR doivent, au travers de leur conférence statutaire, être désormais "les acteurs permanents de l'orientation, de la gestion et des progrès de l'établissement dans son ensemble".

¹ Les statuts de juin 2000 instituaient une conférence des directeurs d'UFR, d'école, d'instituts et de services communs (art. 124). La réforme statutaire, en date du 8 novembre 2002, modifie l'article 124 pour instituer une conférence des directeurs de composante de formation et de recherche et ajoute un article 129 créant une conférence des directeurs des services communs et généraux, des chefs de division et de services centraux.

Cette conférence se réunit deux semaines environ avant la date du CA et constitue une instance incontournable de discussion des sujets portés à l'ordre du jour. Les directeurs de composante peuvent choisir d'être accompagnés de leur responsable administratif, ce qui s'avère en réalité relativement rare.

Les statuts votés en juin 2000 (art. 113 à 119) prévoient que les directeurs de composante peuvent recevoir délégation du président de l'université pour l'exercice des attributions qui concernent l'UFR, l'institut, l'école ou le service commun qu'ils dirigent, que "la délégation est instituée par voie d'arrêté", que "la délégation suppose l'existence, dans la composante, d'un cadre général d'organisation lui permettant d'assurer les attributions déléguées sur les plans pédagogique, administratif et financier notamment", qu'un "responsable administratif choisi parmi les fonctionnaires de catégorie A ou B peut être placé à la tête des services administratifs et généraux des UFR, écoles et instituts. Il peut, le cas échéant, par décision du président prise sur proposition du directeur de la composante, porter le titre de secrétaire général de la composante". Cette décision très importante procède du souci de mieux administrer les UFR, à leur niveau.

Bien que toutes les réflexions et notes internes aient évoqué, à maintes reprises, le souci d'adaptation du champ de la délégation aux souhaits et capacités de l'UFR, les arrêtés de délégation ont été élaborés sur une base identique entre les composantes, distinguant uniquement les UFR de droit commun des instituts et école d'ingénieurs. Les composantes, qui ne dépendent pas du régime de droit commun, disposent d'une autonomie de gestion entière¹. En sus des attributions respectives de chaque composante, les statuts prévoient que sur chaque site une "UFR d'appui" assure des services mutualisés. Le directeur bénéficie alors d'une délégation spécifique de la part du président et de la responsabilité hiérarchique sur les personnels remplissant les fonctions concernées, à savoir fonction scolarité, gestion matérielle et technique des locaux.

UFR d'appui	Attributions mutualisées	Composantes bénéficiaires
Médecine et Sciences médicales	Scolarité	Médecine, Pharmacie
	Gestion du Service général (accueil, standard, nettoyage)	Médecine, Pharmacie
	Affaires financières	Médecine, Pharmacie, Odontologie
Sciences et Techniques	Affaires financières	Sciences et Techniques, STAPS
Droit et Sciences politiques	Scolarité	Droit, IPAG, Sciences économiques et de gestion
	Service de reprographie	Droit, IAE, IPAG, Sciences économiques et de gestion
	Gestion du Service général (accueil, standard, nettoyage)	Droit, IAE, IPAG
Sciences économiques et de gestion	Affaires financières	Droit, IAE, IPAG, Sciences économiques et de gestion
Lettres et Langues	Gestion du Service général du bâtiment du Tertre (accueil, nettoyage)	Lettres et Langues ; Histoire, Histoire de l'art et Archéologie ; IGARUN (sauf château)
Histoire, Histoire de l'art et Archéologie	Gestion du Service général du bâtiment du Tertre (courrier, standard)	Lettres et Langues ; Histoire, Histoire de l'art et Archéologie ; IGARUN
	Service de reprographie	Lettres et Langues ; Histoire, Histoire de l'art et Archéologie ; IGARUN ; Psychologie ; Sociologie ; Langues
Sociologie	Gestion du Service général du bâtiment de la Censive (accueil, nettoyage)	Sociologie, Psychologie
Psychologie	Affaires financières	Lettres et Langues ; Histoire, Histoire de l'art et Archéologie ; IGARUN ; Psychologie ; Sociologie ; Langues
	Services informatiques	Lettres et Langues ; Histoire, Histoire de l'art et Archéologie ; IGARUN ; Psychologie ; Sociologie ; Langues

¹ Source : exemple type d'arrêté de délégation.

L'organisation administrative des UFR. Une longue note, élaborée en novembre 2000, détaille "la mise en oeuvre de la nouvelle organisation des composantes après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts¹". Pourtant, bien du chemin reste à faire pour que les responsables administratifs assument pleinement leur fonction. Une grande disparité préside à leurs attributions selon la composante d'affectation. Toute la difficulté consiste pour chacun à créer son poste, à obtenir les informations utiles et à disposer de tableaux de bord et d'éléments susceptibles de répondre aux attentes des directeurs d'UFR et institut. Ils peuvent compter sans difficulté sur la technicité et le soutien des chefs des services centraux. Mais ce mode de collaboration "à la demande" gagnerait à être soutenu par des démarches plus institutionnelles, et ce dans tous les domaines de la gestion (finances, ressources humaines, scolarité, politique d'achat, affaires générales et contentieuses).

On peut imaginer que le secrétaire général, qui remplit pleinement sa fonction au niveau central, puisse déployer une stratégie à l'égard des responsables de composante en adéquation avec le nouveau mode d'organisation de l'établissement. Il reste, en effet, tout un travail à organiser pour faire circuler l'information, faire remonter les difficultés du terrain et mettre en oeuvre de concert les outils de pilotage nécessaires aux élus. De même, des rencontres thématiques entre les responsables administratifs et les chefs des services centraux paraissent éminemment souhaitables.

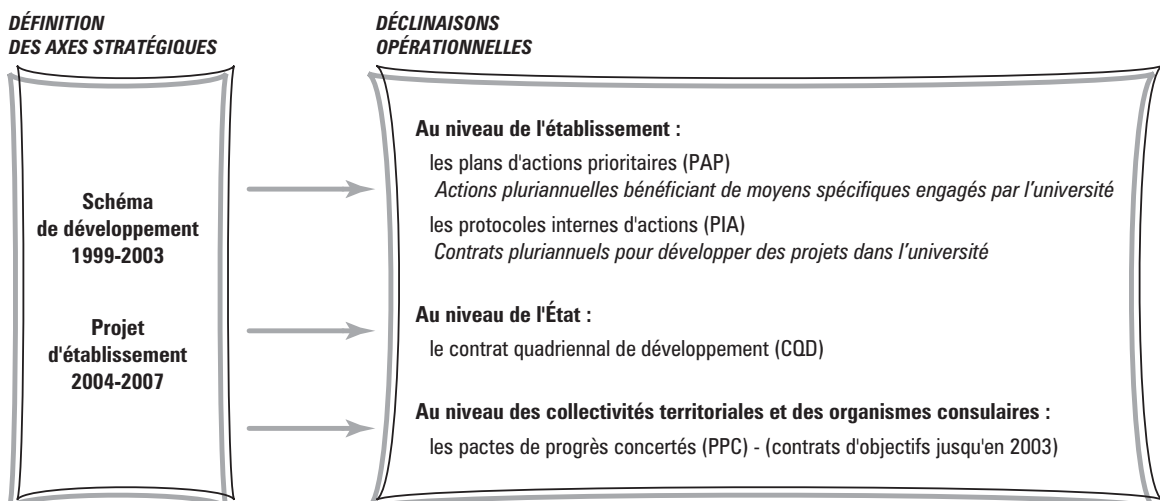
Le pilotage de l'établissement : des outils remarquables

Pour répondre à la complexité d'une organisation dont on peut dire qu'elle n'est pas encore aboutie, l'université ne s'en est pas moins dotée d'outils remarquables de pilotage et de communication.

Les outils de pilotage. Pour élaborer les axes stratégiques de l'établissement et leur déclinaison opérationnelle, l'université a conçu une démarche de pilotage très construite, pour ne pas dire sophistiquée. Elle procède de deux principes :

- d'une part, la déclinaison opérationnelle de ses axes stratégiques, dans ses rapports avec la tutelle (contrat quadriennal), mais également avec les collectivités territoriales (contrats d'objectifs dénommés maintenant "pactes de progrès"), et surtout en interne, pour soutenir des actions bénéficiant de moyens spécifiques (PAP) ou pour mettre en œuvre des projets pluriannuels (cf. tableau ci-après) ;
- d'autre part, la volonté délibérée de l'université d'associer un nombre important d'acteurs à la réflexion et à l'élaboration de ces outils, en développant formellement la participation de tous à une culture de projet.

Schéma des outils de pilotage de l'établissement



¹ Datés du 8 novembre 2002, ils instituent notamment la conférence des directeurs de composante.

Le schéma de développement a ainsi été élaboré dans le cadre d'un processus de large consultation des UFR, instituts et équipes de recherche. 6 commissions thématiques ont été constituées, ainsi qu'une commission transversale avec un rapporteur général. Ce travail a duré un an pour aboutir à son adoption par le CA le 18 décembre 1998. Le contrat quadriennal 2000-2003 a été préparé selon cette méthodologie.

L'élaboration du projet d'établissement 2004-2007¹ s'est inscrite dans une démarche "simplifiée", initiée en novembre 2002 et finalisée en avril 2003 par l'adoption du projet par le CA. Celui-ci a également été élaboré par des groupes de travail, "s'appuyant (notamment) sur les instances existantes", à composition fixe adoptée par le Conseil d'administration, mais par ailleurs ouverts à l'ensemble des acteurs de l'université. Ce projet a mobilisé 9 commissions dont 3 pour ce qui concerne l'axe gestion au sens large (personnels universitaires ; santé, sécurité, soutien social ; simplification administrative et décentralisation). Le texte final a été soumis à l'approbation des trois conseils en vue de son adoption par un vote formel.

Lors du précédent contrat, une commission du suivi de la mise en œuvre du schéma de développement avait été instituée, à la demande du président, pour que les propositions de ce schéma ne restent pas lettre morte. C'est cette commission qui a également évalué la réalisation interne de ce contrat. Cette commission s'est réunie chaque année et a fait le point des réalisations. Les comptes rendus de ces réunions illustrent le sérieux du travail effectué, l'effort consenti par les services centraux de l'université et, partant, la réalité des réalisations du schéma comme du contrat quadriennal.

Théoriquement mise en place pour la seule durée du schéma 1999-2003, cette commission devrait être maintenue dans son principe et dans sa composition, ce qu'approuve le CNE.

Une politique externe de communication de qualité. Il est juste de dire qu'à l'effort méthodologique de sa politique de projet l'université a ajouté, ces dernières années, une forte impulsion de sa communication externe. De nombreux documents de toute nature et de bonne qualité sont publiés. Ils donnent l'impression d'un établissement dynamique, riche de réflexions et de projets divers. Qu'il s'agisse du journal de l'université, *Prisme*, des brochures et guides thématiques ou du site Web, remarquable, l'université a su se doter à ce niveau d'une véritable identité.

Ainsi, la communication formelle de l'établissement vers son environnement et ses partenaires est forte, parfois luxueuse, souvent excellente, alors même que sa communication interne est souvent critiquée. Ce n'est pas le moindre paradoxe de cette université que d'avoir créé des outils de réflexion et de diffusion sophistiqués, qui contrastent avec un vécu de terrain des acteurs parfois désenchanté.

3 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

C'est bien ce sentiment de paradoxe qu'inspire l'analyse du gouvernement et de l'organisation que s'est donnés l'université.

D'un côté, elle fait preuve d'un dynamisme certain, lié à une "démarche projet" énergique et répétée sur l'état de l'établissement, son bilan, son futur, ses possibilités. Elle a mis en œuvre une concertation et une bonne participation de ses membres, elle a mis en place des méthodes et des structures de suivi. Elle dispose d'un gouvernement averti, soutenu par une administration efficace.

De l'autre, il est clair que, malgré les discours et les débats, elle n'a pas su trouver la synthèse entre un gouvernement central appuyé sur des services compétents et la nécessaire déconcentration qu'exigent des composantes diverses, riches et complexes. Ces difficultés donnent du poids aux anciennes pulsions sécessionnistes et aux stratégies diverses qui les utilisent. Il obscurcit la problématique du développement de l'université.

¹ Qui intègre le schéma de développement.

On ne peut pour autant reprocher à celle-ci de ne pas avoir cherché des solutions. La volonté de concertation est là. De nombreux audits, les travaux de plusieurs commissions, dont la dernière, "Diagnostic et préconisations", montrent des pistes, toutes intéressantes. Pour sa part, l'expertise du CNE a mis en évidence quelques points de blocage qui sont les suivants :

- il est clair que le fonctionnement des conseils doit être revu. La lourdeur et le formalisme des procédures de convocation, de mise en œuvre, de pratique des débats méritent un important toilettage. Faute de cet effort, le CA restera une instance difficilement lisible pour les acteurs de l'université ainsi que pour les partenaires de l'établissement. Or, le conseil "administre" l'université ;
- sans doute, la conférence des directeurs de composante doit-elle trouver une souplesse de fonctionnement qui n'est pas encore la sienne. Elle est mobilisée dans des cadres trop stricts et trop formels, préalablement aux ordres du jour des conseils. On peut imaginer qu'elle puisse être aussi un lieu où, entre le président et les UFR, s'exposent et se débattent les problèmes généraux de politique, de gestion, de coordination des UFR (entre elles, avec les services, avec l'équipe présidentielle) ;
- il serait évidemment regrettable que la démarche de déconcentration/décentralisation mette en œuvre des circuits si compliqués qu'ils doublent à tous niveaux les organes de l'université, multipliant ainsi l'épaisseur d'un "millefeuille" organisationnel déjà bien fourni. Cet écueil ne sera évité qu'en analysant les circuits décisionnels, composante par composante ;
- la réflexion sur la déconcentration devrait être conduite en termes de "fonctionnalité", en réseau, dans une démarche descendante et remontante, du centre vers les niveaux 2 et 3, jusqu'aux départements et suivre, évidemment, selon les fonctions identifiées, des cheminements différenciés ;
- en la matière, l'université n'a pas assez porté d'attention à l'accompagnement administratif de la déconcentration, à la mise en œuvre des fonctions de responsable administratif des UFR et des autres composantes ;
- d'une manière générale, les experts du CNE ont estimé que l'université devait être plus confiante à l'égard de son administration. Elle doit la mettre en responsabilité. En ce sens, le travail d'élaboration et de validation des profils des postes de responsable administratif, avec la politique de ressources humaines que cela implique, devra être remis sur l'ouvrage.

Enfin, le meilleur des organigrammes restera lettre morte si l'université n'impulse pas dans l'établissement une sorte d'esprit nouveau, fait de confiance, de respect mutuel, de considération pour chaque discipline, toutes choses qui, à un moment donné, cimentent ce qu'on appelle, de façon convenue et parfois inappropriée, une culture d'établissement.

II - LA GESTION

L'analyse de la gestion financière, celle des ressources humaines et de la logistique immobilière confirment à la fois le "souci de méthode" de l'université et le professionnalisme de ses services. Mais cela met aussi en évidence ce que l'examen du gouvernement décelait : un déficit d'organisation pour une mutualisation plus efficace, indispensable à un établissement de cette taille.

1 - LA GESTION FINANCIÈRE

Elle est très sérieusement suivie. C'est la DAF qui assure les opérations de prévision, de répartition et de modification budgétaires, pour un budget qui représente environ 55 millions d'€, regroupant les budgets de 32 composantes, répartis en 450 centres de responsabilité.

L'exécution du budget, de l'engagement au mandatement des dépenses et à l'ordonnancement des recettes, est assurée par des bureaux financiers qui sont des services mutualisés, placés sous l'autorité du directeur de l'UFR d'appui, et qui s'inscrivent dans une logique de site. En revanche, les UFR, régies par l'article 33 de la loi de 1984, disposent de leur propre bureau financier.

Des documents de grande qualité ont été élaborés par les services centraux à l'intention des élus, des personnels administratifs et des divers utilisateurs financiers afin d'exposer les principes et les incidences des délégations financières (*Guide des fonctions administratives et financières*, 2001), ainsi que les règles de la comptabilité publique appliquées à l'université (*Guide de la gestion budgétaire*, 2002).

L'édition de ces guides démontre un souci d'associer dans une démarche pédagogique l'ensemble des décideurs et des utilisateurs à la gestion financière.

L'élaboration du budget

La procédure mise en place pour l'élaboration du budget (lettre de cadrage : mi-mai ; proposition d'adoption du budget par le Conseil d'administration : mi-décembre) est transparente.

La lettre de cadrage rappelle les critères de répartition interne destinés à permettre le fonctionnement récurrent de chaque composante. L'université s'inspire du modèle SAN REMO, mais le corrige toutefois en veillant aux dotations nécessaires pour la logistique immobilière, au fonctionnement pédagogique et à la maîtrise des heures complémentaires, en tenant compte des spécificités de chaque composante.

Elle fait également référence aux objectifs liés au développement de l'établissement, et notamment l'appui aux équipes de recherche par une aide financière à l'accueil de nouveaux enseignants-chercheurs, le développement des équipements multimédia et le renforcement du plan de formation des personnels.

Elle rappelle les principes de la politique d'amortissement, engagée depuis 2002, stipule les objectifs de maîtrise des heures complémentaires et la stratégie de mutualisation des risques.

Ainsi, on peut considérer que la préparation budgétaire est effectuée de façon minutieuse. Elle constitue pour l'université un acte politique réel qui intègre pleinement les actions de développement de l'établissement

L'exécution budgétaire

L'analyse du compte financier 2002 permet de mesurer un taux d'exécution du budget globalement correct au regard de la taille de l'établissement, de la multiplicité des sites et des composantes.

On peut observer que, de manière assez spécifique à l'Université de Nantes, le taux de réalisation des recettes dépasse celui des dépenses. Cette situation révèle probablement la nature du contrôle exercé par l'agent comptable précédent sur la prise en charge des mandats.

La répartition des dépenses par nature. Elle montre que 45,5% des dépenses couvrent le fonctionnement de l'établissement, 24,7% des dépenses représentent des impôts et charges de personnel, 0,8% des dépenses sont dues aux amortissements et enfin, 21,8% des dépenses sont consacrées à l'équipement.

Le niveau conséquent des charges de personnel est à noter. Leur analyse détaillée met en évidence le poids des heures complémentaires et la moindre part relative des charges de personnels non enseignants.

La répartition des recettes par nature. Plus de 30% des ressources de l'établissement sont des ressources propres et 45,4% des subventions de fonctionnement provenant de l'État et des collectivités locales, ce qui correspond très sensiblement à la moyenne nationale. Les ressources propres, qui se sont élevées en 2002 à hauteur de 15,686 M€ sont issues pour 30% des droits universitaires (4,637 M€), pour 30% des actions de formation continue (4,655 M€), pour 16% de l'activité recherche (2,552 M€), pour 10% de recettes de taxe d'apprentissage (1,580 M€) et pour 14% (2,252 M€) de prestations diverses.

L'évolution des recettes de fonctionnement 2000-2002 couvre l'évolution des dépenses de fonctionnement du fait de l'augmentation du poste subventions. En revanche, les recettes d'investissement, en tout cas pour l'exercice 2002, s'avèrent insuffisantes pour équilibrer les dépenses d'investissement. Le faible niveau du résultat en fonctionnement implique donc un prélèvement sur le fonds de roulement (recettes d'investissement 2002 = 7,156 M€ ; dépenses d'investissement = 11,937 M€).

L'exécution comptable

La lecture du *Guide de la gestion budgétaire* de l'université attire l'attention sur le niveau extrêmement détaillé de deux types de procédure :

- *la procédure de réquisition du comptable*. Tous les acteurs de l'établissement mettent en exergue le pointillisme particulier du contrôle de la régularité des dépenses et des recettes mis en oeuvre par l'agent comptable en fonction jusqu'au dernier trimestre 2002. Ce qui se vérifie sans conteste par le nombre de rejets à son initiative (641 rejets comptables de janvier à avril 2002) et de réquisitions auxquelles ont procédé les ordonnateurs de l'établissement (69 réquisitions de janvier à avril 2002). Le nouvel agent comptable a choisi, pour sa part, de se positionner comme conseiller financier du président, exerçant un visa comptable corrélé au montant des dépenses concernées. Ainsi, sur la période de janvier à avril 2003, le nombre de rejets s'est établi à hauteur de 169, soit environ 4 fois moins que l'année précédente ;
- *la procédure des reports de crédits d'un exercice sur l'autre*. Cette pratique était et reste largement utilisée par l'Université de Nantes, que ce soit pour les crédits de fonctionnement ou d'équipement. Le report de la quasi-totalité des crédits non consommés d'un exercice sur l'autre utilise donc le fonds de roulement. En effet, lorsque les ordres de recettes ont été établis sur un exercice et que la dépense n'est pas réalisée la même année, apparaît un excédent qui vient abonder le fonds de roulement. Si sur la base des reports, les crédits sont réouverts l'année suivante sans que la recette effective existe, puisque constatée sur l'exercice précédent, le résultat est le même qu'un prélèvement sur le fonds de roulement.

Comme de surcroît, le Conseil d'administration accorde quelques prélèvements sur le fonds de roulement comptable (rénovation d'un amphithéâtre sur le site du Tertre, provisions pour risques juridiques et contentieux, provisions pour le service commun de formation continue), en extrapolant, les mêmes ressources sont utilisées deux fois.

Le risque est alors que le fonds de roulement diminue brutalement sans que ceci résulte d'une politique de mutualisation et d'investissement.

L'évolution de la trésorerie, vérifiée sur trois exercices et à la fin de deux mois différents, confirme également cette tendance du fonds de roulement.

Conclusion

Au premier trimestre 2003, le CNE a observé que les arbitrages n'ont abouti à aucun changement dans la politique des reports 2002, malgré une claire présentation de l'agent comptable quant au risque encouru.

Or, l'université devra résoudre en particulier la contradiction qui est la sienne entre une politique de décentralisation affichée, donnant une plus grande latitude aux composantes, et les nécessaires arbitrages de reports de crédits non consommés durant l'exercice précédent. Sauf à considérer que l'établissement lui-même ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre. L'université devra donc définir une politique claire quant aux reports de crédits d'un exercice à l'autre et fixer des règles quant à l'utilisation du fonds de roulement.

On notera que, depuis 1999, et pour des raisons différentes, trois agents comptables et 4 responsables de la division des affaires financières se sont succédé au sein de l'établissement. Cette situation n'a pas simplifié les modalités de fonctionnement. Elle explique en grande partie le fait que la fonction "contrôle de gestion" n'ait pas été développée. Or, le contrôle de gestion devra être à l'avenir renforcé, notamment dans le contexte exposé ci-dessus.

2 - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les personnels IATOS

L'Université de Nantes fait référence de manière fréquente, ce qui est légitime vu son ampleur, à une sous-dotation au regard des normes SAN REMO, de l'ordre de 150 emplois. Cette sous-dotation globale, importante, masque des disparités internes sensibles.

Taux d'encadrement en personnel administratif et technique au 1^{er} février 2003

Composante	Taux d'encadrement (nombre d'étudiants/nombre ETP)
Médecine	33,99
Pharmacie	28,06
Odontologie	38,06
Droit	180,24
Sciences économiques et de gestion	125,82
Lettres et Langues	156,11
Psychologie	237,65
Histoire, Histoire de l'art et Archéologie	131,75
Sociologie	125,96
Langues	139,65
Sciences	50,32
STAPS	210,44

Source : Direction des ressources humaines (ratios 2002)

Le tableau ci-dessus illustre ces disparités. Des redéploiements ont été réalisés en 2001, après la suppression du service des espaces verts, au bénéfice des composantes les moins bien dotées de l'université (UFR STAPS, UFR Psychologie, service général de l'ensemble Lettres-Sciences humaines, service technique de la Lombarderie et SUAPS). En 2000, le service universitaire d'audio-visuel (SUAV) ayant été également supprimé, 3 emplois ont été réaffectés à CAMPO et un à l'UFR Sciences. Un redéploiement de l'UFR de Médecine s'est fait au bénéfice des services centraux. En 2003, au bénéfice des créations d'emplois et de restitutions d'emplois de catégorie C au Ministère en vue de repyramidage, un emploi d'IGE a pu être affecté à CAMPO, 3 ont été créés aux services centraux sur les fonctions Web animateur, relations internationales et valorisation de la recherche, et un emploi a renforcé un service mutualisé.

Un effort reste à faire : il apparaît, en effet, que les affectations supplémentaires dont ont bénéficié services et composantes ces dernières années ont été réalisées sur la base d'événements ponctuels qui ont permis de ne quasiment pas porter atteinte aux stocks d'emplois des composantes.

Les créations d'emplois IATOS ont été importantes au cours des 8 dernières années, bien qu'une baisse puisse être constatée pendant la durée du contrat 2000-2003.

1996-1999	2000-2003	Total
87	54	141

Source : Projet d'établissement 2004-2007

L'analyse détaillée des demandes de créations d'emplois montre que :

- l'université demande de préférence la création d'emplois de catégorie A, ce qui répond à une claire volonté de pyramidage ;
- les services communs ou mutualisés sont très présents, soutenant ainsi la politique de site de l'établissement ;
- en corollaire, les services spécifiques des UFR sont peu concernés ;
- l'UFR Sciences est bien positionnée au regard de sa dotation propre ; des redéploiements internes ont été envisagés pour répondre à ses besoins. Des efforts ont été réalisés pour réduire les déséquilibres au niveau des STAPS et des lettres.

Malgré une réelle sous-dotation, le recours à des personnels contractuels est demeuré globalement assez limité. Sur un total de 829 emplois statutaires, les personnels à statut précaire représentent un pourcentage de moins de 4%. L'université a intégré, depuis le début du "Plan Sapin" et jusqu'à début 2003, 37 personnels dont 18 sur emplois gagés, sachant que 31 de la totalité de ces supports budgétaires sont de niveau C.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'université fait longuement référence, dans le cadre du projet d'établissement 2004-2007, au souci de développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, tout en mesurant la difficulté de l'exercice dans une situation de sous-effectif.

Il est noté également que "pendant la période 2000-2005 sont partis, partent ou partiront à la retraite, 129 personnels IATOS".

Ainsi, le projet d'établissement affiche "la volonté de l'université de redéployer certains emplois devenant vacants au sein des composantes", la détermination de besoins fondée sur un bilan des emplois, sur les priorités du projet d'établissement, sur des fiches de profil de poste et un entretien annuel d'évaluation. L'université insiste également sur la négociation d'un plan de rattrapage avec le Ministère et le renforcement des actions de communication et de formation des personnels IATOS.

S'agissant de la gestion des compétences, une première tentative, destinée à cerner les besoins et les attentes des personnels, avait été réalisée il y a quelques années, sur la base d'un questionnaire adressé à l'ensemble des personnels de l'établissement. Ce questionnaire, élaboré sans concertation, a été mal perçu par les personnels.

Il est vivement recommandé à l'université d'envisager de reprendre cette opération, mais avec les organisations syndicales représentées à la CPE et en proposant que les agents participent eux-mêmes à la définition de leurs compétences et que les chefs de service formulent leurs appréciations.

Cette démarche servirait de base aux entretiens annuels d'évaluation, voire aux rapports d'aptitude élaborés pour l'avancement des personnels ITARF, que l'université s'est engagée à réformer dans le cadre de son projet d'établissement.

Un plan de formation très complet est proposé par ailleurs aux personnels, en collaboration avec les actions académiques, l'IRA de Nantes, le réseau des Universités du Grand Ouest, mettant en évidence les universités d'automne organisées par le Ministère. Le bilan des actions 2002, présenté lors de la Commission paritaire d'établissement du 19 février 2003, fait état d'un budget de l'ordre de 130 000 €, dont un peu moins de la moitié est alloué par le Ministère, ce qui assure 12 863 heures/stagiaires et concerne des effectifs de l'ordre de 1 274 stagiaires.

Il serait bon que l'université développe dans ce cadre des formations destinées à accompagner la mise en oeuvre de la décentralisation et le développement d'une culture commune d'établissement.

On peut aussi souhaiter que l'université réorganise et développe le mouvement interne des personnes. Une part plus importante des postes vacants pourrait être ouverte aux concours internes¹, afin de mettre en oeuvre une stratégie de promotion de ses personnels. Jusque là, une majorité des emplois a en effet été publiée en externe, ce qui a l'avantage de développer une politique de jeunesse, mais limite les possibilités d'avancement par la voie du concours.

Ainsi, en 2000, sur 20 emplois vacants, 16 ont été publiés à l'externe. En 2002, sur 42 emplois vacants, 27 ont été publiés à l'externe. En 2003, sur 43 emplois vacants, 23 ont été publiés à l'externe. Un équilibre légèrement différent pourrait être proposé au cours de la période du contrat 2004-2007.

Conclusion et recommandations. L'Université de Nantes ne pourra vraisemblablement pas, dans une situation de réduction-stagnation de ses effectifs étudiants et dans un contexte budgétaire national tendu, faire l'économie d'une stratégie de redéploiement interne des emplois. Elle devrait impérativement se doter d'outils d'analyse plus performants afin d'évaluer la réalité de ses besoins en personnels IATOS et de procéder à des comparaisons internes. De plus, il lui sera nécessaire d'associer les organisations syndicales et les personnels à cette démarche.

Sur le versant social, le CNE recommande de consolider les liens entre les personnels et de développer une culture commune intercomposantes. Dans cette perspective, l'université devrait veiller à renforcer les moyens humains et financiers attribués au service d'action sociale et culturelle, en l'occurrence le Comité des personnels de l'Université de Nantes (CPUN).

Les personnels enseignants

Comme en matière de personnels IATOS, l'université affiche une sous-dotation qu'elle ne chiffre pas de manière aussi précise. Elle indique avoir recours à 1 400 enseignants vacataires et professionnels, qu'il convient de placer en regard des 1 636 emplois d'enseignants-chercheurs et enseignants titulaires affectés à l'établissement.

L'application SAN REMO attribuée à l'université un ratio potentiel/besoins égal à 0,84.

Le besoin en heures complémentaires varie fortement entre les composantes de droit commun, avec un niveau pour 2000-2001 de 11 437,06 pour l'UFR Sciences et Techniques et de 2 939,55 pour l'histoire et la sociologie.

Les créations d'emplois, très nombreuses (157) lors du contrat 1996-1999, ont connu une nette diminution lors du contrat 2000-2003 (50 créations d'emplois, dont 12 pour l'EPUN), d'autant que 28% d'entre elles se limitaient à des délégations de crédits-emplois pour des ATER.

Cependant, la note adressée par le président aux directeurs d'UFR, au printemps 2002, pour préparer la campagne d'emplois 2003 se cantonne à des informations d'ordre administratif reprenant la circulaire ministérielle, sans donner d'indications stratégiques ou politiques.

De même, le projet ne fait aucune référence à la nature ou aux modalités d'arbitrage entre les composantes. Il évoque, en revanche, à trois reprises, la question de l'obligation de résidence et les difficultés qui résultent du non respect de cette règle. En effet, on constate que le taux de non-résidents² avoisine dans un cas 40% et se situe, pour plusieurs UFR, entre 20% et 30%, ce qui est considérable. Sur ce sujet, le projet d'établissement indique que les commissions de spécialistes devront être attentives, au-delà des qualités scientifiques et pédagogiques des candidats, à leur volonté de réelle intégration dans l'université.

¹ Dans la limite des pourcentages arrêtés par le Ministère.

² Sont pris en compte les PR et MCF dont la résidence est située hors des deux départements de Vendée (85) et de Loire-Atlantique (44).

Des redéploiements d'emplois sont envisagés dans le projet d'établissement, mais, malgré une délibération du Conseil d'administration, intervenue en septembre 1999, autorisant le redéploiement d'un tiers des emplois vacants, aucun redéploiement de composante à composante n'est intervenu.

En matière de promotion interne, la procédure mise en place se limite à harmoniser au mieux les propositions de composantes. Aucune instruction d'ordre politique ou stratégique n'est donnée ni aux directeurs de composante, ni aux rapporteurs quant aux priorités susceptibles d'être mises en œuvre lors des propositions d'avancement par voie locale.

L'Université de Nantes est membre de l'association "Nantes chercheurs étrangers", association candidate à l'obtention du label de "centre européen de mobilité" que peut accorder la Commission européenne.

Conclusion. Sur tous ces sujets, le CNE ne peut que recommander que l'université développe une réelle stratégie en matière d'utilisation des emplois créés et vacants, ce qui suppose naturellement des redéploiements de composante à composante, qui tiennent compte des besoins de la formation et de la recherche contractualisée.

3 - LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Depuis quelques années, des fonctions ont été retirées à la Division du patrimoine. L'entretien des espaces verts et du parc automobile a été externalisé. Les services sécurité et intérieur ont été placés sous la responsabilité des composantes.

L'objectif de la nouvelle équipe présidentielle consiste à décentraliser tout ce qui concerne l'exécution de la maintenance immobilière auprès des directeurs d'UFR, au moins à compter du niveau des chefs d'atelier, afin de répondre à leur attente. Le service central ne conserverait alors que les opérations dont l'université assume la maîtrise d'ouvrage (constructions, réhabilitations) et les travaux de maintenance lourde.

La Division du patrimoine comprend, au niveau central, deux ingénieurs et un secrétariat, sachant que la majeure partie des personnels (ingénieurs, chefs d'atelier, électriciens, plombiers, menuisiers...) sont regroupés au sein de 3 sites (Centre, Lombarderie et Tertre), tout en restant placés sous l'autorité du service central.

La décision politique et stratégique de décentraliser cette fonction appartient à l'établissement. Cependant, sous le strict aspect gestion, il peut être noté que la limite entre maintenance lourde et maintenance légère est parfois fragile, que les opérations de petite maintenance évitent pour l'avenir des travaux plus conséquents, que les opérations d'aménagement des locaux peuvent apparaître plus valorisantes aux yeux des UFR, au détriment éventuel de la sécurité, et enfin, que les liens hiérarchiques existant actuellement entre le service central et les 3 services déconcentrés permettent au service central de bénéficier directement d'une connaissance approfondie issue du terrain.

À noter, enfin, que l'université (hors contrats de maintenance des équipements et petits travaux de réparation) n'abonde pas sur ses ressources propres les dotations obtenues dans le cadre du contrat de développement (1,5 M€ par an) et les subventions de mise en sécurité allouées par l'intermédiaire du rectorat (450 K€ par an).

Pour un patrimoine qui représente quelque 300 000 m², ces sommes sont peu élevées et devront probablement faire l'objet d'une négociation appropriée avec le Ministère pour le contrat quadriennal 2004-2007.

4 - L'INFORMATIQUE

Actuellement, l'informatique à l'Université de Nantes est scindée entre deux services communs, CAMPO pour ce qui concerne les TICE, le Centre de ressources informatiques (CRI) pour la gestion et la sécurité du réseau haut débit, et un service central, le Service informatique de gestion (SIG), rattaché au secrétaire général.

Le SIG est chargé de l'implantation et du fonctionnement de deux logiciels nationaux de l'AMUE, NABUCO et HARPÈGE, d'une application locale de scolarité, GEODE (relativement proche d'APOGÉE au niveau technique) et d'un logiciel de gestion d'examens (TIGRE). Depuis 10 ans, ce service développe un système intégré de gestion dans l'établissement qui permet, par exemple, à la Division des personnels, de saisir dans HARPÈGE l'ensemble des personnels présents dans l'université. Le SIG a également la charge du serveur Web de l'établissement, avec toutes ses conséquences bureautiques. Il ne comporte pas de relais institutionnel dans les composantes, mais les relations informelles sont suffisamment bonnes pour que cette situation ne constitue pas un frein. Certains interlocuteurs ont pourtant relevé le manque de lisibilité de cette organisation, sachant que les informaticiens placés sous la responsabilité des directeurs d'UFR sont chargés de l'informatique pédagogique.

Le CRI n'existe que depuis 1996 comme service central, et, depuis avril 2002, comme service commun. Parallèlement, chaque composante ou sous-composante avait développé son propre service.

Depuis trois ans, un mouvement de "recentrage" est engagé, non sans peine. L'enjeu est ici clairement de mettre en oeuvre une plus grande mutualisation des ressources et des compétences, que ce soit pour disposer de compétences variées et complémentaires à tout moment (la sécurité du réseau nécessite par exemple une permanence *ad hoc*, y compris durant les congés scolaires et les week-ends) ou assurer une certaine normalisation des pratiques et des règles.

Conclusion et recommandation

Il est nécessaire de veiller à la transversalité et aux liens fonctionnels qui peuvent être mis en oeuvre entre les deux services communs et le SIG rattaché au secrétariat général. D'autant plus que le projet d'établissement fait référence à l'objectif de développer le système d'information de l'université, afin qu'il devienne une plate-forme de diffusion et d'échange d'informations pour tous les publics.

5 - LES SERVICES DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION

Deux services centraux sont regroupés au sein de la Division de la recherche : le Bureau de l'administration de la recherche et la Cellule de valorisation. Ces deux services ont presque leur vie propre et fonctionnent classiquement avec une double hiérarchie, celle du politique (vice-président du Conseil scientifique ou conseiller chargé de la valorisation) et celle de l'administration (secrétaire général et chefs de service ou de division).

La cellule de valorisation dispose de moyens en augmentation (2,5 personnes ETP). Son budget (208 K€ en 2003) provient pour un tiers d'un prélèvement sur les contrats de recherche (5% d'une assiette de 2/3 des contrats), le reste étant réparti de façon assez homogène en provenance du BQR, du contrat quadriennal et de revenus de la propriété industrielle. La moitié des dépenses est relative à la gestion du portefeuille de brevets et aux études nécessaires à l'évaluation des projets. Près d'un tiers est consacré à du personnel propre.

Il était nécessaire de renforcer cette cellule, ses moyens limités ne lui ayant pas permis d'être suffisamment performante à l'échelle d'une grande université et des organismes de recherche partenaires.

L'équipe, compétente et motivée, a développé ou participé à l'élaboration d'outils au service de son activité (guide d'aide à la négociation de contrats pour les chercheurs, cahier de laboratoire).

Plusieurs composantes de l'université ont une activité significative en relations industrielles et transfert de technologie, et disposent d'une certaine autonomie : l'EPUN et les IUT.

Il n'y a, par ailleurs, pas d'entité chargée des programmes de recherche européens. C'est pourtant un axe important dans lequel la position de l'université doit être renforcée. *A contrario*, c'est le RUOA (Réseau des universités de l'Ouest atlantique qui a le statut d'association loi de 1901 et regroupe 9 universités) qui propose un service dans ce domaine (conseil et aide au montage de projets, gestion de programmes et animation).

Cependant, la multiplicité des acteurs de la valorisation, à et autour de l'université, peut compliquer la prise de décision et ne donne pas forcément à l'université la place qu'elle mérite.

6 - RECOMMANDATIONS

LA GESTION FINANCIÈRE		Établir une politique claire quant aux reports de crédits d'un exercice sur l'autre et quant à l'utilisation du fonds de roulement. Développer la fonction "contrôle de gestion".
LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	<i>Les personnels IATOS</i>	Se doter d'outils d'analyse performants afin d'évaluer la réalité des besoins en personnels IATOS et de procéder à des comparaisons internes et externes. Intensifier une stratégie de redéploiement interne. Associer les organisations syndicales et les personnels à la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'objectif pouvant consister à élaborer un document rempli par l'agent et le chef de service à l'occasion des entretiens de notation, qui puisse permettre de déterminer également le besoin en formation. Revoir les modalités de notation modulant le recours à des péréquations qui lissent les responsabilités et les efforts des personnels. Utiliser le levier de la formation pour renforcer les notions de culture et d'identité communes. Donner la priorité au mouvement interne, y compris pour les personnels de recherche et formation. Utiliser le levier des ouvertures de concours internes en tant qu'élément de gestion prévisionnelle. Renforcer les moyens affectés au service d'action sociale et culturelle (CPUN).
	<i>Les personnels enseignants</i>	Développer une réelle stratégie au niveau de l'établissement en matière d'utilisation des emplois créés et vacants, qui devrait naturellement aboutir à des redéploiements de composante à composante et serait fondée sur les besoins de la formation et de la recherche après évaluation.
LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER		Prendre une décision politique d'organisation qui tienne compte des contraintes et des incidences techniques.
L'INFORMATIQUE		Veiller à la transversalité et aux liens fonctionnels pouvant être mis en oeuvre entre les deux services communs et le SIG rattaché au secrétariat général, afin que puisse être développée une plate-forme d'échange et de diffusion d'informations.

III - LES AXES STRATÉGIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

On pouvait penser que la complexité de l'établissement troublerait la réalité même de sa politique. Or, la volonté de mettre en œuvre une méthodologie de projet a permis à l'université d'afficher ses choix, ses priorités et les axes de son développement dans des documents qui ont le mérite d'être clairs, à défaut d'être toujours partagés par l'ensemble de la communauté.

Ainsi, à l'issue de la période de forte croissance des effectifs, le schéma de développement et le contrat quadriennal 2000-2003 reposaient sur des axes bien identifiables : ambition du développement, resserrement des liens avec l'environnement économique et social, ouverture internationale, mobilisation pour la qualité.

Dans la continuité, l'université a élaboré son projet d'établissement 2004-2007 autour d'une stratégie qui privilégie l'idée "d'une université publique, unique, multidisciplinaire et de dimension européenne". On reconnaît là une volonté qui répond aux ultimes tentations sécessionnistes de l'établissement.

Depuis 1995, quatre thèmes sont tour à tour visés par les projets de l'université : l'offre de formation, la politique de recherche, la valorisation et, bien entendu, les liens avec l'environnement et les partenaires. Sur chacun de ces sujets, les résultats sont inégaux.

1 - L'ÉMERGENCE DIFFICILE D'UNE POLITIQUE D'OFFRE DE FORMATION

Dans les années 1997-2002, la réflexion prospective de l'université a été riche et multiforme. De l'aveu même de ses promoteurs, il est un domaine où elle n'a que très partiellement réussi : celui de la politique d'offre de formation.

Le schéma des formations à construire

Le schéma de développement 1999-2003 avait conduit à constituer une commission chargée de préparer un schéma général des formations. Il était prévu qu'elle examine l'ensemble du dispositif de formation, dans le but de préparer les évolutions attendues en termes de cohérence de l'offre et de meilleure connaissance de la demande, et de mener une réflexion sur la politique à promouvoir à l'avenir. Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises et a mobilisé des groupes de travail nombreux, sans parvenir à un résultat. Le schéma des formations de l'Université de Nantes n'a jamais vu le jour. Son absence s'est avérée préjudiciable au pilotage de la préparation du contrat quadriennal 2004-2007 et à son adaptation au LMD : les priorités du développement de l'offre de formation de l'université sont ainsi demeurées trop floues et des projets qui auraient pu être étudiés par anticipation ne l'ont pas été.

Il est donc indispensable que l'université remette en chantier ce projet de schéma. Il devrait être une priorité, quitte à modifier la méthode qui a présidé à la première tentative. La commission de suivi du schéma de développement a d'ailleurs plaidé en ce sens. Tel qu'il était conçu, le document aurait pu constituer un instrument efficace au service des responsables de l'université pour orienter le travail des composantes et des porteurs de projets dans le cadre du LMD.

Une offre de formation diversifiée

Telle qu'elle est, l'offre de formation de l'Université de Nantes est néanmoins largement exhaustive et diversifiée. Elle couvre un vaste spectre qui sera analysé plus en détail dans les chapitres concernant les aires disciplinaires. On s'en tiendra ici à souligner trois caractères essentiels :

- l'offre de formation de l'établissement juxtapose des filières récentes et innovantes à des formations anciennes et traditionnelles, avec, dans chaque cas, des taux de réussite très différents ;
- les filières professionnelles ont connu un léger accroissement depuis 1997-1998, par la création des filières suivantes : une MSTCF (2000), une MSG (1998), un IUP Génie civil et des infrastructures (1998), 7 licences professionnelles depuis 2001, la mise en place de l'EPUN avec l'intégration des filières de l'ESA IGELEC, école consulaire privée, un diplôme supérieur de Notariat (2002) et enfin la création de 7 DESS. Les effectifs des filières professionnelles¹ sont ainsi passés de 5 240 étudiants en 1997-1998 à 6 399 en 2002-2003, soit, hors IUT, de 2 929 à 3 140. Cependant, l'université dispose encore de marges de progrès en ce domaine où elle avait pris beaucoup de retard ;
- s'agissant de la structure par cycle, l'université s'était fixé l'objectif d'en améliorer l'équilibre. Cet objectif est en partie atteint puisque les commissions de travail de préparation du contrat ont identifié une amélioration de la proportion d'étudiants de 2^e et de 3^e cycle. En 2002-2003, la répartition est de 51,2% en 1^{er} cycle, 33,7% en 2^e et 15,1% en 3^e. Cependant, cette pyramide présente des disparités importantes entre les secteurs disciplinaires. À titre d'exemple, alors que le 3^e cycle ne comptabilise que 7,3% des étudiants en lettres, sciences humaines et sociales, ce taux est de 18,4% en droit, 20,7% en sciences économiques et gestion (y compris les effectifs de l'IAE).

¹ Ces chiffres comprennent les effectifs des diplômes nationaux (hors santé) des IUP, IUT, licences professionnelles, MST-MSG, formations d'ingénieurs, DESS - DSN.

	1995-1996		1997-1998		1998-1999		Objectif contrat 1996-1999	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%		Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Université de Nantes	34 193		33 925		32 984			33 061		32 818		31 834		31 690	
1^{er} cycle	18 891	55,5%	18 477	54,5%	17 989	54,5%	47	17 593	53,2%	17 251	52,6%	16 369	51,4%	16 223	51,2%
2^e cycle	11 192	32,7%	11 310	33,3%	10 673	32,4%	38	10 908	33,0%	10 944	33,3%	10 747	33,8%	10 684	33,7%
3^e cycle	4 020	11,8%	4 138	12,2%	4 322	13,1%	15	4 560	13,8%	4 623	14,1%	4 718	14,8%	4 783	15,1%

Des dispositifs de pilotage et d'amélioration de la vie pédagogique encourageants, mais encore peu structurés

Depuis plusieurs années, l'université mène une politique active pour améliorer son attractivité auprès des futurs étudiants. En matière d'améliorations pédagogiques, de nombreux documents, dont le projet d'établissement 2004-2007, attestent de réflexions et concertations particulières sur des sujets variés : tutorat, évaluation, enseignement des langues vivantes pour les non-spécialistes, revalorisation des enseignements pratiques, etc.

L'évaluation des formations, un des chantiers innovants de ces dernières années, témoigne du dynamisme en ce domaine. S'inspirant du BQR, l'université a proposé d'accorder un soutien financier significatif aux formations qui acceptent de se lancer dans un processus d'évaluation interne et externe. Le "Bonus qualité formation" doit financer les préconisations du rapport d'évaluation. En 2001, onze filières se sont lancées dans cette démarche. Il est encore tôt pour en tirer un bilan. Il reste à savoir si, parce qu'elle est basée sur le volontariat des équipes enseignantes, elle trouvera un réel écho auprès des filières qui ne l'ont pas encore adoptée.

L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) produit des études intéressantes sur les étudiants, leurs difficultés sociales ou difficultés d'insertion. Mais celles-ci sont peu diffusées dans l'établissement. L'OVE procède initialement d'un engagement d'enseignants-chercheurs et de leurs étudiants dans une démarche de recherche plus que d'une volonté de l'établissement de se doter d'un outil de réflexion et d'analyse.

L'excellent service du SUIO, jusqu'ici très mal localisé, en position excentrée sur le campus du Tertre, a intégré fin 2003 la "Maison des services" dans le bâtiment Michelet. Ce projet vient à point nommé pour intégrer les activités nombreuses de ce service relié à la Mission locale et à la cellule Créactiv' Nantes.

2 - LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE : UNE NETTE ÉVOLUTION

Les priorités

Fidèle à sa pratique des audits, la présidence de l'université a constitué, en février 2002, un comité d'évaluation de sa politique scientifique. Composé, à la manière d'un *Visiting Committee*, de six enseignants-chercheurs prestigieux, et parmi eux deux étrangers, ce comité a procédé à une évaluation de la politique de recherche de l'université. Le CNE souscrit à cette intéressante analyse et y renvoie largement sur beaucoup de sujets.

Les instances d'élaboration de la politique de recherche

La mise en œuvre de la politique de la recherche n'échappe pas à la difficulté générale que rencontre l'université dans l'organisation de ses niveaux de décision. Le *Visiting Committee* rappelle à juste titre la nécessité de mieux coordonner les instances de débat et d'orientation de la politique scientifique.

Le contrat quadriennal 2000-2003 prévoyait la création de conseils de laboratoire. Le nouveau projet d'établissement reconnaît dans ses attendus que "d'une part, cet objectif n'a pas été pleinement atteint. D'autre part, il s'avère que là où les conseils scientifiques de composante existent au sein des UFR, l'articulation avec les conseils d'administration ou de gestion (conseils d'UFR) et la représentation des laboratoires sont encore à améliorer. Le projet d'établissement 2004-2007 est l'occasion de conduire une réflexion sur la place et le rôle des conseils scientifiques des composantes de formation et de recherche"¹. La multiplication des structures - conseil de laboratoire, conseil scientifique d'UFR, conseil d'UFR, conseil de l'école doctorale, conseil scientifique de l'université - n'améliore pas l'efficacité de la prise de décision.

En dépit des difficultés visibles de coordination de la politique de recherche, il faut souligner l'évolution majeure en forme de dérivée positive qu'a connue sans discontinuer l'ensemble du dispositif de l'université depuis une petite dizaine d'années. Le constat est d'évidence.

Les équipes de recherche

À la faveur des précédents contrats quadriennaux, la Direction de la recherche et les EPST ont suscité à Nantes l'émergence de laboratoires performants qui ont été évalués favorablement à plusieurs reprises. L'évolution du nombre et de la qualité des équipes, groupes et unités de recherche depuis 1995 suffit à identifier le réel progrès de l'université en ce domaine. Le rapport du CNE de 1995 le laissait pressentir. *L'Annuaire de la recherche*, élaboré par l'université en 2002, excellent outil de communication et de visibilité, en témoigne amplement.

Le nombre d'équipes et de laboratoires de recherche associés aux grands organismes a ainsi pratiquement triplé. L'université compte 58 équipes de recherche labellisées ; 24 d'entre elles sont associées à des grands organismes dont 16 au CNRS. Il existe deux instituts fédératifs, l'un en sciences de la vie, l'autre, plus récent, en chimie, une Maison des sciences de l'homme (MSH) et un Institut des substances et organismes de la mer.

On peut souligner le rôle de tout premier plan joué par l'université en ce qui concerne la mise en place de Ouest-Génopôle² et celle de la Cancéropôle Grand Ouest. De même, l'université compte aujourd'hui une des très rares équipes d'odontologie françaises conventionnées avec un grand organisme de recherche. La percée de l'Institut des matériaux peut être considérée comme définitive. La physique nucléaire a trouvé sa place dans le consortium Subatech qui regroupe l'ensemble des potentiels nantais. L'émergence de la recherche en chimie fine, ainsi que dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) se confirme. Les équipes de géographes se sont organisées en réseaux rassemblant les potentiels de recherche du Grand Ouest dans le cadre du CNRS. La MSH ne joue peut-être pas encore le rôle structurant qu'appelle le domaine des sciences de l'homme, mais elle rend visibles toutes les recherches d'excellence conduites sur le front des sciences de l'homme et des sciences sociales.

L'encadrement des docteurs s'effectue au sein de cinq écoles doctorales (deux d'entre elles sont communes avec l'École centrale) qui organisent l'enseignement de 36 DEA.

De 170 à 200 thèses environ sont soutenues chaque année à l'Université de Nantes. Leur nombre s'est sensiblement accru depuis les dix dernières années bien que les statistiques placent encore l'université en dessous des moyennes nationales, indiquant par là une incontestable marge de progression pour l'avenir.

¹ *La politique de la recherche : bilan*, février 2003.

² Les universités membres de ce génopôle sont : l'Université d'Angers, l'Université de Bretagne occidentale, l'Université de Bretagne-Sud, l'Université de Nantes et l'Université Rennes I.

Des données plus affinées montrent que la production de thèses est particulièrement faible en lettres, sciences du langage et langues, insuffisante en sciences de la vie, proche de la moyenne nationale en SHS et droit, satisfaisante en sciences et technologie, excellente en sciences économiques et santé. Ces indicateurs ne sont pas discriminants, mais ils montrent le chemin qui reste à parcourir dans certains domaines d'activité.

Une évaluation plus précise, par grand champ, sera abordée et précisée dans les chapitres suivants, mais d'ores et déjà, on peut souligner que l'université compte une recherche maintenant dynamique dans des secteurs nombreux : domaine de la santé où les progrès depuis 1995 sont notables, des matériaux où la tradition est forte, de la physique subatomique, des sciences liées à l'environnement littoral, des sciences humaines et sociales (SHS) et plus récemment des TIC.

La recherche dans sa dimension valorisation

Durant la dernière présidence, une politique de valorisation de la recherche a été clairement affichée, et les bilans disponibles montrent que des progrès ont été réalisés. L'université favorise les équipes de recherche reconnues et labellisées, capables de coopérations multidisciplinaires. Les partenariats et la valorisation de la recherche émergent des secteurs où l'université peut revendiquer un positionnement avantageux, à savoir : sciences pour l'ingénieur (des matériaux et procédés à l'électronique-automatique), mathématiques appliquées et technologies de l'information et de la communication, chimie et physique, sciences du vivant et médecine.

La gestion des contrats. À Nantes comme ailleurs, le budget de fonctionnement des laboratoires provient de plus en plus de ressources propres. S'agissant des aspects juridiques, de propriété intellectuelle, des partenariats, de l'aide à la négociation des contrats, de leur gestion et de la mise en œuvre des moyens correspondants, l'université joue un rôle important dans l'accompagnement des laboratoires.

Le montant moyen des contrats gérés par l'université est d'environ 3 M€ par an, valeur relativement stable depuis 3-4 ans. La répartition par secteur est la suivante : Technologie 45%, Sciences 23%, Santé 19%, Droit, Économie, Gestion 11%, autres 2%.

Sur la période 1999-2002, l'origine des contrats est en moyenne : ministères 17% ; organismes de recherche 5% ; collectivités locales 5% ; entreprises 58% ; Commission européenne 15%. Plus de la moitié proviennent directement de partenariats avec des entreprises. C'est un indicateur très significatif du dynamisme des laboratoires concernés. Il reste qu'est insuffisamment développée la participation aux réseaux de recherche technologiques et aux programmes européens.

On remarquera cependant que l'université n'a pas véritablement de vision ni de maîtrise globale de l'activité "contrats". En effet, le choix et la répartition de la gestion des contrats par l'une des tutelles des laboratoires ne sont pas suffisamment définis : l'application des conventions générales entre organismes ou des stipulations du contrat quadriennal aurait dû amener à une formalisation plus poussée de l'instruction des contrats en vue de leur signature par toutes les tutelles des UMR.

Le secteur de la santé fait par exemple l'objet d'un volume important géré par des associations, *via* notamment le bureau des associations du CHU (environ 2 M€ annuels ont été évoqués).

Il est difficile de mener une politique cohérente si les conditions relatives aux contrats (négociation, signataires, clauses juridiques, embauche de personnels) ne sont pas homogènes.

La filiale. La filiale aura un objectif clairement affiché de valorisation (au sens de l'industrialisation et de l'exploitation de résultats de la recherche). Ceci n'implique pas nécessairement une activité importante de gestion de contrats, mais le service rendu aux laboratoires peut rendre la filiale attractive (réactivité et souplesse de gestion).

C'est par ailleurs une activité autofinancée à court terme, la valorisation étant généralement de rentabilité plus aléatoire. La gestion de contrats peut alors être motivée par la situation économique de la filiale.

Parallèlement à la filiale, l'association UNI-TECH est créée. L'université en est membre fondateur. De même UNI-TECH serait actionnaire de la filiale. Elle reprendrait à terme une partie de l'activité de gestion des associations historiquement créées à proximité des composantes (IRESTE et ISITEM notamment).

Il faut aussi citer Univaloire, association créée de longue date pour l'animation et le développement du transfert de technologie en direction des entreprises régionales. Univaloire a développé une activité de gestion de contrats (au sens, par exemple, de l'embauche de personnels sur ces contrats), qui pourrait évoluer au profit d'UNI-TECH.

L'exploitation de résultats de la recherche. Il est intéressant de noter que l'université a développé un portefeuille de propriété industrielle. Entre 2000 et 2002, celui-ci est passé de 17 à 29 familles de brevets. Les domaines d'application couverts sont variés, à l'image des activités de recherche : thérapie génique, immunothérapie, biocatalyse, produits de la mer, énergie et électronique, traitement de l'information, génie des procédés, etc. Des retours d'exploitation significatifs existent déjà (200 K€ en 2002).

Généralement, le retour sur investissement se fait grâce à un ou quelques dossiers très fructueux, la majorité n'amortissant qu'au mieux les dépenses marginales de valorisation.

C'est donc en direction du secteur santé/médecine que l'université devrait orienter sa stratégie. Elle y est cependant peu présente, pour des raisons historiques, le CHU et l'INSERM ayant occupé le terrain plus tôt. Cela ne signifie cependant pas que ses intérêts ne puissent pas être correctement négociés.

La création d'entreprises innovantes. La création d'entreprises innovantes issues des laboratoires universitaires n'est pas récente, et l'université a su profiter du cadre offert par la loi sur l'innovation pour améliorer et sécuriser l'implication des chercheurs dans les projets. Elle s'appuie en la matière sur Atlanpole, syndicat mixte de développement économique créé en 1986, actuellement aussi centre européen d'entreprises innovantes et incubateur agréé par le ministère de la Recherche.

L'université est maintenant membre à part entière d'Atlanpole ; elle n'était que membre associé jusqu'en 2000.

Le bilan dans ce domaine est très positif, avec près de 25 entreprises créées, dont 16 en sciences de la vie. L'université dispose là d'un outil de qualité, dont le professionnalisme lui sert aussi de référence (Atlanpole est certifié ISO 9001 depuis février 2001). Elle est correctement impliquée dans les processus de décision et le portage des projets. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation sérieuse permettant de valider leur viabilité quant aux facteurs-clés de succès (valeur, protection et liberté d'exploitation de la technologie, existence de marchés, constitution et moyens de l'équipe, etc.). L'université fait ensuite partie du comité d'engagement des projets et assure, conjointement avec Atlanpole, leur portage. Elle assure la négociation et la formalisation des différentes conventions de transfert (hébergement des projets et de start-up dans les laboratoires, conditions de mise à disposition de personnels enseignants-chercheurs, contrats de licence).

Dès l'amont, les relations industrielles et l'entrepreneuriat sont pris en compte, à titre d'exemple dans le cadre :

- des écoles doctorales, qui proposent aux doctorants des formations leur permettant de construire leur projet professionnel ;
- des Doctoriales ; cependant, ces initiatives mériteraient d'être renforcées. Leur intérêt et leur qualité sont avérés, mais elles ne drainent pas un effectif suffisant ;
- de Créactiv'Nantes, initiative du président en 2001, soutenue par la Région et la CCI, qui a pour but de développer l'entrepreneuriat auprès du monde universitaire (étudiants et enseignants-chercheurs) par des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement de porteurs de projets. Créactiv'Nantes constitue donc un maillon intéressant du dispositif.

Équipes de recherche de l'Université de Nantes (Année 2002)

Laboratoires par UFR et institut	Label	PR	MCF	Chercheurs CNRS, INSERM, INRA	Autres chercheurs	IATOS	ITA	Doctorants	Allocataires		Thèses sur 5 ans
									A*	B**	
Lettres et langages											
CREN - Centre de recherche en éducation de Nantes	EA 2661	4	6			0,5		30		29	18
AAI - Acoustique, acquisition et interprétation	JE 2220	10	12					9		9	20
Modernité de l'Antique	EA 3258	4	6					8			2
Philosophies de l'expérience	EA 2163	5	7				1	14	1	10	9
CALD - Centre d'analyse linguistique du langage	EA 2162	5	4					14		10	3
Textes langages imaginaires	EA 1164	10	12					31		10	20
Centre François Viète, épistémologie, histoire des sciences	EA 1161	3	2					17		17	10
Langues											
Centre de recherche sur les conflits d'interprétations	JE 2324	1	13			0,25		10	1	7	2
ALPL - Analyse linguistique et pratiques langagières	JE 2323	2	4			0,25		6		1	
Centre de recherche sur les identités nationales et l'interculturalité	EA 1162	10	26			0,25		24	2	18	16
Sociologie											
LESTAMP	EA 3262	4	9					21		4	3
Centre nantais de sociologie	EA 3260	4	11					30	1	4	8
Psychologie											
Activites cognitives, développement et contextes	EE 0105	1	3	1				1		4	
Laboratoire de psychologie, éducation, cognition, développement	EA 3259	5	11			1,5		28	1	4	15
Histoire, Histoire de l'art et Archéologie											
Centre de recherche sur l'histoire du monde atlantique	EA 1163	14	15			2		36	4		23
Laboratoire de préhistoire récente et de protohistoire	UMR 6566	1	3	2				3		1	2
IGARUN											
Géolittomer-Nantes	UMR 6554	6	5	1	1	2	3	23	2	10	21
CESTAN - Espace géographique et société	UMR 6590	2	6			0,5	2	12	2	6	5
Droit et Sciences politiques											
Institut de recherche en droit privé	EA 1166	7	12					74			31
Économie-Droit rural et agro-alimentaire	UMR A606	6	6	4		3		13			5
CRUARAP	UMR 6029	9	14	3		2		50	4	13	17
Droit et changement social	UMR 6028	12	21	5		1	4	48		22	19
Centre de droit maritime et océanique	EA 1165	6	3			0,5		36	3	7	8
Sciences économiques et Gestion											
Laboratoire d'économie de Nantes-Atlantique	EA 2164	6	17				1	14		6	7
IAE											
Centre de recherche en gestion de Nantes-Atlantique	EA 3261	9	20					26		14	12
Maison des sciences de l'homme Ange Guépin	PPF	7	3	7		1	5	24	10		
Médecine et Techniques médicales											
Centre de recherche en nutrition humaine de Nantes	PPF	10	3	9				6			
Laboratoire d'étude du polymorphisme de l'ADN	EE 0106	3	6			3		5	2	3	2
Biologie des cancers coliques et thérapeutique expérimentale	INSERM U 419	1	3	6		5	4	7			
Biologie et physiopathologie intestinales. Pharmacologie nutritionnelle	INSERM U 539	8	5	6	1	6	2	12	2	10	9
Neurobiologie de l'anxiété et de la dépression	EA 3256	2	2	1	1	3		5	1	4	1
Photobiologie en neurochirurgie et cancérologie générale	EA 3257	4	2		3	2	1	1	1		6
Physiopathologie de la résorption osseuse et thérapie des tumeurs osseuses primitives		2	3	1	2		3	3	3		3
Physiopathologie et pharmacologie cellulaire et moléculaire G&R Laënnec	INSERM U 533	3	6	12	1		5	22	11	11	8
Stratégies en épidémiologie et thérapeutique des infections	EA 1156	9	5		1	1	2	10		10	2
Laboratoire de thérapie génique	EA 3255			3				7		6	2
Immuno-endocrinologie cellulaire et moléculaire	UMR 707	2	5			2		5	3	2	6
Immuno-intervention dans les allo- et xenotransplantations	INSERM U 437	4	11	7		6	9	26	5	21	20
Interactions récepteurs ligands en immunocancérologie et immunopathologie	INSERM U 463	10	8	15	22	7	8	37	7	29	37
Sciences pharmaceutiques											
Laboratoire de pharmacologie marine	EE 0103		5			2		3	3		5
SMAB - Substances marines à activité biologique	EA 2160	6	6	2	1	4		10	1	5	10
Laboratoire des substances interférant avec les réactions et la prolifération cellulaires	EA1155	5	6		3	8	2	11	6	5	10
Odontologie											
Matériaux d'intérêt biologique	EMI 9903	7	17	3		3		15	2	13	10

Équipes de recherche de l'Université de Nantes (Année 2002) – suite.

Laboratoires par UFR et institut	Label	PR	MCF	Chercheurs CNRS, INSERM, INRA	Autres chercheurs	IATOS	ITA	Doctorants	Allocataires		Thèses sur 5 ans
									A*	B**	
Sciences et Techniques											
Laboratoire de mathématiques de Nantes	UMR 6629	17	23	3	5	1	3	16	1	15	8
CRDM - Centre régional de documentation mathématique	PPF										
IRIN - Institut de recherche en informatique de Nantes	EA 2157	11	39	1		1		52	20	32	24
Pôle physique théorique et modélisation	PPF	13	5								
LPIO - Laboratoire de physique des isolants et d'optronique	EA 3254	3	8					6			4
LPSE - Laboratoire de physique des solides pour l'électronique	EE 0104	1	5					8	2	6	12
SUBATECH - Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées	UMR 6457	7	7	13	8	3	35	22	5	17	19
LPGN- Laboratoire de planétologie et géodynamique de Nantes	UMR 6112	7	15	1	6	4	2	10	2	8	6
LAIEM - Laboratoire d'analyse isotopique et électrochimie	UMR 6006	3	8	3		3	4	13	3	8	11
Laboratoire de spectrochimie	EA 1149	4	5			1,5		4		4	5
LSO - Laboratoire de synthèse organique	UMR 6513	3	15	6	4	2	5	12	3	9	21
GPPV - Groupe de physiologie et pathologie végétales	EA 1157	2	8	1		4		6	1	5	3
ISOMer - Institut des substances et organismes de la mer	PPF 005	13	24	3	2	9			20		25
Laboratoire de biocatalyse	FRE 2230	6	10	1		2,5	2	7	2		13
EMI-LBM - Écophysiologie marine intégrée : échelles et interfaces dans la production benthique	EA 2663	4	10	1		3	1	8	5	3	8
Laboratoire de développement et physiologie des structures contractiles	UMR 6018	3	2	1		2	3	3	1	2	8
Laboratoire d'écologie et paléo-environnements atlantiques	UMR 6566	1	3				1	22	2	20	9
STAPS											
Laboratoire : motricité, interactions, performance	EE 0102		6			0,25	0,3	3			1
EPUN											
IRCCyN - Institut de recherche en communication et cybernétique de Nantes	UMR 6597	18	35	15		7	12	92	65	27	32
IMN - Institut des matériaux Jean Rouxel***	UMR 6502	13	26	27		11	24	33	5	17	54
Laboratoire de thermocinétique	UMR 6607	6	9	4	1	4	4	17	8	9	24
LGM - Laboratoire génie des matériaux	EA 2664	3	4				1,5	6	1	5	4
Pôle atlantique de Génie électrique	EA 1770	7	15					8	3		29
IUT											
OPERP Nantes - Outillage et procédés d'élaboration réactifs de polymères	EE 0101	1	2						1		
LAMM Saint-Nazaire - Laboratoire d'applications des matériaux à la mécanique	JE 2322	1	6	1			1,2	4	1		2
LGCNSN Saint-Nazaire - Laboratoire de génie civil de Nantes - Saint-Nazaire	EA 2165	7	14	1		4,5		31		29	14
GEPEA Saint-Nazaire - Génie des procédés environnement- agro-alimentaire	UMR 6144	10	30	7		14,5	1	36	14	22	35
TOTAUX		393	678	177	62	144	152	1 206	243	563	778

* A = Bourses Direction de la recherche, bourses régionales, bourses CIFRE.

Source : Université de Nantes

** B = Autres sources de financement.

*** Sont inclus les personnels de l'ERT 1001 Matériaux pour batteries au lithium métallique à température ambiante.

Hors la MSH, où des projets individuels sont sélectionnés :

- 15 laboratoires accueillent des enseignants-chercheurs de 2 composantes distinctes ;
- 4 laboratoires accueillent des enseignants-chercheurs de 3 composantes distinctes ;
- 2 laboratoires accueillent des enseignants-chercheurs de 4 composantes distinctes ;
- 1 laboratoire accueille des enseignants-chercheurs de 5 composantes distinctes.

Liste des DEA et effectifs de l'Université de Nantes en 2002-2003

École doctorale de rattachement	Intitulé du DEA	Direction scientifique	Établissements habilités		Effectifs 2002/2003
			Université principale de rattachement	Cohabilitation	
ED 80 Connaissances, langages, culture (CLC)	Littérature et ses marges	6	Université de Nantes	Université d'Angers	29
	Psychologie, cognition et communication	6	Université de Nantes	Université Rennes II	15
	Épistémologie, histoire des sciences et des techniques	6	Université Paris VII	Université de Nantes	20
	Philosophie	6	Université de Nantes	Université Rennes I	14
	Monde méditerranéen antique : modernité et tradition	6	Université de Nantes	Universités de Caen, Rennes II, de Rouen, de Brest	3
	Sciences de l'éducation et didactiques	6	Université de Nantes	Universités de Caen, de Tours	53
	Sciences du langage : langues, discours	6	Université de Nantes		27
	Relations internationales et histoire du monde atlantique	6	Université de Nantes	Université de La Rochelle	29
	Identités linguistiques, images nationales et transferts culturels	6	Université de Nantes		22
	Archéologie et archéosciences	6	Université Rennes I	Universités de Nantes, Rennes II	3
ED 81 Droit et sciences sociales (DSS)	Approches organisationnelles des pratiques de management	7	Université de Nantes	Université d'Angers	16
	Droit des contrats	7	Université de Nantes		18
	Droit social	7	Université de Nantes		28
	Droit maritime et océanique	7	Université de Nantes		20
	Propriété intellectuelle	7	Université de Nantes	Université de Poitiers	26
	Droit public et environnement	7	Université de Nantes		36
	Droit privé	7	Université de Nantes		41
	Théorie et méthodes de l'analyse économique	7	Université de Nantes		14
	Géographie : sociétés et territoires, mer et littoral	6	Université de Nantes		26
	Formes d'existence sociale et formations culturelles	7	Université de Nantes		37
	APS et sciences sociales "Les cultures physiques et sportives : genèse, formalisation, diffusion"	7	Université Rennes II	Universités de Nantes, de Brest	5
ED 147 Chimie Biologie (CB)	Chimie fine et matériaux organiques	4	Université de Nantes	Université d'Angers	20
	Signaux et images en biologie médecine	5	Université d'Angers	Universités Rennes I, de Tours, de Nantes	1
	Biologie de l'os et des articulations et biomatériaux	5	Université Paris VII	Universités de Nantes, Nancy I et Lyon I	5
	Physico-chimie et qualité des bio-produits	5	Université de Nantes	École nationale vétérinaire, ECAM de Paris, INA PG	14
	Biologie cellulaire	5	Université de Nantes		29
ED 366 Sciences et technologies de l'information et des matériaux (STIM)	Mathématiques et applications	1	Université de Nantes	Université d'Angers	6
	Informatique	9	Université de Nantes	Université d'Angers, ENSTIM de Nantes	25
	Automatique et informatique appliquée	9	École centrale de Nantes	Universités de Nantes, d'Angers, ENSTIM de Nantes	
	Électronique et génie électrique	8	Université de Nantes		25
	Sciences des matériaux	4	Université de Nantes	Université du Maine	13
	Physique subatomique et applications	2	Université de Nantes	ENSTIM de Nantes	5
ED 367 Mécanique, thermique et génie civil (MTGC)	Génie civil	8	École centrale de Nantes	Universités de La Rochelle, de Nantes	7
	Géosciences	3	Université Rennes I	Université de Nantes	3
	Ambiances architecturales et urbaines	7	Université de Nantes	École d'architecture de Nantes	19
	Thermique, énergétique et génie des procédés	8	Université de Nantes		35

Source : Université de Nantes

ED STIM, commune à l'École centrale de Nantes, rattachée à l'université

ED MTGC, commune à l'École centrale de Nantes, rattachée à l'ECN

3 - LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES

Le remarquable développement de la valorisation, initié depuis 1995, n'aurait pu se concrétiser sans que l'université approfondisse ses relations avec ses partenaires institutionnels ou économiques. L'ouverture sur son environnement est un axe fort de sa politique qui a trouvé, depuis le dernier rapport du CNE, une expression particulièrement aboutie.

Le développement des liens avec l'environnement économique et social

Depuis qu'elle a mis en place des contrats d'objectifs avec ses partenaires (collectivités territoriales et organismes consulaires), l'université dispose, en effet, d'une méthode de concertation ainsi que de protocoles de conventions rarement développés à ce niveau dans les universités françaises. Ces pactes peuvent être considérés comme des modèles. Ils créditent en tout cas l'université d'un capital de confiance auprès des collectivités territoriales qui acceptent de financer, par contrat d'objectifs, des actions aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui de la pédagogie ou de la mobilité internationale des étudiants et des enseignants.

Il convient, sans doute, d'amplifier ces relations avec les villes, les départements et la Région et peut-être d'aborder avec ces collectivités, au-delà du contrat de plan État-Région (12^e CPER), la question cruciale du logement étudiant qui pose à Nantes et à l'université de réelles difficultés.

L'université a tissé par ailleurs des relations suivies avec les assemblées consulaires de Nantes et de Saint-Nazaire, ainsi qu'avec le groupement interconsulaire de Loire-Atlantique (GILA). De façon plus généraliste ou périphérique, elle a établi des contacts étroits avec les acteurs concernés par l'innovation technologique, à travers le réseau de diffusion technologique Pays de Loire Innovation et le développement économique.

C'est le cas au sein du GIP Atlantech, dont les membres sont les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les écoles de commerce, la Région, la Chambre régionale de commerce et d'industrie, les Chantiers de l'Atlantique, etc. Atlantech vise à promouvoir l'offre régionale, à être un carrefour de rencontres et à soutenir les projets en valorisation de la recherche, notamment au niveau international, en favorisant la mobilité des personnes.

Ces liens avec les collectivités territoriales et avec les assemblées consulaires sont de nature à améliorer l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins locaux et régionaux, tant en formation initiale qu'en formation par alternance ou en formation continuée. Le CNE incite volontiers l'université à poursuivre l'élaboration de sa charte de formation dans ce sens, notamment en faisant sa place à la formation continuée.

Les réseaux universitaires

L'investissement de l'université pour la création de réseaux universitaires de coordination des supports des activités contractuelles de recherche (comme Valor Ouest qui fédère les cellules de valorisation des universités de l'Ouest) et pour la création de structures communes aux universités pour le développement des techniques d'information et de communication appliquées à l'enseignement (TICE) est réel et témoigne, dans un autre registre, du souci d'ouverture de l'établissement.

L'université a joué un rôle moteur dans la constitution du Réseau des universités de l'Ouest atlantique (RUOA) dont l'objet est de rationaliser l'offre de formation et de potentialiser l'effort de recherche. Un des objectifs de ce réseau est de mettre en synergie les structures de recherche autour de programmes ambitieux (le génôme) ou de ressources communes (les Presses universitaires). Le bilan de cette démarche intéressante fera l'objet d'une évaluation particulière (rapport sur les sites universitaires de l'Ouest). Bilan provisoire bien sûr, car certains projets novateurs, comme le portail "bureau nomade étudiant" ou le projet "NEMO" (*Network of European Marine Organizations*), ne sont pas encore opérationnels. La mise en place de ce réseau a surtout créé un espace de solidarité qui joue un rôle de forte incitation auprès des présidents des universités qui y participent.

L'Université de Nantes intervient aussi de façon majeure dans la création et l'organisation de l'Université virtuelle en Pays de Loire (UVPL) qui associe contractuellement le Conseil régional des Pays de la Loire, les Universités de Nantes, d'Angers, du Maine, l'IUFM des Pays de la Loire et le GIP Atlantech. Là encore les choses "en sont à leur début".

Il faut noter qu'après le passage des experts, l'université et les écoles extérieures (École centrale, École des mines) ont élaboré une déclaration de collaboration qui esquisse une politique de site.

4 - CONCLUSION

Qu'il s'agisse du gouvernement, de la gestion, des axes mobilisateurs de la politique d'établissement, il est clair que l'on ne peut ramener le diagnostic de l'Université de Nantes aux seuls débats qui focalisent son instabilité et ses faiblesses, au rythme de l'élection de ses présidents. La réalité est singulièrement plus complexe.

Même si les évaluations de ces domaines mettent en évidence une inégalité de résultats, il faut à ce stade de l'analyse mettre au crédit de l'établissement sa capacité à se mobiliser pour apprivoiser la culture de projet, sa volonté de consolider et développer ses structures de recherche, sa détermination à s'ouvrir au monde économique et industriel, à tisser des relations institutionnelles argumentées avec ses partenaires des collectivités territoriales. Ces progrès sont récents, déterminants et il est important de le souligner.

Ces avancées supposent d'être confrontées aux réalités du terrain de cette université omnidisciplinaire, fondamentalement diverse, ce qui est pour elle aussi bien un atout qu'une difficulté.

DYNAMIQUES
DES SECTEURS
DISCIPLINAIRES

Plutôt que de s'en tenir à une analyse transversale, peut-être plus aisée à conduire, mais plus elliptique et donc moins utile aux acteurs de terrain, le CNE a fait ici le choix d'approfondir le diagnostic de l'université en descendant à l'échelle de ses grands ensembles disciplinaires pour en apprécier plus précisément la dynamique et les évolutions récentes.

Les domaines distingués regroupent trois familles de dynamiques disciplinaires :

- d'abord, le domaine littéraire, qui recouvre des réalités complexes mais qui, pour avoir subi les assauts de la démographie étudiante, est ressenti comme le plus en difficulté. À la demande de l'université, il était intéressant d'apprécier cette perception ;
- on a choisi ensuite de regrouper dans une même famille de dynamique des domaines disciplinaires qui ont en commun une certaine ancienneté dans l'histoire de l'établissement, pour ne pas dire une certaine tradition. Il s'agit des secteurs du droit, de l'économie, des sciences de gestion et de la médecine. Même si ce regroupement est artificiel à bien des égards, ces secteurs n'en ont pas moins montré, depuis l'évaluation de 1995, des évolutions nouvelles qu'il fallait mesurer ;
- enfin, les secteurs des sciences et de la technologie, relativement faibles en 1990, ont connu un développement sensible depuis la dernière évaluation de 1995, tant en recherche qu'en offre de formation, notamment avec la mise en place de l'École polytechnique de l'Université de Nantes (EPUN), première expérience en la matière en France. L'évaluation de cette création et de ses conséquences a d'autant plus d'importance que l'environnement économique est attentif au rayonnement de ce secteur, riche par ailleurs d'écoles extérieures à l'établissement. C'est en tout cas dans ce domaine que l'université a enregistré les évolutions les plus sensibles.

I - LE SECTEUR LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SCIENCES SOCIALES

Derrière l'apparente et commode appellation de ce domaine se cache en réalité un ensemble considérable, composite tant au plan de ses structures qu'à celui des départements et filières qui le composent. Il rassemble le tiers des effectifs de l'établissement. Il est présenté souvent comme le plus en difficulté dans l'université. Il est vrai qu'une histoire complexe, quelque peu mouvementée, encore inscrite dans les esprits, a pu couper ce groupe de disciplines des autres secteurs de l'établissement. Pourtant, les périodes de contestation exacerbée (1968, 1976) aussi bien que quelques dérives passées ne sont plus réellement d'actualité. Par delà une histoire tumultueuse, il est important de faire le point sur ce dispositif "littéraire" essentiel à l'université, en tout cas bien plus complexe - donc plus riche - qu'elle ne le dit elle-même.

Le secteur regroupe sous une même appellation des unités de formation et de recherche qui appartiennent aussi bien au domaine des lettres qu'à ceux des langues, des sciences sociales et des sciences humaines. Jusqu'en 2001, il correspondait à 3 UFR - Langues, Lettres et Sciences humaines, Histoire et Sociologie - et à un institut (ex-article 33), l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes (IGARUN). Le tout a constitué, jusqu'à une date récente, ce que l'université appelait, depuis 1971, un "ensemble" piloté par un "doyen" coordinateur censé, comme on l'a vu précédemment, assurer une meilleure coordination avec les services centraux de l'université. Le CNE, en 1995, avait souligné l'insuffisante définition du contenu de la fonction des coordinateurs d'ensemble.

1 - UNE RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE INACHEVÉE

Les statuts ont été réformés en juin 2000, à la demande des UFR et avec le soutien du président de l'époque, pour recomposer cet "ensemble". L'idée, avancée par certains responsables, de créer pour tout le secteur disciplinaire une UFR unique sur le modèle des sciences et techniques n'ayant pas été retenue, ce redécoupage a finalement débouché, en 2001, sur la création de 5 UFR et d'un institut. Un second institut pourrait même s'ajouter, si le projet d'attribuer ce statut au Service universitaire pour le français langue étrangère (SUEFLE) venait à se concrétiser.

Cette fragmentation nouvelle a abouti à créer des UFR mono- (ou quasiment) disciplinaires d'un côté et d'autres constituées, au contraire, de nombreux départements. L'UFR de Sociologie (heureusement séparée de l'histoire), celle de Psychologie et l'IGARUN (géographie), celle d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie sont du premier type. À l'inverse, l'UFR de Langues réunit 7 départements (allemand, anglais, espagnol, portugais, italien, autres langues, LEA) et l'UFR Lettres et Langues en regroupe 6 (philosophie, lettres anciennes, lettres modernes, sciences du langage/français langue étrangère, sciences de l'éducation, information et communication).

Cette organisation est manifestement inachevée, mais il est clair que la reprise de la réflexion devra tenir compte de la relocalisation de certaines UFR dans de nouveaux bâtiments.

Un ensemble complexe et hétérogène

On notera d'abord que, parce qu'elle a développé anciennement des relations étroites avec le droit et qu'elle est activement présente dans la Maison des sciences de l'homme, l'UFR de Sociologie est articulée avec le secteur des sciences juridiques, économiques et de gestion, au moins par son appartenance à l'École doctorale "Droit et sciences sociales" - dont relèvent également les géographes de l'IGARUN -, alors que tous les DEA et formations doctorales des autres UFR dépendent de l'École doctorale "Connaissance, langages, culture".

En second lieu, l'"ensemble" Lettres est un acteur important sur le site de La Roche-sur-Yon, où sont assurés des enseignements de DEUG en histoire, géographie et LEA. Il est donc concerné au premier chef par le devenir de ce site.

En troisième lieu, au-delà des disparités parfois très fortes qui distinguent les filières en termes d'effectifs (en 2003, la psychologie comptait 1 925 étudiants et la philosophie 400), plusieurs d'entre elles n'existent qu'au niveau des 2nd et 3^e cycles (sciences de l'éducation, sciences du langage, information-communication, FLE, toutes, d'ailleurs, parties prenantes de l'UFR Lettres et Langues).

L'état des effectifs : le tiers des étudiants de l'université

L'ensemble Lettres constitue, et de loin, le plus gros secteur disciplinaire de l'Université de Nantes. En 2002-2003, il regroupe, en termes d'étudiants inscrits, plus du tiers de l'effectif total (11 882 étudiants pour un total dans l'université de 31 690).

Effectifs et poids relatif du secteur Lettres-Langues-SHS

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Université Nantes	32 407	32 977	34 193	34 780	33 925	32 984	33 061	32 818	31 834	31 690
Lettres-Langues-SHS	11 689	11 667	12 174	12 721	12 631	12 428	12 214	12 422	11 744	11 882
En % du total	36,1%	35,4%	35,6%	36,6%	37,2%	37,7%	36,9%	37,9%	36,9%	37,5%

Source : Université de Nantes, Division des études et de la vie universitaire.

Les effectifs du secteur Lettres incluent les étudiants inscrits en vue de la préparation du DAEU-A (à partir de 1996) et ceux inscrits au SUEFLE.

Pendant la phase de rapide croissance des étudiants inscrits à l'Université de Nantes, jusqu'à l'année 1995-1996, la part du secteur Lettres, un peu au-dessus des 37%, est demeurée à peu près constante. Elle s'est même tenue à ce niveau jusqu'en 1998-1999, alors que les effectifs avaient commencé à baisser. Par contre, dans la période ultérieure, la baisse des effectifs a été plus rapide en lettres (- 8,6% sur la période comprise entre 1998-1999 et 2002-2003) que dans l'ensemble de l'université (- 3,9%)¹. La part du secteur Lettres n'est plus, en effet, que de 35,8% du total en 2002-2003.

L'évolution légèrement décalée des effectifs par rapport au reste de l'université n'en masque pas moins des tendances assez différenciées, voire contradictoires, d'une UFR ou institut à l'autre, et, plus encore, d'une filière à l'autre. Cependant, à cette échelle, la difficulté rencontrée pour disposer de séries statistiques concernant les inscrits administratifs² empêche de mener une analyse fine sur une période suffisamment longue pour faire un lien rigoureux avec la précédente évaluation du Comité national d'évaluation.

¹ La perte de l'"ensemble" Lettres représente ainsi, pour la période 1998-1999/2002-2003, 82,6% de celle mesurée sur l'Université de Nantes tout entière.

² En l'occurrence, dans le tableau, la série qui commence en 2000-2001 ne procède pas de la même source que la série antérieure et elle ne s'y raccorde pas parfaitement.

Évolution 1996-1997/2002-2003 des inscrits pédagogiques par UFR et institut*

UFR ou institut	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Évolution 1996-1997 / 2002-2003	
								Nbr.	%
UFR Langues	3 340	3 422	3 286	3 227	3 087	2 751	2 793	- 547	- 16,4
dont LLCE					1 664	1 444	1 486		
dont LEA					1 423	1 307	1 307		
UFR Lettres (y compris DAEU-A)	4 956	4 878	5 137	5 125	4 950	4 709	4 813	- 143	- 2,9
dont lettres modernes et classiques					1 351	1 228	1 144		
dont philosophie					441	412	400		
dont sciences de l'éducation					581	565	611		
dont sciences du langage					56	51	99		
dont information-communication					108	127	111		
dont psychologie					1 883	1 819	1 925		
UFR Histoire-sociologie	2 690	2 815	2 820	2 758	2 792	2 695	2 749	+ 59	+ 2,2
dont histoire					1 199	1 135	1 076		
dont histoire de l'art/archéologie					344	367	426		
dont sociologie					1 249	1 193	1 247		
IGARUN (Géographie)	1 145	1 011	933	860	731	662	592	- 553	- 48,3
TOTAL secteur Lettres	12 131	12 126	12 176	11 970	11 560	10 817	10 947	- 1184	- 9,8

* En 2001, le département de Psychologie constitue une UFR et l'UFR d'Histoire-Sociologie se sépare en deux UFR (Histoire et Histoire de l'art, Sociologie).
Le tableau n'inclut ni les étudiants inscrits au SUEFLE, ni ceux inscrits en vue de la préparation des diplômes d'université (DU).

Source : Université de Nantes

Le maximum des étudiants inscrits s'affiche à des dates décalées d'une UFR à l'autre. La géographie est la première à amorcer, dès 1996-1997, la chute des effectifs, laquelle se poursuit à un rythme accéléré, de sorte que l'IGARUN a perdu près de la moitié de ses étudiants en 7 ans. La baisse des effectifs pour l'UFR Langues affecte plus les filières "classiques" (langues, littératures et civilisations étrangères) que le LEA. La quasi-stabilité de l'ex-UFR Lettres recouvre, en vérité, des évolutions différentielles : tandis que les effectifs de la psychologie et des sciences de l'éducation continuent à croître jusqu'en 2002-2003, que les petites filières des sciences du langage et de l'information-communication se développent, la baisse affecte principalement les lettres classiques, les lettres modernes et, dans une moindre mesure, la philosophie. L'ex-UFR d'Histoire et de Sociologie manifeste un gain modeste, mais un gain tout de même, par rapport à 1996-1997 : c'est le résultat de la montée en puissance de la jeune filière d'Histoire de l'art et d'Archéologie et d'une remontée récente de la sociologie, tandis que le département d'Histoire enregistre des effectifs en baisse, modérée toutefois si on compare à la géographie.

Si l'on met à part la géographie, dont l'évolution négative n'est pas propre à l'Université de Nantes, ce sont essentiellement les filières "classiques", celles qui conduisent principalement aux concours de recrutement de l'enseignement, qui sont les plus affectées par la baisse des effectifs.

Les déséquilibres de la structure par cycle

Le secteur Lettres-Langues-SHS ne s'inscrit pas dans l'évolution globale de l'université. En 1998-1999, il se caractérisait par une sur-représentation de la part des 1^{er} et 2^e cycles. À l'inverse, le faible développement de la recherche dans ce secteur retentissait sur le petit nombre de DEA habilités, les faibles effectifs d'étudiants en thèse, en même temps que l'insuffisante professionnalisation des cursus limitait le nombre des inscrits en DESS : au total, les 3^{es} cycles ne représentaient que 5,4% des étudiants de l'"ensemble" Lettres en 1998-1999.

Quatre ans plus tard, pour l'année universitaire 2002-2003, les déséquilibres structurels demeurent pour l'essentiel : si la part des 3^{es} cycles a légèrement progressé pour atteindre 7,3% du total, et si la part des 2^{es} cycles a, quant à elle, légèrement diminué, celle des 1^{ers} cycles a augmenté, les étudiants qui y sont inscrits représentant désormais plus de 57% des effectifs de l'"ensemble" Lettres.

Évolution de la part de chaque cycle dans les effectifs du secteur Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales

	1995-1996		1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Ensemble Lettres			12 041		12 428		12 214		11 892		11 237		11 359	
1^{er} cycle	7 082	58,2%	6 720	55,8%	7 204	58,0%	6 985	57,2%	6 764	56,9%	6 357	56,6%	6 505	57,3%
2^e cycle	4 451	36,6%	4 668	38,8%	4 476	36,0%	4 436	36,3%	4 344	36,5%	4 089	36,4%	4 025	35,4%
3^e cycle	641	5,3%	653	5,4%	748	6,0%	793	6,5%	784	6,6%	791	7,0%	829	7,3%

Sources : Pour 1995-1996, Bilan du contrat quadriennal de développement, 1996-1999

Pour 1997-1998, Schéma de développement de l'Université de Nantes, 1999-2004

Pour les années 1998-1999 et suivantes, DEVU.

La politique de qualité du précédent contrat : des effets peu perceptibles dans le secteur Lettres

La première année de DEUG

- *L'analyse des taux de réussite en DEUG 1.* Les résultats (taux de réussite/présents) sont très inégaux selon les filières. Les taux les plus élevés se situent en lettres classiques et en psychologie, les taux les plus bas en histoire et en philosophie. Mais quelques conclusions plus importantes peuvent être notées. En premier lieu, les taux de réussite sont presque toujours inférieurs à 50%, quelles que soient l'année de référence et la filière. En second lieu, les écarts entre filières tendent à se resserrer entre le début de la période d'observation (1990-1991) et la fin de celle-ci (2001-2002). En troisième lieu - et ce constat est sans aucun doute le plus inquiétant -, les taux de réussite semblent s'être dégradés, parfois assez sérieusement, et pas seulement si l'on compare la situation de l'année 2001-2002 à celle de 1990-1991. De fait, dans certaines filières, même si ces résultats doivent être contextualisés, les taux de réussite se situent désormais à des niveaux sensiblement bas : cinq d'entre elles (histoire, philosophie, lettres modernes, géographie, histoire de l'art) enregistrent des taux inférieurs à 40%, l'histoire se situant même à moins de 30%. En quelque sorte et de façon apparemment paradoxale, la baisse des effectifs n'a pas été un facteur d'amélioration du taux de réussite en première année de DEUG. La plupart des responsables pédagogiques de DEUG, après toutes les expérimentations entreprises, se trouvent désarmés et ne savent pas trop qu'envisager. Leur principale demande concerne la taille des groupes de TD, fixée à 45, qui est jugée incompatible avec un suivi personnalisé des étudiants. La mise en œuvre du schéma LMD conduit un grand nombre d'enseignants-chercheurs à demander que ce seuil soit revu à la baisse. Dans la mesure où l'Université de Nantes a réduit en sciences, depuis l'année 2001-2002, le nombre des étudiants par groupe de travaux dirigés (20 étudiants dans certaines disciplines), il serait pertinent d'étendre cette initiative aux langues.

Taux de réussite en DEUG, par filière de l'"ensemble" Lettres (période 1990-1991/2001-2002)

Filières	1990-1991				1995-1996				1999-2000				2001-2002			
	Inscrits	% abandons	Admis	Taux de réussite	Inscrits	% abandons	Admis	Taux de réussite	Inscrits	% abandons	Admis	Taux de réussite	Inscrits	% abandons	Admis	Taux de réussite
Lettres classiques	18	61,1%	7	38,9%	39	17,9%	16	41,0%	33	48,5%	11	33,3%	19	26,3%	9	47,4%
Lettres modernes	331	31,4%	145	43,8%	616	11,0%	264	42,9%	338	24,5%	141	41,7%	284	8,8%	101	35,6%
Philosophie	93	58,1%	29	31,2%	187	25,7%	80	42,8%	96	41,7%	37	38,5%	95	47,4%	30	31,6%
Histoire*	457	21%	215	47%	648	14,7%	239	36,9%	483	18,6%	177	36,6%	435	43,0%	124	28,5%
Histoire de l'art et Archéologie					96	0,48%	45	46,9%	206	0,48%	67	32,5%	251	18,7%	91	36,3%
Géographie*					425	3,8%	250	58,8%	214	37,4%	111	51,9%	170	14,7%	61	35,9%
Psychologie	473	14,4%	250	52,9%	739	1,4%	331	44,8%	825	16,8%	337	40,8%	755	13,0%	350	46,4%
Sociologie	345	11,3%	220	63,8%	438	30,1%	191	43,6%	533	43,5%	230	43,2%	507	19,5%	215	42,4%
Langues LLCE**	469	19,6%	200	42,6%	915	3,7%	320	35,0%	600	4,9%	200	33,3%	551	20,9%	230	41,7%
Langues LEA	619	12,1%	193	31,2%	493	8,3%	169	34,3%	725	ND	269	37,1%	627	2,6%	257	41,0%
Total	2 805		1 259	44,5%	4 596		1 905	41,4%	4 053		1 580	39,0%	3 694		1 468	35,7%

Taux de réussite calculé en rapportant les admis aux présents (inscrits pédagogiques).

Source : Université de Nantes

* En 1990-1991, le DEUG est commun à l'histoire et à la géographie

** DEUG d'Allemand + Anglais + Espagnol + Italien + Portugais.

Dans son précédent rapport (1995), le CNE notait, pour l'ensemble Lettres, "une diminution du taux d'abandon, spectaculaire dans certaines disciplines", et estimait que cette évolution résultait "sans doute des efforts réalisés pour mieux informer et orienter les étudiants". Cette conclusion ne paraît pas pouvoir être confirmée aujourd'hui. En effet, pour les filières et années pour lesquelles les taux d'abandon mesurés ne semblent pas biaisés par une mauvaise saisie, la tendance à la diminution ne s'est pas confirmée. Sur la longue durée, les pourcentages fléchissent. Il n'y a qu'en LEA et en psychologie que le taux d'abandon est relativement faible.

Les difficultés rencontrées pour mesurer les taux d'abandon et, plus encore, pour les interpréter, militent en faveur d'une amélioration du système d'information de l'Université de Nantes pour lui permettre de mieux répondre aux questions que pose l'adéquation du système de formation aux publics qu'il rencontre.

- *L'accueil des étudiants.* La plupart des responsables de département ont confirmé qu'ils participaient aux actions d'information menées dans les établissements de l'enseignement secondaire, ainsi que, ponctuellement, à des forums spécialisés. Tous les départements du secteur Lettres proposent à leurs étudiants des plaquettes ou guides clairs, généralement établis par niveau d'études. Ces documents présentent à la fois des informations générales (sur le tutorat, sur les possibilités de réorientation, sur les bourses), des informations administratives et, bien sûr, des informations pédagogiques (programmes, emplois du temps, modalités de contrôle des connaissances).
- *Le tutorat.* L'Université de Nantes consacre des moyens humains et financiers importants au tutorat. Si celui-ci est unanimement apprécié dans son principe, son efficacité est jugée médiocre. En langues, l'UFR s'est engagée dans une voie conseillée par l'université, à savoir la désignation d'enseignants-référents (ou conseils) pour des étudiants de licence et de DEUG 1. Cependant, le système est trop récent pour qu'il puisse en être d'ores et déjà tiré un bilan.
- *La réhabilitation des enseignements pratiques.* Le projet d'établissement 2004-2007¹ inscrit notamment cette mesure dans un ensemble pour engager le chantier de la rénovation pédagogique. L'objectif explicite est de renforcer l'attractivité des disciplines les plus affectées par la chute des effectifs, notamment en 1^{er} cycle. Trois chargés de mission ont été nommés par le président (dont un pour les sciences humaines et sociales) pour étudier cette question et faire des propositions concrètes accompagnées d'une estimation des coûts.

La deuxième année de DEUG et la licence. La spécificité de la première année de DEUG est d'autant plus marquée, à Nantes comme dans les autres universités françaises, que les données relatives aux taux de réussite montrent que, pour une grande majorité des étudiants, une fois franchi ce "barrage", la voie est assez largement ouverte jusqu'à la maîtrise.

En 2001-2002, le taux de réussite en 2^e année de DEUG dépassait les 70% dans quatre filières de l'ensemble Lettres - par ordre décroissant : la psychologie, la sociologie, l'histoire de l'art et l'archéologie, la géographie - ; il se situait entre 60 et 70% pour les lettres modernes, le LEA, l'ensemble des LLCE, l'histoire. Seules la philosophie et les lettres classiques se situaient à un niveau inférieur, autour de la barre des 50%.

En revanche, le nombre des diplômés enregistre une baisse très sensible, principalement en LLCE, géographie, lettres modernes et classiques, philosophie, ce qui confirme la nécessité d'une meilleure compréhension des raisons qui expliquent la désaffection de ces filières. Excepté l'histoire, concernée dans une moindre mesure, ce sont toutes des filières qui mènent aux concours de l'enseignement secondaire.

La réussite en licence se situe dans le droit fil de celle observée en deuxième année de DEUG. Même des disciplines "sélectives" en DEUG, telles l'histoire et les lettres classiques, enregistrent entre 60 et 70% d'admis aux examens terminaux de la licence.

La césure constatée pour pratiquement toutes les disciplines de l'ensemble Lettres entre la première année de DEUG d'un côté, le binôme deuxième année de DEUG-licence de l'autre, pose la question de la nouvelle licence issue de la réforme LMD.

¹ pp. 40-41 : "L'inscription de l'enseignement pratique dans les formations concernées soumises à habilitation sera le préalable indispensable à une demande d'aide financière auprès de l'État dans le contrat 2004-2007, et aussi auprès des collectivités lors de la mise en place du Pacte de progrès concerté qui leur sera proposé".

La maîtrise : une année d'attente ?. Dans la quasi-totalité des disciplines du secteur, l'année de maîtrise constitue une rupture forte dans le cursus universitaire, phénomène observé dans les universités françaises où les disciplines "littéraires" sont représentées.

Les taux de réussite sont faibles, mais on sait que beaucoup des étudiants suivent les enseignements de maîtrise pour perfectionner leur préparation au CAPES.

Cette situation devra être prise en compte dans la réflexion concernant la 1ère année des masters. À la différence de la maîtrise, la première année de master n'est plus - ou ne sera plus, à court ou moyen terme - une année terminale, et il faudra rapidement se confronter à la gestion du flux des étudiants redoublants, ce qui ne devrait pas manquer d'influer sur les M1.

Les CAPES et le CAPEP. La gestion des relations entre l'Université de Nantes et l'IUFM est assurée par le Centre universitaire de formation des enseignants et formateurs (CUFEF). Son responsable évoque la diminution préoccupante des effectifs dans l'ensemble des formations aux concours du 2nd degré. Ce phénomène est sans doute à mettre en relation avec la baisse des effectifs, évoquée plus haut, des filières "classiques" en DEUG, licence et maîtrise.

On constate, bien sûr, dans les résultats des disparités importantes entre les disciplines sans que l'on puisse en tirer de grande conclusion puisque le taux de réussite aux concours est directement fonction du nombre de postes offerts chaque année, lequel fluctue rapidement.

En revanche, il faut observer que les taux de réussite des étudiants sont presque toujours supérieurs, voire très supérieurs à ceux de la moyenne nationale. Ainsi, en 2002, les taux de réussite aux CAPES d'Anglais et d'Espagnol dépassent de plus de quinze points ceux observés nationalement : en anglais, 47,5% des présents ont été reçus à Nantes contre 30,5% pour la moyenne nationale. En espagnol, 47,8% ont réussi le concours contre 27,5% en moyenne pour la France. En 2003, les résultats dans ces deux disciplines sont tout aussi significatifs, mais le taux de réussite en lettres modernes illustre encore mieux la qualité de la préparation à Nantes : 53,7% des étudiants nantais présents ont été reçus au concours contre 31,2% pour la moyenne française.

Concernant le concours de l'agrégation, les données à disposition n'ont pas permis d'établir de comparaison entre la situation nantaise et la moyenne nationale. Néanmoins, à titre d'exemple, en 2003, sur les 35 étudiants inscrits pour l'agrégation de Lettres modernes, 5 ont été reçus, et sur les 47 inscrits en histoire, 3 l'ont obtenue.

2 - UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE FORMATIONS GÉNÉRALES, MAIS UNE RÉELLE INSUFFISANCE DE FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

Les formations générales (diplômes nationaux) : une diversification de l'offre en second cycle

Dans le domaine des lettres, des langues, des sciences sociales et des sciences humaines, l'offre de formation de l'Université de Nantes peut être qualifiée de mature - en ce que sa situation est acquise depuis déjà de longues années. La quasi-totalité des disciplines existantes en France dans ces champs scientifiques est proposée aux étudiants, à l'exception cependant des disciplines artistiques (cinéma, théâtre, arts plastiques et arts appliqués, musique et musicologie) et culturelles (médiation culturelle). Toutefois, l'université a obtenu les habilitations nécessaires pour l'ouverture, en 1996-1997, d'un DEUG d'Histoire de l'art et d'Archéologie, et, en 2000-2001, d'une licence d'Histoire de l'art. Pour l'archéologie, un accord existe entre Rennes II, Rennes I et Nantes, la première université proposant les enseignements de 2nd degré, la seconde un DEA, la troisième un DESS Métiers de l'archéologie.

Au cours des dernières années, et, plus particulièrement, à l'occasion des contrats quadriennaux 1996-1999 et 2000-2003, il s'est donc surtout agi, pour l'Université de Nantes, de compléter à la marge son offre et d'en accroître la diversification ; l'effort a surtout porté sur le 2nd cycle, soit sous la forme de la création de nouvelles licences et maîtrises¹, soit sous celle de l'ouverture de nouvelles options dans des licences et maîtrises existantes (en particulier en lettres modernes, LEA, philosophie et sociologie). À ce propos, il existe une particularité nantaise - le cas est unique en France -, à savoir l'existence d'une option "Musique renforcée" au DEUG et à la licence de Philosophie. Simultanément, et comme cela avait été prévu par le dernier contrat, l'éventail des langues enseignées a été un peu plus ouvert, avec l'introduction de langues rares, telles le néerlandais et le roumain (1998-1999).

Malgré les contraintes relatives aux moyens humains, on peut considérer que, au cours des derniers contrats, l'université a réussi à mettre en cohérence l'évolution de son offre de formation et sa politique de postes.

Une professionnalisation des formations inégale et globalement insuffisante

À la veille de la mise en place de la réforme LMD, l'offre de formation professionnalisante du secteur Lettres apparaît comme globalement insuffisante. Elle est surtout très inégalement répartie selon les filières.

MST, licences professionnelles et IUP. L'offre ne compte aucune licence professionnelle, aucun IUP et seulement deux MST.

La MST Intervention et Développement social, rattachée au département Philosophie de l'UFR Lettres et Langages, par nature pluridisciplinaire (UFR de Sociologie, UFR de Psychologie, UFR de Droit, UFR de Sciences économiques), accueille en moyenne 30 étudiants en 1^{ère} année et, du fait de l'organisation particulière du groupe de formation continue en 3 ans, accueille entre 30 et 45 étudiants en 2^e année : soit un total maximum de 75 pour le 2^e cycle.

L'absence de licence professionnelle² dans l'offre de formation du secteur Lettres est anormale en 2003. Le choix institutionnel particulier effectué par les géographes, - réunis au sein d'un institut "article 33", l'IGARUN - a peut-être aussi joué. Dans nombre d'universités françaises, les géographes ont été parmi les premiers, au sein des secteurs "Lettres", à prendre l'initiative de la constitution d'IUP (en aménagement, gestion des territoires, tourisme, ...).

Il résulte, en tout cas, de ces orientations une conséquence négative pour l'Université de Nantes : des universités voisines ont pu créer des IUP ouverts sur des champs thématiques pour lesquels Nantes disposait, en principe, d'une antériorité, d'un meilleur encadrement (en nombre et en HDR) et d'équipes de recherche spécialisées et reconnues nationalement.

Les DESS. Il est vrai que, quitte à s'engager dans la voie des filières professionnalisantes, nombre d'enseignants-chercheurs du secteur Lettres ont privilégié les DESS. Le secteur "Lettres-Sciences humaines" est en effet assez bien représenté, par rapport à l'ensemble des DESS de l'Université de Nantes, puisqu'il compte 10 habilitations³ sur un total de 33, soit 216 étudiants sur un total de 936 inscrits en 2002-2003.

¹ En 1996-1997, ouverture de la filière Information et Communication ; en 1998-1999, création de la licence de Sciences du langage, sans mention et avec mention "Français langue étrangère", et, la même année, de la mention "Affaires et Commerce international" de la licence LEA ; en 1999-2000 : licence de Sciences du langage, mention "Traduction automatique des langues" ; maîtrise de Sciences du langage, sans mention et avec mention FLE ; en 2000-2001 : licence et maîtrise de Portugais.

² Des projets de licences professionnelles ont été envisagés dans les années passées, entre autres à l'initiative du département de LEA ou de l'UFR Langues ; ils n'ont toutefois pas abouti.

³ Le nombre exact est de 9 habilitations : en effet le DESS "Villes et Territoires : espaces, règles et projets" associe l'IGARUN et l'UFR de Droit (il doit donc être attribué pour moitié à chacune de ces composantes). Il est par ailleurs cohabilité avec l'École d'architecture de Nantes (ministère de la Culture).

Il convient toutefois de nuancer ce bilan : le DESS d'Information et Communication n'est toujours pas ouvert depuis son habilitation ; l'UFR de Psychologie aligne à elle seule trois DESS ; et, malgré leur petit nombre, les archéologues proposent également un DESS, qui fait référence en France, sur "les métiers de l'archéologie". Les autres DESS sont, classiquement, proposés par des filières qui, à l'échelle de la France, ont une assez longue expérience de la professionnalisation : le LEA (DESS Langues étrangères appliquées au commerce international), la géographie (DESS Villes et Territoires : espaces, règles et projets), la sociologie (DESS Sociologie appliquée : enquêtes, diagnostic, expertise sociale). On peut y ajouter deux DESS en formation continue, gérés par le Service commun de la formation continue, et qui relèvent du champ des "sciences sociales" : le DESS Conduite et Gestion des établissements de formation et le DESS Stratégies et Ingénierie en formation d'adultes.

Cela signifie que des filières importantes sont totalement absentes de l'offre de formation professionnalisante : les lettres, les sciences du langage, les langues, littératures et civilisations étrangères, l'histoire et l'histoire de l'art. Enfin, les effectifs concernés sont peu nombreux, preuve que ce type de formation ne se situe qu'à la marge de l'"ensemble" Lettres.

La préparation du contrat quadriennal 2004-2007 : l'adaptation de l'offre de formation au schéma LMD

La réflexion engagée dans le cadre du niveau licence. À l'occasion de la préparation des maquettes, certaines filières/départements ont engagé un toilettage ou une adaptation de leurs diplômes de DEUG et de licence, entrepris le plus souvent dans une logique DEUG/licence plutôt que dans celle, qui aurait dû être systématique, L/M.

Parce que l'offre actuelle est déjà très large, les demandes de création de nouveaux diplômes de DEUG et/ou de licence, peu nombreuses, concernent trois questions :

- *la question des enseignements artistiques.* Il est reconnu de longue date que le domaine artistique constitue une faiblesse de l'Université de Nantes, compte tenu de la demande sociale (estimée), du développement des activités culturelles dans la région nantaise et de l'existence de nombreuses structures d'animation culturelle.

Les porteurs du projet "Musique" (le département de Philosophie) souhaitent la création d'un DEUG Lettres et Arts (ou Lettres et Langues), mention Musique, et d'une licence de Musique et Musicologie. Le projet affirme sa légitimité dans l'existence d'une option "Musique renforcée" de l'actuel DEUG SHS, mention Philosophie, ouverte en 2000-2001, qui se poursuit en licence de Philosophie sous la forme d'une option "Philosophie de la musique".

Pour ce qui est du projet "Théâtre", il s'agit d'une demande moins ambitieuse, puisqu'elle se limite à une demande de création d'une licence Arts du spectacle, mention Études théâtrales. Elle est portée par le département des Lettres modernes et est justifiée par l'existence actuelle d'une active animation culturelle dans le domaine du théâtre à l'Université de Nantes.

La question de l'éventuel développement des enseignements artistiques est sérieuse. L'impression prévaut que l'Université de Nantes a, jusqu'à présent, esquivé les pressions, justifiées ou non, qui s'exerçaient sur elle de la part des départements de Philosophie et de Lettres modernes, plutôt qu'elle n'a entrepris de traiter le problème. Cependant, son refus d'envisager la création d'un DEUG Arts du spectacle, mention Études théâtrales, souhaitée par l'Université Rennes II, sa propre formation étant saturée, témoigne d'une bonne appréhension des problèmes posés par les filières artistiques. Une analyse globale de ce sujet et une position claire permettraient de définir une politique à court et à moyen terme et de s'y tenir.

- *la question des diplômes bi- ou pluridisciplinaires.* Lors de la phase d'expertise sur place, les demandes (nouvelles) de création de diplômes bi- ou pluridisciplinaires étaient étonnamment peu nombreuses. Seuls les historiens et les géographes proposaient l'ouverture d'une licence bi-disciplinaire d'Histoire et Géographie sur le site de Nantes.
- *la question des licences professionnelles.* L'année 2003 introduit une rupture en ce domaine : une demande émanant du LEA vient d'être habilitée pour l'ouverture sur le site de La Roche-sur-Yon d'une licence professionnelle : Hôtellerie et Tourisme, option Accueil, réception, hôtellerie-restauration. Dans le cadre de la préparation du contrat quadriennal 2004-2007, deux autres demandes doivent être présentées, à l'initiative de l'IGARUN, l'une sur le site de Nantes - Aménagement du paysage, option Conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux, - suite à un BTS Paysage, l'autre sur le site de La Roche-sur-Yon - Aménagement du territoire et Urbanisme, option Agent de développement local, par transformation d'un DU de Développement rural.

Pour positif qu'il soit, ce changement est insuffisant pour rattraper le retard et offrir un choix suffisant aux étudiants de l'université et aux différents publics concernés par ce type de formation.

La réflexion engagée dans le cadre du niveau master

L'analyse des documents disponibles durant l'évaluation n'a pas permis au CNE de se prononcer sur les propositions du secteur. Les premières démarches observées laissent à penser que, pour une large part, la réflexion portait davantage sur une reformulation de l'existant que sur une véritable recomposition de l'offre de formation.

3 - LA RECHERCHE : DE RÉELS PROGRÈS DEPUIS 1995

Dans son rapport de 1995, le Comité national d'évaluation relevait une relative faiblesse de la recherche dans ce secteur ; il n'avait pas été question, alors, pour le Comité, de procéder à une évaluation de la recherche, mais simplement de prendre en compte quelques évolutions internes dans ce secteur. Le constat était clair : si la situation pouvait paraître très différente selon les UFR, la recherche en lettres et sciences humaines se caractérisait par une difficulté de structuration collective.

Pour répondre en partie à ce constat, en octobre 1997, une chargée de mission responsable de la recherche en lettres et sciences humaines et une responsable, elle aussi littéraire, des écoles doctorales étaient nommées. Par ailleurs, dans le cadre du contrat de plan État-Région 2000-2006, un "Plateau recherche" en lettres devait être érigé sur le campus du Tertre. Le rapport d'évaluation de la politique scientifique du *Visiting Committee* constitué par l'Université de Nantes, publié en juillet 2002, relevait que le poids de l'enseignement et la tradition de travail solitaire pesaient toujours sur la conduite de la recherche. C'était faire en quelque sorte le constat qu'une évolution était en cours, dans le sens des recommandations précédemment émises, mais qu'un long chemin demeurerait à parcourir.

La recherche en lettres et sciences humaines au sein de l'Université de Nantes : sa place, son rôle et les perspectives

Le secteur Lettres et Sciences humaines compte dix-neuf¹ équipes de recherche, ce qui représente moins d'un tiers des équipes de l'université pour plus des 2/5 des enseignants-chercheurs. Cependant, sur les 24 unités de recherche associées aux EPST que compte l'université, seulement trois - et il s'agit de composantes de formations multi-sites - relèvent du secteur. En revanche, il rassemble pratiquement la moitié des équipes d'accueil ou des jeunes équipes de l'établissement. La part des thèses soutenues en lettres et sciences humaines, 15 à 20% du total de l'université, est relativement faible.

Les difficultés rencontrées par les littéraires et spécialistes des sciences humaines dans l'organisation de la recherche ne sont pas spécifiques à l'Université de Nantes. Là comme dans nombre d'universités littéraires, les enseignants-chercheurs ont dû faire face aux importantes augmentations d'effectifs des années 90 et les missions pédagogiques ont longtemps été considérées comme prioritaires. Par ailleurs, la priorité accordée dans certaines disciplines à la préparation des concours a conduit les UFR à pourvoir tous les domaines de l'enseignement d'une discipline afin d'être en mesure de traiter l'ensemble des programmes, multipliant ainsi les spécialités. Cette dispersion n'a pas contribué à la constitution d'équipes de recherche cohérentes et encore moins à la définition de thématiques scientifiques communes. Enfin, la tradition du travail individuel pèse effectivement encore lourdement sur la mise en place et la conduite d'une recherche collective dans ces disciplines.

¹ Est incluse la Maison des sciences de l'homme.

L'un des problèmes majeurs de la recherche en lettres et sciences humaines est celui des espaces ; la psychologie est dispersée en quatre lieux différents, la géographie dispose de locaux répartis sur plusieurs étages et les historiens espèrent récupérer la moitié d'un garage en sous-sol pour agrandir leur espace de documentation. On comprend que, dans ces conditions, la conception et la gestion d'une politique scientifique collective, mais aussi le fonctionnement lui-même ne soient pas faciles. L'université est consciente de ce problème et la construction d'un "Plateau recherche" sur les lieux mêmes du Tertre, ainsi que le plan de réaffectation des locaux de l'ensemble Lettres, permettront à chacune des composantes d'être hébergée dans un seul et même bâtiment ainsi que dans des locaux continus dédiés à la recherche. Il reste à prévoir un espace permettant de décentraliser certains services centraux afin d'accroître la proximité entre le centre des décisions et les utilisateurs.

Le Plateau recherche

La construction d'un "Plateau recherche" est associée à la mise en place d'un projet pluridisciplinaire intitulé "Apprentissage, territoire, temps, patrimoine" et qui rassemble sur un même site des chercheurs issus d'équipes et de laboratoires labellisés, autour de trois axes de recherche :

- *apprentissage et construction des savoirs* (les spécialistes des sciences de l'éducation, de linguistique, les sociologues et psychologues) ;
- *connaissance et valorisation du patrimoine culturel* (où doivent collaborer linguistes et littéraires) ;
- enfin, *territoires atlantiques, sociétés, temps, espaces* (où l'on retrouve géographes, historiens, linguistes et sociologues). L'objectif clairement défini est de réunir un ensemble riche et diversifié d'équipes de recherche et de laboratoires du domaine SHS afin de favoriser leur interaction et de susciter une synergie dans la recherche collective, tout cela devant permettre l'émergence d'un pôle régional ouvert à la coopération nationale et internationale. On peut notamment penser à l'un des thèmes sur les espaces atlantiques ou océaniques qui pourrait rassembler historiens, géographes, civilisationnistes (ces derniers sont pour l'instant curieusement absents de l'entreprise), mais aussi, dans un deuxième temps, réfléchir à plus long terme à une association avec d'autres composantes de l'université pluridisciplinaire : médecins, spécialistes des sciences de la vie ou de la nature. Ce serait aussi exploiter pleinement la vocation nantaise à rassembler des chercheurs d'horizons différents autour d'un grand projet sur les espaces atlantiques.

La Maison des sciences de l'homme Ange Guépin (MSH)

Le rapport du CNE de 1995 fondait beaucoup d'espoir sur la création de cette MSH. Mise en place en 1993, la Maison des sciences de l'homme Ange Guépin est un Groupement d'intérêt public (GIP) rassemblant plusieurs institutions, entreprises, collectivités publiques et l'Université de Nantes et dotée d'un conseil scientifique. Financée par la Ville de Nantes (150 000 €, soit 40% du budget de fonctionnement), cette MSH permet à des enseignants-chercheurs de disposer d'un lieu de réflexion loin de leur structure d'appartenance. Les publications 2001-2002, citées dans le rapport scientifique, se montent à 10 ouvrages, 45 articles ou chapitres d'ouvrages collectifs, 3 publications de chercheurs invités. La problématique scientifique est construite autour de la connaissance et de la compréhension du processus du lien social, envisagé dans ses différentes dimensions, juridique, sociologique, géographique.

Dans ce cadre, un certain nombre d'objectifs ont été clairement définis, parmi lesquels l'incitation à la recherche internationale et l'aide aux jeunes chercheurs. Cette ouverture vers l'international constitue un véritable atout pour la recherche, d'autant qu'elle permet d'accueillir des chercheurs étrangers. La MSH est ainsi un carrefour de rencontres et de manifestations scientifiques ; elle accueille et héberge les projets qui ont l'agrément de son Conseil scientifique (huit à neuf projets par an, chacun d'entre eux se déroulant sur deux ou trois ans). On comprend que la recherche en sciences humaines et sociales soit très présente en son sein, notamment par le biais des sociologues, psychologues et géographes qui sont impliqués à des degrés divers.

Cependant, les objectifs de cette MSH constituent en même temps ses limites. Contrairement à d'autres MSH, la Maison Ange Guépin ne peut être, pour l'Université de Nantes, l'élément structurant de la recherche en lettres et sciences humaines (ce qu'elle n'a d'ailleurs jamais revendiqué d'être). L'éloignement du campus littéraire constitue un handicap. Le choix de la thématique, ample par ailleurs, ne permet pas de rassembler toute la recherche du secteur et exclut d'emblée certaines disciplines. Si la MSH accueille 24 doctorants, leur offrant souvent un soutien financier, le nombre de thèses soutenues est insuffisant, de l'aveu même des responsables de la maison. Enfin, s'il est certain que la MSH a su créer une dynamique dans l'activité de recherche en favorisant l'interdisciplinarité, force est de reconnaître qu'elle vit de l'activité des équipes plus qu'elle n'anime elle-même une véritable activité scientifique puisqu'elle n'a pas développé ses propres programmes.

Même si le coût de cette structure semble relativement démesuré au regard des résultats obtenus, on peut considérer qu'il s'agit là d'un lieu de recherche de bon affichage (nombreuses publications et communications, de qualité variable, mais parfois très consistantes) qui ne peut qu'améliorer les performances des équipes qui y participent, sans d'ailleurs amputer les moyens alloués normalement aux laboratoires. On peut regretter cependant que cette MSH ait été conçue pour contrebalancer une recherche peu organisée et peu visible alors qu'il eût été plus intéressant de lui assigner, par la pluridisciplinarité et à partir de programmes propres, un rôle plus structurant de la recherche de l'ensemble du domaine littéraire.

L'organisation de la recherche

L'offre de formation à la recherche : masters et doctorants. Au cours de la mission d'évaluation, l'offre de formation à la recherche, proposée dans le cadre de la réforme LMD, était de 10 masters recherche.

Deux écoles doctorales rassemblent les enseignants-chercheurs de lettres, sciences humaines et sociales : la première, ED 81, "Droit et sciences sociales", comprend notamment juristes, sociologues et géographes (*cf. infra*).

La seconde, ED 80, "Connaissances, langages, cultures", plus disparate, connaît davantage de difficultés du fait de son hétérogénéité : critique de l'organisation de la distribution des allocataires de recherche ; suivi inégal des doctorants, selon les disciplines ; dispersion, voire absence de locaux ; et surtout, retard de la mise en place d'une véritable formation pour les doctorants. Il paraît, à cet égard, nécessaire de solliciter davantage le Centre international des langues pour améliorer la connaissance du langage scientifique en langues étrangères, mais aussi introduire les nouvelles technologies, l'enseignement des statistiques et prendre contact avec le CIES pour étendre à l'ensemble des doctorants qui se destinent à l'enseignement supérieur les stages de formation pédagogique. Il est par ailleurs nécessaire de s'interroger sur le devenir des étudiants et d'accroître les contacts avec les professionnels par le biais de rencontres, forums ou séminaires.

D'une manière générale, l'école doctorale doit pleinement jouer son rôle et ne pas se contenter de distribuer les allocations de recherche ; elle constitue le lien indispensable entre les équipes et le Conseil scientifique de l'université. Son rôle par rapport aux Conseils scientifiques des UFR doit être redéfini.

L'insertion régionale et l'aide des collectivités publiques. Si le Conseil régional investit faiblement en matière d'allocations ou de dotations en équipement, il est partenaire, dans le cadre du contrat de plan État-Région, du projet de "Plateau recherche". La Ville de Nantes et le Conseil général de Loire-Atlantique s'impliquent également dans la recherche en sciences humaines et sociales. Des disciplines comme la géographie, la psychologie ou la sociologie savent retenir l'intérêt de ces collectivités, permettant l'allocation aux doctorants de bourses ou de contrats d'aide pour leur recherche. On peut suggérer aux historiens de suivre le même chemin et de proposer aux doctorants des sujets de recherche susceptibles de retenir l'intérêt de ces collectivités.

Les doctorants : DUNES. L'Association des doctorants de l'Université de Nantes en sciences humaines et sociales, créée en 1999 par des étudiants de l'UFR de Droit, ouverte aux sciences humaines en 2001, compte aujourd'hui 40 adhérents. Son intégration à un groupement plus vaste, la Confédération des jeunes chercheurs nantais (CJC), lui a permis d'être plus représentative et de disposer d'une infrastructure plus performante, mais a également intégré les préoccupations particulières des littéraires dans des revendications plus générales, ce qui se traduit parfois par l'absence de représentation dans les conseils où le rôle des étudiants s'avère souvent déterminant.

La situation par discipline

Lettres, philosophie, sciences du langage. Dans ce champ scientifique, la situation a peu évolué depuis 1995 et la recherche demeure trop éclatée : au total, sept équipes, dont certaines ont du mal à atteindre la taille critique. Cette dispersion constitue un véritable handicap pour permettre l'émergence d'un pôle reconnu. La recherche en philosophie illustre parfaitement cette situation. Il n'empêche qu'il s'agit de travaux de qualité, d'une activité scientifique qui jouit d'une solide réputation et qui produit un nombre de thèses tout à fait respectable. La construction du "Plateau recherche" et la mise en place de thématiques plus larges constituent pour le secteur une réelle opportunité.

Les langues. On ne peut pas dire que, dans ce secteur non plus, la situation ait considérablement évolué depuis 1995 : sur les trois équipes que compte ce domaine, une seule est équipe d'accueil, le CRINI, qui rassemble 40 enseignants et 35 thésards ; une autre, le CERCI, est une jeune équipe : il est encore trop tôt pour évaluer sa place dans le panorama de la recherche. Mais, d'une manière générale, le secteur aurait tout intérêt à se rapprocher des sciences humaines, en particulier les civilisationnistes qui peuvent très bien trouver des thématiques communes avec les historiens notamment. De la même manière, le Centre international des langues a du mal à se positionner et paraît sous-utilisé par les autres disciplines : son rôle dans l'enseignement des langues scientifiques demeure mal défini.

La sociologie et la psychologie. Sociologues et psychologues ont réussi à se rassembler au sein d'équipes de recherche organisées et homogènes. Ceux-ci sont par ailleurs parfaitement intégrés dans leur école doctorale et sont volontiers ouverts à des collaborations avec les juristes ou dans les programmes du futur "Plateau recherche".

Les psychologues ont centré leurs activités sur le développement des fonctions cognitives dans les contextes éducatifs. Il se dégage de cette formation une double impression de cohérence et de dynamisme dont témoignent le nombre de thèses inscrites et soutenues, l'aide aux doctorants et une volonté d'ouverture et de collaboration à l'intérieur de l'université, avec la médecine notamment, mais aussi avec des équipes d'autres universités, comme Rennes II ou Clermont-Ferrand. Les contrats avec les collectivités locales leur permettent de trouver des aides matérielles pour les doctorants dont la moitié reçoit un soutien, ce qui est remarquable en sciences humaines. Le seul point noir demeure la dispersion des locaux déjà évoquée. Cette gêne devrait être surmontée par l'installation de l'UFR dans le bâtiment Censive.

L'histoire et l'archéologie. Le rapport précédent soulignait dans ce secteur la faiblesse de la recherche collective et le manque de lisibilité. D'incontestables progrès ont été réalisés. Le CRHMA se caractérise aujourd'hui par son activité, le nombre de thèses inscrites et soutenues (35 thèses inscrites en 2001-2002, 25 soutenues depuis cinq ans), la qualité de ses publications et une réelle volonté de rassembler. La Commission de spécialistes d'histoire tient largement compte du profil recherche des candidats dans ses recrutements d'enseignants, ce qui permet à la formation de recherche de rassembler la quasi-totalité des enseignants-chercheurs de l'UFR autour de trois thèmes : l'histoire internationale et les relations internationales ; défense, guerre, société ; le monde atlantique, qui est d'ailleurs le titre affiché de l'équipe. Cette politique est conduite avec détermination et le fait que le CRHMA rassemble aujourd'hui plus de 30 enseignants-chercheurs constitue une incontestable réussite.

Il est parfois difficile d'intégrer tout le monde dans une même problématique scientifique, mais il serait peut-être opportun d'insister à l'avenir sur ce qui doit constituer le fil conducteur et prometteur de la recherche de l'équipe, c'est-à-dire le domaine océanique, d'autant que ce thème pourrait facilement devenir pluridisciplinaire et offrir aux historiens l'opportunité de jouer un rôle moteur dans un grand programme fédérateur.

Aux côtés du CRHMA, mais associé à lui dans la formation à la recherche, le Laboratoire de préhistoire qui compte deux chercheurs CNRS, deux enseignants-chercheurs et trois doctorants, est l'antenne nantaise de l'UMR 6560 établie à Rennes I. Cette petite équipe fonctionne bien et occupe largement sa place tant au plan de la formation (le DESS cohabilité mais piloté par Nantes devrait se transformer en master professionnel) qu'au plan de la recherche proprement dite. On a là un nouvel exemple du bon fonctionnement d'une UMR multisite ; il serait d'ailleurs souhaitable que la formation puisse s'ouvrir à l'ensemble des spécialistes des sciences de l'Antiquité et donc intégrer les historiens et historiens de l'art travaillant sur cette période. Cette évolution est cependant en grande partie dépendante d'une évolution parallèle dans les Universités Rennes I et Rennes II.

La géographie : l'IGARUN. Les géographes ont choisi de se rassembler dans un institut, l'IGARUN, afin de mieux afficher leur image et leur identité. Cet institut éclaté, en ce qui concerne les locaux, mais qui devrait pouvoir disposer de 1 500 m² après la restructuration annoncée, réunit la pédagogie et les équipes de recherche.

L'équipe Geolittomer, antenne nantaise de l'UMR 6554 dont la direction est assurée actuellement par l'Université de Brest, compte actuellement 13 enseignants-chercheurs, deux chercheurs CNRS, trois ITA et plus de 20 doctorants dont la moitié reçoit des aides ou des bourses. L'équipe nantaise est parfaitement insérée dans les axes de recherche définis par l'UMR et consacre son activité à l'interface littoral et maritime. L'équipe est particulièrement dynamique au plan local et reçoit autant de financement des collectivités locales que de ses tutelles. Les publications sont d'une grande qualité tant dans la *Revue de géographie* que dans les *Cahiers nantais*, périodique produit par l'équipe elle-même, ou encore l'*Atlas permanent de la mer et du littoral* qui constitue un bel exemple d'une vulgarisation de la recherche attractive et de qualité.

L'autre équipe, le Centre d'étude sur les sociétés, les territoires, l'aménagement (CESTAN), antenne d'une autre UMR multisite, connaît, par contre, des difficultés du fait de l'absence actuelle d'encadrement professoral. Sa thématique de recherche permet à ses chercheurs et à ses doctorants d'être bien intégrés à la MSH et de bénéficier du soutien du Conseil général et de la Ville de Nantes, par le biais de contrats qui constituent l'essentiel de ses ressources. Mais il est certain que l'impossibilité de reconstituer le vivier des jeunes chercheurs risque de poser, à terme, des problèmes à cette formation.

Le principal souci de l'IGARUN concerne l'amélioration de ses conditions d'hébergement, qui devra prendre en compte l'exiguïté actuelle de ses laboratoires. Ces difficultés devraient être surmontées avec la restructuration des locaux. Il restera encore aux géographes à rendre plus lisible leur offre de formation dans le domaine de la recherche.

4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au cours de l'évaluation de ce domaine, considérable - puisqu'il concerne le tiers des effectifs de l'université - l'expertise a constamment identifié, côtoyé, conjugué deux observations essentielles en apparence contradictoires :

- d'une part, un positionnement d'ensemble de ces disciplines au sein de l'université qui leur confère une unité apparente dans un isolement qui confine parfois au délaissement ;
- d'autre part, une très grande diversité de pratiques, de résultats, de capacités d'initiative, de potentialités dynamiques, d'ouverture et de développement qui nuancent, et parfois contredisent, la première observation.

● Il y a d'abord l'aspect essentiel de la place des lettres et sciences humaines dans une université pluridisciplinaire comme celle de Nantes. Il n'est pas sûr que l'université, qui s'appuie parfois sur l'histoire tumultueuse de cet ensemble ou des éclats qui l'affectent encore aujourd'hui pour le rejeter, ait bien cerné le devoir naturel de solidarité qu'elle avait à l'égard de ceux qui ont beaucoup sacrifié à la pédagogie parce qu'ils devaient accueillir des effectifs importants d'étudiants et n'ont pas toujours disposé des moyens matériels et financiers suffisants pour mettre en place et conduire des activités collectives de recherche.

D'une manière générale, les littéraires estiment être un peu oubliés, éloignés des centres de décision, et insuffisamment représentés dans les instances, alors qu'ils représentent plus du tiers des effectifs. L'ensemble Lettres-Sciences humaines souhaiterait une approche plus équitable des ressources, en sachant que les besoins exprimés par les différentes disciplines sont variés. Mais ce débat est aussi une question de communication, et ce dysfonctionnement est d'abord la conséquence de l'éloignement géographique du campus par rapport au siège de la présidence. Une décentralisation choisie et judicieuse, notamment en matière de scolarité et de moyens statistiques, en tout cas d'un certain nombre de services de l'université sur le campus du Tertre, faciliterait les relations, permettrait une meilleure compréhension de la politique de l'université et accroîtrait à la fois la confiance - dans la mesure où les utilisateurs se sentiraient moins isolés - et l'efficacité - en simplifiant et en améliorant les démarches et procédures administratives et comptables. La question des locaux et des personnels mis à disposition est, elle aussi, cruciale.

- Inversement, il est indispensable que les acteurs du secteur littéraire sachent prendre leurs responsabilités dans le moment stratégique que connaît l'université.

Une réflexion s'impose sur la pluridisciplinarité. Les liens entre sociologie et droit, les relations entre géographie et sciences, l'existence d'un DEA de Philosophie et d'Histoire des sciences montrent une voie insuffisamment explorée. La MSH pourrait, à cet égard, jouer un rôle de levier plus efficace en affichant des programmes propres, mobilisateurs et structurants pour l'ensemble de la communauté.

Il paraît en tout cas nécessaire de procéder à un inventaire régulier du contexte de la recherche dans le secteur, afin d'encourager les synergies entre chercheurs ; cela pourrait être le rôle du Conseil scientifique de l'université.

- La réforme du LMD offre l'opportunité d'un toilettage ; un effort doit être fait en ce qui concerne la formation des doctorants et les écoles doctorales doivent s'impliquer davantage dans les relations avec le monde professionnel. La chose n'est pas facile pour le secteur Lettres et Sciences humaines, mais il conviendrait de s'interroger sur le devenir des doctorants et d'encourager les initiatives permettant de faciliter les contacts avec le monde du travail.

Il convient aussi de s'interroger sur la place des formations professionnalisantes dans cet ensemble. Cette lacune, déjà évoquée par le rapport de 1995, est, avec le temps, devenue grave. Elle mérite que l'ouvrage du LMD soit remis sur le métier. La préparation aux concours de recrutement de l'enseignement, et tout particulièrement celle du professorat des écoles, aurait pu, elle aussi, bénéficier d'une réflexion d'ensemble. Il n'est pas trop tard.

Enfin, l'université devrait aujourd'hui disposer des éléments qui lui permettent de mettre sur pied une politique en matière d'enseignement artistique. À quelques conditions :

- définir, pour les étudiants, des objectifs clairs d'insertion ou de poursuite d'études ;
- en déduire les contenus des enseignements et les harmoniser avec les formations rennaises, identifier les moyens humains nécessaires ;
- développer les partenariats avec les institutions culturelles régionales. Nantes est actuellement une métropole majeure en matière de culture ;
- instituer, enfin, un secteur identifié qui garde cependant un lien avec les départements d'Histoire de l'art et d'Archéologie.

II - DES SECTEURS DE TRADITION

Les domaines du droit, de l'économie et de la gestion, ainsi que celui de la médecine ont, à Nantes, le privilège de l'ancienneté dans cette difficile renaissance qui a été celle de l'université, il y a plus de cinquante ans. En 1945, il existait déjà une école de médecine et de pharmacie, ancêtre de la première UFR créée sur le site. Il y avait aussi une école libre de droit qui, sous la tutelle rennaise, devint très vite l'Institut de droit. Ces domaines disciplinaires ont ainsi bénéficié d'une certaine tradition, qui les a protégés à la fois des croissances turbulentes qu'a connues l'ensemble littéraire, mais aussi des crises qui les accompagnaient. Ils font donc preuve de dynamiques plus attendues, moins conflictuelles, plus aisément prévisibles parce qu'elles s'appuient sur plus d'un demi-siècle d'histoire. Portées par leur tradition, ces disciplines avaient, dès l'évaluation de 1995, montré quelques signes d'évolution sensibles.

1 - LE SECTEUR DROIT ET SCIENCES POLITIQUES

L'offre de formation

L'offre de formation en droit est structurée autour de l'UFR de Droit et des Sciences politiques, dont dépend un Institut d'études judiciaires (IEJ), et de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) article 33. En 2002-2003, le secteur droit de l'Université de Nantes accueille 3 153 étudiants, dont 805 en 1^{ère} année et 125 au sein de l'IPAG.

Le cycle DEUG/licence. Le DEUG de Droit est dispensé à Nantes, mais également à La Roche-sur-Yon.

- La formation dispensée en 1^{ère} année suit un schéma classique. Il faut mettre au crédit de Nantes qu'elle est une des rares UFR de Droit à avoir créé un enseignement de méthode séparé des TD classiques et dispensé en petits groupes (30 étudiants).

On relève en 1^{ère} année, un taux de réussite de 43,8% pour l'année 2001-2002 (présents/admis), bien supérieur à ce qu'on observe habituellement. Ce pourcentage ne varie que modérément : 43,1% en 1998-1999, 39,3% en 1999-2000, 41,5% en 2000-2001. L'observation des résultats confirme la quasi-disparition ces dernières années, à Nantes comme en bien d'autres endroits, de "l'évaporation" en cours d'année d'une fraction du public de 1^{ère} année. C'est ainsi que les reçus représentent, en 2001-2002, 42,8% des inscrits. L'analyse des résultats de l'antenne de La Roche-sur-Yon fait apparaître un taux inférieur à ce qu'il est à Nantes et qui varie significativement d'une année sur l'autre. En revanche, le taux de réussite en 2^e année est similaire à celui de Nantes.

- Si la 2^e année comporte toutes les matières indispensables au futur juriste, elle appelle quelques réserves dans la mesure où l'étudiant peut construire son parcours sans suivre trois des cinq enseignements de base : droit administratif, droit des obligations, droit pénal, droit des affaires, finances publiques.

Le programme de 2^e année fournit l'occasion de s'interroger sur la place faite au droit pénal dans l'offre de formation. En effet, l'étudiant peut suivre un cours annuel de droit pénal, mais aussi deux cours optionnels de pénologie et de criminologie avec TD, ce qui n'est pas critiquable en soi, mais qui détourne souvent les étudiants de TD d'autres matières fondamentales.

La palette offerte en licence est bien étudiée, puisqu'elle conduit les étudiants à suivre obligatoirement un certain nombre de matières essentielles, tout en leur offrant un éventail d'options satisfaisant et en maintenant la 3^e année comme un tronc commun, évitant ainsi une spécialisation prématurée.

Le cycle maîtrise/DESS. Les étudiants se voient proposer une maîtrise en Droit public et 6 maîtrises en Droit privé : droit social, droit des affaires, carrières juridiques et sciences criminelles, droit notarial, droit international européen et droit privé. Exceptées quelques incohérences, notamment l'insuffisance de TD, ces maîtrises sont de très bon niveau.

Les DESS sont au nombre de 4 :

- *DESS de Droit notarial*. Ce DESS constitue la première étape du Diplôme supérieur de Notariat (DSN) et est organisé en étroite concertation avec la Chambre des notaires. Tous les étudiants de la promotion 2001-2002 se trouvent actuellement dans la seconde phase du DSN ;
- *DESS Droit et Gestion du personnel*. Ce DESS, d'un effectif de 30 étudiants (dont 5 au titre de la formation continue) reçoit environ 600 demandes par an ; le recrutement s'effectue dans un premier temps sur dossier, doublé d'entretiens. Il fonctionne de manière remarquable grâce aux interventions de 22 professionnels, outre 6 enseignants de droit et 4 de sciences économiques-gestion. Il ne reçoit pas de taxe d'apprentissage, ce dont on peut s'étonner ;
- *DESS Droit de l'agro-alimentaire*. Ce diplôme accueille entre 15 et 20 étudiants pour 70 à 75 demandes et fait appel à 26 intervenants. Il offre une palette d'enseignements très complète et cohérente. Surtout, les différents acteurs de l'IQUABIAN - structure qui rassemble, sur un site dédié à l'agro-alimentaire, l'université, l'INRA, et 2 écoles scientifiques - ont tiré parti de la pluridisciplinarité, d'une part, par la mutualisation de 20% des enseignements avec les autres DESS de l'agro-alimentaire, d'autre part, par une mise en situation des étudiants des diverses disciplines à travers une simulation de l'ensemble des problèmes (scientifiques, sanitaires, économiques et de marketing, juridiques) liés au lancement d'un produit alimentaire ;
- *DESS Villes et Territoires*. Ce cursus s'étale sur deux années. Il a pour particularité d'accueillir environ un tiers de juristes, un tiers d'architectes et un tiers d'urbanistes et géographes. Une part importante des étudiants (plus de la moitié) est embauchée par des administrations (collectivités locales, notamment), le reste se dirigeant vers le privé (cabinets d'expertise, notamment).

L'université s'est également dotée d'un diplôme d'université de Sciences criminelles dont certains des 45 étudiants suivent parallèlement une autre formation (DEA, IEJ, etc.).

Elle a aussi mis sur pied, il y a trois ans, un diplôme d'université de Politique de la ville et prévention de l'insécurité qui accueille 20 étudiants par an.

Les préparations aux concours au sein des instituts. *L'Institut d'études judiciaires (IEJ)* accueille en moyenne 150 à 200 étudiants chaque année, dont presque la moitié ne se présente pas aux examens et concours. 80 étudiants par promotion se présenteraient aux épreuves du Barreau. De l'aveu même de l'UFR, son fonctionnement actuel n'est pas pleinement satisfaisant.

Les indications données par le directeur de l'IEJ montrent pourtant un effort régulier pour préparer les candidats sérieusement. Le directeur pense accroître le volume des cours de culture générale, point faible des étudiants (actuellement 37,5h sous forme de corrigés de devoirs).

Curieusement, il n'y a pour ainsi dire pas d'avocats qui interviennent à l'IEJ, alors que bien des questions gagnent à être traitées par des praticiens et que le Barreau de Nantes est suffisamment étoffé pour compter des spécialistes dans beaucoup de domaines.

L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), créé en 1985, comporte une licence d'Administration publique et, depuis la rentrée 2001, une maîtrise d'Administration publique.

Le recrutement s'opère sur dossier, mais le faible nombre de demandes a conduit cette année à ne pas faire de sélection. On compte au total 351 inscrits en 2002-2003 (427 en 1999, 337 en 2000, 311 en 2001), dont 38 en maîtrise d'Administration publique.

La direction n'est dotée d'aucun instrument lui permettant de savoir avec certitude combien d'étudiants se présentent aux concours. Le suivi fonctionne par questionnaire dont le retour dépend de la bonne volonté des étudiants. Si, sur les 21 étudiants de maîtrise d'Administration publique, 16 ont rempli le questionnaire et, sur ces derniers, 75% ont réussi leur concours, ce qui est excellent, en licence d'Administration publique le taux de réussite n'est que de 30% (seule la moitié de l'effectif se présente aux concours).

L'IPAG a également une préparation non diplômante aux concours, réunissant 50 étudiants. Le taux de réussite avoisine les 75% (à titre d'exemple, 22 étudiants ont été reçus en 2003 au concours d'attaché territorial).

La formation par la recherche et à la recherche

L'école doctorale Droit et Sciences sociales. L'école doctorale ED 81, Droit et Sciences sociales, créée il y a 12 ans, regroupe des disciplines dont les thématiques et méthodologies sont parfois largement éloignées les unes des autres : droit, économie, gestion, géographie, sociologie et STAPS.

L'évaluation de cette école, dirigée par un professeur en sciences de gestion, a mis en lumière des difficultés de fonctionnement que l'on peut résumer ainsi :

- elle a fonctionné au ralenti depuis 1999 et de manière strictement administrative (organisation des soutenances de thèses), et l'équipe a été renouvelée en décembre 2001 (date de la nomination de l'actuel directeur) ;
- peu de séminaires communs peuvent être organisés en raison de la trop grande pluridisciplinarité et de la faible participation des étudiants ;
- la participation des doctorants aux séminaires de méthodologie est très faible : environ 15 doctorants y assistent sur les 270 inscrits ;
- les formations proposées par l'ED, réellement mises en place depuis la rentrée 2002-2003, sont assez pauvres : techniques de collecte de données, utilisation de logiciels (bibliographie, analyse des données) et anglais pour la recherche ;
- les directeurs de recherche sont peu associés à l'ED. Un projet est en cours pour faciliter la présentation de l'avancement des travaux des doctorants. Nul doute que les spécificités des disciplines concernées ne puissent inciter à cette collaboration ;
- les attributions d'allocations de recherche se font jusqu'ici selon un gentleman agreement qui conduisait à ce que chaque DEA bénéficiait d'une allocation. Le développement du nombre de DEA et le nombre limité d'allocations (9 en 2002) rendent cette pratique caduque et impliqueront qu'une audition des candidats soit organisée entre les disciplines. Il n'est plus possible d'en rester à une sélection des candidats à une allocation sur la seule base de l'appartenance à telle ou telle équipe, sans que leur dossier scientifique (et l'avancement de thèse) soit jamais pris en compte. Les bourses de recherche octroyées par la Région (7 l'an dernier pour l'ensemble de l'université) n'échoient pratiquement jamais à l'école doctorale. Le Conseil général accorde 3 à 4 bourses de recherche par an ; 2 conventions CIFRE sont conclues en moyenne chaque année.

L'école ne dispose pas, par ailleurs, d'instruments de suivi ultérieur des doctorants.

Le nombre de thèses soutenues en droit au cours de chacune des 4 dernières années (de 1998 à 2002) varie sans continuité de 14 à 24 (74 thèses au total sur les 123 de l'école).

Les DEA

- *DEA de Droit public général/Droit de l'environnement*. Ce DEA dispense une formation de très bonne qualité, comme en atteste le vivier de doctorants qu'il génère. Sa conception permet d'offrir un cursus de droit public général classique et solide, mais aussi une spécialisation en droit de l'environnement qui constitue un atout sur le marché du travail.

Il bénéficie généralement d'une allocation de recherche par an ; l'Agence de l'environnement finance, de son côté, l'équivalent d'une allocation par an et, au cours de la décennie écoulée, 4 conventions CIFRE ont été conclues en moyenne chaque année. Pour les 2 dernières promotions, un taux de suivi de 75% est observé (cinq ou six diplômés sont embauchés chaque année par des entreprises, les autres passent les concours administratifs). On peut cependant trouver un sérieux motif d'inquiétude, sur lequel on reviendra, dans le fait que 5 des 9 professeurs de droit public partiront à la retraite dans les toutes prochaines années ;

- *DEA Propriété intellectuelle*. Ce DEA, de grande qualité, comporte, outre les fondamentaux classiques et un séminaire d'initiation à la recherche, 4 séminaires optionnels par lesquels il témoigne de sa modernité en abordant les problèmes les plus importants et les plus actuels de la discipline (propriété intellectuelle et concurrence, propriété intellectuelle et contrats, propriété intellectuelle et nouvelles technologies, droit international de la propriété intellectuelle). L'effectif (25 étudiants par promotion), limité pour des raisons d'efficacité pédagogique - il n'est d'ailleurs pas sûr que le marché du travail en absorberait plus - implique une forte sélection à l'entrée. Chaque année, 3 ou 4 étudiants entreprennent une thèse ;

- *DEA de Droit social*. L'effectif s'élève à 23 étudiants (pour environ 200 demandes), la sélection à l'entrée - qui s'opère sans entretien - s'effectuant moins sur les notes que sur le parcours et la motivation de l'étudiant. La formation dispensée apparaît très bonne, même si l'on peut trouver faible un volume de 100 à 120 heures d'enseignement sur l'année. Pour ce 3^e cycle comme pour beaucoup d'autres, il n'existe malheureusement pas d'instrument de suivi du devenir des étudiants ; son directeur indique qu'environ la moitié d'entre eux se dirige vers les entreprises, un quart vers des concours administratifs et 3 ou 4 entreprennent une thèse ;

- *DEA de Droit maritime et océanique*. Ce diplôme, de grande qualité, qui s'appuie sur un centre de recherche très actif et accueille 20 étudiants par an (sur 100 demandes), doit affronter l'offre concurrente existant à Brest, Bordeaux, Aix-Marseille et Lille. Les étudiants sont recrutés par les assureurs, dans une moindre mesure par des armateurs et, dans une mesure plus limitée encore, par les comités locaux des pêches ;

- *DEA de Droit privé*. Ce DEA accueille une quarantaine d'étudiants, pour 260 à 280 candidats. Ils se répartissent entre deux branches (environ 17 civilistes et 23 pénalistes). Le fait que l'équipe enseignante compte une vingtaine d'intervenants assure une diversité appréciable. À l'issue de cette formation, une petite dizaine d'étudiants entreprennent une thèse ;

- *DEA de Droit des contrats*. Créé voici 3 ans, ce DEA prendra fin en 2003-2004, son renouvellement n'étant pas sollicité dans le contrat quadriennal. Cette solution paraît raisonnable eu égard à l'existence d'un DEA de Droit privé et aux orientations envisagées dans la perspective des masters.

L'activité de recherche

L'activité de recherche en droit se développe autour de 5 laboratoires :

- *Droit et changement social DCS (UMR 6028)*. Cette UMR regroupe 12 professeurs et 21 maîtres de conférences (MCF). Elle collabore à de nombreuses revues dans les champs du droit social, droit du travail, etc. (*Droit social, Droit ouvrier, Le Mouvement social, Travail et emploi*, entre autres). Ses chercheurs sont à l'origine de deux ouvrages collectifs, l'un sur l'intérêt général, l'autre sur la protection sociale pendant la seconde guerre mondiale ;
- *Économie, droit rural et agro-alimentaire (UMR A 606)*. Ce laboratoire compte 12 enseignants-chercheurs et 13 doctorants. Il est structuré autour de trois axes de recherche : Orientation des politiques publiques et dynamique des exploitations agricoles, Ouverture internationale des marchés agricoles alimentaires : implications

juridiques et économiques, et enfin, Propriété intellectuelle, recherche et innovation. Il collabore notamment avec les ministères de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Environnement. Par ailleurs, ses coopérations internationales sont nombreuses, avec en particulier le continent américain ou la Russie ;

- *le Centre de droit maritime et océanique - CDMO (EA 1165)*. Créé en 1970, reconnu comme EA depuis une dizaine d'années, ce centre de recherche déploie son activité sur 4 versants : l'espace marin, son exploitation et sa protection ; les transports maritimes (contrats, assurances, constructions navales, etc.) ; les marins (droit social des gens de mer) ; le littoral (aménagement du territoire, urbanisme, protection du littoral).

Le centre produit, depuis 1994, une revue en ligne (périodicité : 3 à 4 fois dans l'année) et contribue à une revue majeure du secteur, *l'Annuaire de droit maritime*. Il y a 2 à 3 soutenances de thèses par an. L'équipe produit environ 20 articles par an.

Ce centre remarquable, et qui, par ses publications et l'utilisation des TIC, offre une visibilité internationale, voit son efficacité quelque peu limitée par un manque de moyens. À noter que cette équipe, articulée sur les disciplines juridiques, pourrait s'ouvrir à d'autres disciplines connexes utiles sur ce champ et actives dans les universités de l'Ouest ;

- *l'Institut de recherche en droit privé IRDP (EA 1166)*. Cet institut a le statut d'EA depuis sa création, dans les années 80, et vise le statut d'UMR. Il développe son activité selon deux axes : propriété intellectuelle d'une part, droit privé de l'autre. Il s'est doté d'une documentation - très complète en propriété intellectuelle -, organise des journées d'études et dispose d'un budget alimenté, d'une part, par des crédits recherche (20 000 à 23 000 €), d'autre part, par les sommes versées au titre de contrats (par exemple : 15 000 € cette année grâce à un contrat conclu avec la BNF pour l'étude des questions juridiques liées à la numérisation des œuvres que possède cette bibliothèque) ;
- *le Centre de recherche en urbanisme, aménagement régional et administration publique (CRUARAP)*. Cette UMR CNRS 6029 s'intéresse aux principales mutations de la norme en droit public, à la transformation du processus de production des normes et à l'évolution épistémologique du droit. Le centre a produit un ouvrage : *Le renouveau de l'aménagement du territoire* (L'Harmattan, 2002). Inséré dans plusieurs réseaux - dont l'Institut français de sciences administratives (IFSA OUEST) - il œuvre dans le cadre des universités du Grand Ouest, à travers les *Cahiers administratifs et politiques du Ponant* et la *Revue juridique de l'Ouest*. Il met en ligne les meilleurs mémoires d'étudiants.

Son activité comprend l'analyse des politiques foncières. Dans ce cadre, il tient la chronique de l'expropriation à l'AJDI. Il traite également des aspects d'administration et politique locale en y associant des chercheurs espagnols et britanniques. Le rapport d'activité et le programme 2003-2006 sont très satisfaisants.

Relations avec l'extérieur

Relations avec le milieu judiciaire et juridique local. Les relations avec le notariat sont manifestement excellentes, comme en témoigne son implication, en moyens tant humains que financiers, dans la maîtrise option Droit notarial et dans le DESS notarial. Sans cette implication, ni l'une ni l'autre ne pourraient fonctionner. Les relations avec le Barreau de Nantes, lui-même très dynamique et à l'initiative d'un effort de réflexion et de mise à jour, sont très bonnes. Une coopération s'est instaurée, mais reste sporadique. Les relations avec le Tribunal sont en revanche à construire.

Relations avec l'étranger. Un enseignement de droit civil était assuré en DEA de Droit privé par 2 professeurs de l'Université d'Ottawa et trois enseignements (de volume peu important) sont assurés par des universitaires américains dans le DESS d'Agro-alimentaire. Par ailleurs, des spécialistes étrangers sont régulièrement invités à l'occasion de colloques. Cependant, les interventions de juristes étrangers demeurent insuffisantes et les interventions à l'étranger de professeurs de l'UFR sont peu fréquentes.

Une politique plus volontariste mériterait d'être menée sans tarder, car beaucoup d'universités françaises prenant aujourd'hui conscience de cette nécessité, il sera plus difficile de faire de même dans quelques années.

Conclusion

Ce domaine s'est signalé à l'expertise par la qualité, et parfois l'excellence, que lui confère la tradition d'une discipline implantée et stabilisée depuis longtemps dans l'université. Il y a là matière à une réflexion intéressante pour projeter et proposer une offre de formation LMD dynamique et lisible. Celle-ci pourrait être, en outre, l'occasion de mieux équilibrer l'articulation entre cours magistraux et TD, pour une meilleure attention à l'étudiant.

Il importe enfin, en conclusion, de souligner qu'une dizaine de professeurs seront partis à la retraite dans les cinq prochaines années. Le mouvement est plus marqué en droit public (où l'échéance est même à 3 ans), mais il n'est pas moins grave en droit privé, dans la mesure où la section manque de professeurs et peine à fixer ces derniers. À cela s'ajoute le fait que peu de MCF nantais présentent le concours de l'agrégation, tant en droit privé qu'en droit public, même si on peut espérer qu'en droit public cette situation se modifie. L'UFR en est consciente.

2 - LES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET LA GESTION

Le secteur Sciences économiques et gestion se retrouve au sein de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion (UFR comprenant également l'IUP Banque, Finance, lequel n'a pas le statut de composante) et de l'Institut d'administration des entreprises ("article 33"). L'impression générale est celle d'un secteur arrivé à maturité, après un développement rapide lié à celui de l'université dans son ensemble. Des disparités apparaissent dans les secteurs de l'Économie et de l'AES, compensées en partie par l'évolution positive du secteur des Sciences de gestion, comme cela se produit dans la plupart des universités.

L'offre de formation de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion

L'UFR de Sciences économiques a modifié sa raison sociale pour tenir compte de la place qu'elle entendait donner aux sciences de gestion, après une période marquée par l'hégémonie des sciences économiques. Elle associe donc deux disciplines sœurs avec leurs développements spécifiques au sein d'une même entité. L'actuel doyen est enseignant-chercheur en sciences de gestion, ce qui signale l'importance conférée à cette discipline aux côtés de celle des sciences économiques.

Les formations proposées au sein de l'UFR sont mixtes et les effectifs pour l'année 2002-2003 sont au nombre de 2 034.

L'augmentation des effectifs, observée depuis 1998, tend aujourd'hui à se stabiliser. Plusieurs remarques peuvent être faites :

- les formations sélectives, récemment créées au sein de l'UFR dans le domaine des sciences de gestion, ne comprennent sans doute pas encore leurs effectifs optimums. On peut en attendre un développement, dans la perspective du système LMD ;
- les premiers cycles d'AES ne fonctionnent que sur le site de Saint-Nazaire. Il faut y voir une forme de délocalisation pertinente, les premiers cycles d'économie-gestion ne pouvant sans doute pas se justifier dans cette seule ville. Les étudiants peuvent ainsi faire un choix relativement large en regagnant Nantes après leur DEUG : sciences économiques, AES ou formations de gestion. On notera cependant que les effectifs sont en baisse sensible dans ce cursus sur la période observée (-22% en DEUG 1 et -14% en DEUG 2) et qu'il conviendra d'y regarder de plus près lors de la refonte de l'offre de formation vers les masters. Ceci doit bien sûr tenir compte des choix politiques de présence sur le site de Saint-Nazaire ;
- l'évolution des effectifs dans la suite de la filière AES est également négative et ce, de façon régulière depuis 1998 ;

- les DEUG d'Économie-Gestion résistent bien jusqu'en 2000-2001, tirés notamment par la filière de Gestion en licence (+88%), contrairement à l'évolution dans les deux licences d'Économie (-16%). Les mêmes évolutions se constatent en maîtrise. Il y a donc bien eu un effet de substitution entre économie et gestion, indépendamment des créations récentes de la MSG et de la MSTCF dont les données ne sont sans doute pas encore significatives ;
- les DESS représentent des effectifs très limités (hormis celui concernant les nouveaux médias), observation importante dans le cadre de l'analyse des perspectives futures ;
- l'offre de formation n'apparaît guère homogène, notamment au plan des formations de 2nd cycle. On voit en effet coexister des filières dont les contenus et orientations se recoupent, voire se ressemblent fortement. Peu de cours communs sont par ailleurs mis en œuvre dans ces cursus qui relèvent d'une même UFR ;
- le taux d'encadrement pédagogique n'a guère évolué depuis les années 1998-1999, en lien avec l'effritement des effectifs en AES et économie, et compte tenu des créations de postes intervenues. Les heures complémentaires restent ainsi relativement volumineuses (50% du total des heures effectuées). Il faut sans doute voir également ici le coût de la multiplication des filières sans pour autant que les cours communs aient été développés ;
- les deux DEA se positionnent en économie et en gestion avec, pour ce dernier, l'apport des enseignants de l'IAE et la cohabilitation avec Angers. Ils comportent des effectifs tout à fait acceptables, compte tenu des effectifs des deux disciplines à l'Université de Nantes.

En ce qui concerne l'IUP Banque, Finance, Assurance, on pourra constater la très bonne tenue de ce cursus qui compte un effectif égal ou supérieur à 100 étudiants par année, performance que sont loin d'approcher la plupart des IUP dans l'ensemble des universités. Le lien avec la profession est fort et le suivi des étudiants rigoureux¹.

Les effectifs de l'IUP Banque, Finance, Assurance

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Maîtrise option Finance Europe	14	16	22	10	
Maîtrise option Finance Banque	36	38	35	45	56
Maîtrise option Finance Entreprise	32	32	36	42	38
Maîtrise option Finance Audit	18	12	15		
Maîtrise option Finance Europe franco-espagnole	20	8	10	10	
Maîtrise option Finance Banque en alternance					18
Maîtrise option Logistique des affaires internationales			15	19	22
Total maîtrises	120	106	133	126	134

Ces chiffres appellent les commentaires suivants :

- les options Finance-Europe et Finance Europe franco-espagnole ont été arrêtées, ce qui se justifie par de trop faibles effectifs ;
- l'option Logistique des affaires internationales se justifie, malgré un effectif réduit de par son implantation à Saint-Nazaire et en raison d'une reconnaissance des professions et entreprises locales (*shipping and trading*), lesquelles ne peuvent sans doute pas absorber des effectifs de diplômés plus importants ;
- il est tout de même important d'éviter la multiplication des filières dans un futur master : il conviendrait plutôt d'utiliser les opportunités de licences professionnelles pour certains débouchés.

¹ cf. annuaire des anciens réalisé tous les ans.

Conclusion et recommandations. Le constat ayant été fait d'une substitution entre études d'économie pure et études en sciences de gestion (notamment aujourd'hui en 2nd et 3^e cycles), il convient de structurer l'offre de formation pour :

- répondre aux attentes des étudiants et des entreprises ;
- respecter au mieux l'esprit de la réforme LMD en tenant compte de l'évolution des effectifs ;
- proposer de meilleures offres aux étudiants qui souhaitent réellement faire des études longues ou courtes dans le domaine des sciences économiques ;
- conserver les acquis des positions régionales, notamment quant au site de Saint-Nazaire.

Pour ce faire, les recommandations suivantes semblent s'imposer :

- une filière AES organisée à Saint-Nazaire exclusivement sous la forme d'une nouvelle licence (6 semestres). Cette filière, complète et délocalisée, permet de s'orienter vers certains concours (CAPET), de s'engager dans la vie professionnelle ou de poursuivre (à Nantes) un cursus en AES (via la licence et la maîtrise), en économie ou en gestion rénové ;
- un ensemble de licences destinant les étudiants à des formations courtes (licences professionnelles) ou longues (licences généralistes). On peut penser ici à une licence de Gestion, à une licence d'Économie et à une licence Banque, Finance (sans doute à finalité professionnelle, l'IUP se fondant dans l'offre globale de la composante), aux côtés de la licence AES de Saint-Nazaire destinée à permettre l'accès d'étudiants éloignés aux formations universitaires d'économie et de gestion ;
- un ensemble de masters en nombre limité, mais comportant des parcours professionnels et de recherche multiples (incluant donc des crédits communs par domaine).

Des contacts seraient à nouer de manière plus étroite (ils ne le sont que sur la base d'informations) avec l'UFR de Langues étrangères appliquées, laquelle ambitionne de développer une formation au commerce international (master) sans disposer d'une équipe d'enseignement et de recherche en gestion. Même si la pratique des langues est primordiale pour les activités internationales, les spécificités des deux UFR sont éminemment complémentaires sur ce terrain.

Le resserrement des formations et la mise en œuvre du système ECTS devraient, en outre, permettre la résorption d'une partie du déficit d'encadrement et la diminution du volume d'heures complémentaires. Il est, en effet, nécessaire de redéployer les moyens pour regrouper des enseignements fondamentaux qui peuvent être communs à plusieurs filières, tout en renforçant la spécificité de parcours par des enseignements plus ciblés.

En réalité, il est impératif que l'offre soit clairement (et plus facilement) lisible par les étudiants et par les futurs employeurs. Cette lisibilité pourrait d'ailleurs fort bien permettre de re-développer une attirance des étudiants vers les filières classiques de l'économie en affichant des débouchés professionnels clairs (y compris des filières d'enseignement).

Il reste à fixer le devenir de l'IUP Banque, Finance comme cursus en trois ans qui présente l'intérêt d'être relié à une profession demanderesse de diplômés de type bac+3 à bac+5. Ceci ne demande pas forcément que soit maintenue l'organisation de l'IUP en trois ans. Il serait plus judicieux de concevoir un parcours de licence professionnelle Banque, Finance (sortie à bac+3 vers des métiers de chargé de clientèle) complété par un parcours de master débouchant sur des métiers d'un autre type (*back office*, postes de chargé de pouvoir, analystes etc.).

L'offre de formation de l'Institut d'administration des entreprises

L'IAE de Nantes, composante à statut article 33, est dirigé par un professeur en poste à l'UFR de Sciences économiques et de Gestion. Son mode de fonctionnement est typique de celui de beaucoup d'IAE :

- association de formation initiale (2/3) et de formation continue (1/3) ;
- poids des heures complémentaires (les enseignants en poste ne représentant que 20% des besoins d'heures d'enseignement) ;
- hébergement dans les locaux d'une autre structure (entraînant un partage difficile des salles) jusqu'à la construction d'un bâtiment propre dans les 4 ans ;
- positionnement exclusif sur des formations de 3^e cycle. Le Certificat d'aptitude à l'administration de l'entreprise (CAAE) constitue la formation centrale du dispositif.

Spécificité particulière, l'IAE organise des formations en partenariat avec d'autres composantes de l'université : UFR des Sciences économiques et de Gestion, UFR de Médecine, UFR scientifiques, UFR de Pharmacie, ce qui constitue un bel exemple d'une trop rare transversalité des cursus dans cette université multipolaire.

Reprise dans le tableau ci-après, l'offre de formation comporte notamment des DU et DESS. Aucune formation de 2nd cycle n'est organisée dans cette composante.

On notera les fortes disparités dans les effectifs des divers DESS qui fonctionnent sur des registres spécifiques. Les effectifs ont progressé régulièrement depuis cinq ans, à l'exception de ceux de la dernière année en cours où le CAAE a connu un certain effritement de ses effectifs, notamment en raison des fluctuations dans les effectifs d'étudiants bulgares (-40 sur les deux dernières années) pour ce qui est de la formation initiale.

Les effectifs inscrits des formations de l'IAE

		1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
DU	Études supérieures de management	44	27	35	35	31
	Création des entreprises innovantes				8	12
	Marketing des produits de santé				10	15
DESS	CAAE	170	224	289	319	258
	Contrôle de gestion	23	12	24	21	22
	Gestion et management des PME	44	27	20	24	24
	Gestion de projet en développement de nouveaux produits	17	17	15	19	16
	Management international franco-chinois	46	45	52	48	45
	Management de la santé					11
Doctorat		11	12	9	8	8
Total		355	364	444	492	442

Les perspectives d'évolution. L'IAE tient à affirmer son souhait de rester positionné sur des choix de formations à double compétence et de 3^e cycle. Si le premier objectif reste cohérent avec l'évolution LMD, il n'en est pas de même pour le second. Dans le cadre des propositions pour le contrat quadriennal 2004-2007, l'IAE devait y apporter une attention particulière.

Conclusion et recommandations. Même si l'IAE compte, entre autres, sur l'UFR de Sciences économiques et de Gestion pour lui fournir des étudiants de niveau ancien bac +4, on ne peut que mettre en évidence le manque de réflexion sur l'articulation entre licences et master :

- la licence professionnelle (forme de CAAE de niveau 1) n'est pas connectée avec d'autres cursus et ne comporte qu'une seule année. Elle aurait tout intérêt à s'articuler avec la licence de Gestion qui pourrait être créée au sein de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion ;
- le cas du CAAE (double compétence) est sans doute à traiter de manière spécifique pour permettre à une majorité d'étudiants issus de formation non-gestionnaires (techniciens, ingénieurs, juristes, littéraires, etc.) d'effectuer un parcours en une année. L'avenir passe sans doute par des mises en œuvre de partenariats avec des écoles d'ingénieurs ou avec des UFR des secteurs scientifiques pour intégrer l'année de master 1 à la dernière année de cursus scientifique. Le système des ECTS permet des souplesses que ne permettait pas l'actuel cloisonnement entre disciplines.

Au total, et au vu des importantes collaborations existant entre l'IAE et l'UFR de Sciences économiques et de Gestion, notamment dans la perspective de la mise en place du LMD, l'université ne pourra sans doute pas faire l'impasse d'une réflexion en profondeur sur les liens institutionnels à tisser entre ces deux composantes. Des liens doivent également être tissés avec d'autres composantes, notamment si l'IAE entend conserver son statut de composante axée sur la double compétence et le double diplôme.

Enfin, il convient de développer les relations avec la Chambre de commerce et d'industrie ; seul l'IUP Banque, Finance jouit d'une certaine renommée.

La recherche et la formation à la recherche

L'école doctorale Droit et Sciences sociales et la recherche en économie et gestion (cf. supra). Il est à noter que le DEA de Sciences de gestion fonctionne en collaboration avec Audencia (école de commerce de Nantes) et avec l'Université d'Angers, ce qui explique le faible effectif (14 en 2002-2003) qui ne concerne que les étudiants de Nantes.

La recherche en sciences économiques. Elle est fédérée au sein du Laboratoire d'économie de Nantes (LEN). Ce laboratoire a obtenu le label d'équipe d'accueil pour le contrat quadriennal 2004-2007. Il s'est défini un axe de recherche fédérateur intitulé "l'économie du développement durable", qui démontre la volonté d'intégration des trois axes antérieurs de recherche développés en sciences économiques : LEN CEBS (économie des solidarités), C3E (mutations des relations économiques internationales) et LEN CORRAIL (économie du littoral et LEN économie portuaire). Au cours de la période 1999-2002, le bilan quantitatif montre une activité de recherche soutenue et de qualité (66 publications dans des revues internationales, 8 rapports de recherche, 3 conférences invitées, 7 thèses soutenues, 2 HDR, 67 communications avec actes, 79 autres publications, 15 contrats de recherche - en moyenne 227 825 €/an).

La recherche en sciences économiques utilise ici le positionnement local (économie du littoral), mais s'organise également autour de thèmes transversaux. Bien que de développement relativement récent, la qualité de la recherche dans cette discipline doit être saluée et sans doute encouragée.

La recherche en sciences de gestion. Elle est regroupée au sein de l'unique laboratoire CRGNA (Centre de recherche en gestion de Nantes-Atlantique). Ce laboratoire a déposé une demande d'UMR qui n'a pas abouti pour l'instant. Il est constitué en équipe d'accueil, née de la fusion du LAGON (ancienne composante gestionnaire du LEN), du LARSUN (sciences de gestion) et du CERI (logistique).

Le dossier de demande d'association au CNRS permet de se faire une bonne idée de la qualité de la recherche en gestion à l'Université de Nantes. La structure se compose de 24 enseignants-chercheurs, dont 12 HDR (répartis dans l'IAE et l'UFR de Sciences économiques), 3 enseignants-chercheurs d'autres établissements (Angers, Le Mans, Paris XIII), 26 doctorants, autour de 2 axes de recherche : l'instrumentation de gestion et l'évaluation des systèmes de communication et d'information.

Les productions scientifiques sont relativement étoffées et comprennent sur la période 1999-2002 : 13 publications dans les revues internationales, 61 publications dans des revues françaises à comité de lecture, 7 ouvrages et directions d'ouvrages, 49 publications dans des ouvrages collectifs, 6 rapports de recherche, 12 thèses soutenues, 2 HDR et 20 contrats de recherche (en moyenne 78 000 €/an). Au vu du rapport de recherche pour la contractualisation 2004, il apparaît que la recherche est de qualité et que les productions sont réalisées sur des supports qui sont également de qualité.

Les deux champs disciplinaires ont opéré un gros travail de réflexion et de synthèse qui a abouti à regrouper l'ensemble des recherches au sein d'un laboratoire unique donnant une large visibilité aux travaux de recherche. Ceux-ci sont, tant en nombre qu'en qualité, d'un niveau tout à fait satisfaisant et l'on regrettera simplement que l'école doctorale ne puisse jouer un rôle plus fédérateur ou, en tout cas, être plus présente sur des accompagnements de recherches et de méthodologie.

Un travail de réflexion "politique" s'avère nécessaire ici : un tel regroupement de disciplines qui s'ignorent mutuellement est-il efficace ? Ne faudrait-il pas identifier des proximités de recherches avant de regrouper des équipes de recherche ?

Conclusion générale

Les formations du secteur Économie et Gestion sont bien encadrées, les informations sur les cursus sont bien formalisées (chaque formation possède un guide des études qui présente très fidèlement la formation, les règlements des études et les contenus de cours) et les équipes d'enseignants-chercheurs sont actives tant dans les domaines pédagogiques que de recherche.

On ne peut cependant manquer de reposer ici le problème, déjà soulevé, de l'articulation nécessaire de l'ensemble de ce dispositif. Il juxtapose, d'une part, une UFR dont le centre de gravité s'est déplacé vers la gestion, d'autre part, un IAE qui fonctionne, comme beaucoup de ses semblables, en autonomie.

3 - LE SECTEUR SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE

L'UFR de Médecine et de Techniques médicales

Les effectifs étudiants sont de 2 913 dont 1 018 en 1^{er} cycle, avec un *numerus clausus* du concours en évolution sensible, puisque les promotions de PCEM2 sont passées de 90 en 1998 à 109 en 2002 et que le nombre de reçus au concours a été fixé à 124 en 2003.

Les UFR de Médecine, de Pharmacie et la bibliothèque universitaire santé sont implantées depuis 1966 dans des bâtiments classés "immeubles à grande hauteur". Certains locaux ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles. Leur réhabilitation impliquant un coût très important, la préférence a été donnée à la reconstruction de ces UFR et de la bibliothèque universitaire.

Les équipes de recherche sont principalement réparties dans des locaux du CHU et de l'UFR de Médecine : en effet, le centre hospitalier a mis à disposition des équipes de recherche 7 275 m² et l'UFR 1 418 m². Des surfaces sont également affectées au génopôle Ouest, aux équipes d'accueil non associées à l'INSERM et à des plateaux techniques. Il existe également des projets de construction de bâtiments de recherche, notamment un institut de recherche thérapeutique dont la surface, 5 300 m², ne pourra pas accueillir la totalité des équipes de recherche.

Il conviendrait d'adapter et de prévoir la mise en œuvre d'un projet bâtiments-recherche qui prenne en compte le développement de ces équipes et l'émergence de nouvelles équipes au cours des quatre prochaines années et la proximité de ces bâtiments avec, d'une part, le CHU et, d'autre part, la nouvelle UFR de Médecine.

La gouvernance. Le doyen est entouré de 3 vice-doyens. Le Conseil d'UFR fonctionne en conseil restreint tous les mois. Le Conseil scientifique est également animé par le doyen, assisté d'un chargé de mission. Les activités d'enseignement sont discutées et mises en œuvre par plusieurs commissions et comités : comité des études, commission des examens, commission des référentiels des enseignements, commission pédagogique, ce qui souligne l'intérêt prioritaire accordé à l'enseignement et à la pédagogie dans la politique décanale. Le fonctionnement du 1^{er} cycle ainsi que les stages hospitaliers sont soumis à évaluation annuelle par les étudiants, qui peuvent également intervenir au sein d'une commission pédagogique jouant un rôle dans la mise en place des réformes.

Les relations avec le CHU sont définies au sein d'un comité stratégique qui se réunit tous les 15 jours. Il faut souligner que le CHU ne dispose pas actuellement de surfaces spécifiquement universitaires, malgré l'importance de l'enseignement dans les stages hospitaliers.

L'offre de formation

- *le 1^{er} cycle.* À l'issue du PCEM1, les étudiants reçus intègrent les études de médecine, d'odontologie ou de sage-femme. L'enseignement est organisé du 1^{er} septembre au 10 mai, avec un total de 500 heures, dont 20% de sciences humaines. Les "reçus-collés" peuvent s'inscrire en 2^{de} année de 1^{er} cycle de Sciences, mais peu d'étudiants "reçus-collés" y poursuivent leur cursus. La mise en place du LMD, en développant des interfaces entre le secteur Santé et le secteur Sciences, pourrait faciliter l'accès des "reçus-collés" aux filières scientifiques.

Le PCEM2 et le DCEM1 ont un programme globalisé, organisé en sciences humaines, sémiologie et sciences fondamentales enseignées de manière transversale ;

- *l'enseignement du 2^e cycle* fait appel aux nouvelles techniques d'enseignement et aux stages hospitaliers, à travers un département d'enseignement audio-visuel et une mise en réseau avec les sites nationaux (Université médicale virtuelle francophone) et régionaux (Mégalis). L'enseignement par aide au raisonnement clinique est très développé, ainsi que l'enseignement sur les lieux de stage. Deux après-midi hebdomadaires sont consacrées aux enseignements intégrés et aux stages hospitaliers. Un effort est fait pour mettre en adéquation le contenu des programmes avec la préparation à l'internat ;

- *le 3^e cycle.* La préparation des DES se fait dans le contexte de l'internat. La moitié des étudiants de chaque promotion se destine à la médecine générale. L'enseignement de la médecine générale commence dès le 2^e cycle avec des séminaires organisés en DCEM1, DCEM2 et DCEM3. Le 3^e cycle est organisé en semestres à l'hôpital et au cabinet du praticien.

La révision du tableau des effectifs et les pôles d'excellence. L'évaluation des profils de poste et des candidats se fait par le Conseil scientifique de l'UFR et le Conseil pédagogique, qui désignent chacun deux rapporteurs. Il existe également une audition par une commission composée du doyen, du président de la CME, d'un vice-doyen, d'un vice-président de la CME et de deux représentants PU-PH de chaque conseil scientifique et pédagogique. Une assemblée des enseignants valide les candidatures au terme de ces étapes d'évaluation. Sur le total des effectifs d'enseignants-chercheurs, on note 71 emplois dans les disciplines cliniques et 58 emplois dans les disciplines biologiques et mixtes. Il existe des faiblesses dans certaines disciplines : en santé publique, en biostatistique et en biologie cellulaire.

La proximité avec l'UFR et le CHU d'Angers a amené une réflexion sur l'existence de pôles d'excellence non redondants : ainsi, l'hépatologie et les maladies métaboliques sont prioritairement développées à Angers, tandis que l'activité de transplantation rein, rein-pancréas, cœur-poumons, moelle et cornée, l'oncologie, la neurologie, la nutrition et la médecine périnatale sont prioritairement développées sur le site de Nantes.

Les relations internationales. Ces relations sont gérées par un enseignant-chercheur de l'UFR. Sur le plan scientifique, les relations internationales sont gérées directement par les unités, notamment INSERM, sans signature de convention avec l'établissement. Sur le plan de l'enseignement, des enseignants-chercheurs participent à un programme avec l'UFR de Médecine de Hanoi (Vietnam) et d'autre participant à des enseignements de sciences fondamentales dans la jeune UFR de Médecine de Marrakech. Il existe également des missions de formation en Guinée. Des stages d'étudiants se font dans la période estivale au Vietnam, au Maroc et en Afrique sub-saharienne, notamment dans le cadre de l'association Anophèle. Les échanges d'étudiants, dans le cadre de programme ERASMUS, sont moins développés et concernent les universités de Salamanque, Cadix, Lisbonne, Rome, Munster, Düsseldorf. Enfin, quatre à cinq postes d'interne permettent l'accueil d'étudiants étrangers en 3^e cycle de spécialisation. Il serait utile de redéfinir le cadre institutionnel et administratif de ce secteur d'activité pour renforcer sa lisibilité et la participation de tous les acteurs, notamment enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants.

L'UFR des Sciences pharmaceutiques

Les effectifs étudiants sont de 943 en 2001 dont 343 étudiants de 1^{er} cycle, avec un nombre d'admissibles au concours de 77 et environ une trentaine d'étudiants "reçus-collés" dont le devenir est similaire à celui des étudiants en médecine. Elle est implantée dans un bâtiment commun avec l'UFR de Médecine et de Techniques médicales.

La gouvernance. Le doyen est assisté de 3 vice-doyens et de chargés de mission pour les relations internationales, le budget, les filières de spécialisation vers l'officine, l'industrie et l'internat, la formation continue. Le Conseil d'UFR est présidé par le doyen, le Conseil scientifique et le Conseil pédagogique par un vice-doyen. Ils se réunissent environ tous les deux mois. Les enseignants sont également regroupés en collège selon leur spécialité. Enfin, il existe des commissions, telles que la Commission de la vie universitaire et des statuts, la Commission pédagogique, la Commission hygiène et sécurité, dont les rôles respectifs ne sont pas suffisamment visibles. La représentativité dans les conseils de l'université est répartie comme suit : un représentant au Conseil scientifique, un représentant au CEVU et deux au Conseil d'administration, dont un rang B. Il y a également un étudiant au CEVU et au Conseil d'administration.

L'offre de formation

- *la première année du 1^{er} cycle* comporte un tutorat assuré par des étudiants de 3^e, 4^e et 5^e années, rémunérés ;
- *le 2^e cycle* intègre une interdisciplinarité des enseignements avec des thèmes transversaux, tels que inflammation-douleur, reproduction, diabète, glandes endocrines, maladies cardio-vasculaires, système nerveux central. L'apprentissage par problème est mis en œuvre en 2^e, 3^e et 4^e années. La participation des étudiants aux MSBM est relativement satisfaisante, avec une trentaine d'étudiants par an. Une réflexion a été mise en œuvre, dans le cadre de la réforme LMD, pour développer un master professionnel et participer au master recherche ;
- *le 3^e cycle* est organisé en trois filières. Les 2/3 environ des étudiants se destinent à la filière Officine dont les programmes ont été réactualisés en 2002. Elle comporte des enseignements communs avec la médecine. La filière Industrie intéresse une quinzaine d'étudiants, ce qui permet un suivi individuel. Ces étudiants préparent un DEA ou un DESS. La filière de l'internat n'est pas soumise à présélection. En 2002, 17 étudiants dont 4 redoublants se sont présentés au concours et 13 ont été reçus.

La révision du tableau des effectifs et les pôles d'excellence. Les propositions de révision du tableau des effectifs sont émises par les directeurs de département ou de service de la composante, évaluées par le conseil restreint, puis validées par l'assemblée des enseignants et le Conseil de gestion, en fonction de la qualité du candidat et/ou des profils de poste définis par les priorités de thématiques scientifiques ou pédagogiques de l'UFR. Ces priorités sont en adéquation avec les projets scientifiques des équipes labellisées ou contractualisées auxquelles participent les enseignants-chercheurs : valorisation des produits naturels, microbiologie-virologie, oncologie et prolifération cellulaire. On peut regretter l'absence d'une véritable commission de prospective. Les attributions du Conseil scientifique sont relativement limitées. Elles concernent la définition des stages d'initiation à la recherche et l'attribution de bourses de recherche. Il pourrait être envisagé la mise en place d'un conseil scientifique commun du secteur Sciences de la santé auquel participeraient les membres élus des 3 UFR Santé et du département des Sciences de la vie de l'UFR Sciences et Techniques.

L'UFR d'Odontologie

Elle accueille 54 étudiants de 1^{er} cycle en 2003, dont 30 originaires de l'Université de Nantes. Les effectifs étudiants sont relativement stables. Les disciplines d'enseignement sont organisées en 9 départements. L'activité soin est regroupée dans un pôle d'odontologie, au niveau de locaux hospitaliers contigus à ceux de l'UFR. Ce pôle est dirigé par un enseignant-chercheur, assesseur de l'UFR, et regroupe deux services hospitaliers dont l'un est orienté vers l'odontologie conservatrice et pédiatrique, et l'autre vers l'odontologie chirurgicale et réparatrice. L'UFR dispose de locaux de construction relativement récente, à proximité immédiate du CHU, avec un total de 7 600 m². Les services de la scolarité et de l'accueil regroupent 4 agents sous la responsabilité d'un seul responsable administratif. L'UFR dispose de 17 postes IATOS, dont 3 sont affectés dans le groupe de recherche. Il existe une insuffisance relative de postes qui ne permet pas une gestion administrative des enseignements par département.

La gouvernance. Le doyen est assisté de trois assesseurs. Le Conseil pédagogique est composé des différents chefs de département. Il existe également une commission de prospective pédagogique, composée d'enseignants-chercheurs qui ne dirigent pas le département, d'étudiants élus et nommés, de membres extérieurs dont des représentants des syndicats des praticiens et du Conseil de l'Ordre. La représentativité sur une base élective et les prérogatives respectives du conseil et de la commission pourraient avoir une meilleure lisibilité.

L'UFR d'Odontologie est représentée à la CME par 2 enseignants-chercheurs élus. Il y a également dans les conseils de l'université un représentant au Conseil d'administration, un représentant au CEVU et un représentant au Conseil scientifique.

L'offre de formation par l'enseignement et la recherche. Les programmes d'enseignement du 2^e cycle comportent une approche intégrée autour de thèmes transversaux. Une part importante est donnée aux stages pratiques et aux enseignements dirigés, ainsi qu'à l'utilisation des nouvelles techniques. Le projet de création d'un DES d'Odontologie polyvalente hospitalière, destiné à former des praticiens pour les centres hospitaliers généraux, est une initiative très intéressante, mais nécessite de mettre en place un réseau de terrains de stage et de disposer de praticiens encadrants et formateurs dans les différents centres hospitaliers accueillant des stagiaires.

8 étudiants de chaque promotion peuvent accéder à la filière INSERM de l'internat passant obligatoirement par une préparation universitaire avec préparation d'un DEA au sein de l'EMI 00-99. Cette formation universitaire au cours du cursus est une excellente initiative qui permet la préparation de futurs cadres universitaires de la composante.

L'UFR d'Odontologie présente la particularité d'accueillir dans ses locaux une EMI-INSERM dont les travaux de recherche concernent des biomatériaux et un service commun de l'université d'imagerie cellulaire et tissulaire (microscopie). Cette EMI accueille des étudiants qui préparent des DEA cohabilités avec plusieurs universités.

La révision du tableau des effectifs. La prospective des recrutements est inscrite dans le programme électif de politique décanale, elle est définie par le comité de direction et validée par l'assemblée des enseignants. On peut regretter l'absence d'une véritable commission de prospective permettant d'évaluer les besoins à moyen terme.

L'école doctorale de Chimie-biologie

Elle regroupe des laboratoires labellisés INSERM, CNRS ou INRA et des équipes d'accueil universitaires, ainsi que 4 équipes émergentes. Dans cette école doctorale, le pôle Biologie est prédominant avec 7 structures INSERM regroupées sur le site santé (UFR de Médecine, de Pharmacie, d'Odontologie et CHU). 2 UMR et 1 UPRES composent le pôle de Chimie. L'école doctorale regroupe trois secteurs scientifiques : la santé, la chimie et l'agro-alimentaire. Une politique scientifique interactive est affichée comme objectif prioritaire et soutient fortement le nécessaire renforcement des collaborations entre le pôle Santé et le pôle Sciences. L'école doctorale propose une formation à la recherche basée sur 5 DEA : Biologie cellulaire ; Biologie de l'os et des articulations et Biomatériaux (cohabilités) ; Chimie fine et Matériaux organiques ; Physico-Chimie et Qualité des bio-produits ; Signaux et Images en biologie et en médecine. Il y a environ 75 étudiants par année d'inscription en thèse, avec un enseignement modulaire au cours de la préparation de la thèse comportant des enseignements théoriques dirigés et des travaux pratiques, sous forme de modules professionnalisants et de modules scientifiques.

Elle dispose d'un conseil scientifique et pédagogique et de 4 commissions, dont la Commission allocation, qui a pour mission essentielle de gérer l'attribution des bourses de DEA, des allocations de recherche et de financements divers.

L'école doctorale complète la formation de DEA par 100 heures réparties sur les deux premières années dans 7 modules, qui se traduisent par des crédits nécessaires au passage de la thèse. Une charte des thèses, adoptée en avril 1999 avec des modalités de durée de thèse adaptées en fonction du profil du doctorant, prend en compte les situations particulières, comme le travail salarié.

Les critères de sélection des allocations sont doubles. Ils tiennent compte des thématiques prioritaires et du rang de classement des étudiants à l'issue de leur DEA. Les sujets de thèse et les profils de candidature souhaités sont présentés sur un site Internet de l'école doctorale, ce qui permet d'ouvrir les recrutements à l'extérieur de l'école doctorale et de l'université. La répartition des allocations au niveau des différents laboratoires privilégie de manière évidente certains laboratoires, pour la plupart associés soit à l'INSERM, soit au CNRS. On peut remarquer le faible nombre d'allocations attribuées en général aux UPRES-A universitaires et aux équipes émergentes, ce qui limite leur développement ultérieur. Une redistribution plus équitable des allocations serait souhaitable dans la mesure où elle se ferait vers des équipes ayant une production scientifique de qualité.

La capacité d'encadrement est passée de 165 HDR à 261 en 7 ans, avec parallèlement une augmentation du même ordre des inscriptions en thèse. 17% seulement des étudiants peuvent bénéficier d'allocations du Ministère, ce qui est très nettement inférieur à la moyenne nationale. Il existe d'autres possibilités d'attribution d'allocation par la Région, la Communauté urbaine, et les associations telles que l'ARC et la Ligue contre le cancer. Ces modalités d'attribution pouvant se faire indépendamment de l'école doctorale, elles apparaissent globalement hétérogènes et il serait souhaitable qu'une réflexion ait lieu entre les conseils scientifiques des UFR et le Conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale, pour que des modalités et une instance communes soient mises en œuvre. Il apparaît, en effet, que les rôles respectifs et la juxtaposition des conseils scientifiques des UFR et de l'école doctorale peuvent limiter les possibilités de développement d'une politique des études doctorales au sein d'une même UFR, mais aussi au niveau de l'ensemble du pôle Biologie-Santé. Le devenir des étudiants doctorants est variable et comparable à celui d'autres écoles doctorales : 20% intègrent une université ou un EPST, 35 à 40% suivent une formation post-doctorale, 20% trouvent un emploi dans le secteur privé, 10% font un DESS de spécialisation (informatique, ...) après la thèse.

Au total, l'école doctorale Chimie-biologie de l'Université de Nantes a une taille relativement importante et un grand nombre de laboratoires labellisés associés aux EPST. Il existe un soutien tout particulier des instances locales, régionales et inter-communales pour l'attribution d'allocations de thèse et une ouverture pour des recrutements de doctorants extérieurs qui mériterait d'être encouragée par un nombre plus important d'attribution d'allocations du Ministère. La participation à et l'organisation de doctorales mériteraient également d'être développées.

Les laboratoires de recherche

Le pôle Sciences de la santé. Les laboratoires de recherche de ce pôle sont très majoritairement labellisés avec l'INSERM (5 unités INSERM, 1 EMI-INSERM, et un ERIT-M INSERM). Ils sont regroupés en un institut fédératif de recherche (IFR 26) avec mise en commun de moyens techniques importants, dont les plates-formes du génopôle mis en place à la fois à l'Université de Nantes et à l'Université Rennes I. Cette université dispose ainsi d'une plate-forme de génomique avec séquençage, de 2 MALDI-TOF, de 2 bibliothèques de microscopie et d'imagerie. Les thématiques transversales sont mises en œuvre, notamment sur les cellules souches (par exemple, les unités 463 et 419 associent leur devenir autour de la cancérologie). La structure IFR accueille également des équipes non associées aux EPST et veille au développement d'équipes émergentes, ce qui dénote une volonté d'ouverture et le souci d'assurer ses capacités de développement thématique à moyen terme. L'IFR participe aux réflexions concernant l'école doctorale, la réforme LMD, et organise également des séminaires destinés aux jeunes chercheurs. Il est également partie prenante dans deux structures interrégionales importantes : le génopôle qui a vu le jour début 2002 et qui repose sur deux sites, Rennes et Nantes, et, beaucoup plus récemment, la cancéropole dont la création vient d'être acceptée en juin 2003. Cette cancéropole a été créée à l'initiative des acteurs des unités INSERM nantaises en cancérologie et développera son activité sur trois axes thématiques : vectorisation, biothérapie, pharmacogénomique. Elle associe les sites universitaires des Pays de la Loire, de la Bretagne, des régions Poitou-Charentes, du Centre et du Limousin.

Le pôle Biologie-Santé comporte un centre de recherches en nutrition humaine (CRNH), qui repose sur 2 unités INSERM et une équipe INRA, ainsi qu'un centre d'investigation clinique au sein du CHU. Ce CRNH a vocation à développer une recherche fondamentale et appliquée en nutrition humaine, en partenariat avec le CHU et les acteurs de l'industrie agro-alimentaire. L'activité de recherche clinique et les interactions de cette recherche menées sur site hospitalier avec l'IFR devraient être mieux précisées. Il conviendrait également de renforcer la concertation entre l'IFR et les UFR de Médecine, Pharmacologie et Odontologie, notamment pour ce qui concerne la révision du tableau des effectifs, et les rôles respectifs des conseils scientifiques des UFR et du Conseil de gestion de l'IFR. Il n'y a pas d'instance commune de site regroupant à la fois des acteurs de l'IFR, des conseils scientifiques de l'UFR et des acteurs de la recherche clinique hospitalière. Le regroupement géographique des différentes UFR, de l'IFR et du CHU est une chance et un atout essentiel. Les perspectives à moyen terme peuvent faire apparaître plusieurs inquiétudes : l'installation d'un cyclotron¹, essentiel notamment dans les activités de cancérologie, à distance de l'implantation géographique des équipes de cancérologie serait probablement un handicap au développement de recherches autour de cet équipement ; la reconstruction des locaux d'enseignement des UFR de Médecine et de Pharmacie, et des bâtiments de recherche doit également préserver le plus possible une unité géographique. De ce point de vue, plusieurs projets sont en cours de discussion avec la Communauté urbaine, et il existe un projet de site sur l'île de Nantes, et un projet d'implantation du cyclotron à distance, sur le site Nord du CHU.

Le pôle Sciences de la vie. Plusieurs laboratoires de l'UFR des Sciences et Techniques ont des thématiques de recherche dans le domaine des sciences de la vie. Il s'agit notamment de l'UMR CNRS 6018 "Développement et physiologie contractile" dont le nombre de chercheurs CNRS est limité, mais qui pourrait voir son association avec le CNRS confortée par un regroupement avec un autre laboratoire actuellement en restructuration et spécialisé dans la biocatalyse. L'EMI-INSERM 99-03, implantée principalement à l'UFR d'Odontologie, a dans ses effectifs des enseignants-chercheurs de l'UFR des Sciences et des Techniques, et participe à la vie de site du département des Sciences de la vie. De plus, une équipe de l'unité INSERM 533 est localisée sur le site et des enseignants-chercheurs du site sont rattachés à l'unité INSERM 463. Il existe une équipe d'accueil, unité sous contrat INRA de physiopathologie-physiologie végétale, qui peut présenter des potentialités d'association avec l'INRA à moyen terme. L'implication de l'UPRES EA 3257 dans la cancéropole mériterait d'être précisée. Enfin, deux laboratoires développent des activités dans le domaine de la biologie marine : l'EA 2160 intitulée "Substances marines et activités biologiques" et l'EA 2663 "Écologie marine intégrée".

¹ A fait l'objet d'une décision du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire le 18/12/2003.

Cette dernière équipe a développé un projet en partenariat avec l'IFREMER. Le contrat pluriformations ISOMER associe les deux équipes d'accueil précitées et l'UMR CNRS 6164 "Génie des procédés - environnement agro-alimentaire". Le devenir de ce PPF mériterait d'être conforté et, notamment, son partenariat avec les autres acteurs nantais de la biologie marine, l'Institut IFREMER et l'INRA. Au total, une réflexion devrait être menée au niveau du département des Sciences de la vie de l'UFR des Sciences et Techniques pour mener une politique de site permettant de renforcer les différentes équipes et surtout la mise en commun de plates-formes techniques, si possible complémentaires du site santé. Ce site a une réelle spécificité et mérite d'être développé en partenariat avec l'INRA et l'IFREMER, impliqués dans des problématiques scientifiques complémentaires, voire similaires.

Conclusions

Le secteur des Sciences de la santé et Sciences de la vie est particulièrement dynamique et important au sein de l'Université de Nantes. En effet, le nombre des structures INSERM a plus que doublé depuis 1999. À la source de la refondation de cette université pluridisciplinaire, il doit pouvoir continuer à jouer un rôle moteur au sein de l'établissement. Il apparaît clairement que, dans un contexte de partenariat très étroit avec le CHU qui a joué un rôle essentiel dans cette évolution, le pôle de recherche en sciences de la vie a connu un développement remarquable au cours des 15 dernières années, avec une implantation forte d'unités INSERM au sein d'un institut fédératif de recherche. Le dynamisme de cet institut et de ces unités est illustré par la capacité du site nantais à être l'élément structurant de pôles d'excellence interrégionaux ou régionaux tels que le génopôle, la cancéropole, le CRNH. L'activité dans le domaine de la nutrition demanderait toutefois à être confortée pour préserver son développement futur. Il est très souhaitable qu'un meilleur partenariat s'établisse entre l'IFR et les acteurs du développement de l'activité scientifique des trois UFR santé et du CHU, pour préserver la cohésion du site, optimiser la prospective de la révision du tableau des effectifs, la formation des futurs enseignants-chercheurs et le développement de la recherche clinique hospitalière. Un comité de pilotage réunissant tous les acteurs pourrait jouer ce rôle. Le site santé doit notamment préserver son avenir en fonction des projets à court et moyen termes de restructuration et de construction de bâtiments.

Le secteur des Sciences de la vie à l'UFR des Sciences et des Techniques est dans une situation plus fragile, mais, en procédant à des regroupements d'équipes judicieux, il a la capacité de renforcer son partenariat avec le CNRS et l'INRA. Il peut notamment se structurer en institut fédératif de recherche. Sa proximité géographique avec l'INRA et l'IFREMER est un atout pour mener une politique de site, avec la création de plates-formes techniques indispensables à son développement. L'orientation de certaines de ses thématiques de recherche en biologie marine devrait faciliter les rapprochements avec ces instituts.

III - LES PROGRÈS DU SECTEUR SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

En 1990, le CNE avait considéré l'ensemble scientifique comme "inégalement solide", les enseignements étant éclatés entre les écoles et l'IUT. En 1995, l'évaluation de ce domaine s'était limitée aux formations d'ingénieurs. Depuis, l'ensemble du dispositif a été restructuré, avec notamment la création de l'École polytechnique universitaire de Nantes. Il était donc intéressant d'en faire ici une analyse plus compréhensive que les évaluations antérieures.

1 - L'UFR DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

L'UFR des Sciences et des Techniques est organisée en cinq départements disciplinaires : mathématiques, informatique, physique, chimie, sciences de la vie et de la terre. Trois IUP y sont rattachés : MIAGE, Chimie-Biologie, Génie civil et Infrastructures. Les STAPS, département de l'UFR des Sciences et des Techniques en 1991, date de leur création, sont, depuis 1998, une UFR à part entière.

Les étudiants inscrits à l'UFR des Sciences et des Techniques représentent, en 2002-2003, 13,5% des effectifs de l'université (soit 4 271 étudiants sur 31 690) contre 19% en 1995. Comme dans toutes les universités, on observe, depuis 1995, une forte décroissance du nombre des étudiants de sciences, sauf en informatique. Elle comporte 20% des enseignants-chercheurs et enseignants titulaires.

L'évolution des effectifs étudiants (hors DESS et licences professionnelles) de 1996-1997 à 2002-2003

Sur cette période, l'informatique est en forte croissance : 76% pour les effectifs de l'IUP MAGE (DEUG inclus), 42% pour la licence et 49% pour la maîtrise. En dehors de cette discipline, seule la maîtrise de Biologie cellulaire et Physiologie progresse de 42%, mais on note une décroissance de l'ordre de 50% pour le DEUG SV et la licence.

L'évolution des DEUG est la plus préoccupante. Même si une remontée est notée en 1^{ère} année de sciences de la matière à la rentrée 2002, la décroissance reste de 42% en 6 ans. Parmi les étudiants inscrits en 2^e année de DEUG de Sciences, 129, soit 17%, sont des étudiants des IUP MAGE et Chimie-Biologie. Le nombre d'étudiants concernés a augmenté de 29%, alors que le nombre d'étudiants de 2^e année des autres DEUG a diminué de 43%. Il convient de différencier les sciences et structures de la matière dont les effectifs (hors IUT et ingénieurs), entre 1997-1998 et 2001-2002, ont chuté de 32% à Nantes contre 22% en France et les sciences et technologies dont les effectifs, sur la même période, ont plus augmenté à Nantes (22%) qu'en France (12%).

L'université propose comme premier enjeu de son projet d'établissement 2004-2007, d'*"enrayer la baisse des effectifs"* et de *"soutenir des programmes d'actions concrets"*, qui restent cependant à finaliser. Plusieurs actions de l'UFR s'inscrivent dans cette démarche et doivent être soutenues. En appui de ces actions et au delà :

- l'essentiel est probablement de renforcer les actions de proximité avec les lycées, comme a commencé à le faire l'UFR. Ces démarches pourraient prendre plus d'ampleur si elles étaient appuyées par le service de communication de l'université, notamment en direction des médias ;
- des relations plus approfondies devraient être développées avec le rectorat, notamment au regard du schéma post-bac, de la formation initiale (avec l'IUFM) et continue (PAF) des maîtres.

L'offre de formation disciplinaire

Les mathématiques. La forte décroissance des effectifs de licence de Mathématiques, observée depuis 1996, a été partiellement compensée par la création, à la rentrée 1998, d'une licence pluridisciplinaire Sciences et Technologie, pilotée par le département de Mathématiques. Cette licence offre un parcours plus adapté à la préparation du concours des écoles, et une voie nouvelle, plus appliquée, pour l'accès en maîtrise. Malgré cela, la baisse des effectifs de licence reste préoccupante, alors que le potentiel permettrait d'accueillir trois fois plus d'étudiants en préparation du CAPES, avec un réservoir de candidats potentiels de qualité en Vendée.

Les mathématiques appliquées sont à développer, en relation également avec les débouchés potentiels des diplômés, avec un redéploiement des postes vacants vers cette section.

Deux bonnes pratiques des mathématiciens de Nantes sont à souligner : des recrutements externes de qualité (attestés par l'avis de la SMF) et une durée d'exercice d'un enseignant sur un enseignement donné qui n'excède pas trois ans, ce qui assure un renouvellement peu courant des intervenants.

L'informatique. Seule discipline dont les effectifs étudiants sont en croissance, l'informatique reste sous-encadrée, malgré 5 redéploiements récents, internes à l'UFR. Un manque de professionnels de bon niveau se fait particulièrement sentir pour suivre, entretenir et faire évoluer les matériels, les logiciels et les réseaux nécessaires aux formations et à la recherche. Ce manque est considéré, à juste titre, comme une cause du *"retard considérable pris dans le recours aux supports multimédias dans l'enseignement par les différentes composantes"* ¹.

Le centre François-Viète (EA1161) est l'un des 4 centres existant en France sur l'épistémologie, l'histoire des sciences et des techniques. Il est rattaché au département de Mathématiques et à l'école doctorale Connaissances, langages et cultures.

¹ Projet d'établissement 2004-2007.

Physique et chimie. L'attractivité de la physique en tant que telle est insuffisante. Ce n'est pas une spécificité de Nantes, qui subit, comme de nombreuses universités, la concurrence de formations à l'image sans doute plus porteuse (EEA, mécanique, génie civil, filières d'ingénieurs). La gestion de ces dernières formations se complique toutefois de situations de concurrence dommageables entre l'UFR et l'EPUN, par exemple pour la filière EEA. Le recrutement relativement récent de deux professeurs de l'UFR en électronique, issus des milieux industriels, donne à l'université une opportunité, qu'il faut saisir, de redéfinir les complémentarités et les compétences entre l'UFR et l'EPUN dans ce secteur, et surtout de réexaminer les possibilités, pour un même enseignant, d'intervenir des deux côtés, en fonction de ses compétences, avec des conventions adaptées. La situation est la même dans le secteur des matériaux (chimie et physique), où le rattachement à l'EPUN du laboratoire nantais dans ce domaine semble un peu artificiel, aux dires même des responsables de ce laboratoire.

La création de l'EPUN est très positive puisqu'elle permet à l'université d'élargir son offre de formation. Cependant, elle doit tenir compte de l'offre des départements de Physique et de Chimie de l'UFR. Il semble donc nécessaire de bien préciser les conventions fixant les conditions d'interventions réciproques, et l'ensemble des besoins des formations et de la recherche dans les deux structures. La complémentarité des missions de l'EPUN (former des ingénieurs de métier) et de l'UFR (généraliste) est *a priori* un bon principe de clarification.

Les sciences de la vie et de la terre. Deux parcours sont proposés dans l'offre actuelle de LMD pour faire évoluer l'actuel DEUG Sciences de la vie, avec un premier parcours "sciences de la vie-santé" et un second, "sciences de la vie-sciences de la terre". Le premier parcours débouche sur l'école doctorale Chimie-biologie, et doit donc renforcer les interfaces chimie-biologie et chimie-santé. Le second, et nouveau, parcours intègre dans sa finalité une offre fondée sur le potentiel rassemblé dans l'Institut des substances et organismes de la mer (PPF ISOMer), débouchant en particulier sur le master recherche proposé : "Mécanismes et Optimisation de la production marine". Cette proposition répond à une insuffisance constatée de l'offre en biologie générale des systèmes vivants et de la plante, au-delà du niveau licence.

La bonne complémentarité sciences-santé et le rassemblement des compétences, qu'on a pu observer au niveau de l'école doctorale Chimie-biologie, ne se retrouvent malheureusement pas au niveau du PCEM1 et de la réflexion sur la mise en place du LMD. Ce n'est évidemment pas spécifique à Nantes, mais un constat fait en interne mérite réflexion. Sur les 700 étudiants du PCEM1, 130 sont admis au concours et 60 à 75 vont en DEUG Sciences de la vie (dont 30 en SV2). Une réflexion commune des deux secteurs est donc nécessaire pour mieux contrôler ces flux et tenter de les augmenter ; elle passe par une meilleure connaissance réciproque des offres de formation et de leurs évolutions souhaitables. Cette réflexion, généralement difficile du fait de la différence des structures, devrait être facilitée à Nantes par l'implantation, à l'UFR des Sciences, d'une équipe de physiologie vasculaire de l'unité INSERM 533, et par l'intégration de 9 enseignants-chercheurs de l'UFR dans l'unité INSERM 463, lesquels font leur recherche en immuno-cancérologie au CHU.

L'offre actuelle de formations professionnelles

Les licences professionnelles, les DESS. L'UFR intervient dans 4 licences professionnelles. Deux lui sont rattachées : Management d'équipes en production agro-alimentaire et Protection de l'environnement, option Géologie. Deux autres, Génie industriel et Métiers de l'informatique, sont rattachées à l'IUT de Nantes. Dans le projet d'établissement 2004-2007, outre le renouvellement de ces formations, 2 créations sont proposées : Protection de l'environnement - Production propre (établissements de rattachement : UFR et Lycée Monge) et Biotechnologies en santé et en alimentaire (UFR).

Compte tenu du potentiel de l'UFR et des partenariats généralement mis en œuvre, cette offre semble tout à fait raisonnable.

L'UFR propose actuellement 9 DESS pour 158 étudiants inscrits en 2002-2003.

On constate que les effectifs sont globalement faibles par DESS, et donc il conviendra d'en tenir compte dans le cadre du passage au master.

Effectifs des DESS de l'UFR des Sciences et des Techniques entre 2001-2002 et 2002-2003

DESS	2001-2002	2002-2003
Analyse et contrôle des produits industriels	14	16
Conception, mise en œuvre et qualité des composants électroniques et opto-électroniques	12	11
Génie informatique	19	21
Génie logiciel, économie, droit et normes		14
Ingénierie et valorisation des biopolymères	10	9
Maîtrise et management de la qualité dans les entreprises agro-alimentaires	25	25
Modélisation numérique en mécanique	12	14
Ouvrages à la mer, environnement géologique et aménagement	18	22
Risques chimiques et biologiques dans l'entreprise		26
TOTAL	110	158

Les IUP

- *l'IUP Génie civil et infrastructures* (cf. le chapitre "Délocalisations").

• *l'IUP MIAGE*, créé en 1995 (à la suite d'une MST créée en 1986), accueille des effectifs très importants (216 étudiants en 2002-2003) et reçoit un nombre élevé de dossiers de candidatures (350 en 1^{ère} année pour 55 places, et 600 en 2^e année pour 45. Après des années où l'essentiel des diplômés rejoignait directement le marché du travail, la tendance est en train de changer. Cette formation, comme toutes celles du groupe des MIAGE, souhaite donc organiser une suite d'études avec un DESS labellisé. Quelle que soit la forme que prendra cette organisation dans le cadre du LMD, il convient de soutenir la volonté, fortement et justement exprimée, de respecter la charte de qualité qui a conduit à un label aujourd'hui reconnu des milieux professionnels (importance des travaux pratiques, participation des professionnels, stages, langues) ;

• *l'IUP Chimie-Biologie* (le titre de l'habilitation "Génie chimique" est trop réducteur). Cet IUP, créé en 1992, accueille 286 étudiants, répartis entre 4 options : Biologie appliquée à l'agro-alimentaire, Chimie fine, Physico-chimie des bio-transformations et Génie des procédés. C'est une formation très fédératrice qui utilise le potentiel de nombreux laboratoires de chimie (UMR 6513, 6006, 6502, EA 1149), de biologie (FRE 2230, 2 équipes d'unités INSERM), du secteur agro-alimentaire (école vétérinaire, INRA, ENITIAA), et du GEPEA (UMR 6144). Les débouchés pour les étudiants sont réels, et le taux de satisfaction est élevé. Comme pour la MIAGE, cette formation doit évidemment pouvoir conserver, lors de la mise en place du LMD, les éléments de sa charte qualité.

Les perspectives d'évolution de l'offre. Il est notamment envisagé la création de compétences complémentaires en informatique, et la réorganisation en deux parcours SV santé-SVT dès la 1^{ère} année de l'actuel DEUG SV, réorganisation prolongée en maîtrise.

Les préparations aux concours

Comme en lettres et en sciences humaines, certaines disciplines scientifiques ont des taux de réussite au CAPES largement supérieurs à la moyenne française : en 2002, les taux de réussite nantais (pourcentage des reçus par rapport aux présents) s'élèvent à 69% en physique-chimie et 77,2% en SVT contre respectivement 32,2% et 30,8% pour les taux moyens français. En 2003, l'écart est encore plus significatif : 72,7% des Nantais "présents" ont eu le CAPES de Physique-Chimie contre 28,6% en moyenne pour la France, et 86,2% en SVT contre 24,6% pour la moyenne nationale.

La préparation à l'agrégation externe de Mathématiques existe à Nantes depuis 30 ans, une autre préparation à Angers (probabilités), mais il n'y en a pas au Mans. En 2003, sur les 23 étudiants nantais inscrits au concours d'agrégation de Mathématiques, 10 ont finalement été reçus. L'agrégation interne de Mathématiques obtenait de très bons résultats à Nantes, avant un système de rotation mis en place par l'IUFM. Cette étrange rotation, actuellement imposée aux étudiants la même année, entre Nantes, Angers et Le Mans, est dissuasive (12 étudiants assidus cette année pour 30 inscrits). Elle devrait être remplacée par une rotation sur 3 ans, une année entière se faisant dans un seul établissement, alternativement.

L'agrégation interne de Sciences physiques fonctionne sur le même système de rotation entre les 3 universités (9 admissibles et 3 admis, pour 15 étudiants), avec la même évolution souhaitable.

Une préparation au concours B d'entrée à l'École nationale supérieure d'agronomie (ENSA), l'École nationale vétérinaire (ENV) et l'École nationale d'ingénieurs en techniques des industries agro-alimentaires (ENITIAA) a été ouverte en 1997 dans la 2^e année de DEUG, dont l'obtention est une condition pour être finalement reçu au concours. Cette préparation est parfaitement justifiée par l'importance régionale des activités agro-alimentaires.

Enfin, l'UFR propose, dans son contrat 2004-2007, la mise en place, avec l'EPUN, d'une préparation au concours d'entrée des écoles polytechniques universitaires, au niveau des semestres 3 et 4. Actuellement, l'EPUN recrute très majoritairement en DUT et CPGE, et seulement un de ses étudiants sur six en DEUG (pour un tiers issus de Nantes). Cependant, l'orientation des étudiants de DEUG vers les filières professionnalisantes (IUP) est déjà très forte et la décroissance des filières généralistes est tout aussi inquiétante (pour les préparations aux concours, par exemple). Ce n'est donc pas à épuiser un réservoir déjà trop restreint qu'il faut viser, mais à mener une stratégie commune pour améliorer l'attractivité de l'ensemble des filières scientifiques à Nantes.

Conclusion. L'ensemble de ces résultats confirme la qualité des enseignements de 1^{er} et 2nd cycles délivrés à Nantes, car ces concours ne se préparent évidemment pas en un an. Ces données constituent un indicateur du bon, voire très bon, niveau d'ensemble des formations de l'université aussi bien en lettres qu'en sciences.

La formation par la recherche et à la recherche

Les dix DEA proposés sont rattachés aux écoles doctorales suivantes : Chimie-biologie (CB), Mécanique, thermique et génie civil (MTGC), Sciences et technologies de l'information et des matériaux (STIM) et Connaissances, langages, culture (CLC). Les étudiants inscrits à l'UFR appartiennent très majoritairement à celle de chimie-biologie (*cf. supra*).

L'École doctorale MTGC, avec ses 6 DEA (dont 2 à l'ECN), forme un ensemble bien identifié et homogène. Elle est rattachée à l'ECN. Elle s'appuie sur 9 équipes d'accueil reconnues, bénéficie des structures des grands organismes présents à Nantes (CSTB, IFREMER, INRA, LCPC) et des laboratoires dépendant d'autres ministères (ENITIAA, EMN, École d'architecture de Nantes, École navale et ENSIETA de Brest).

L'École doctorale STIM a une structure plus complexe. STIM, comme MTGC, sont issues de la restructuration, à l'occasion du contrat quadriennal 2000-2003, d'une précédente école doctorale unique, SPI. Ainsi, STIM réunit les mathématiques (précédemment dans une école doctorale intersites de l'Ouest), la physique subatomique (créée à Nantes comme DEA en 2000), le secteur des matériaux (avec notamment l'Institut des matériaux, jusqu'alors hors école doctorale), l'électronique et l'informatique (cette dernière représentée par un DEA rattaché à l'université, et un DEA à l'ECN).

Dans le cadre de la réforme du LMD, une proposition d'offre clarifiée pour la formation par et à la recherche est nécessaire, d'autant que la part d'étudiants de 3^e cycle est un peu faible (11%) par rapport à la moyenne nationale (15,6%) et au potentiel des laboratoires. L'UFR enregistre encore trop de départs d'étudiants au niveau licence ou maîtrise, mais la part du 3^e cycle est en augmentation et 210 thèses ont été soutenues en 4 ans à l'UFR.

La recherche en sciences et techniques

L'ensemble du secteur des sciences et de la technologie a reçu, sur la période contractuelle 2000-2003, près de la moitié des crédits de l'université perçus au titre de la recherche en provenance du Ministère (hors infrastructures et informatique, soit 7,9 MF/an sur 16 MF/an), et 93% des crédits qui viennent du CNRS. Cet ensemble est constitué de 27 unités, dont 11 UMR avec le CNRS sur les 16 que compte l'université (dont 1 FRE). 8 de ces unités mixtes sont rattachées directement à l'UFR de Sciences (l'une de celles-ci est cependant localisée à l'École des mines de Nantes), 3 sont rattachées à l'EPUN (une de celles-ci, mixte avec l'EMN et l'ECN, est cependant localisée principalement à l'ECN, y compris pour ses crédits contractuels, et la dernière, qui représente à elle-seule le quart des subventions de recherche de l'ensemble du secteur sciences et technologie, est entièrement localisée sur le site de l'UFR des Sciences) ; enfin, une UMR est rattachée à l'IUT de Saint-Nazaire (mixte avec l'ENITIAA et l'EMN).

Évolutions et structuration. Plusieurs évolutions significatives se sont produites, et se poursuivent, qui concourent à une structuration incontestable de ce secteur :

- la fédération de Recherche CNRS 2465 (chimie moléculaire) rassemble désormais trois laboratoires (UMR 6513 - LSO Laboratoire de synthèse organique, UMR 6006 - LAIEM Laboratoire d'analyse isotopique et électrochimique, EA 1149 - Laboratoire de spectrochimie). Un regroupement sur un même site, dans un institut de chimie moléculaire, est maintenant l'objectif qui permettrait notamment de mutualiser les équipements et favoriserait la collaboration entre les chercheurs (la fédération représente une soixantaine de permanents, et autant de doctorants et post-docs). Avec 6 appareils de RMN, cette fédération représente actuellement l'un des premiers centres RMN en France. Une originalité du centre en RMN isotopique a conduit à une valorisation importante et à une lisibilité européenne. Un projet d'institut (une construction de 6 000 m²) est apparu après la signature de l'actuel contrat de plan État-Région ; il devrait être fortement soutenu ;
- l'équipe d'accueil 2157 (IRIN - Institut de recherche en informatique de Nantes), seul laboratoire nantais en informatique qui a obtenu le statut de FRE pour le contrat quadriennal 2004-2007, Laboratoire informatique de Nantes Atlantique (LINA), dans le département STIC du CNRS. Cette démarche était soutenue par l'École des mines de Nantes ;
- trois laboratoires (EA 2165 - Laboratoire de génie civil de Nantes - Saint-Nazaire, EA 2166 - Mécanique et Matériaux, JE 2322 - Laboratoire d'application des matériaux à la mécanique) et une ERT (Rupture et Durabilité des ouvrages) se regroupent pour proposer une UMR en génie civil et mécanique des solides (GéM), une démarche également soutenue par l'École centrale de Nantes ;
- l'équipe d'accueil 3254 de physique des isolants et d'optronique, située sur le campus de l'UFR des Sciences, l'équipe d'accueil 1770 Génie électrique 44, située à Saint-Nazaire et la division des systèmes électroniques et radars (SETRA) de l'IRCCyN, localisée à l'EPUN, demandent à former un seul laboratoire : l'Institut de recherche en électrotechnique et électronique de Nantes (IREENA) ;
- l'UMR 6018 (Laboratoire de développement et physiologie des structures contractiles) et la FRE 2230 (Laboratoire de biocatalyse) se regroupent, sur le site de La Chantrerie, avec l'avis favorable du CNRS (sections 26 et 28), pour proposer une UMR unique sur la physiologie des muscles et la biocatalyse. Une société de biotechnologie sur les biopuces émerge de cette activité, avec l'aide de la cellule de valorisation de l'université ;

Comme souligné précédemment pour la formation, une meilleure intégration sciences-santé dans un ensemble "Sciences de la vie" serait bénéfique aussi pour la recherche. Cependant, les étudiants qui s'orientent vers les formations doctorales en sciences de la vie sont issus très majoritairement de l'UFR de Sciences. Le renforcement des collaborations scientifiques entre les deux secteurs, tant pour la recherche que pour la formation, apparaît nécessaire et doit être entrepris sans plus attendre.

- l'équipe d'accueil 2663 (GPPV – Groupe de physiologie et pathologie végétale) et une équipe de l'Université du Mans se regroupent dans le cadre actuel du PPF ISOMer, en proposant à la contractualisation une fédération de recherche avec l'IFREMER de Nantes sur les bioproductions marines, dans la perspective de proposer une UMR avec le CNRS dans 4 ans ;
- l'équipe d'accueil 1157 propose de contractualiser une équipe d'accueil sur la physiologie et la pathologie végétale, associée à l'INRA, dans la perspective de proposer une UMR dans 4 ans ;
- l'UMR MA 100, contractualisée dans le précédent contrat avec l'ENITIAA, est devenue mixte également avec le CNRS en 2000 (UMR 6144) sur le génie des procédés, l'environnement et l'agro-alimentaire, en interaction avec ISOMer et l'IUT de Saint-Nazaire.

Ainsi, une stratégie de mixité entre l'université, les organismes de recherche (CNRS, IFREMER, INRA) et les autres établissements d'enseignement supérieur (EMN, ECN, ENITIAA) a été largement développée, visant à regrouper les équipes sur des orientations communes. Cette "coordination des politiques scientifiques locales" répond bien, dans ce secteur, à la recommandation formulée par le CNE dans son évaluation de 1995. De ce fait, le secteur des sciences et des techniques s'est organisé au mieux pour aborder la phase d'évaluation scientifique de ces regroupements, préalable à la contractualisation 2004-2007.

Des évolutions qui viennent renforcer une recherche confirmée. Les évolutions précédentes viennent renforcer l'image du site, déjà créée par plusieurs laboratoires dont la reconnaissance nationale et internationale est maintenant bien établie.

L'Institut des matériaux Jean Rouxel de Nantes (UMR 6502) fédère trois composantes dépendant de trois départements scientifiques du CNRS : le Laboratoire de chimie du solide (CS), le Laboratoire de physique cristalline (SPM), et le Laboratoire des plasmas et couches minces (SPI). Le dernier comité scientifique externe souligne qu'une recherche d'excellence continue de s'y développer, grâce aux conditions scientifiques et matérielles qui y sont réunies, et ce malgré la disparition brutale de Jean Rouxel, son fondateur. Il rassemble environ 90 permanents dont la moitié d'enseignants-chercheurs, dans des locaux de qualité situés sur le site de l'UFR des Sciences (Lombarderie), au voisinage de la section des sciences de la bibliothèque et de l'UFR des Sciences et des Techniques. Il appartient à l'université de trouver la meilleure solution de rattachement pour ce laboratoire, qui lui permettrait de jouer un plus grand rôle dans la vie scientifique, dans les formations et dans la politique des emplois de l'établissement.

Le laboratoire de mathématiques Jean Leray de Nantes (UMR 6629) a été créé au début des années 1980 sur la base de deux thèmes : les équations aux dérivées partielles d'une part, la topologie algébrique d'autre part. À partir des années 1990, une diversification s'est faite vers les mathématiques appliquées. Il rassemble 52 permanents, dont 4 à l'ECN et 40 enseignants-chercheurs de l'UFR (un petit tiers en mathématiques appliquées). Des recrutements de qualité ont renforcé l'excellence de ce laboratoire, confortée par ailleurs par la création, en 2000, de nouveaux locaux pour un centre régional de documentation mathématique, réalisés dans le cadre du précédent CPER, et dont l'équipement a été soutenu par le Ministère (PPF).

Le projet d'institut de chimie moléculaire est évidemment porté par des laboratoires d'excellence. Le laboratoire de synthèse organique (UMR 6513), en particulier, a bénéficié de recrutements de qualité et a su acquérir un niveau d'excellence en chimie fine, ingénierie moléculaire mise au service de la pharmacie, de l'agro-alimentaire et des nanomatériaux.

La physique subatomique (UMR 6457) a acquis et consolidé sa notoriété internationale sur des thèmes fondamentaux (plasmas de quarks et de gluons¹, astroparticules), tout en développant des activités appliquées. Ces applications concernent les réactions de spallation utilisées dans les réacteurs hybrides (incinération des déchets radioactifs), les détecteurs (en particulier pour des applications biomédicales) et la radiochimie (radiomessures). Les compétences du laboratoire permettraient d'accueillir dans de bonnes conditions scientifiques un cyclotron à Nantes, si un tel choix devait se faire, qui ne soit pas fondé sur des applications exclusivement médicales.

Les sciences de la terre et la géologie, antérieurement dispersées, se sont regroupées au sein d'un seul laboratoire de planétologie et géodynamique (UMR 6112). Les recherches effectuées sur les mouvements internes de la terre et des planètes, transversales à différentes disciplines, se déroulent dans le cadre des grands programmes nationaux et internationaux. Une spécialisation dans la télédétection visible-infrarouge débouche également sur des suivis d'environnements biologiques côtiers. Le seul problème de ce laboratoire qui rassemble 30 permanents, dont 23 enseignants-chercheurs et est actuellement localisé sur deux bâtiments, est de regrouper ses membres dans un même bâtiment. Une opportunité se présenterait avec la création de l'Institut de chimie moléculaire, qui libérerait alors des locaux actuellement occupés par les trois laboratoires de chimie concernés.

¹ Constituants intimes du noyau.

Une volonté politique qui demande à être relayée

Un travail important de gestion prévisionnelle des emplois d'enseignant-chercheur susceptibles d'être déclarés vacants dans la prochaine période contractuelle a été engagé par l'UFR. Il a été établi dans l'hypothèse probable d'absence de créations. L'UFR enregistrera, entre 2004 et 2007, un nombre important de départs à la retraite (70), ce qui lui donnera l'opportunité de redéployer une partie des postes sur ses priorités. 30 d'entre eux ne sont pas rattachés à des équipes actuellement reconnues ; l'UFR propose de les répartir intégralement sur des équipes reconnues, avec une priorité aux UMR, ce que le CNE ne peut qu'approuver. Ce plan mériterait par ailleurs d'être complété par une réflexion sur les heures complémentaires, réflexion qui n'est pas explicitée dans les documents disponibles.

Un plan de gestion prévisionnelle des emplois IATOS est en cours d'élaboration. Le manque de personnel technique de qualification suffisante se fait sentir dans plusieurs secteurs, notamment en informatique, que ce soit pour le département lui-même ou pour le suivi et le développement des matériels, logiciels et réseaux, nécessaires à toutes les composantes et à la gestion de l'UFR.

Conclusion

Sur plusieurs orientations stratégiques, l'UFR s'est mise en situation d'aborder les prochaines échéances avec une vision éclairée de ses forces et faiblesses.

Les problèmes d'effectifs étudiants rencontrés par l'UFR des Sciences et des Techniques, pour la partie sciences fondamentales, se posent avec encore plus d'acuité à Nantes que dans l'ensemble du territoire mais ne lui sont pas spécifiques.

Dans la perspective des redéploiements d'emplois d'enseignants qui sont inévitables, il convient, tout en tenant compte des priorités d'enseignement, de maintenir, et, si possible, de renforcer le potentiel de recherche des laboratoires performants. On ne peut donc qu'approuver la volonté du Conseil scientifique de l'université qui souhaite que *"la dimension recherche soit intégrée dans le processus de redéploiement, lequel ne doit pas se faire au détriment des équipes de recherche"*¹. Une manière de procéder pourrait consister à ne redéployer que les postes des personnels non engagés en recherche et à affecter les nouveaux venus très prioritairement dans les laboratoires reconnus.

2 - L'UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES : STAPS

La formation

Les effectifs d'étudiants de cette composante ont augmenté de près de 60% en 5 ans, de 1996 à 2000, suivant en cela la tendance nationale. Cependant, la tendance est à la stabilisation, les effectifs de première année du DEUG étant restés sensiblement constants sur la période (un peu plus de 500), limités par les capacités d'accueil définies par le recteur (300 nouveaux entrants). C'est la filière STAPS la plus importante de l'académie qui comprend, par ailleurs, un département à l'Université du Maine et un institut privé à Angers (IFEPSA).

La principale difficulté du DEUG se situe au niveau de la 1^{ère} année dont le taux d'échec est élevé (521 étudiants en 1^{ère} année, 226 en 2^e année). La responsable pédagogique de la 1^{ère} année de DEUG attribue ce taux à la faiblesse du temps consacré à la pratique des activités physiques et sportives lors de la 1^{ère} année (1/5^e du temps), qui conduit à une démotivation des étudiants, sachant que ce n'est qu'une des raisons expliquant ce phénomène au niveau national. La situation est bien meilleure en 2^e année, dont la moitié est consacrée à la pratique. Tout aussi important que le poids jugé insuffisant de la pratique en première année, le lien entre la pratique (essentiellement confiée aux enseignants de statut du second degré) et les savoirs (enseignés par les enseignants-chercheurs) semble pouvoir être amélioré.

¹ Projet d'établissement 2004-2007.

La licence et la maîtrise Éducation et Motricité, ouvertes respectivement en 1993 et 1994, concentrent les effectifs les plus importants (500 étudiants en tout) et orientent vers la formation des maîtres. 90% des étudiants de licence se préparent au CAPEPS et 10% s'orientent vers le professorat des écoles. Les résultats au CAPEPS, pour les Pays de la Loire, sont régulièrement supérieurs à la moyenne nationale. Cependant, le suivi de ces activités n'étant pas assuré, les résultats nantais ne peuvent être isolés.

La licence et la maîtrise Management du sport, ouvertes respectivement en 1997 et 1998, débouchent sur des métiers émergents (concours territoriaux, structures privées, établissements publics intercommunaux). Cette filière, qui n'est pas proposée dans d'autres établissements de la Région, est attractive : ses effectifs de maîtrise (85 étudiants) sont supérieurs à ceux de la licence (50 étudiants).

La licence Entraînement sportif, ouverte en 2000, mène à la profession de conseiller technique en sport (au sein du ministère des Sports, des fédérations sportives, auprès des collectivités territoriales, etc.). Non suivie de maîtrise, elle a de petits effectifs (20).

La recherche

Deux axes de recherche ont été définis après une réflexion collégiale menée au sein de l'UFR : l'axe premier, "Adaptations physiologiques et psychologiques liées à la pratique des APS", défini comme prioritaire, s'est concrétisé par l'émergence d'un regroupement qui se présente comme Jeune équipe dans le projet 2004-2007, "Motricité, interactions, performances". Les subventions obtenues entre 2001 et 2003 atteignent 80 000 € (le BQR s'élève à environ 6 000 € par an).

L'axe secondaire, "Processus et dynamiques de transformation des APS et leurs institutions", est structuré de façon à favoriser l'intégration des enseignants-chercheurs dans des laboratoires reconnus. C'est le cas pour trois maîtres de conférences (2 au CENS, 1 à l'UMR Droit et Changement social).

Une UFR à consolider

Le rapport d'évaluation interne de la composante indiquait que la constitution de l'UFR en 1998 "*a probablement été précoce*". Il est vrai que la jeune UFR a vu ses effectifs exploser, passant de 292 étudiants, en 1994, à 1431, en 2002-2003, mais elle reste une composante à taille humaine, jouissant d'une lisibilité forte et dont les membres témoignent de leur attachement à la structure.

Le souci majeur est le faible taux d'encadrement. Le potentiel d'enseignants titulaires représente 64% de la charge totale, le complément étant assuré pour 21% par les titulaires (heures complémentaires) et pour 15% par des vacataires.

Un service de scolarité a été créé ; il comporte désormais 5 personnes. Il assure les actes de scolarité, le secrétariat pédagogique des formations ainsi que la déclaration des charges d'enseignement et l'organisation des examens. La qualité du service est reconnue.

L'évaluation des formations est engagée. L'avantage du caractère pluridisciplinaire de la formation devrait être relevé par cette évaluation, interne et externe, qui se déroule avec le soutien de l'université dans le cadre de son BQF. On peut en attendre des recommandations sur l'organisation du parcours de licence.

Dans le cadre du LMD, 2 masters professionnels sont proposés : "Évaluation de projet et administration de services à objet sportif" et "Intervention en éducation physique et en sport : métiers de l'entraînement et de l'usage sportif". Le master recherche "Sciences du sport" serait une création pour sa première année, tandis que la 2^e année serait une réorganisation du dispositif déjà existant impliquant d'autres composantes en STAPS du RUOA (Rennes, Angers, Poitiers).

Conclusion. Compte tenu de la spécificité de l'UFR, la mise en place du LMD doit certainement passer par une concertation étroite avec des structures comparables en dehors de l'académie. Plus encore que pour des composantes plus anciennes, l'UFR doit recevoir de l'université un cadrage plus précis pour la mise en place du LMD et son insertion dans les grands domaines de formation. Dans cette perspective, le RUOA pourrait permettre aux cohabilitations envisagées d'être renforcées.

L'ouverture d'une délocalisation à La Roche-sur-Yon, comme cela est indiqué dans le rapport d'évaluation de la composante, ne paraît pas raisonnable. C'est l'ensemble de la filière qu'il aurait peut-être fallu placer à La Roche-sur-Yon lors de sa création. Une délocalisation ne peut être considérée comme "une variable d'ajustement" aux problèmes de la capitale régionale.

3 - L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE UNIVERSITAIRE DE NANTES (EPUN)

Présentation de l'école

Une jeune école. L'École polytechnique universitaire de Nantes, prévue dès le contrat quadriennal 1995-1998 de l'université, a été créée par le décret n° 99-1225 du 21 décembre 1999. La première rentrée de l'EPUN a eu lieu en octobre 2000. C'est un centre polytechnique au sens de l'article 13 de la loi du 23 décembre 1985, regroupant 3 formations d'ingénieur pré-existantes : l'Institut de recherche et d'enseignement supérieur aux techniques de l'électronique (IRESTE) et l'Institut des sciences de l'ingénieur en thermique-énergétique et matériaux (ISITEM), deux instituts "article 33", et l'École supérieure atlantique d'ingénieurs en génie électrique (ESA IGELEC), établissement privé financé par la CCI de Saint-Nazaire.

C'est la première des EPU, concept visant à regrouper les formations d'ingénieur universitaires d'un même site pour en améliorer l'efficacité, la visibilité et l'attractivité aux niveaux national et international. Depuis, 6 autres EPU ont été créées (Grenoble, Lille, Marseille, Orléans, Tours et Montpellier), formant le réseau Polytech.

En 2002, l'EPUN a été évaluée par la Commission des titres d'ingénieur dans le cadre de l'habilitation périodique des formations d'ingénieur. L'habilitation a été accordée pour 6 ans, mais la jeunesse de l'EPUN a conduit la CTI à demander un rapport intermédiaire au terme de 3 ans. Les recommandations portent sur la clarification des objectifs de l'EPUN et les moyens mobilisés pour les atteindre, la poursuite de l'harmonisation et de l'homogénéisation des formations, la qualité des recrutements et le développement des relations industrielles.

Les sites. L'EPUN est implantée à Nantes sur le site de la Chantrerie (2 bâtiments) et à Saint-Nazaire sur le site de Gavy. Le site de la Chantrerie a atteint les limites de la saturation. Aucun projet nouveau d'extension n'est prévu à court terme, sauf la récupération des locaux de l'IUT sur le site de la Chantrerie, qui redonnerait de l'espace aux formations de l'EPUN.

Le problème, pour ces deux sites, est leur relatif isolement. Le site de la Chantrerie n'a jamais atteint la taille critique et héberge essentiellement des établissements d'enseignement supérieur qui ne dépendent pas tous de l'université (École des mines, ENSTIMN, Institut de l'homme et de la technologie,...). Même si un restaurant universitaire et quelques résidences universitaires (privées) forment un environnement minimum, le site reste mal desservi par les transports en commun et l'usage de la voiture est quasi obligatoire. La vie étudiante reste donc limitée aux activités *intra-muros* de l'EPUN.

La place de l'EPUN dans l'Université de Nantes. Les effectifs de l'EPUN ne représentent que 4% des effectifs totaux de l'université, en 2002-2003, mais ils sont plutôt en augmentation, contrairement à la tendance générale de l'université.

Le "détachement" de l'IRESTE et de l'ISITEM de l'UFR Sciences et Techniques est encore mal perçu de cette dernière, considérant que celui-ci "...s'est traduit par un affaiblissement très net des départements de physique et de chimie en moyens humains, en matière grise et en capacité d'évolution...". S'il paraît nécessaire que des liens étroits existent entre l'EPUN et l'UFR Sciences et Techniques (en formation et en recherche) et que ces deux structures collaborent en particulier dans les champs des recrutements (mise en place d'une préparation propre aux écoles polytechniques) et de la mise en place des masters, il est important que chacune ait dorénavant sa propre dynamique.

L'offre de formation et les étudiants à l'EPUN

Les départements de formation. Le service central de scolarité gère l'ensemble des étudiants de l'EPUN en s'appuyant sur une antenne dans chaque département. La procédure d'inscription est unique et utilise un logiciel spécifique à l'EPUN. Les emplois du temps et les notes sont gérés dans chaque département. Par contre, le service central prend en charge toutes les statistiques. L'équipement informatique mériterait d'être amélioré, en particulier pour permettre un accès en libre-service plus large.

5 départements reprennent globalement les fondamentaux des formations des 3 ex-écoles :

- *Génie électrique (GE)*, sur le site de Gavy à Saint-Nazaire : issu de l'ESA IGELEC, ses programmes pédagogiques ont peu évolué ; cependant, le passage à l'EPUN a permis de supprimer des options. Sur les 16 enseignants de l'ESA IGELEC sur place, tous ont été intégrés sauf 1 ; à l'inverse, 1 IATOS sur 10 a été intégré. La CCI, par convention jusqu'en 2008, finance les salaires, le fonctionnement du département (150 k€) et la recherche (4 M€) ;
- *Sciences des matériaux (MAT)*, sur le site de la Chantrerie : l'intégration à l'EPUN a beaucoup simplifié le fonctionnement des 2 options de l'ISITEM qui souffraient d'un manque d'identité et qui bénéficient maintenant de l'image de l'école. Le recrutement au niveau CPGE et DUT est bon, mais le nombre de candidats DEUG diminue, tout en conservant son bon niveau. Les poursuites d'études ne sont pas négligeables (5 DEA, 4 DRT) et l'option Soudage connaît un bon taux d'insertion professionnelle. Si 75% des élèves font un stage à l'étranger, très peu passent un semestre académique dans une université étrangère ; les échanges sont déséquilibrés (peu d'accueils), ce qui méritera à l'avenir des efforts de l'EPUN. Des cours et projets communs avec le département TE sont à l'étude ;
- *Systèmes électroniques et informatique industrielle (SEII)*, sur le site de la Chantrerie : ce département, issu de l'IRESTE, entretient assez peu de relations pédagogiques avec les autres départements. Il faut l'encourager à les développer pour bénéficier des richesses de l'interdisciplinarité. Le recrutement est équilibré entre les DEUG-CPGE et les DUT-BTS. Néanmoins, dans ces 2 populations, le déséquilibre est inquiétant : le nombre de DEUG est en forte diminution, alors que le nombre de CPGE croît ; le nombre de DUT est très supérieur au nombre de BTS.

Si les possibilités de stage sont nombreuses, l'insertion pose problème pour la première fois cette année (50% de demandeurs d'emploi en janvier 2003), ce qui mériterait réflexion si cette tendance venait à perdurer. Environ 10% suivent un DEA en double inscription. Le département est à l'étroit et attend le départ, en 2005, de l'IUT OGP.

- *Thermique-énergétique (TE)*, sur le site de la Chantrerie : l'EPUN a apporté à ce département un positionnement qu'il n'avait pas au sein de l'ISITEM, en particulier en réduisant la prégnance de la recherche. Le recrutement provient pour 25% de DEUG, 40% de CPGE et 35% de DUT. L'existence de projets industriels (24 par an) au sein du département est une originalité à souligner.

Une option de 3^e année, commune avec le département MAT, un projet de collaboration avec le département GE, ainsi qu'un projet spécifique de master Froid pour l'agro-alimentaire avec l'ENITIAA, constituent les collaborations du département. L'intervention de vacataires professionnels (qui assurent 35% des enseignements) comble le déficit d'enseignants. Les locaux ne permettent pas, en l'état actuel, de réaliser l'objectif de passage d'un flux de diplômés de 50 à 72, alors qu'il n'y a pas de problème particulier d'embauche car il existe peu de formations d'ingénieur en thermique.

- *Systèmes informatiques : logiciels et réseaux (SILR)*, sur le site de la Chantrerie : peu de relations existent avec les autres départements. Le recrutement est équilibré : 1/3 DEUG, 1/3 CPGE, 1/3 DUT. L'objectif est de passer l'effectif de 72 à 96 étudiants par an. Dans cette optique, un nouveau diplôme en informatique décisionnelle est en cours d'élaboration.

Des disparités existent entre ces départements, comme le montre le tableau ci-après.

Volumes horaires sur 3 ans (2001-2002)*

	H Cours	H TD	H TP	H Projets	H TOTAL	Nombre de semaines	H/ semaine	(TP + projet) /total	Semaines de stage	Heures virtuelles/an
SEII	744	593	343	465	2 145	80	26,81	0,38	36	1 850
SILR	980	460	324	420	2 184	80	27,3	0,34	36	1 876
MAT	975	645	598	277	2 495	80	31,19	0,35	38	2 107
TE	975	765	592	278	2 610	80	32,63	0,33	29	2 078
GE	976	657	502	130	2 265	80	28,31	0,28	40	1 977
Moyenne	930	624	472	314	2 340	80	29,25	0,34	36	1 978

Source : EPU-Direction

* Volume horaire des départements : les six premières colonnes donnent les volumes horaires sur l'ensemble des trois dernières années d'ingénieur. Les "heures virtuelles par an" sont définies, pour tenir compte du travail individuel chez soi, par $(2 \times H \text{ Total} + 35 \times \text{semaines de stage}) / 3$.

Le volume horaire affecté aux projets varie suivant les départements de 130h à 465h ; la part d'horaire affectée aux enseignements pratiques $((H \text{ TP} + H \text{ Projet}) / H \text{ Total})$ varie de 0,28 à 0,38, soit un facteur 36 % ; les départements MAT et TE dépassent 2 000 heures virtuelles par an, ce qui paraît excessif : il faudrait revoir à la baisse le nombre d'heures encadrées pour ces départements.

En 3^e cycle, l'EPUN est partie prenante de deux écoles doctorales, STIM et MTGC. 24% des étudiants de chacune d'entre elles proviennent de l'EPUN.

En général, sur le 3^e cycle, l'EPUN regrette son isolement et le manque d'informations cohérentes venant de l'université.

Dans le cadre de la mise en place du LMD, 3 projets de masters de l'université pourraient être pilotés par l'EPUN : ce sont les projets "Électronique et Génie électrique", "Thermique, Énergie, Génie des matériaux, Génie des procédés" et "Matière et Matériaux". Cette organisation pourrait faciliter l'accès "direct" des élèves-ingénieurs en thèse.

La création d'un nouveau département en Génie des procédés s'appuyant sur l'unité mixte de recherche IUT/École des mines/ENITIAA est en projet à Saint-Nazaire ainsi qu'une formation "entrepreneuriale" de 3^e année qui visera à donner à un groupe restreint d'étudiants une double compétence technique et managériale.

Les effectifs. Les effectifs d'élèves ingénieurs sont en faible croissance, hormis dans les départements SEII et SILR, et contrairement aux effectifs de 3^e cycle inscrits en thèse. L'EPUN accueille 13% des élèves-ingénieurs de l'Académie de Nantes (25% des écoles du MEN).

EPUN : Effectifs par année universitaire

Départements	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
SEII	282*	287*	304	292	301
SILR	170*	190*	203	215	207
MA	133**	130**	129	134	132
TE	137**	139**	140	140	140
GE	180***	178***	168	162	159
Total	902	924	944	943	939

* IRESTE

** ISITEM

*** IESA IGELEC

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
1 ^{ère} année	324	304	319	311	324
2 ^e année	294	326	310	319	308
3 ^e année	300	289	315	313	307
Total	918	919	944	943	939
<i>Croissance en %</i>		<i>0,1%</i>	<i>2,7%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>-0,4%</i>

Source : EPU - Direction

Le recrutement

Les objectifs affichés en matière de recrutement en première année (1/3 DEUG, 1/3 CPGE, 1/3 DUT-BTS) ne se vérifient pas dans la réalité. Les étudiants sont, en 2002-2003, issus pour 45% de DUT ou BTS ; pour 40% des CPGE ; pour 15% des DEUG.

Dans le contexte général de décroissance des effectifs scientifiques universitaires, les objectifs de recrutement en DEUG ne sont pas atteints, faute de candidats. L'analyse département par département donne des résultats contrastés, mais le recrutement sur DEUG, pourtant fondamental pour une école universitaire, est le plus fragile. Cela a d'ailleurs fait émerger l'idée de la mise en place d'une "prépa" Polytech (*cf. supra*).

L'analyse du "rendement" du recrutement sur concours est difficile à faire, compte tenu des données disponibles. Les objectifs de remplissage sont difficilement atteints et les chiffres sont inquiétants en PT et PSI.

Près de 50% des recrutements concernent les académies de Nantes et limitrophes, ce qui correspond à un ancrage réel dans la région, mais peu différent de ce que l'on rencontre dans d'autres écoles de province à recrutement national.

Le taux de féminisation, de l'ordre de 15%, est faible, en particulier dans les filières Informatique et Électronique, et l'EPUN devrait y remédier. Le taux de boursiers est important (38%).

La vie étudiante

Il existe un Bureau des élèves par "bâtiment" et un Bureau des élèves au niveau de l'EPUN. Alors qu'elle existe depuis 3 ans, cette distinction faite entre les bâtiments (ex-IRESTE et ex-ISITEM) reste gênante pour l'identité et l'homogénéité de l'EPUN. Il faut noter que la signalétique sur la Chantrerie reste liée aux 2 appellations des anciennes écoles. Le Bureau des élèves organise des manifestations (gala, Téléthon...) et gère plusieurs clubs d'activités (musique, photo, cinéma, robotique,...).

L'EPUN héberge 2 Junior entreprises (Atlantique Junior à Saint-Nazaire et IdéSYS à Nantes).

L'association sportive organise des tournois sportifs inter-écoles et l'Atlantic Fun Cup, et participe à d'autres manifestations sportives.

Les associations des anciens élèves ingénieurs se sont regroupées au sein de l'association PolyNantes. Elles restent soucieuses de maintenir les noms des 3 ex-écoles en gardant pendant un certain temps le sentiment de double appartenance (ex-école+EPUN). Ceci, tout comme la signalétique, est symbolique d'une intégration encore mal appropriée.

L'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est globalement efficace. Des efforts peuvent encore être faits pour les départements MAT, SEIL et TE. Les poursuites d'études restent faibles (majoritairement entre 3 et 6%) et pourraient être favorisées pour atteindre 10%.

La formation continue

Elle se met en place et l'existence d'un catalogue et d'un correspondant par département devrait la faire croître. Elle se limite, pour l'instant, à un diplôme d'université en informatique, le DUTIL, qui accueille environ 30 stagiaires par an. La totalité des stagiaires de formation continue ne dépasse pas 80 par an et le budget est inférieur à 100 K€, soit 1,25 K€ par étudiant et par an, ce qui est très faible comparé au coût de la formation initiale (10 K€ par an et par étudiant).

La recherche

Les laboratoires et équipes de recherche sur lesquels s'appuie l'EPUN sont organisés autour de trois pôles : Informatique, électronique et génie électrique ; Sciences des matériaux ; Thermique et énergétique.

Des évolutions permettant de renforcer ces pôles sont prévues dans le cadre du prochain contrat quadriennal. En particulier, une fédération STIC est en projet autour des secteurs Informatique, Électronique et Génie électrique, et Automatique avec le Laboratoire d'informatique de Nantes, l'Institut de recherche en électrotechnique et électronique de Nantes Atlantique et l'Institut de recherche en communication et cybernétique de Nantes.

30% des moyens IATOS État de l'EPUN sont mis à disposition des laboratoires, avec un poids très important à l'IMN. La quasi-totalité des enseignants-chercheurs de l'EPUN participent à la vie des laboratoires répertoriés à l'EPUN, qui est un partenaire majoritaire de trois d'entre eux (Laboratoire de thermocinétique, GE 44 et LGM) et un acteur important dans les autres (IMN, IRCCyN, IRIN).

L'EPUN est donc un acteur important de la recherche nantaise, au sein de l'université et/ou en relation avec le CNRS et d'autres établissements universitaires (ECN, ENSTIM). Elle a une véritable politique scientifique ; l'activité contractuelle est importante (de l'ordre de 2M€/an) et représente 60% des recettes du GE 44, 90% du LGM, 70% de l'IRCCyN.

Elle assure la gestion de 4 laboratoires de l'université (Laboratoire de thermocinétique, Laboratoire Génie des matériaux, GE 44, IMN) sachant que, pour ce dernier, la situation est paradoxale : les enseignants et les IATOS sont décomptés à l'EPUN alors que les locaux sont 100% CNRS et que l'activité scientifique de ce laboratoire ne concerne l'école que pour 30%.

Le gouvernement et la gestion

Le directeur a notamment en charge la coordination de l'ensemble des activités, à l'aide des conseils institutionnels de l'EPUN. Avec l'aide des chefs de département, qu'il nomme, et des services centraux, il harmonise les procédures et le fonctionnement général. Le document "projet à 5ans", auquel ont participé l'ensemble des acteurs internes et externes de l'EPUN, est la base du projet de développement stratégique de l'EPUN.

Les moyens. Les ressources sont équilibrées entre l'État (un peu plus de 50%), les collectivités (autour de 10% et en constante augmentation) et les ressources propres (environ 40%). Le poste de dépenses recherche (40%) dépasse le poste formation (30%), le poids d'un laboratoire comme l'IMN y étant pour beaucoup. Les budgets sont établis maintenant avec plus de rigueur et le différentiel 2002 entre budget et compte financier est acceptable. Le montant des réserves est relativement élevé, alors que peu de projets de construction sont prévus : il serait bon de le ramener à environ 100 jours de fonctionnement, soit 1 300 K€. La part de taxe d'apprentissage classique, de 380 K€, devrait pouvoir être améliorée, même si plus de 200 entreprises apportent déjà leur soutien financier à l'EPUN. Si on déduit la part de fonctionnement des laboratoires et si on compte pour 50% le salaire des enseignants-chercheurs, le coût de formation se monte à 10 K€/élève ingénieur.

Les personnels. Globalement, l'école dispose d'une centaine d'emplois d'enseignant, assurant un encadrement raisonnable. À Saint-Nazaire, la majorité des enseignants, préalablement de statut privé, a été rapidement intégrée sur des postes d'État.

La situation n'est pas comparable pour les IATOS, d'autant que certains ont une activité exclusive de recherche dans des laboratoires éloignés (IMN), et le taux "réel" est supérieur à 20 étudiants/IATOS. La situation est particulière à Saint-Nazaire où la majorité des ITA est "mise à disposition" par la CCI, et aucun plan d'intégration n'est prévu. Sur ce site, le taux d'encadrement IATOS est encore plus faible. Grâce aux postes EPST, la répartition entre les catégories A, B et C est bien équilibrée.

Pour les enseignants, la mobilité est peu encouragée et peu prise en compte. Le taux d'encadrement est d'environ 9 étudiants par enseignant, mais cela ne devrait pas empêcher le développement de l'EPUN.

Le potentiel enseignant est d'environ 22 000 heures, soit, pour les enseignements propres à l'EPUN, un recouvrement de 74%, et de 64% pour l'ensemble des formations dispensées par l'EPUN. Le niveau d'intervention d'enseignants vacataires professionnels est trop faible : annoncé égal à 35% du volume horaire en TE, il est par contre seulement voisin de 6% en SEII, SIREL et GE. Il devrait être développé pour atteindre au moins 15%.

L'ouverture vers l'extérieur

Insertion locale et relations industrielles. Les collectivités locales sont très impliquées et leur soutien est sans faille, tant à Nantes qu'à Saint-Nazaire. Pour 2002, le montant des subventions de collectivités territoriales s'élève à 58 K€ en fonctionnement et à 579 K€ en investissement.

Le responsable des relations industrielles est un personnel ITARF, avec, dans chaque département, un responsable pour les stages. Les relations industrielles sont inégales selon les départements, mais pourraient être augmentées. Tous les 2 ans, le Forum Atlantique permet la rencontre des étudiants et des entreprises.

L'EPUN affiche un volume actuel de contrats de près de 2 M€ annuels, jusqu'ici gérés en partie par les associations dont l'activité sera reprise par UNI-TECH.

Relations internationales. Le responsable des relations internationales est un enseignant. Il est assisté d'un personnel administratif, de 2 correspondants (pays de l'Est, ERASMUS) et d'un correspondant dans chaque département. Peu d'élèves vont suivre une formation dans une université étrangère. Bien qu'en sensible augmentation, il y a encore peu d'étudiants étrangers à l'EPUN : 79 en 2^e cycle et 142 en 3^e cycle, pour l'année universitaire 2002-2003.

L'objectif est d'augmenter le nombre de stages à l'étranger (de 150 à 300 par an) et d'uniformiser les politiques des départements qui n'ont pas les mêmes priorités concernant les échanges avec l'étranger. Le financement de la mobilité est difficile : le soutien des collectivités locales reste limité en ce domaine, sauf pour quelques pays cibles, et les bourses du Ministère qui sont arrivées à l'université ont peu profité aux élèves de l'EPUN.

Réseau POLYTECH. Parallèlement à la mise en place de plusieurs écoles polytechniques universitaires, un réseau regroupant ces écoles a été créé, qui insiste sur la nécessité de leur visibilité et de leur lisibilité. Le réseau souhaite maîtriser et contrôler son homogénéité, clarifier le fonctionnement des EPU au sein des universités et accompagner la démarche de projets transversaux.

Conclusion et recommandations

En conclusion, la création de l'EPUN est globalement positive. Trois ans après sa création, elle se comporte comme une véritable école. Elle permet une visibilité accrue et donne une image des formations d'ingénieur universitaires. Cette augmentation de notoriété permet d'avoir de meilleurs recrutements. Cependant, des progrès restent à réaliser pour que tous les personnels et les élèves adhèrent totalement à la culture de cette composante. L'EPUN a beaucoup plus de "poids" dans l'Université de Nantes qu'auparavant, lorsque les écoles d'ingénieurs étaient des articles 33 séparés.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est recommandé à l'EPU de :

- veiller à un recrutement national suffisant au niveau DEUG si elle veut maintenir son originalité d'école d'ingénieurs universitaire ;
- harmoniser le standard de formation dans les départements pour arriver à un "produit" ingénieur commun ;
- favoriser les poursuites d'études des élèves ingénieurs, pour atteindre environ 10% en thèse, contre 3 à 6% aujourd'hui selon les départements. Il y aurait lieu de favoriser l'accès des élèves ingénieurs au cycle des masters recherche ;
- améliorer la mobilité des étudiants entre les départements ainsi qu'au niveau européen ;
- améliorer, si possible, le taux de féminisation étudiante ;
- poser et éclaircir la question de la pertinence du rattachement de l'IMN à l'EPUN ou, à tout le moins, dans un premier temps, celle d'une plus étroite communication ;
- être attentif aux projets de restructuration des laboratoires qui doivent permettre de renforcer les pôles de compétences de l'EPUN et de répondre à certains risques d'isolement (GE 44) ;
- prévoir des locaux pour faciliter la vie étudiante et veiller au développement du site de la Chantrerie ;
- augmenter la part des vacataires industriels dans les formations et, plus généralement, développer les relations industrielles ;
- suivre l'avancement du projet stratégique d'évolution à 5 ans.

Par ailleurs, cette EPU est la première créée en France et les résultats de son évaluation ont, à certains égards, valeur d'exemple.

L'EPU de Nantes a un statut spécifique et il est clair que les EPU, structures jeunes, doivent conserver ce statut le temps que les universités soient en mesure de rendre les arbitrages qui permettent à ces formations de se consolider.

Ceci suscite une certaine tension avec les UFR qui voient prospérer en dehors d'elles ces formations attractives qu'elles ont créées alors qu'elles conservent des enseignements plus traditionnels (mais d'excellente qualité) qu'elles doivent faire fonctionner avec des moyens modestes et souvent insuffisants.

Pour leur part, ces unités tiennent à leurs prérogatives et tentent d'acquiescer de plus en plus d'indépendance. Il est important que ces antagonismes soient arbitrés par les établissements. Les EPU doivent se développer, mais elles ne peuvent le faire au détriment des disciplines fondamentales et des UFR.

4 - LE SECTEUR TECHNOLOGIQUE : LES IUT

Présentation générale des trois IUT

L'Université de Nantes a trois IUT, l'un à Nantes avec deux sites, l'autre à Saint-Nazaire et le dernier à La Roche-sur-Yon. Au 15 janvier 2003, 3 308 étudiants, dont 3 140 en 1^{er} cycle, y sont inscrits, ce qui représente un peu plus de 10% du nombre total des étudiants de l'université. Depuis 1998, les effectifs des IUT (hors licences professionnelles) sont passés de 2 949 à 3 140 étudiants, soit une augmentation d'environ 6,5%. En 2001-2002, les effectifs de Nantes ont chuté de 14% par suite de l'institutionnalisation de l'IUT de La Roche-sur-Yon. Nantes et La Roche-sur-Yon sont en augmentation d'effectifs (+2% à Nantes, +11% à La Roche-sur-Yon) et Saint-Nazaire reste constant.

La dotation DGF des trois IUT est de 3,55 M€, soit un peu plus de 10% des crédits de fonctionnement de l'université, à laquelle s'ajoutent les ressources propres (la formation continue, la taxe d'apprentissage, les subventions territoriales).

IUT de Nantes : effectifs des filières de formation 2002-2003

8 DUT	Génie électrique et Informatique industrielle (GEII)	223	<i>Total : 1478</i>
	Génie mécanique et Productique (GMP)	182	
	Science et Génie des matériaux (SGM)	145	
	Organisation et Génie de la production (OGP)	202	
	Informatique (INF)	230	
	Génie thermique et Énergie (GTE)	75	
	Gestion des entreprises et des administrations (GEA)	410	
	Convention internationale	11	
4 DU	Certificat d'aptitude à la fonction d'encadrement (CAFE)	25	<i>Total : 114</i>
	Diplôme Comptable d'université de second cycle (DCU2)	36	
	DU Assistant informatique	10	
	Diplôme universitaire d'Études technologiques internationales (DUETI)	43	
2 licences professionnelles	Licence professionnelle de Génie industriel	49	<i>Total : 76</i>
	Licence professionnelle des Métiers de l'informatique	27	

TOTAL : 1 668

IUT de Saint-Nazaire : effectifs des filières de formation 2002-2003

6 DUT	Génie chimique-Génie des procédés (GCh)	113	<i>Total : 1089</i>
	Génie civil (GC)	233	
	Génie industriel et Maintenance (GIM)	140	
	Gestion logistique et Transport (GLT)	179	
	Mesures physiques (MP)	141	
	Techniques de commercialisation (TCO)	283	
6 DU	Technicien supérieur spécialisé en dessin assisté par ordinateur	24	<i>Total : 107</i>
	Gestion administrative et juridique de l'entreprise artisanale du BTP	13	
	Génie des procédés agro-alimentaires	0	
	Assistant informatique	0	
	Expert en diagnostics techniques de l'immobilier	0	
	Études technologiques internationales (DUETI)	70	
4 licences professionnelles	Maintenance et Réhabilitation des bâtiments	26	<i>Total : 92</i>
	Capteurs, Instrumentation, Métrologie	22	
	Innovation et Développement industriel	22	
	Technico-commerciale	22	

TOTAL : 1 288**IUT de La Roche-sur-Yon : effectifs des filières de formation 2002-2003**

3 DUT	Gestion des entreprises et des administrations (GEA)	145	<i>Total : 350</i>
	Génie biologique (GB)	98	
	Information-Communication (IC)	107	
1 DU	Direction d'entreprise, secteur des métiers	2	<i>Total : 2</i>

TOTAL : 352

En termes d'évolution, dans le cadre du projet d'établissement 2004-2007, l'université affirme, à propos de ces IUT, sa volonté de :

- "faire prévaloir leur spécificité et d'affirmer leur mission. Les trois IUT diversifieront leur offre de formation, notamment en élargissant, en liaison étroite avec les autres composantes de l'université, les parcours menant au grade de licence, en développant des licences professionnelles spécifiques et en favorisant des passerelles avec d'autres licences de l'université" ;
- "garder la lisibilité de l'actuel bac+2 en maintenant la délivrance du DEUG et du DUT et, au niveau bac+3, des intitulés nationaux pour les licences".

En matière de recherche, les trois IUT ont employé des stratégies différentes¹ :

- l'IUT de Nantes, fort de l'implantation de laboratoires de recherche de l'université, de l'EPUN, de l'ECN, de l'EMN ou d'autres écoles, n'a pas développé d'activité particulière centrée sur ses thématiques de formation ;
- l'IUT de Saint-Nazaire, dès sa création, a par contre développé une stratégie orientée vers la recherche sur son site. Pas moins de 5 laboratoires (EA, JE ou UMR), reconnus sur les plans national et international, et intervenant dans les domaines de formation de l'IUT, y sont implantés ;
- l'IUT de La Roche-sur-Yon, de création récente, cherche à développer une activité de recherche avec une équipe émergente qui devrait s'associer à une UMR de Saint-Nazaire et de Nantes dans un de ses domaines de formation.

Les IUT de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon seront traités dans le chapitre "Délocalisations".

¹ Bien que la loi de 1984 ne prévoit pas de développement de recherche dans les IUT, celle-ci s'est développée dans de nombreux IUT.

L'IUT de Nantes

Il comporte trois sites : le centre-ville Maréchal Joffre avec les départements GEA, GEII, Informatique ; la Chantrerie, qui comprend le département OGP ; la Fleuriaye ou Carquefou, où sont installés les départements GMP, SGM, GTE et l'Atelier inter-établissement de Productique (AIP).

La DGF de l'IUT est de 1,8 M€, la taxe d'apprentissage de 213 K€, ce qui est peu, la formation continue, très développée, de 716 K€ par an et l'enseignement à distance de 180 K€ en moyenne par an. L'ensemble de ces ressources permet d'assurer les formations existantes et de participer au renouvellement de l'équipement pédagogique des départements grâce à une aide des collectivités (50% collectivités, 50% IUT).

L'ambition de l'IUT de Nantes serait d'accroître fortement le nombre de groupes de formation par département. Mais le nombre insuffisant d'enseignants et la difficile situation des personnels IATOS (73 IATOS, dont 8 agents contractuels sur ressources propres de l'IUT), dont ni le nombre ni la structure n'ont évolué ces dernières années, rendent quasiment impossible l'accroissement des effectifs. D'autant plus que l'IUT supporte deux licences professionnelles et quatre DU. Par ailleurs, le nombre de candidatures depuis 12 ans a chuté d'environ 30%, même si les effectifs restent pratiquement constants ces deux dernières années. Une analyse plus fine département par département montre certaines disparités.

Les départements de formation

- *Département Science et Génie des matériaux - SGM* : la formation est assurée par des enseignants à raison de 50% ; cela limite toute participation à des formations de licence professionnelle et au développement de la recherche dans l'équipe émergente OPERP. Par ailleurs, les enseignants participent à des expertises et des prestations du Centre de transfert de technologie. La formation par apprentissage est peu développée. 70% des étudiants poursuivent leurs études, pour une bonne moitié en école d'ingénieurs (notamment à l'EPUN) ;
- *Département Génie mécanique et Productique - GMP* : depuis son origine, en 1967, le département GMP arrive à maintenir ses effectifs constants malgré une diminution du nombre de candidatures de l'ordre de 5% par an. 50% des étudiants ayant obtenu le DUT poursuivent leurs études en école d'ingénieurs (EPUN) ou en école spécialisée.

Le GMP bénéficie de relations importantes avec le tissu industriel, soit directement, soit à travers l'AIP et le CRTTI, ce qui lui permet de disposer d'équipements lourds. De par sa participation à l'AIP/PRIMECA de Nantes, le GMP peut également utiliser les équipements de CFAO de l'École centrale de Nantes.

- *Département Génie thermique et Énergie - GTE* : la formation est assurée par des enseignants à raison de 52%, le reste étant complété par des vacataires du secteur industriel dont la rotation est importante, ce qui limite la stabilité des formations. Il est implanté dans des locaux communs à d'autres départements, mais la situation devrait changer en 2005 avec son implantation sur le site de Carquefou. En revanche, même s'il ne dispose pas de laboratoires propres à sa formation, la proximité de départements d'écoles d'ingénieurs de spécialités voisines permet aux étudiants de bénéficier des équipements nécessaires à leur formation et d'utiliser des plates-formes technologiques de grande qualité ;
- *Département Organisation, Gestion et Production - OGP* : on dénote une stabilité relative du nombre de candidats et d'inscrits depuis 4 ans, ce qui permet de constituer quatre groupes de TD en 1^{ère} année et trois en 2^{nde} année. La formation est assurée par des enseignants à raison de 59%, le reste étant réalisé par des professionnels. Par contre, l'effectif des IATOS est trop faible (1 technicien pour 270 étudiants). Il a développé une politique d'échanges internationaux et de mise en place de formations de type OGP avec le Mexique, le Maroc et la Roumanie.

Ce département pilote la licence professionnelle de Génie industriel, créée en 2000, avec le département de Physique de l'UFR des Sciences et Techniques, mais peu d'enseignants sont disponibles pour enseigner en licence.

- *Département Informatique* : c'est le seul département dont le nombre de candidatures n'a pas connu de baisse. Le taux d'encadrement des enseignants est de 56%, complété par des professionnels locaux. La poursuite d'études est de 60%, surtout orientée vers l'EPUN et l'Institut de recherche en informatique de Nantes (IRIN). Ce département souffre, d'une part, du manque de créations de postes enseignants et IATOS, malgré la forte demande économique du marché (2 000 emplois créés en zone nantaise en informatique), et, d'autre part, de locaux et équipements peu adaptés ;
- *Département Génie électrique et Informatique industrielle - GEII* : il comprend les options Automatismes et Systèmes électrotechnique et électronique de puissance et Réseaux locaux industriels (ouvert en 2002). Le GEII doit déménager fin 2003 sur le site de Carquefou, ce qui devrait lui donner plus d'espace pour ses 4 groupes de TD en 1^{ère} année, 4 groupes de TD en 2^e année et un groupe en EAD. En 2002, le nombre d'inscrits en DUT GEII formation à distance était de 15, ce qui pose le problème de la "rentabilité" de cette formation. Cependant, le nombre d'inscrits croît d'année en année. Le taux de poursuite d'études est de 63%. L'EPUN est le lieu privilégié de recrutement des étudiants ayant un DUT GEII.

Le GEII a développé une politique d'ouverture à l'international avec accueil de stagiaires étrangers, envoi d'étudiants en Grande-Bretagne ou Nigeria et poursuite d'études après DUT en Grande-Bretagne.

Le GEII développe l'utilisation massive des TICE dans les présentations, simulations, ressources en ligne et espace personnel de travail des étudiants sur serveur du département avec accès en libre-service d'Internet en mi-journée et lors de projets de 2^e année. Mais très rapidement la formation en ligne va se heurter au manque d'enseignants (accompagnement et ingénierie) et de IATOS (maintenance et accès aux équipements).

- *Département Gestion des entreprises et de l'administration - GEA* : c'est le seul département tertiaire de l'IUT. Il est isolé par rapport à l'UFR Sciences économiques, l'IUP de Gestion et les autres départements secondaires. Le nombre de candidatures reste important comme le nombre d'inscrits. Le taux de poursuite d'études est de 70% vers les écoles de commerce et les IUP de Gestion et Management. La formation est assurée par des enseignants à raison de 65%, le reste étant assuré par des professionnels du secteur économique et social.

La recherche et le transfert de technologie. En dehors des activités des enseignants-chercheurs effectuées dans les laboratoires de l'Université de Nantes, l'expertise a recensé deux expériences : l'équipe de recherche "Conception et Commande d'actionneurs et de dispositifs électriques" du Laboratoire de recherche en électronique de puissance du pôle Génie électrique GE44/LR2EP ; et l'équipe émergente, créée en 2001, sur les outillages et procédés d'élaboration réactifs des polymères (OPERP).

Sur le plan des transferts de technologie, l'IUT de Nantes a des compétences dans les domaines de l'usinage à grande vitesse et la plasturgie, et travaille en liaison avec les moulistes et les outilleurs de la région des Pays de la Loire. Il participe au projet CLEOPATRE - projet du RNTL (ministère de la Recherche) - et à des actions avec le Centre de ressources technologiques et transfert industriel (CRTTI) implanté sur le site de Fleuriaye associant l'EPUN, l'IUT de Saint-Nazaire, l'École du bois à l'UNITECH.

Il participe et anime l'Atelier inter-établissements de productique (AIP) et le Pôle de ressources informatiques pour la mécanique (PRIMECA). L'AIP a des compétences et des ressources dans les domaines de la conception intégrée en mécanique et de la productique. Le Pôle régional PRIMECA a trois établissements partenaires : l'Université de Nantes par son IUT, l'École centrale de Nantes depuis 1986 et l'École nationale supérieure d'arts et métiers d'Angers depuis 2001.

L'AIP/PRIMECA des Pays de la Loire est un réseau dans lequel la mutualisation des moyens permet un équipement de dimension industrielle et le partage des connaissances, et facilite des formations de haut niveau en ingénierie intégrée.

Conclusions. L'IUT de Nantes propose la création d'un département Techniques de commercialisation (TC) et souhaite augmenter les effectifs des autres départements et développer l'apprentissage. Ce département TC viendrait conforter la position du département GEA. Dès lors, 3 départements (GEA, Informatique et TC) pourraient constituer un pôle tertiaire et de services sur le site Maréchal Joffre et 5 départements (GMP, SGM, OGP, GEII et GTE) pourraient former à Carquefou un pôle industriel associé au Centre de transfert de technologie et à l'AIP.

Cependant, pour le bon fonctionnement et le développement de ces formations, il faudrait :

- achever la rénovation du site central de l'IUT de Nantes et en profiter pour amorcer un rééquilibrage des formations ;
- réduire le sous-encadrement en enseignants dans le secteur secondaire et conduire une politique universitaire pour réduire le sous-encadrement IATOS ;
- définir des plans d'équipement à 4 ans pour remplacer les matériels obsolètes et les matériels lourds, et conduire un vrai projet d'équipement avec les partenaires ministériels et académiques, les collectivités territoriales municipales et les partenaires industriels ou socio-économiques ;
- poursuivre les actions de formation continue, développer l'apprentissage à travers le CFA inter-IUT et les conseils régionaux, et sensibiliser la région à l'ouverture de formations de l'enseignement supérieur à l'apprentissage ;
- prendre une décision sur l'incitation à la recherche à l'IUT de Nantes en collaboration avec les laboratoires reconnus.

5 - CONCLUSION SUR L'ENSEMBLE DU DOMAINE SCIENTIFIQUE

L'examen de la totalité du dispositif scientifique et technologique de l'université confirme les prémices d'évolution déjà perçues à travers l'évaluation de 1995. Qu'il s'agisse de l'enseignement ou de la recherche, ce domaine, plus que les autres, est clairement engagé dans une dynamique positive.

Les efforts de structuration de la recherche se sont concrétisés par des regroupements, des mutualisations de moyens, la création d'une fédération de recherche de dimension nationale. La "coordination des politiques scientifiques locales", la recherche d'une convergence de thématiques, dans une stratégie de mixité entre les laboratoires de l'université et les laboratoires des grands organismes, procèdent de la même volonté. Les socles traditionnels (matériaux, mathématiques, physique subatomique) en sortent renforcés. Dans ce contexte, des disciplines émergentes, comme la chimie fine ou les TIC, affleurent et complètent les champs de compétence de l'ensemble qui, au total, gagne en visibilité.

La mise en place de l'EPUN va dans le même sens. L'offre de formation du domaine technologique gagne en clarté d'autant qu'elle profite d'une bonne articulation avec les départements secondaires de l'IUT. Cette avancée se mesure en termes de recherche contractuelle, de transfert de technologie, de relations accrues et de partenariats croissants avec les milieux économiques et industriels.

Il reste que ces évolutions créent quelques rétroactions et que l'université devra être attentive au sort de la physique et de la chimie au sein de l'UFR, tant au plan de l'enseignement qu'à celui de la recherche. L'EPUN doit s'efforcer de recruter une part plus importante d'étudiants au niveau national. Pour sa part, le Conseil scientifique doit veiller à constituer le bon niveau d'arbitrage de la politique de recherche de l'établissement.

Il reste enfin que l'université pourrait mieux profiter des atouts de sa pluridisciplinarité, notamment mieux explorer ses interfaces entre le domaine des sciences et celui de la santé, au plan des étudiants d'une part (gestion des "reçus-collés" de médecine), au plan de la recherche d'autre part (en mettant en place des structures fédératives de recherche avec l'INRA et l'IFREMER). De même, on peut souhaiter que les progrès du domaine scientifique et technologique incitent dorénavant l'université à mieux fertiliser les rapports entre sciences et histoire des sciences, et à établir des ponts avec les sciences de l'homme, les sciences économiques et la gestion.

DÉLOCALISATIONS

L'Université de Nantes a mis en place deux délocalisations de ses formations, l'une à La Roche-sur-Yon l'autre à Saint-Nazaire, les deux villes jouant un rôle émergent dans le réseau urbain de Basse Loire et de Vendée.

Le site de La Roche-sur-Yon se caractérise :

- par une faible proportion de l'enseignement supérieur universitaire. Ainsi, sur un total de 3 679 étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur en 2001-2002, l'Université de Nantes comptabilisait 863 étudiants, soit 23,5%. Les formations STS et assimilées représentaient 32% et les CPGE 2,26% ;
- par une présence de l'Université de Nantes, principalement à travers des filières généralistes de niveau bac + 2 qui constituent des doublons des formations de Nantes ;
- par une présence forte de l'enseignement privé. Ainsi, l'Institut catholique d'études supérieures de La Roche-sur-Yon comportait, en 2001-2002, 844 étudiants dont plus de la moitié en 1er cycle, sur des secteurs disciplinaires proches de ceux de l'université.

Le site de Saint-Nazaire se caractérise, quant à lui, par un secteur économique fortement industrialisé, notamment dans le génie civil, le bâtiment, la construction navale. Les filières de formation de l'université ont une identité propre en ce sens qu'elles sont ancrées sur le milieu professionnel et qu'elles ne sont pas dispensées à Nantes.

L'évolution des effectifs étudiants depuis 1998 est la suivante :

	La Roche-sur-Yon	Saint-Nazaire	Total sites	Nantes	Total université
1998	1 094	1 855	2 949	30 035	32 984
2002	864	1 871	2 735	28 955	31 690
Évolution en %	-21%	-1%	-7%	-4%	-4%

Source : DEVU - Université de Nantes

Les effectifs à Saint-Nazaire sont stables. En revanche, La Roche-sur-Yon affiche une diminution conséquente de 21% des effectifs. Cette diminution touche particulièrement les filières généralistes, à savoir le droit, les lettres et les sciences. En effet, si on met à part les effectifs en IUT, la baisse est alors de l'ordre de 30%. Ce constat amène à se poser des questions sur le positionnement de ces filières de formation.

Ainsi, deux sites, à distance pratiquement équivalente de Nantes, évoluent différemment, et cependant on remarque une volonté unique de l'université *"d'agir pour les sites de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon avec la même énergie que pour l'agglomération nantaise"*¹.

I - LE PÔLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Le campus est composé de deux structures : l'IUT et le centre universitaire départemental qui abrite les autres filières universitaires. Dans l'ensemble, le campus, riche en espaces verts, apparaît agréable à vivre.

L'un des services les plus remarquables est sans doute celui de la bibliothèque universitaire. Créée en même temps que l'antenne universitaire en 1991, elle bénéficie de locaux neufs et adaptés depuis 1997. Elle est, comme l'ensemble du site, très soutenue par le Syndicat mixte de gestion associant les diverses collectivités territoriales, qui lui attribue une dotation financière annuelle supérieure à celle du SCD. Cette politique place la bibliothèque dans une situation de richesse relative dont les étudiants bénéficient largement, d'autant que les relations avec les enseignants sont plus faciles et plus efficaces qu'à Nantes. Une liaison informatique avec Nantes permet la consultation des ressources électroniques acquises par le SCD, que ce soit les bases en ligne ou les CD-Roms. Il est rare que, dans les antennes, un tel effort soit fait en faveur de l'appui documentaire à l'enseignement supérieur.

¹ Projet d'établissement 2004-2007.

Le restaurant universitaire, ouvert pour le déjeuner à tous les étudiants en post-bac, est manifestement trop petit pour satisfaire l'ensemble des usagers, et la cafétéria située dans l'IUT ne peut constituer une solution à la hauteur des besoins.

Faute de cité universitaire, les étudiants de La Roche-sur-Yon doivent trouver des logements dans le secteur privé. La mairie accorde un "label" à certains logements et a passé des accords pour les réserver aux étudiants en difficulté sociale. Mais la perspective la plus prometteuse reste la construction de 120 logements étudiants par la société d'économie mixte de La Roche-sur-Yon à l'horizon 2005, logements qui seront ensuite gérés par le CROUS.

La vie étudiante et associative reste modeste. Cependant, le taux de participation aux élections étudiantes aux conseils centraux est un des meilleurs.

En matière culturelle, le département InfoCom de l'IUT a passé une convention avec la scène nationale du Manège. Les activités sportives sont organisées par un intervenant local à plein temps du SUAPS et utilisent des installations municipales partagées avec un lycée de La Roche-sur-Yon. Les étudiants de l'IUT constituent une majorité des pratiquants.

De façon générale, le campus de La Roche-sur-Yon ne peut espérer générer une dynamique propre qu'à partir de filières à forte identité et dont le recrutement dépasserait l'aire locale.

Les filières généralistes

En lettres, sciences humaines et sciences sociales. Trois filières relèvent de cet ensemble : un DEUG d'Histoire, un DEUG de Géographie, un DEUG de LEA (Langues étrangères appliquées). Le devenir de ces DEUG, du moins de deux d'entre eux, est problématique comme le montre l'évolution des effectifs.

Créé en 1990-1991, le DEUG d'Histoire et Géographie (commun, pour le DEUG 1, aux deux disciplines jusqu'en 1994-1995), connaît depuis 1995-1996 une chute constante de ses effectifs. En 2002-2003, le nombre d'étudiants inscrits est faible, surtout en géographie (DEUG 1 : Géographie = 36 inscrits ; DEUG 2 : Géographie : 9 inscrits).

En droit. Le taux d'échec, en fin de 1^{ère} année du DEUG, joint à la chute des effectifs (environ 31%), plus marquée encore en 2^e année, est également problématique. Cependant, on peut noter que, sur le cursus menant à la maîtrise de Droit, l'enseignement privé, quoique présent sur ce segment, n'offre pas à l'heure actuelle d'alternative crédible.

En sciences. Le DEUG SV n'offre plus sur ce site que la 1^{ère} année, avec des effectifs en forte diminution (environ 59%), et surtout en doublon de l'offre sur le site de Nantes qui, lui-même, est loin de faire le plein d'étudiants.

Conclusion et recommandations

Le souhait que manifeste l'université, avec l'accord des collectivités, de ne pas poursuivre l'expérience des DEUG généralistes à La Roche-sur-Yon et d'y localiser dorénavant de préférence des filières professionnalisées parvenant au niveau de la licence, est justifié. À ce titre, on retiendra le projet de l'IGARUN de création d'une licence professionnelle (Aménagement du territoire et Urbanisme, option Agent de développement local en formation continue), en souhaitant que son organisation dans le cadre de la formation continue soit confirmée. Le maintien du DEUG LEA avec la perspective, pour la rentrée 2003-2004, de l'ouverture d'une licence professionnelle dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme (en partenariat avec un lycée technique de La Roche-sur-Yon) à laquelle participerait le département GEA de l'IUT est également intéressante.

Ce développement ne peut cependant être laissé aux seules UFR. Il doit être conçu en tenant compte de l'ensemble des potentialités locales, notamment celles de l'IUT et des interactions possibles avec les départements GEA et IC.

Le rapport d'évaluation interne de l'université le mentionne clairement : *"le développement doit être un développement coordonné des deux structures existantes : le centre universitaire départemental et l'IUT de La Roche-sur-Yon"*.

Le secteur technologique : l'IUT

L'IUT est de création récente (septembre 2001) même si le département GEA existait déjà depuis 1989. Il dispose d'une dotation budgétaire de 486,4 K€ et comporte quatre bâtiments. Sa couverture en personnels enseignants et IATOS est faible. Le nombre de candidatures a chuté sensiblement entre 2000 et 2001, même si les effectifs restent stables globalement. Il comprend trois départements :

- *le Département Gestion des entreprises et des administrations (GEA)*. Le nombre de candidatures a diminué de 25% en 5 ans. Le taux de poursuite d'études est important : de 70% en MSG et en IUP, les 30% restants trouvant des emplois assez rapidement dans les cabinets comptables.
- *le Département Génie biologique (GB)*. Il a été créé en 1995 avec une option Génie de l'environnement et un projet en industries alimentaires et biologiques, mais cette dernière option n'a pas été ouverte, faute de moyens. Les promotions sont de 48 étudiants. Malgré une offre de formation très développée et concurrentielle (STS) dans ce secteur, le département a tissé, *via* des projets "tuteurs", d'importantes collaborations avec les industriels et les collectivités territoriales. Ce département ne peut se développer qu'en diversifiant ses débouchés, d'où un projet de licence professionnelle en collaboration avec l'UFR Sciences et le lycée Nature (lycée agricole départemental) ;
- *le Département Information-Communication (IC)*. Il comporte deux groupes de 28 étudiants en 1^{ère} année, un dans l'option Métiers du livre et un dans l'option Communication d'entreprise. Le nombre de candidatures a chuté de 35% depuis 2000. Les effectifs sont équivalents à ceux de 1998. Il faut noter cependant que 50% des étudiants s'insèrent dans le monde professionnel dans l'année qui suit leur formation.

Au bénéfice de ce département, on peut citer l'intégration des outils multimédias dans les modules d'enseignement et le développement des langues dans le parcours de formation. Cependant, il fait face à un sous-encadrement d'enseignants et surtout il ne compte aucun poste de professeur.

De plus, le manque d'activités de recherche avec des MCF actuellement rattachés à des équipes parisiennes ne favorise pas l'existence d'une équipe locale soudée.

La recherche

La première activité de recherche a été créée en 1997 en association avec le département Génie biologique de l'IUT dans le domaine de nouveaux systèmes de mesure (bio-capteurs). Elle est réalisée par le laboratoire Capteurs bactériens pour l'analyse et le contrôle (CBAC), qui est une équipe émergente. Le financement, pour une durée de 6 ans, est assuré sur crédits du CPER. Par ailleurs, l'équipe de recherche a obtenu un soutien financier dans le cadre d'un appel d'offres France-Canada sur l'environnement et le développement durable. Un projet d'adossment en interne à l'UMR GEPEA de l'IUT de Saint-Nazaire est en cours d'examen ; le statut d'ERT a été accordé.

Des collaborations existent avec plusieurs autres laboratoires au Canada, à l'Université du Maine (ENSIM et LPEC), à l'Université de Nantes (UFR des Sciences FRE-CNRS), un laboratoire de l'ENITIAA et des industriels locaux.

Dans le domaine des transferts de technologie, le CBAC et le département GB sont à l'origine de la création de la société de biotechnologie, Biolumine en 2000, qui s'intéresse au développement et à la commercialisation des bio-capteurs.

Dans l'optique du renforcement de la recherche et des formations technologiques professionnalisées reliées à l'économie locale à La Roche-sur-Yon - volonté du président de l'université -, il est envisagé de favoriser le développement de l'antenne du Laboratoire de thermocinétique (UMR6607), antenne ouverte à des laboratoires étrangers où des coopérations existent. Pour l'aménagement de ce pôle, le Conseil régional des Pays de la Loire a attribué une somme de 500 K€ pour rendre l'Antenne de technologie des couches minces opérationnelle à la rentrée 2003-2004.

Conclusion et recommandations

L'IUT de La Roche-sur-Yon connaît les difficultés des IUT récemment créés, avec un manque de moyens en personnel et une activité de recherche embryonnaire. La demande de création d'un département dans le secteur secondaire en génie des télécommunications et des réseaux (GTR) pour la rentrée 2004-2005, et de licences professionnelles est intéressante, à condition que des moyens soient mis en place pour diminuer les sous-encadrements et que, par ailleurs, ceux-ci renforcent les collaborations avec l'environnement économique ou soient associés à la mise en œuvre de la plate-forme technologique envisagée et souhaitée par les partenaires industriels.

Il faut souligner en effet qu'à La Roche-sur-Yon, l'IUT a développé un bon partenariat avec les industriels, le secteur socio-économique et les collectivités. C'est dans cet esprit que le développement du site doit être poursuivi.

II - LE PÔLE DE SAINT-NAZAIRE

L'Université de Nantes est implantée à Saint-Nazaire sur deux sites, Heinlex et Gavy, situés à environ 5 km du centre de Saint-Nazaire. Ces implantations sont proches, le site d'Heinlex accueillant l'IUT, une résidence et un restaurant universitaire, celui de Gavy, les autres formations de l'université, ainsi que des formations d'enseignement supérieur non universitaires (ESC, CNAM, CESI) et des laboratoires de la CCI. Ce dernier offre une qualité de vie agréable, bien que les locaux, ancienne propriété d'une société, ne soient manifestement pas conçus pour des activités universitaires.

Le site est l'objet d'un soutien effectif de la part de la Ville de Saint-Nazaire et de la CCI qui partagent, avec l'université, sa gestion au sein de l'association Gavy Océanis.

Le bâtiment de Gavy accueille une bibliothèque relativement agréable et récemment agrandie qui répond aux besoins des étudiants. Le site universitaire et la bibliothèque elle-même datent de la rentrée 1989. L'aide financière supplémentaire accordée par l'association Gavy Océanis lui permet un développement satisfaisant. Il n'y a pas de problème majeur pour les achats de documents. La même liaison informatique qu'à La Roche-sur-Yon est à l'œuvre à Saint-Nazaire, avec le même intérêt et les mêmes problèmes de fonctionnement.

S'agissant des services aux étudiants, ces derniers bénéficient d'un restaurant universitaire rarement engorgé, de l'accès aux consultations médicales SUMPPS à l'IUT, et d'activités sportives du SUAPS avec l'IUT.

On note cependant l'absence d'assistante sociale sur place et l'inexistence de salles à vocation culturelle ou festive.

La vie associative est présente, mais de façon relativement cloisonnée. Chaque filière a "son" association, sans coordination horizontale entre les différentes associations.

De façon générale, les étudiants rencontrés déplorent leur isolement par rapport au fonctionnement de l'université et leur faible information (notamment sur des dispositifs comme le FSDIE.) Si la Ville de Saint-Nazaire a mis en place un délégué à la vie étudiante, qui est en relation avec les associations, il ne semble pas que les étudiants soient très intégrés à la vie associative de la ville.

Le secteur sciences économiques et gestion

Dans ce domaine, sont dispensés spécifiquement à Saint-Nazaire le DEUG AES et l'option Logistique des affaires internationales de l'IUP Banque, Finance, Assurance (*cf. supra*).

Le secteur sciences et techniques

Le secteur scientifique est présent au travers du département Génie électrique de l'EPUN (*cf. supra*) et deux formations de l'UFR des Sciences et des Techniques : le DEUG STPI et l'IUP Génie civil et des infrastructures.

Le DEUG STPI. La création du DEUG STPI est récente. La 1^{ère} année s'est mise en place en 2000 avec 38 inscrits, la deuxième en 2001 avec 24 inscrits. En 2002-2003, on dénombre 41 étudiants en 1^{ère} année et 22 en 2^e année. Trois matières principales sont privilégiées : informatique, EEA et mécanique. Le recrutement est surtout effectué sur le "grand" Saint-Nazaire. Il est partagé entre des bacs S et des bacs STI.

Une expertise interne a été réalisée en juillet 2002, suivie d'une expertise externe à l'initiative de l'université en octobre 2002. Celles-ci montrent que l'équipe pédagogique est consciente des problèmes posés, avec notamment la faiblesse du nombre de candidats et une orientation réalisée par défaut. Le projet professionnel premier des étudiants consiste, en effet, à rejoindre par ce biais une formation d'ingénieur. Le nom même de cette formation induit en erreur certains étudiants attirés par le terme "ingénieur".

Ce DEUG reste un bon tremplin d'adaptation pour faire entrer à l'université des étudiants qui perdraient pied dans des filières plus classiques, mais il faut une communication plus active pour améliorer sa lisibilité et augmenter ses effectifs, ainsi qu'une mise en cohérence avec les autres formations du site. À terme, une évaluation sérieuse s'imposera pour décider de l'opportunité de son maintien.

Il conviendrait également d'augmenter la proportion de permanents (2), en assurant aux enseignants-chercheurs les moyens de faire leur recherche sur le site pour ne pas "secondariser" la formation.

Dans le cadre du projet d'établissement 2004-2007, apparaît un projet de filière L-M propre à Saint-Nazaire, associant l'IUP de Génie civil. Ce projet aurait l'avantage d'ancrer une formation complète L-M sur Saint-Nazaire et d'atteindre, pour cette formation, une masse critique en élargissant le bassin de recrutement. Une politique d'identification de filières propres au site de Gavy pourrait ainsi constituer une expérience exemplaire en termes de développement coordonné d'un site délocalisé de l'Université de Nantes.

L'IUP Génie civil et Infrastructures. L'IUP Génie Civil et Infrastructures de Nantes - Saint-Nazaire a été créé en 1998 en remplacement d'une MST, avec l'appui de l'IUT de Saint-Nazaire, et notamment le département de Génie civil. Il vise à former des personnels d'encadrement de chantiers et de bureaux d'études dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Il propose aujourd'hui 2 options originales : Ingénierie des travaux publics et maritimes (ITPM) et Ingénierie du bâtiment et de l'aménagement dans leur environnement (IBAE).

Le soutien des collectivités (Ville et CCI de Saint-Nazaire) et des entreprises est réel. L'environnement est en effet propice au développement de cette spécialité (plus de 700 entreprises du secteur BTP à proximité), en particulier pour l'option Travaux maritimes. Le pôle Génie civil Nantes - Saint-Nazaire a de multiples collaborations avec l'ECN, l'université (IUT, IUP GCI, laboratoire GeM,...), le CSTB, le LCPC,... En revanche, il existe d'autres IUP Génie civil dans l'Ouest (à Angers, La Rochelle, Vannes), mais qui ont des options complémentaires.

Une concurrence, peut-être plus directe, est celle de l'ITII Pays de la Loire qui vient de créer, en 2002, en partenariat avec l'École centrale de Nantes et l'École du génie d'Angers, une formation par apprentissage et au titre de la formation continue en génie civil (techniques du bâtiment et des travaux publics) à Nantes.

Les admissions en 1^{ère} année proviennent pour 1/3 d'étudiants de 1^{ère} année de DEUG (et encore moins de STPI), l'effectif étant surtout constitué de BTS qui, théoriquement, devraient entrer en 2^e année. En 2^e année, 50% des admis viennent d'un IUT. Le nombre d'inscrits est globalement en augmentation, de 1998 à 2002 (DEUG : de 8 à 18 ; licence : de 34 à 51 ; maîtrise : de 31 à 53 en 2001 et 35 en 2002, dû à un taux de réussite plus faible en licence en 2001). Globalement, le taux d'échec est faible (<25%).

66% des étudiants sont originaires de Bretagne ou des Pays de Loire (dont 30% venant du bassin Nantes - Saint-Nazaire).

L'IUP GCI prépare à plusieurs diplômes : DEUG, licence, maîtrise et délivre le titre d'ingénieur-maître. 50% des diplômés trouvent un emploi dans les 2 mois, 40% poursuivent leurs études. Le suivi de l'insertion est assuré par l'Association des étudiants, mais les procédures doivent être améliorées.

Les moyens affectés par l'université restent trop faibles. L'association Gavy Océanis gère les locaux et les personnels ITA du site.

Les enseignements sont assurés à 43% par des enseignants de l'UFR (dont les 2/3 par des permanents en poste à Gavy), à 19% par des enseignants de l'IUT et à 38% par des vacataires. L'accès à un laboratoire de recherche est un vrai problème pour augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs permanents sur le site. Les enseignants-chercheurs en résidence à Saint-Nazaire sont membres du Laboratoire de génie civil Nantes - Saint-Nazaire (EA 2165) et se répartissent entre les équipes "Calcul des ouvrages et des structures" à Nantes et "Interactions eau-géomatériaux" à l'IUT de Saint-Nazaire. Cette question doit être posée au moment où un projet ambitieux de regroupement de la recherche dans le domaine (GÉM) est prévu. L'éloignement des activités de recherche est aussi un point faible du développement du site.

Le soutien des entreprises se fait à travers l'intervention de vacataires professionnels et leur présence au Conseil de perfectionnement, et l'apport en taxe d'apprentissage double le budget pédagogique.

L'association des étudiants est dynamique. Elle organise par exemple depuis 2 ans une manifestation intéressante : les IUPIADES.

Les projets d'évolution sont coordonnés à ceux du DEUG STPI et prennent en compte le faible flux en 1^{ère} année. L'IUP appuierait son recrutement sur les deux filières de Saint-Nazaire : l'IUT et le DEUG STPI.

Il est clair que cet IUP, qui joue son rôle, devra être renforcé : postes d'enseignants-chercheurs, IATOS, développement d'une équipe de recherche sur le site.

Le secteur technologique : l'IUT

L'IUT de Saint-Nazaire, créé en 1970, est situé sur le site d'Heinlex. Les bâtiments sont anciens (la plupart, construits en 1971). Des travaux de rénovation et de mise aux normes de sécurité sont inscrits au CPER.

Cet IUT est important. Il comporte six départements. Il dispose d'un budget de 4 177 K€ qui prend en compte les montants liés à la formation initiale (DGF : 34%), la formation continue (29% avec l'apprentissage), la recherche (25%) et les subventions des collectivités locales et de l'Union européenne (12%).

L'activité de formation continue et d'apprentissage y est particulièrement dynamique. Le Service de formation continue et d'apprentissage a été le premier service à être certifié ISO 9001 en 1996.

En matière de ressources humaines, l'IUT doit faire face à deux situations, auxquelles les départements et les laboratoires de recherche sont différemment confrontés :

- d'une part, plus de 25% des personnels enseignants ont 55 ans. L'IUT devra donc veiller à son renouvellement et, par là même, au rééquilibrage de l'encadrement dans les divers domaines de formation et à l'intérieur des départements ;
- d'autre part, le potentiel IATOS n'a pas évolué depuis 1996. L'IUT a dû s'adjointre les services de 16 personnels contractuels qui s'ajoutent aux 6 emplois gagés pour la formation continue, soit 22 IATOS, pris en charge sur ressources propres en plus des 47 IATOS rémunérés sur budget de l'État.

Enfin, les équipements sont généralement vétustes et ne correspondent plus aux besoins industriels. Cette situation, différente selon les départements, peut rendre moins attractive certaines formations (exemple : le département Mesures physiques).

Les départements de formation

- *Département Génie chimique - Génie des procédés*. Ce département dispense l'option "Procédés". Une demande d'option "Bioprocédés" a été déposée, du fait de la richesse du secteur en industries mécaniques et agro-alimentaires. Une ouverture en 2^e année a été acceptée. Il participe fortement aux formations de l'IUP Chimie-Biologie. La poursuite d'études après un DUT est de l'ordre de 70%. Cependant, le recrutement est en baisse depuis 2000 ;
- *Département Génie civil*. Ouvert depuis 1971, il comporte deux options : Bâtiment et Travaux publics-Aménagement. Il est jumelé avec les entreprises Charier et Socotec, ce qui lui a permis d'obtenir des subventions FEDER pour ses investissements propres en matériel et bâtiment.

Enfin, ce département participe aux formations de 2^e et 3^e cycles de l'université. La poursuite d'études est de l'ordre de 55% en 2001, dont 2/3 dans une filière longue, avec 20% à l'étranger. Les autres étudiants s'insèrent dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics en Loire-Atlantique ou en Région Pays de la Loire. Le point fort de ce département est son insertion et son maillage avec le monde professionnel ;

- *Département Génie industriel et maintenance (GIM)*. Créé en 1985, il est également affecté par des problèmes de recrutement. Le DUT est proposé en formation initiale ou en cycle court d'un an pour des étudiants en échec de bac+2 ou en reconversion. La poursuite d'études est de l'ordre de 60% ;
- *Département Mesures physiques (MP)*. Créé en 1970, il est confronté à une diminution régulière du nombre de candidatures et d'inscrits suite à l'ouverture d'un IUP et d'un département GTE à Nantes en 1999. Cependant, le sur-encadrement en chimie et matériaux est en partie compensé par l'ouverture de l'option MCPC en 2000. La poursuite d'études est élevée, à hauteur de 80% ; une forte proportion d'étudiants poursuit dans une école d'ingénieurs (EPUN ou autres) ;
- *Département Gestion logistique et transport (GLT)*. Il a été ouvert en 1992. Le nombre de candidats est en baisse de 23% depuis 4 ans et les abandons sont de l'ordre de 30% entre les deux années. Cette spécificité nécessite sans doute de revoir la politique de recrutement. Les poursuites d'études sont de l'ordre de 60% des étudiants restants, dont un tiers va à l'étranger. En effet, le département est en liaison avec huit universités en Espagne, Hongrie et Argentine ;
- *Département Techniques de commercialisation (TC)*. Créé en 1970, le nombre de candidature reste élevé (716 dossiers pour 160 places en 1^{ère} année). La poursuite d'études est de 56%. 38% choisissent l'insertion professionnelle avec une durée de recherche d'emploi très réduite (au maximum un mois et demi). L'ouverture sur l'Europe se fait par des échanges avec l'Irlande, la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Allemagne.

La recherche

L'IUT a développé des activités de recherche fondamentale et appliquée, depuis son origine, en liaison avec les collectivités locales et la CCI de Saint-Nazaire.

Ainsi, la volonté commune des divers partenaires universitaires et socio-économiques a permis, avec le concours des fonds européens FEDER, la construction du Centre de recherche et de transfert de technologie (CRTT) en 1992, avec un agrandissement de ce centre en 2001. Il est occupé aux 2/3 par des laboratoires de l'IUT et le reste par un laboratoire de l'EPUN. Le CRTT est la propriété de la CCI dont les charges locatives sont assumées par l'IUT, qui contribue à hauteur de 50% des frais de fonctionnement.

Cependant, les moyens en personnel mis à disposition par l'université pour le développement de la recherche sont inexistantes. Les frais de personnels constituent 36% des dépenses du budget de la recherche.

Les équipes de l'IUT participent et travaillent dans cinq laboratoires dont trois sont propres à l'IUT de Saint-Nazaire et deux sont associés à des équipes de l'université.

Les deux laboratoires associés sont :

- le Centre d'études et de recherche en logistique (CERL), équipe associée au Centre de recherche en gestion de Nantes-Atlantique (CRGNA-EA3261) de l'UFR des Sciences économiques et de Gestion de l'université ;
- le Laboratoire de recherche en techniques inductives (LRTI), associé au Laboratoire de génie électrique (GE44 - EA1770) qui comporte des équipes de l'EPUN, des IUT de Nantes et de Saint-Nazaire. Il est basé dans le pôle Génie électrique de l'EPUN.

Les trois laboratoires spécifiques à l'IUT de Saint-Nazaire sont :

- le Laboratoire Génie des procédés, Environnement, Agro-alimentaire (GEPEA-UMRMA100). Hébergé au CRTT, il regroupe les équipes de l'IUT, de l'UFR des Sciences et des Techniques, de l'ENITIAA et de l'École des mines de Nantes, spécialisées en génie des procédés ;
- le Laboratoire d'applications des matériaux à la mécanique (LAMM - JE2322), également implanté au CRTT ;
- le Laboratoire de génie civil Nantes - Saint-Nazaire (LGCNSN - EA2165) sur le campus de l'IUT.

Les activités de recherche du LAMM et du LGCNSN devraient être regroupées tant du point de vue des laboratoires nazairiens que nantais dans une UMR pour constituer l'Institut de recherche du génie civil et mécanique (GéM), pôle de la mécanique et du génie civil de l'Université de Nantes et de l'École centrale de Nantes. Ce projet est en cours d'examen par le CNRS.

Par ailleurs, les laboratoires de recherche de l'IUT ont une activité contractuelle de prestation de services et de transfert de technologie avec des PME, PMI et industriels de la région, et sur le plan national (150 K€ par an). Autour des principaux acteurs de formation (IUT, EPUN, lycée A. Briand de Saint-Nazaire), des laboratoires de recherche (IUT, EPUN), des entreprises du bassin d'emploi de Saint-Nazaire et des collectivités territoriales s'est formée l'Association pour la promotion de la recherche et du transfert de technologie (APRETTTS). Cette association est une structure de réflexion, de concertation et de proposition au service du développement économique local et régional. L'IUT participe activement à son animation.

Elle a notamment permis la création de l'Institut de créativité industrielle (ICI) qui forme des techniciens bac + 2 à l'innovation et au développement technologique d'une réalisation industrielle. La formation, créée en septembre 2001, est la licence professionnelle Innovation et Développement industriel (IDI).

Conclusion et recommandations

L'IUT de Saint-Nazaire a donc su consolider son offre de formation par un soutien fort en recherche. Cependant, il doit être conforté sur plusieurs points :

- la nécessité de développer l'investissement en matériels lourds pour remplacer les matériels vétustes. Un plan d'équipement sur 4 ans doit être défini avec recherche de financements auprès de tous les partenaires ;
- si le nombre d'enseignants apparaît globalement suffisant pour les formations existantes, des disparités très importantes subsistent, auxquelles s'ajouteront des départs potentiels à la retraite en grand nombre. La direction de l'IUT devra profiter de ces départs pour s'assurer du redéploiement dans ces formations et parvenir au rééquilibrage ;
- la nécessité, enfin, de diminuer le nombre d'IATOS pris en charge sur ressources propres (22/69).

En ce qui concerne la recherche, l'université devra pouvoir remédier à la situation suivante :

- le manque de recherche en SHS pouvant stabiliser les enseignants-chercheurs de TC. La recherche se cantonne uniquement au secteur secondaire. Il n'y a pas encore d'actions de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, malgré la présence de 8 enseignants-chercheurs répartis dans au moins 3 sections du CNU. Les chercheurs de ce domaine devraient être incités à participer au pôle SHS de Nantes - La Roche-sur-Yon, en développant une antenne nazairienne ;
- le manque de moyens en personnels IATOS associés à la recherche.

III - CONCLUSION

La volonté de l'université concernant les pôles est clairement affichée : elle souhaite développer les sites de La Roche-sur-Yon et de Saint-Nazaire pour en faire de véritables pôles universitaires ancrés dans leur propre réalité socio-économique et professionnelle. Pour Saint-Nazaire, cette dynamique est déjà bien réelle dans le sens où y ont été développées des filières directement en rapport avec les activités de son aire géographique d'implantation. S'agissant du site de La Roche-sur-Yon, le CNE recommande que l'université y développe des formations pleinement insérées et intégrées dans le contexte socio-économique vendéen.

L'APPUI
À LA RECHERCHE
ET À LA FORMATION

Pour une université de la taille et de la complexité de celle de Nantes, la qualité et l'organisation des services d'appui à l'enseignement et à la recherche sont essentielles. Le rapport de 1995 n'avait abordé cette question qu'à la marge. Cette évaluation s'est donc attachée, d'une part, à faire le point sur la place des technologies de l'information dont l'irruption dans le paysage de l'université est très récente, d'autre part, à mesurer l'évolution du dispositif documentaire depuis la dernière décennie. Les autres services d'appui à l'enseignement et à la recherche ont été examinés dans les chapitres précédents.

I - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1 - UN SITE WEB UNIVERSITAIRE PIONNIER

Initialement, l'université avait mené plusieurs rénovations de son site Internet, dans le cadre classique d'un Web institutionnel essentiellement conçu comme la version électronique d'un ensemble de documents existant sous des formes imprimées traditionnelles.

La dernière équipe de direction de l'université a vu dans le Web un moyen de contribuer à une meilleure articulation de la circulation d'informations entre le centre et les composantes en restructurant la communication interne. Elle a alors encouragé le SIG à rénover son site, en collaboration avec une société spécialisée, Kosmos, et à construire un progiciel complet de publication en ligne adapté pour un établissement universitaire ("K'sup").

Dans le contexte des réaménagements institutionnels de l'université, le chantier du Web participait donc de l'orientation politique, visant à affirmer l'unité de l'établissement en échange d'une conception largement décentralisée de son fonctionnement.

L'établissement n'a pas hésité aussi à recruter, pour assurer un pilotage quotidien du site, une "Web animatrice", rattachée au Service communication, qui assure en même temps la gestion des contenus généraux et transversaux et l'interface avec les correspondants et utilisateurs Web dans les composantes et services.

Ouvert en avril 2002, le site se caractérise par l'abondance des contenus et leur facilité d'accès, qui en font incontestablement l'un des sites universitaires actuels d'excellence en France, au printemps 2003. Ainsi, les pages combinent efficacement les atouts d'une approche rédactionnelle (informations organisées et hiérarchisées) avec ceux d'une approche de type "annuaire" (ensemble des informations concernant tel sujet). Il repose sur un dispositif de droits de mise à jour à géométrie variable, selon le statut de la personne et le thème des informations.

Parallèlement, certaines informations importantes sont directement couplées avec les bases de données des applications de gestion, pour en garantir la fiabilité et l'actualisation : les données de scolarité sont importées de GEODE (les fiches formation sont également couplées à la modélisation de GEODE), de même que les données des personnels sont importées d'HARPÈGE.

La base des formations respecte le format d'échange de description des données Sup-XML, ce qui permet une intégration des données nantaises dans le portail des formations du Réseau universitaire Ouest atlantique et, plus largement, dans toute démarche de "méta-données" qui pourra voir le jour au niveau national ou international.

Les responsables de l'université tirent un bilan satisfaisant de la première année de fonctionnement du site, au-delà des statistiques quantitatives (doublement de la fréquentation en un an, soit 60 000 visites par mois en moyenne, au printemps 2003, avec des pics de consultation importants lors des événements forts de la vie universitaire).

L'offre de formation est qualitativement beaucoup plus riche et détaillée. Certains services ont utilisé l'outil pour proposer des services sans équivalent (par exemple, le SUIO) et les nouveaux arrivants à l'université s'approprient assez facilement l'outil.

Concernant les composantes, si des sites particuliers autonomes existent encore (comme en santé, pour un niveau de qualité d'ailleurs faible), l'EPUN ou l'IUT de Saint-Nazaire ont choisi de développer leurs pages dans le site de l'établissement. De plus, certaines composantes, jusque-là peu familières de l'outil Web, en ont profité pour créer des contenus nouveaux (sociologie, histoire, psychologie...).

Pour la rentrée 2003-2004, un projet consiste à doter tous les étudiants d'un profil et d'un accès à leur fiche annuelle, ainsi que d'une adresse électronique de l'université. Il est également prévu d'étendre ces fonctionnalités aux anciens étudiants de certaines filières (IAE, par exemple) afin de faciliter la constitution de réseaux d'entraide professionnelle et d'identité.

Au-delà, dans l'esprit du système d'information global, l'université ambitionne de développer des outils de "bureaux nomades étudiants", dans une optique pédagogique.

2 - LE DIFFICILE DÉVELOPPEMENT DES TICE

Le chantier des TICE à l'université est, par contre, à l'état balbutiant, à l'image du service commun CampO ("Campus ouvert"), qualifié de cadre "à remplir" par la plupart des acteurs rencontrés.

Les deux projets les plus visibles de l'université, le campus numérique Campus ouvert, droit éthique et société (CODES) et le projet Passeport, sont en fait issus du Service de la formation continue, qui s'est engagé dans l'enseignement à distance depuis le début des années 90, créant pour ce faire son département interne multimédia de façon largement autonome du reste de l'université :

- le CODES, retenu dans le cadre de l'appel à projet ministériel "campus numérique", s'appuie sur un dispositif initié en 1996 autour des "Droits fondamentaux" avec l'Agence universitaire de la francophonie et l'Université Paris X-Nanterre. Il propose d'abord un DU de 3^e cycle, "les Droits fondamentaux", et un DU de 2nd cycle, "Éthique des droits de l'homme", créé plus récemment. Le nombre d'étudiants inscrits par le DUDF est de 416 sur 7 promotions. Il a développé une stratégie de recrutement à l'international vers 45 pays de la francophonie et il dispose d'un réseau de 66 partenaires institutionnels, gouvernementaux et académiques. Le site CODES accueille également la revue électronique "*Droits fondamentaux*" ;
- le projet Passeport a vu le jour dans le cadre de l'Université virtuelle en Pays de Loire (UVPL)¹. Il s'appuie largement sur l'expérience des services de la formation continue (associant plusieurs établissements de France) en matière de diplômes d'accès à l'université (DAEU) pour rassembler et recomposer les éléments de formation pertinents pour l'acquisition de pré-requis ou la reprise d'études.

Dans ce contexte, la création de CampO est, tout au plus, une tentative de l'université pour à la fois mieux accompagner les projets de formation ouverte et à distance (FOAD) déjà lancés et surtout diffuser dans l'établissement une culture favorisant les TICE, en soutenant les initiatives et en mettant en commun un certain nombre d'expertises et une documentation.

L'Université de Nantes n'est pas encore aujourd'hui, au vu de ses réalisations, en état de jouer un rôle moteur dans l'UVPL.

Enfin, il serait pertinent de donner une priorité à la diffusion d'une culture d'établissement en matière de TICE, à l'image de l'expérience acquise sur les projets de campus numériques.

¹ L'UVPL regroupe les Universités de Nantes, Angers, Le Mans et l'IUFM Pays de la Loire, avec la participation de la Région et du GIP Atlantech.

II - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Le contrat 1996-1999 a marqué le tournant de la politique de l'université en matière de ressources documentaires. La progression a été parfois lente, mais elle a été constante, aussi bien en termes d'intégration du Service commun de documentation qu'en matière d'opérations menées et de moyens consentis. Plusieurs projets importants de construction de bibliothèques, inscrits dans les contrats de plan, réalisés ou en cours, ont ponctué ces avancées et constitué un puissant vecteur de structuration de cet important domaine.

1 - UN SCD EN CONSTRUCTION

La BU de Nantes a été fondée en 1962. Elle s'est rapidement mise en conformité avec le décret de 1985 sur les services communs de documentation des universités puisque les statuts du SCD datent de 1989. Pour autant, l'appellation même de SCD n'est presque jamais utilisée, celle de "bibliothèque universitaire", demeurant sa dénomination officielle dans tous les documents.

Sans qu'il y ait nécessairement un lien de cause à effet, force est de constater que le rôle de coordination de l'ensemble de la documentation de l'université par le SCD a émergé lentement et tardivement. Au chapitre "politique de recherche" du bilan du contrat 1996-1999 apparaissait l'objectif *"de mise en réseau des centres documentaires associés à la BU afin de favoriser la mutualisation des ressources"*. Mais la seule action entreprise, outre le début d'informatisation dans Dynix, semble avoir été le projet de dresser la liste de la trentaine de bibliothèques ou centres documentaires concernés, et de conduire une enquête sur leurs locaux, personnels, budgets et collections. La question importante de l'articulation entre les deux principales bibliothèques dans les secteurs de recherche forts de l'université - la MSH Ange Guépin et la bibliothèque de Mathématiques - qui avaient fait toutes les deux l'objet de "plans pluri-formations documentaires" - et la BU, était restée ouverte et non résolue à l'issue du contrat.

La vocation fédératrice du Service commun de documentation est plus affirmée dans le contrat quadriennal suivant (2000-2003). L'université constatait alors que *"la dissémination des fonds conservés dans les bibliothèques de composante ou de département est peu propice à la gestion rationnelle des ressources documentaires de l'université"*.

Il apparaît aujourd'hui que les résistances à l'action fédératrice du SCD sont encore nombreuses et d'origines variées. Cependant, cette situation est actuellement en train d'évoluer rapidement. Des opérations de construction, attendues depuis des années, ont permis la réalisation de plusieurs projets majeurs, les uns pratiquement achevés, comme la bibliothèque de Droit-Sciences économiques ou la création d'une section "Technologies" sur le site de la Chantrerie ; l'autre, tout proche, celui de la bibliothèque de Sciences humaines et sociales.

La réalisation de la bibliothèque de Droit et Sciences économiques constitue une opération exemplaire : elle a en effet permis de regrouper en un seul lieu les collections en droit et économie de la BU avec celles des bibliothèques des deux UFR. Meticuleusement préparé plusieurs mois à l'avance, le déménagement de dix-huit salles différentes dans le nouveau bâtiment a été opéré en trois jours. La nouvelle bibliothèque, déjà trop exiguë, doit recevoir pour 2004 une extension qui permettra d'y réunir la totalité des collections juridiques dont une partie est restée, faute de place suffisante, dans la BU Lettres. La bibliothèque de Technologie de la Chantrerie, ouverte il y a quelques mois, a rassemblé les collections correspondantes de la BU avec celles de l'EPUN. Enfin, la construction de la bibliothèque de Sciences humaines, d'une superficie de 5 000 m², avec une ouverture prévue en 2007, permettra elle aussi le regroupement d'une partie des collections de l'actuelle BU Lettres et Sciences humaines, et des bibliothèques des UFR de Psychologie, de Sociologie et de Sciences du sport.

Le "modèle" d'intégration des bibliothèques associées au SCD de Nantes est donc, aujourd'hui, celui d'une absorption de ces collections au sein de sections de la BU, ce qui suscite bien sûr craintes et résistances de la part de certains enseignants. Cependant, les attitudes sont, là encore, en train d'évoluer et les arguments pour une rationalisation de l'organisation documentaire sous l'égide du SCD se multiplient : meilleure utilisation des budgets et des ressources humaines ; rôle joué par l'émergence rapide de la documentation électronique qui multiplie les accès, mais exige de mettre en place des modes nouveaux de co-financement ; élargissement des missions de la BU vers la formation à la méthodologie documentaire ou la numérisation, qui ancrent davantage son action au sein des activités de l'université.

2 - LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

L'organisation du SCD, comme dans toutes les universités multidisciplinaires, repose sur des sections documentaires correspondant à une UFR ou un groupe d'UFR. C'est au sein de ces sections que se définit et se met en œuvre la politique d'acquisition des documents. Université encore "jeune", Nantes ne bénéficie pas d'une très grande ancienneté en matière d'achat d'ouvrages. Cette carence, pénalisante en particulier en lettres et sciences humaines, est encore ressentie comme un handicap. Elle a été longtemps aggravée par une insuffisance criante des moyens financiers qui a eu un impact, pour l'essentiel, sur les achats de livres. Ainsi, 291 volumes seulement ont été acquis en 1980 et 2 847 en 1988. À partir des années 90, la situation a progressé avec une accélération au cours du dernier contrat quadriennal, pour atteindre 33 270 volumes en 2002, soit plus d'un livre par étudiant, ce qui est une très belle performance pour une université française.

Les principes qui sous-tendent la politique d'acquisition sont définis avec précision, soit au moment de la préparation du contrat quadriennal, soit à l'occasion de l'élaboration de dossiers de demande de financements spécifiques.

Les lettres et sciences humaines

Elles sont le domaine où les lacunes en collections anciennes sont les plus sensibles, mais aussi où les achats de monographies sont les plus importants :

	Ouvrages : nombre de titres	Ouvrages : volumes	Abonnements périodiques
1999	5 198	8 384	717
2000	7 988	10 590	841
2001	9 326	13 322	821
2002	13 062	19 508	865

Il est à noter que la bibliothèque parvient à acheter des collections anciennes par le recours à l'antiquariat, grâce notamment à un contrat d'objectifs pour le développement des collections signé avec la Ville de Nantes, qui a accordé 152 449 € dont 60 979 € pour les collections en histoire. Un équilibre est par ailleurs recherché entre l'augmentation du nombre d'exemplaires des ouvrages de base à l'intention des étudiants et l'acquisition de collections dans les domaines d'excellence de l'université ou des axes de recherche émergents (archéologie du monde méditerranéen, par exemple). La concertation avec les enseignants-chercheurs se fait en principe dans le cadre d'une commission consultative spécialisée, mais celle-ci, ignorée par les enseignants, ne fonctionne pas réellement. Ce sont principalement les relations directes entre enseignants et conservateurs, des enquêtes pour le rachat de collections anciennes, et l'exploitation des bibliographies des enseignants et des statistiques de prêt qui guident les choix.

L'économie et le droit

L'implication des deux UFR dans la création même de la bibliothèque a conduit à une attention naturellement plus importante accordée à son fonctionnement. Deux "correspondants" font le lien pour chaque UFR pour les suggestions d'achat et les tests de ressources électroniques. À la demande de la faculté de Droit, un espace recherche a été aménagé au dernier étage de la BU, réservé aux étudiants de 3^e cycle et aux chercheurs, ce qui apparaît comme un bon moyen de "réconcilier" cette catégorie de lecteurs avec les bibliothèques universitaires. Probablement satisfait de ce mode de fonctionnement, un centre de recherche de l'UFR Droit vient de donner sa documentation à la BU, lui confiant également la charge de la développer. Comme en lettres, la bibliothèque bénéficie de dotations dans le cadre de conventions spécifiques, avec la Ville de Nantes (reconstitution de collections en droit), avec la fondation des banques CIC (en finances) et le Centre national du livre.

La bibliothèque de la MSH

Un des handicaps touchant la documentation de niveau recherche en droit et économie provient de l'éloignement, géographique et fonctionnel, avec la Maison des sciences de l'homme Ange Guépin. Celle-ci abrite en effet une bibliothèque, nécessaire en raison de la distance, et a entrepris également de piloter la réalisation d'une base de données référençant les collections des centres de recherche nantais dans ses disciplines. Quelques formes de coopération ont été mises en œuvre : fourniture des notices de la base de données pour intégration au catalogue de la BU, accès aux ressources électroniques du SCD depuis les locaux de la MSH. Il reste que l'existence de deux structures œuvrant dans le champ de la documentation de niveau recherche en sciences humaines, droit et économie, et s'ignorant assez largement, n'est pas faite pour améliorer la lisibilité de l'organisation documentaire de l'université.

Les sciences

Comme dans toutes les bibliothèques de ces disciplines, l'offre documentaire a été transformée par l'émergence des revues électroniques et l'adhésion de l'université au consortium Couperin. Cependant, pour une université de la taille de Nantes et étant donné les modes de facturation actuels dans Couperin (surcoût calculé sur le montant des abonnements aux revues papier), la charge financière de ces accès est extrêmement lourde. Là encore, une commission consultative a été mise en place pour les périodiques, composée d'un correspondant par laboratoire de recherche, mais elle fonctionne, elle aussi, plutôt difficilement. Les relations avec l'importante bibliothèque de l'Institut de mathématiques (CRDM, rattaché au département de Mathématiques de la faculté des Sciences et à l'UMR 6629) ont été normalisées en juin 2001 au moyen d'une convention : le Centre régional de documentation en mathématiques devient bibliothèque associée au SCD et participe aux actions collectives de celui-ci, principalement le catalogue commun. Une concertation étroite est prévue entre le CRDM et la BU Sciences pour parvenir à une complémentarité dans le domaine de la documentation en mathématiques ; la collaboration paraît bien fonctionner, tant pour les nouvelles acquisitions que pour la rationalisation de l'existant, grâce à des transferts de collections.

La médecine

C'est, comme souvent, en médecine que les actions de coopération avec les différentes composantes du site en matière de documentation sont les plus abouties : un contrat avec le CHU, depuis 1999, permet à la BU de recevoir les collections de périodiques de plusieurs services, avec des modalités adaptées au cas par cas, et, la plupart du temps, la possibilité de faire bénéficier les étudiants et les chercheurs, quel que soit leur statut, de l'accès électronique. Le même type d'accord est en œuvre avec l'Institut fédératif de recherche (regroupement de cinq unités INSERM et d'équipes émergentes) : les équipes gardent les numéros les plus récents, confient les collections plus anciennes à la BU pour leur conservation, et les accès en ligne sont mis en œuvre au niveau du site. La BU gère le signalement de l'ensemble des ressources sur son site Web et organise le contrôle des accès. Le volet documentaire du projet d'établissement a été, à nouveau, l'objet d'un partenariat important entre la bibliothèque et le CHU. La Commission médicale d'établissement s'est impliquée fortement dans cette dynamique en organisant notamment des enquêtes auprès des services du CHU. La documentation sous forme de revues (papier et électronique), essentielles à la recherche, est, comme en sciences, prédominante, et seulement un quart du budget d'acquisition est consacré aux achats de livres, manuels de 1^{er} cycle et documents pour l'internat. Cette proportion pourrait encore décroître avec la montée en charge des projets de campus numériques qui, ciblés sur les besoins des étudiants en matière de préparation des examens, semblent les détourner de recourir aux manuels habituels.

Technologies

Cette bibliothèque est la plus récente du SCD. Elle est située sur le site de la Chantrerie pour desservir l'École polytechnique de Nantes (EPU), les départements d'IUT implantés à Carquefou et des établissements associés. La section reprend l'ancienne bibliothèque de CEDRAT (structure associative regroupant l'École de design de Nantes, la société ATMEL, l'École des mines, l'Institut de l'homme et de la technologie), et les fonds d'ouvrages de l'ISITEM et de l'IRESTE, composantes de l'EPUN.

3 - L'INFORMATISATION

La BU de Nantes a été l'une des premières en France à s'équiper d'un système intégré de gestion de bibliothèque, en 1992. Grâce à un très important effort de signalement et de reprise des fichiers papier, elle dispose aujourd'hui d'un catalogue informatisé qui reflète l'état des collections des bibliothèques participantes. Cependant, ce système a vieilli sans avoir bénéficié des avancées faites depuis bientôt dix ans dans ce type de logiciel, et il faut désormais prévoir son remplacement. En outre, la montée en puissance rapide de la documentation électronique acquise dans le cadre des consortia, et plus récemment, les projets de mise en ligne de la documentation produite par l'université elle-même, conduisent à définir un projet de système d'information documentaire, dont le système intégré de gestion n'est qu'un des éléments. Le travail de signalement des ressources en ligne fait par les conservateurs des sections et le responsable du service informatique de la BU sur le site Web du SCD est une préfiguration partielle du devenir de ce système d'information, qui sera complété par un système de gestion des documents électroniques issus de l'université (thèses, articles et pré-publications, documents pédagogiques, numérisation de documents anciens, etc.) ainsi que par un système de recherche dans l'ensemble de ces ressources et un certain nombre de services personnalisés selon les usagers.

Ce schéma très complet, voisin de beaucoup de projets actuellement en cours dans les universités, a fait l'objet d'une étude attentive et bien menée, et est aujourd'hui en phase de validation par le comité de pilotage *ad hoc*.

4 - LA FORMATION DOCUMENTAIRE

La généralisation de la formation des étudiants aux principes et aux méthodes de la recherche d'information dans les modules de méthodologie du travail universitaire a mis en lumière le rôle que les bibliothécaires peuvent jouer dans ce type d'apprentissage. Il en va ainsi à Nantes, où le "tutorat documentaire" a été mis en place à la rentrée 1996 et, ici comme ailleurs, l'importance croissante donnée par les enseignants à ce type de formation a conduit la BU à développer fortement son implication. Même s'il existe une volonté globale de promouvoir ces formations, aussi bien à la présidence qu'à la direction du SCD, c'est essentiellement au niveau des sections et en fonction des sollicitations des enseignants que des actions sont mises en place.

La formation des usagers est réalisée dans toutes les sections de la BU, y compris à La Roche-sur-Yon et à Saint-Nazaire, et concerne 5 000 étudiants par an en moyenne depuis 1999-2000. Elle s'adresse aux étudiants de DEUG, aux étudiants de tous cycles à leur demande et s'intègrent dans la formation des étudiants d'art et archéologie ainsi qu'à l'ED de lettres. Le système de tutorat a eu le grand mérite de permettre d'initier le mouvement et de lui donner une certaine ampleur.

5 - LES MOYENS

Le budget

La BU a disposé en 2002 de 3 384 000 € en recettes et de 3 056 000 € en dépenses (chiffres du bilan financier). Si la DGF est relativement stable depuis 1999, la dotation contractuelle est très importante, supérieure même en 2001 et 2002 à la DGF. Par ailleurs, on l'a vu, les contrats d'objectifs signés avec les Villes de Nantes et de Saint-Nazaire abondent le budget de façon importante.

En dépenses, l'essentiel de l'effort porte sur les achats de documentation, auxquels la BU consacre en moyenne 70% de son budget ; ce pourcentage est très élevé (il est en moyenne de 57,5% pour les bibliothèques "grandes multidisciplinaires"), et diminuera sans doute lorsque le SCD devra faire face aux dépenses de mise en œuvre du système d'information. L'effort consacré aux achats de documents est conforté par une participation directe de certaines UFR (Médecine, Droit...) qui permet de financer des achats.

Tableau des dépenses (en €)

	1999	2000	2001	2002
Achats de documentation	1 453 750	1 446 520	999 850	2 069 440
Autres dépenses de fonctionnement	503 900	517 390	1 242 200	784 870
Investissement	283 780	122 020	264 180	201 620
Total	2 241 430	2 085 930	2 506 230	3 055 930

Les bâtiments

De trois sections sur le site nantais en 1997, l'université passera à six bâtiments de bibliothèque différents à l'issue de XII^e plan (sans compter Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon). C'est dire l'effort considérable accompli pour améliorer les conditions de fonctionnement des bibliothèques. La BU Droit de 3 500 m², ouverte en 1998, doit être complétée d'une extension de 3 500 m² d'ici un an. La nouvelle bibliothèque de Sciences humaines sera une construction nouvelle de 5 000 m² également, et celle de Médecine permettra un doublement des surfaces actuelles. Au terme de ces constructions, l'Université de Nantes disposera d'environ 1 m² de bibliothèque par étudiant, ce qui est inférieur aux recommandations (1,50 m²), mais bien supérieur à la - mauvaise - moyenne nationale.

Le personnel

Le sous-encadrement de la BU - bien qu'il n'existe pas officiellement de mode de calcul de l'encadrement pour les personnels de bibliothèque, la direction du SCD l'évalue à 19 postes - a été logiquement aggravé par la création de deux nouvelles sections en 1998 et 2002, qui a accru le nombre de postes nécessaires, même si le Ministère a créé un certain nombre d'emplois pour accompagner les ouvertures de nouveaux bâtiments (trois postes par an, en moyenne).

6 - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Grâce à des moyens importants donnés par le Ministère, ou qu'elle a su négocier localement, l'Université de Nantes a réussi à sortir sa bibliothèque universitaire de l'état de sous-développement chronique dans lequel elle était restée près de trente ans. Les résultats sont là puisque la BU de Nantes affiche aujourd'hui des résultats très honorables dans la plupart des indicateurs d'activité. Ce redressement très sensible s'accompagne, plus lentement certes, d'une amélioration de l'image de la BU au sein de l'université. Si les habitudes de pensée des universitaires sont lentes à évoluer concernant la documentation, les bouleversements techniques actuels, et notamment la documentation électronique, vont rendre les évolutions irréversibles. L'université, dans son projet d'établissement, affirme que le SCD est *"un élément clef du dispositif de formation et de recherche de l'établissement"*. La concrétisation de cette volonté paraît en bonne voie pour permettre la poursuite du développement de la BU.

L'annonce, dans le cadre du prochain contrat, de la mise en place d'un schéma directeur de la documentation dans l'université, débattu dans les conseils, notamment au Conseil scientifique, ne peut que rencontrer l'assentiment du CNE. Ce schéma viendra coordonner l'ensemble du dispositif en donnant un mandat clair à l'ensemble des acteurs concernés.

La politique de développement des collections, articulée sur une organisation rationalisée de l'ensemble des bibliothèques de l'université, doit en effet associer les enseignants-chercheurs à sa définition d'une manière plus structurée.

Parallèlement, le projet de système d'information documentaire et de remplacement du système intégré de gestion doit être soutenu et financé dans le cadre du prochain contrat quadriennal. Pour donner une pleine efficacité à cette opération réellement innovante, il convient que l'ensemble des bibliothèques associées, et pas seulement celles qui sont aujourd'hui dans le système Dynix, participent au nouveau SIGB. Il apparaît enfin nécessaire que, dans cette perspective, le SCD soit l'opérateur central pour la numérisation et la mise en ligne des productions de l'université.

LA VIE ÉTUDIANTE

I - UNE DIVERSITÉ DE CULTURES ÉTUDIANTES DIFFICILE À APPRÉHENDER

On ne saurait conclure l'évaluation de l'université sans revenir sur les étudiants de l'Université de Nantes, sur leur vie dans l'université, sur leur place dans cette ville métropole particulièrement dynamique.

On retrouve en premier lieu dans la population étudiante des différences de cultures universitaires très sensibles entre les trois grands ensembles :

- des filières santé, implantées en centre-ville ;
- des filières professionnalisées, parfois géographiquement concentrées sur un site, qui ont un recrutement sélectif (IUT, IUP, EPUN, IAE...) ;
- des filières générales ouvertes et à gros effectifs.

Ces différences traditionnelles sont redoublées par des effets de site.

Sur le site de La Lombarderie, les composantes de sciences et techniques forment un campus autonome : ensemble de bâtiments peu élevés, relativement anciens mais bien entretenus, reliés entre eux et agrémentés de nombreux espaces verts.

Le campus Tertre-Censive - Lettres, Sciences humaines et Droit - est bien desservi par le tramway et opportunément réaménagé pour canaliser et limiter l'envahissement anarchique de la circulation et du stationnement automobile. On y trouve des groupes d'étudiants qui coexistent plus qu'ils ne mêlent ou associent leurs cultures.

II - PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ ÉTUDIANTE

1 - UNE REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE BIEN INTÉGRÉE AU GOUVERNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

La vice-présidence étudiante à Nantes est considérée comme une vice-présidence à part entière, dont la titulaire est intégrée au Bureau de l'université comme membre de l'équipe présidentielle et dont la candidature est proposée, comme les autres vice-présidents, "*intuitu personae*". Il s'agit moins d'un représentant des élus étudiants auprès des instances de direction que d'un membre à part entière de cette direction. Au demeurant, il n'est pas indifférent de noter que le directeur de cabinet du président actuel est un ancien vice-président étudiant.

La prise en compte de la personnalité des vice-présidents étudiants est sans doute une condition de leur efficacité et de leur bonne intégration dans la direction de l'université.

2 - UNE CAMPAGNE CIVIQUE QUI A PORTÉ SES FRUITS

Le dernier renouvellement des élus étudiants, en décembre 2002, a vu progresser la participation étudiante de façon sensible, avec plus de 16% de votants parmi les étudiants inscrits, contre 7% lors du précédent scrutin. Ce score vaut d'être noté pour une université pluridisciplinaire de cette taille.

La campagne de communication, mise en place par l'université de façon très professionnelle, n'y est pas étrangère. Les visuels élaborés ont opté pour un langage "jeune" assumé, avec de fortes allusions aux élections présidentielles du printemps 2002 pour susciter un réflexe civique. Des messages publicitaires ont été diffusés massivement pendant la semaine précédente sur une sélection de radios à forte audience dans la tranche d'âge 18-25 ans : NRJ, Fun Radio, Prun. Cette dernière a par ailleurs organisé un débat entre candidats.

En revanche, ce progrès significatif dans la participation aux élections des conseils centraux n'est pas mécaniquement synonyme d'amélioration de l'investissement des représentants étudiants. Leur taux de présence se situe dans la continuité des mandats précédents. L'université a voulu inciter les élus à une plus grande assiduité en adoptant une disposition selon laquelle un élu de conseil central est considéré comme démissionnaire après quatre absences sans procuration. Cette disposition devra être revue car non réglementaire. Mais les efforts faits pour la formation et la reconnaissance des élus étudiants (charte des élus, journées de formations spécifiques avec participation active des vice-présidents) ne suffisent pas à améliorer la situation. Quatre mois après le renouvellement de décembre 2002, cinq élus étudiants sont déjà démissionnaires.

Cette difficile implication des élus étudiants n'est sans doute pas dénuée de lien avec la faible structuration de la représentation à travers les différentes composantes.

3 - UNE VIE ASSOCIATIVE EN VOIE DE STRUCTURATION

L'un des objectifs que se fixe la vice-présidence étudiante est son rôle d'interface entre l'université et la vie associative étudiante. Cette dernière est encore faiblement structurée : le nombre d'associations étudiantes¹, bien que relativement élevé (une centaine, dont une quinzaine de BDE et associations de filière), masque une réalité très disparate et compartimentée : il n'y avait, encore récemment, que peu d'occasions de rencontres ou de manifestations communes, et pas de recensement exhaustif des associations étudiantes (un recensement partiel est présent sur le site Web).

Deux initiatives ont fait jusque-là office de "carrefours" de la vie associative étudiante :

- la "Maison des étudiants", d'une part, créée en 1991, implantée sur le campus du Tertre, jusqu'à la cessation de ses activités le 15 décembre 2003, après sa dissolution. Ni service de l'établissement, ni association étudiante au sens strict (même si des étudiants contribuaient à son fonctionnement), la MDE offrait un local multiservices, tenu par une association privée, en relation étroite avec la mairie, proposant divers services (photocopies, parc informatique, développement photo, réductions à des spectacles, expositions, aide à la création d'association, etc.) et accueillant des associations transversales, comme Handisup, Vélocampus ou l'AFEV44 ;
- "Prun", d'autre part, radio universitaire essentiellement musicale tournée vers les jeunes et les étudiants de Nantes et Saint-Nazaire, est un élément important de l'identité étudiante nantaise, dans les domaines culturels mais aussi dans l'animation associative en général. Elle sert de relais à de nombreuses initiatives étudiantes. L'université a d'ailleurs choisi de soutenir la radio (subventions de 35 000 € par an) et des collaborations communes (à l'image de la campagne pour les élections étudiantes), et elle lui réserve un espace important sur son site Web (rubrique "vie étudiante").

4 - VERS UN SERVICE DE LA VIE ÉTUDIANTE

L'un des objectifs que s'est fixés la nouvelle équipe présidentielle est la création d'un service de la vie étudiante.

Il existait déjà, dans le cadre du réaménagement du campus du Tertre, un projet de local tourné vers les étudiants, avec l'idée initiale relativement floue d'un "pôle services". Le projet s'est précisé avec U3M et la perspective d'une livraison, pour le printemps 2005 (la communauté urbaine étant maître d'œuvre), d'un bâtiment à deux niveaux avec un guichet d'accueil central, un grand espace modulable avec cafétéria, des bureaux associatifs, une salle de réunion et des espaces de travail.

Lorsqu'il sera créé, le Service de la vie étudiante aura vocation à piloter ce lieu. Au-delà, ses missions s'articuleront autour de trois objectifs :

- orienter les étudiants à travers les services de l'université dans le cadre d'un "guichet unique" de premier niveau ;
- assurer l'accompagnement de la vie associative étudiante (création, financement, pérennisation, médiatisation...), notamment par la gestion du FSDIE ;
- coordonner les actions d'amélioration de la vie des campus et créer un lien social.

Ce projet illustre le volontarisme de l'université, consciente en la matière de l'éparpillement excessif des initiatives et des énergies.

Le mode de gestion du FSDIE est surprenant : 30% des crédits sont par principe décentralisés dans les composantes, disposition dont on voit mal l'intérêt pour la part "initiatives étudiantes" puisque les initiatives ont vocation à s'adresser à tous les étudiants d'un site.

¹ Associations de filière (ex. BDE), associations culturelles, associations de solidarité ou humanitaires, associations sportives...

III - LA SITUATION SOCIALE DES ÉTUDIANTS

1 - LE CROUS ET LA QUESTION CRUCIALE DU LOGEMENT SOCIAL ÉTUDIANT

L'enjeu majeur actuel pour les Oeuvres est sans aucun doute celui du logement étudiant. Tous les acteurs rencontrés ont souligné l'importance du problème du logement étudiant à Nantes, bien au-delà des "insuffisances" rituellement mentionnées dans les universités.

Le dynamisme économique de l'agglomération nantaise a, ces dernières années, attiré de nombreux jeunes salariés vers la ville, générant par conséquent une forte tension sur le marché des petits logements qui pouvaient autrefois être loués aux étudiants.

Le CROUS loge 6,4% des étudiants de Nantes dans 2 074 chambres traditionnelles, 250 chambres rénovées, 666 studios ou locations HLM. 600 studios ont été construits dans les années 90. L'état des lieux met en évidence un retard d'investissement dans le logement social étudiant par rapport à d'autres villes universitaires comme Poitiers ou Rennes (dont les CROUS logent plus de 10% des étudiants).

Le CROUS s'est engagé, depuis 2000, dans une politique générale d'amélioration du confort, grâce à la mise en place de financements conjoints de la Région et de l'État (hors contrat de plan) pour un montant de 27,4 M€. En 2006, près de la moitié des logements anciens de l'académie devraient avoir été modernisés. La rénovation se fait sans suppression de lits, élément notable dans le contexte nantais.

Le CROUS se fixe comme objectif de loger prioritairement les boursiers sur critères sociaux, dès lors que leurs parents n'habitent pas l'agglomération nantaise. Il loge actuellement 1 520 boursiers dans cette situation (dont 663 boursiers du 5^e échelon sur 1 758), chiffre à rapporter aux 1 935 étudiants de Nantes logés par le CROUS en 2002-2003. Autrement dit, la "simple" absorption des boursiers du 5^e échelon dont les parents n'habitent pas Nantes suffirait à remplir les logements du CROUS.

25 % des logements sont réservés aux étudiants étrangers. Entre septembre 2002 et avril 2003, 582 d'entre eux figuraient sur les listes d'attente du CROUS, qui n'a pu en inscrire que 163 depuis la rentrée.

2 - LA RESTAURATION

7 restaurants universitaires sont à la disposition des étudiants de Nantes, de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon. Si la fréquentation lors du déjeuner (durant les jours ouvrables) a été stabilisée (un léger déséquilibre financier subsiste néanmoins), la restauration du soir est en quasi-marginalisation, comme dans toutes les villes universitaires (178 000 repas servis le soir en 2002 contre 807 000 en 1992).

Les files d'attente constituent souvent un élément dissuasif pour la fréquentation des restaurants, du fait d'emplois du temps peu propices à l'étalement des heures de repas (quand ils ne rendent pas quasiment impossible le passage au RU, comme en STAPS). Le CROUS privilégie pour y répondre soit la cafétéria de proximité, soit la rénovation des formules de self linéaire. Ainsi, le restaurant du Tertre, particulièrement affecté par les files d'attente, sera restructuré pour offrir en 2004 des îlots thématiques.

Après des années de diversification générale, le directeur du CROUS affirme une forte volonté de rééquilibrage en faveur de la restauration traditionnelle (un ticket = entrée, plat, dessert), afin de favoriser des comportements alimentaires plus équilibrés de la part des étudiants.

3 - LA MÉDECINE PRÉVENTIVE ET LA SANTÉ UNIVERSITAIRE

Le Service de médecine préventive de l'université (SUMPPS), longtemps localisé en centre-ville à côté de l'IUT, est installé depuis 2003 dans le nouveau bâtiment de la "Maison des services", près de l'entrée du campus La Lombarderie. Cette nouvelle implantation devrait permettre un recours plus spontané au service pour une majorité d'étudiants des campus du nord de la ville.

Pour l'ensemble de l'université, le SUMPPS compte 7 médecins contractuels (3,6 ETP), 7 infirmières d'État de l'Éducation nationale (5,2 ETP) et 3 assistantes sociales¹. Un médecin et une infirmière (rémunérée sur ressources propres) assurent le suivi médical à La Roche-sur-Yon, et 2 médecins et une infirmière à Saint-Nazaire.

Ce personnel assure la visite systématique des nouveaux inscrits à l'université (ainsi que des étudiants de l'École d'architecture, des beaux-arts, de l'ENITIAA, de l'École vétérinaire, de l'École centrale et de l'École d'infirmières). 64% des 8 377 primo-entrants ont effectivement été examinés en 2002-2003, la quasi-totalité des élèves des écoles (94%) se rendant à la convocation. Depuis octobre 2003, le projet de visite médicale des étudiants étrangers arrivant à Nantes s'est concrétisé dans le cadre d'une convention avec l'Office des migrations internationales permettant une vérification précoce de l'état de santé de ces étudiants et une accélération de l'obtention des titres de séjour.

Le service assure, par ailleurs, des consultations dans plusieurs spécialités (en psychologie et en gynécologie, où la demande est forte). Il s'occupe, avec une chargée de mission Handicap et en collaboration avec l'association Handisup, des aménagements d'examen et du tutorat d'accompagnement d'étudiants handicapés.

Le SUMPPS mène également des campagnes d'information et de prévention en direction des étudiants, généralement en collaboration avec d'autres services de l'université, sur des sujets comme la contraception, la prévention routière ou le tabagisme.

4 - L'ENJEU DE LA PRISE EN CHARGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'université comptait 2 758 étudiants étrangers inscrits en 2002-2003, contre 1 598 en 1998-1999. Cette augmentation a connu son pic le plus élevé à la rentrée 2002 (+24,5%), du fait de la volonté de l'établissement de mieux maîtriser l'accueil de ces étudiants, concernant notamment le logement. L'université a consenti des efforts pour améliorer leur accueil, notamment en mettant en place un "guichet unique" sur le campus, qui comprend par exemple une permanence de la Préfecture pour toutes les questions de formalités de séjour.

Parmi les composantes qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants étrangers, se distinguent les lettres et sciences humaines, et en particulier les langues (674 inscrits), l'économie-gestion (436), les sciences (399), le droit (252) et l'EPUN (147), les effectifs en santé restant modiques (134 en médecine, par exemple). En revanche, les augmentations de ces dernières années ont largement moins touché les lettres et sciences humaines (+24%) que l'EPUN (+198% depuis 5 ans), les IUT de Nantes et Saint-Nazaire (+147%), le droit (+106%), l'économie-gestion (+138%) ou les sciences (+99%).

Au-delà de la demande "spontanée", l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers, dans un certain nombre de cas, a relevé d'une politique active de la part des acteurs concernés dans l'université.

Plus que le problème du logement, les étudiants originaires de certains continents (Afrique, Asie...) rencontrent des difficultés d'ordre social, des cas de grande pauvreté étant fréquemment signalés. D'ailleurs, les étudiants étrangers représentent la moitié des demandes de FSU et sollicitent particulièrement les dispositifs sociaux.

Il serait sans doute opportun qu'une réflexion spécifique s'engage avec les partenaires territoriaux : la venue d'étudiants étrangers, si elle représente un facteur de rayonnement régional, doit être appréhendée dans toutes ses dimensions.

¹ Dont une à 90%.

IV - CONFORTER LA PRATIQUE SPORTIVE COMME ÉLÉMENT DE FORMATION POUR TOUS LES ÉTUDIANTS

1 - LE DOUBLEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Près de 25% des étudiants de l'université étaient inscrits au SUAPS en 2001-2002 (contre 16% en 1997), et ce malgré le contexte de tassement de la démographie étudiante : cette seule évolution, régulière et soutenue, souligne le dynamisme de la pratique sportive des étudiants de Nantes dans le cadre du SUAPS. Rapportée au nombre d'étudiants concernés, cette évolution se traduit par un quasi-doublage des pratiquants entre 2000 (9 405 étudiants) et 2003 (plus de 18 000). En outre, le taux d'activités physiques et sportives pratiquées par chaque étudiant est passé de 1,5 en 2000 à 2 en 2003.

Enfin, il faut noter que les inscriptions au SUAPS concernent l'ensemble des filières, même si, pour des raisons culturelles et de fonctionnement assez traditionnelles, le poids relatif de certaines filières dans cet ensemble est plus important (écoles internes, IUT, STAPS...). Les inscrits sont majoritairement des femmes (près de 60 %).

Une cinquantaine d'activités sportives différentes est proposée, sachant que le service a souhaité donner la priorité au nombre de créneaux offerts, notamment pour toutes les activités de développement corporel plébiscitées par les étudiants depuis quelques années ("entretien physique", "musculature", "relaxation", etc.). En collaboration avec l'association Handisup, trois activités nouvelles pour ce public spécifique verront le jour en 2003-2004 : basket, voile et escrime.

L'augmentation des activités s'est traduite également par une envolée du nombre de vacataires (plus de 70 aujourd'hui contre 49 en 2000) et d'heures de vacation (plus de 3 500 heures). Si l'encadrement administratif en personnels IATOS (1,5 ETP de secrétariat, 4 agents techniques) s'est amélioré ces dernières années grâce au soutien de l'université (permettant d'augmenter significativement les capacités d'accueil, d'inscription et de gestion du service), la situation du service souffre d'un déficit important en postes enseignants permanents. Le SUAPS dispose de 8 postes enseignants (dont 1 à La Roche-sur-Yon, plus 1 poste à l'IUT de Saint-Nazaire et 1 à l'EPUN, non gérés par le SUAPS).

2 - L'ENSEIGNEMENT DU SPORT POUR LES "NON-SPECIALISTES" EST MAL PRIS EN COMPTE

De ce point de vue, la création des formations en STAPS (1998) s'est traduite par un relatif affaiblissement du SUAPS, en termes d'énergies enseignantes, et une diminution forte des cours intégrés de sport dans les autres cursus. Des bonifications ("bonus sport") sont pratiquées dans seulement deux secteurs : d'une part, la santé (médecine et pharmacie) et, de l'autre, les IUT (sur les trois sites).

Il serait souhaitable que l'université utilise au contraire la dynamique actuelle pour promouvoir l'ouverture des filières à ce qui est non seulement un élément d'enrichissement de la vie de l'étudiant, mais aussi une contribution à la création de formations plus complètes. À ce titre, il faut saluer l'adoption d'un projet de module concernant l'hygiène de vie, élaboré conjointement entre le SUAPS, le SUMPPS et le CROUS. Celui-ci n'est pas encore opérationnel. On peut noter que le journal de l'université, *Prisme*, réserve opportunément une rubrique vivante et bien illustrée aux échos des initiatives sportives dans l'établissement.

3 - L'AVIRON ET LA DANSE, ATOUTS UNIVERSITAIRES NANTAIS

La participation des étudiants comme "acteurs" de l'animation sportive se déploie à plusieurs niveaux. Dans le domaine de l'animation de la structure SUAPS, trois élus étudiants sont investis et relativement assidus. La compétition sportive s'organise dans le cadre de l'association sportive (ASUN), pour les compétitions classiques de la FFSU, mais aussi pour les compétitions plus locales et ponctuelles, de type tournoi inter-composantes.

Enfin, le SUAPS entend utiliser les compétences des étudiants sportifs les plus expérimentés pour encadrer les cours de niveau 1 (débutants), comme un travail d'appoint susceptible d'aider de façon pertinente certains étudiants déjà bien engagés dans ce secteur (notamment en STAPS).

Deux associations spécifiquement nantaises, complémentaires des activités du SUAPS, contribuent de façon remarquable à l'identité propre de l'université : en premier lieu, l'Université Nantes aviron (UNA), qui constitue la plus grosse base d'aviron en France. En second lieu, la compagnie de danse de l'université, "Taille unique", trait d'union particulier entre le sport et la culture, qui amène les étudiants les plus motivés à suivre le processus complet de production de pièces courtes, du travail chorégraphique de studio à la représentation sur scène.

4 - DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES POUR LES ÉQUIPEMENTS

Les équipements sont pratiquement identiques depuis 1976, à l'exception de la création de stades universitaires en 1992. Les efforts récents se sont portés sur des travaux de rénovation divers (réhabilitation et sécurisation). En 2003-2004, seront construits des vestiaires pour le stade ainsi que l'extension de la salle de musculation. À plus long terme, le grand projet pour le sport universitaire nantais est la construction d'une halle sportive, répondant aux besoins tant des étudiants que des habitants de Nantes. Il faut noter, à ce sujet, la collaboration fructueuse avec la mairie (et d'autres collectivités locales).

Sur les sites les plus excentrés, le déficit d'équipement le plus criant se situe à La Roche-sur-Yon, qui ne bénéficie d'aucune installation propre, mais où le sport se développe néanmoins grâce à la présence d'un enseignant permanent sur place et au partage d'installations municipales avec les lycées voisins.

V - LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'UNIVERSITÉ

1 - LES ACTIVITÉS RELATIVEMENT RICHES DU DOMAINE DES ARTS VIVANTS

L'université peut s'enorgueillir depuis 1994 de la présence en son sein d'un des rares théâtres universitaires de France et d'une floraison d'initiatives culturelles dans de nombreux domaines (les ateliers théâtre, ouverts à tous les étudiants, par exemple.)

Le Centre international des langues (CIL) organise 7 festivals de cinéma étrangers (et notamment les Rencontres du cinéma espagnol qui a accueilli, en 2002, plus de 12 000 spectateurs). En collaboration avec le Service des sports (SUAPS), la compagnie de danse, "Taille unique", évoquée plus haut, offre des activités aux amateurs, mais permet aussi la création de spectacles et l'organisation chaque printemps d'un festival de danse qui se déroule au sein du théâtre universitaire. Dans le domaine musical, plusieurs formations de l'université accueillent les amateurs intéressés. En 2001, un compositeur professionnel¹ a créé une oeuvre dans le cadre d'une commande de l'université soutenue par la DRAC.

D'autres activités ont été organisées dans des secteurs culturels moins développés, comme les arts plastiques et la littérature : atelier de calligraphie arabe et latine, rencontres littéraires et Hors Pistes scientifiques², expositions picturales, chaire de l'Académie de la Méditerranée.

2 - LE THÉÂTRE UNIVERSITAIRE : UNE RICHESSE À MIEUX VALORISER

Le théâtre universitaire, situé sur le campus du Tertre, à proximité de la station de tramway et des restaurants universitaires, est bien évidemment l'équipement phare de l'établissement. Scène conventionnée par le ministère de la Culture depuis deux ans, il comprend une salle de 320 places, une salle de répétition, un café et un hall d'exposition. Sa programmation, très riche (16 spectacles hors festivals en 2002-2003, 123 représentations en 2001-2002) attire un public nombreux (plus de 20 000 spectateurs) et majoritairement jeune. Outre le festival de danse "Scène ouverte", le théâtre organise aussi le festival universitaire de Nantes chaque printemps depuis 1995 et accueille une cinquantaine de créations, proposées à environ 10 000 spectateurs étudiants. Il sert aussi de lieu de formation (ateliers théâtre) et de répétition musicale, sachant qu'il reste ouvert le week-end.

¹ Patrick Defossez.

² Manifestations expérimentales associant chercheurs et artistes.

Géré par une association (conventionnée avec l'université), il fonctionne avec cinq à six permanents et un budget d'environ 460 000 €, dont 348 000 proviennent de subventions (un tiers de l'université, le reste du ministère de la Culture, de la Ville et de la Maison de la culture de Loire-Atlantique).

Cependant, le TU connaît quelques difficultés. Le financement de l'université n'a pas évolué de 1994 à 2002. Il est vrai que celui-ci valorise mal son appartenance à l'établissement (logo, brochures, etc.).

Il est souhaitable, en tout cas, que l'université, qui s'est réengagée financièrement en 2003 dans le TU en augmentant sa subvention de 30% et qui souhaite afficher une politique culturelle forte, valorise mieux cet équipement qui contribue à son rayonnement dans la communauté urbaine.

3 - FAVORISER LA VISIBILITÉ DES ACTIVITÉS DU SERVICE CULTUREL

Le Service culturel de l'université n'a été créé que récemment (2000). C'est une excellente initiative. Outre son directeur (enseignant-chercheur), il bénéficie d'un secrétaire-administrateur, de locaux proches de la présidence, et d'un budget appréciable (91 000 € en 2002¹, hors subvention du TU).

Des conventions avec la DRAC (festivals, par exemple) et les partenariats avec des acteurs culturels locaux (Maison de la culture des Pays de la Loire, Fanal, Opéra, Manège...) abondent les crédits investis dans l'action culturelle. Un conseil d'orientation de 12 membres (président de l'université, directeur du CROUS, directeur de la DRAC et 9 membres élus parmi les étudiants et le personnel) l'assiste dans la définition de son programme et répartit les subventions aux projets présentés. 80% de son budget annuel est consacré au soutien de projets culturels présentés par les associations, les étudiants et les personnels.

Malgré des efforts de communication (correspondants dans les composantes, panneaux dans les bâtiments, ...), le service n'est pas encore parfaitement reconnu dans l'université, le simple relais institutionnel et administratif n'étant visiblement pas adapté à des activités de cette nature.

Il est évidemment souhaitable qu'il noue des relations fortes avec le futur service de la vie étudiante, une partie des activités et des publics se situant manifestement dans des champs de compétence communs.

VI - CONCLUSION

La politique en matière de vie étudiante à Nantes est symptomatique de ce que l'on observe globalement pour l'université : un contexte de préparation permanente de projets - avec des éléments louables -, mais des dispositifs dispersés, parfois cloisonnés, qui rendent souvent difficile une vision claire et homogène des axes stratégiques.

Le Service de la vie étudiante, en cours de création, devra veiller à prendre en compte toutes les potentialités déjà existantes (le théâtre universitaire, l'OVE, le tissu associatif). Il pourra certainement s'appuyer sur les initiatives novatrices déjà engagées. Il conviendra cependant de structurer plus fortement les actions et de développer en ce domaine une politique homogène à la mesure d'une université métropolitaine.

¹ Il restait 9 321 € de crédits non engagés à la fin de l'exercice 2002.

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

I - CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Sans être exhaustive, cette évaluation, qui fait le point sur l'état de l'université à un moment charnière de son évolution, a mis en évidence trois familles de constats à retenir pour la mise en œuvre des stratégies futures de l'établissement :

- d'abord, l'effet démobilisateur de la permanence du questionnement sur l'unité de l'université ;
- malgré cela, des avancées réelles à confirmer en termes de pilotage ;
- enfin, un atout à valoriser : l'incontestable rôle de l'université dans sa région.

1 - L'ATOUT MAL PERÇU DE LA MULTIDISCIPLINARITÉ

Parce que la question de l'éventuelle partition de l'établissement a continué de nourrir l'actualité universitaire, cette évaluation ne pouvait éluder ce sujet. Il faut y revenir en conclusion pour dire clairement que, s'agissant du gouvernement, de la gestion, des axes stratégiques que s'est définis l'université, ou de l'expertise des grands secteurs disciplinaires à laquelle il a été procédé, le CNE n'a trouvé dans son analyse aucun argument en faveur d'une éventuelle partition de l'établissement. Les documents auxquels il a eu accès n'apportent sur le sujet que des convictions, voire des considérations de simple commodité. En réalité, la problématique de la "partition" de l'université n'est qu'une mauvaise manière d'aborder une question qui est réelle et sous-jacente à toutes les analyses de ce rapport : celle de la lourdeur du fonctionnement de l'université. La confusion entre lenteur décisionnelle, sentiment d'éloignement et/ou effet d'écran des instances d'une part, et taille de l'établissement d'autre part, souligne simplement le malaise d'une croissance mal intégrée qui a défavorisé jusqu'ici l'émergence d'une culture d'établissement.

Les préconisations de la commission *ad hoc* sollicitée par le président de l'université rejoignent ce point de vue et montrent que, sur ce sujet, un sage consensus est en train d'émerger, voire de converger puisqu'il rassemble des avis venus aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de l'université. On plaidera donc pour le resserrement de **l'unité de l'établissement**. On ne reviendra pas sur l'argumentaire ; la simple observation de l'évolution des universités européennes le rend évident. Par contre, **il appartient à l'université de faire l'effort nécessaire pour convaincre ses acteurs et ses partenaires des opportunités que lui offre aujourd'hui sa pluralité**. Héritage du passé, la diversité disciplinaire de l'Université de Nantes est devenue, en effet, dans un contexte qui s'internationalise, un atout essentiel.

Il est en tout cas évident qu'au regard de la carte universitaire européenne il y a place en France pour de grandes universités à large spectre comme celle-ci.

2 - DE RÉELLES AVANCÉES MAIS UNE ORGANISATION INABOUTIE

Au long de cette évaluation, le CNE a constamment noté que la récurrence de la question de son unité occulte par effet de masque la dynamique et les réalités mêmes de l'établissement. Or, depuis 1995, celui-ci a enregistré des avancées sensibles. Ces dernières années, l'université a construit des outils utiles à la définition de son avenir. Ces outils, qui ont été analysés dans ce rapport, sont de qualité. En cela, l'université a initié **une démarche de projet** que l'on peut qualifier d'assez exceptionnelle. Mises bout à bout, la pratique de la concertation pour la mise en œuvre des actions, les procédures de conventionnement très abouties avec les partenaires, l'amorce d'une méthodologie de suivi des actions et d'évaluation des contrats, constituent autant de progrès qui marquent un tournant important dans le pilotage de l'université.

Certes, l'expertise a montré que cette démarche était restée parfois à la surface des choses, se limitant souvent à l'équipe de direction ou à des sphères d'initiés. Il est vrai qu'elle n'a pas toujours pénétré dans l'épaisseur du tissu social universitaire. C'est ainsi qu'elle a quelque peu laissé en déshérence une grande partie du domaine littéraire. Mais ces outils existent et il est clair que **les équipes de direction devront dorénavant s'en emparer pour passer au stade de la réalisation**. L'attente est forte dans beaucoup de secteurs de l'université qui ne demandent qu'à être intégrés à ce mouvement.

La mise en question fréquente ou sous-jacente de sa structure n'a pas aidé l'université à conduire une réflexion sur son organisation. Partagé entre sa difficile unité et la réelle complexité qui préside à son existence, balançant entre centralisme, déconcentration et décentralisation sans avoir jusqu'ici trouvé le point d'équilibre de sa politique, l'établissement est rarement sorti des incertitudes qui créent ainsi un climat peu propice aux innovations, où la morosité l'emporte parfois sur l'action.

Ce faisant, l'université passe à côté de ses principaux succès qu'elle méconnaît fréquemment. L'évaluation a mis en évidence les progrès réalisés dans le domaine des sciences et de la technologie, avec des politiques de restructuration de la formation et de la recherche, notamment autour et à partir de la création de l'EPUN. Elle a identifié les dynamiques nouvelles comme celles qui, à l'initiative du CHU, ont renouvelé la recherche en médecine. Elle ne peut que saluer les succès aux différents CAPES qui placent les résultats des préparations nantaises aux concours littéraires ou scientifiques souvent très au-dessus des moyennes nationales. Par delà les années préparatoires, ces données éclairent la qualité des formations de 1^{er} cycle et de second 2nd cycle, notamment en lettres. On ne peut que s'étonner que l'université ne dispose pas de statistiques agrégées de ces résultats et qu'elle ne les mette pas en valeur. Il faut enfin dire ici la cohérence d'une politique documentaire qui, au fil des ans, permettra à l'université de disposer sous peu d'un instrument de qualité, même sur les sites délocalisés, ce qui est rare et vaut d'être souligné. En un mot, on peut considérer que, **depuis 1995, l'université a sensiblement progressé sur plusieurs fronts, sans avoir pour autant encore capitalisé et mis en valeur ces avancées.**

3 - UN RÔLE CROISSANT DANS L'ENVIRONNEMENT RÉGIONAL

La même conclusion s'impose sur le sujet de l'insertion de l'établissement dans son environnement régional. L'Université de Nantes et les collectivités territoriales ont eu, par le passé, des rapports souvent complexes. Beaucoup de travail a rapproché aujourd'hui les unes et les autres. Il a fallu du temps pour que, dans le cœur des Nantais, l'université en devenir des années 70 prenne la place légitime de l'*alma mater* bretonne quelque peu mythifiée parce que supprimée au XVIII^e siècle. Il fut un temps où l'université était suffisamment incertaine dans son développement pour que des collectivités formulent pour elle des projets. Ainsi, l'idée d'une université technologique a longtemps brouillé l'avenir de l'établissement.

Cette situation s'estompe. L'université est, on l'a vu, de plus en plus présente dans l'environnement économique, d'Atlanpole au Conseil de développement de la Communauté urbaine, dans ces fonctions d'expertise qui sont celles d'une université d'aujourd'hui. Elle a développé des partenariats sur des activités de transfert de technologie, même s'il lui reste à organiser sa politique non pas au niveau des composantes mais à celui de l'établissement, ce qui est indispensable. L'université a une politique cohérente de délocalisations, conduite en partenariat avec les collectivités concernées. Elle a développé enfin d'excellents protocoles de coopération avec la Ville de Nantes et la Communauté urbaine, ce qui n'empêche pas celle-ci de s'être dotée d'un comité scientifique pour apprécier les actions de l'université. Même si le CNE fait le vœu que ce conseil, très légitime, soit à l'avenir composé d'enseignants-chercheurs ou chercheurs extérieurs au site de Nantes, des pratiques se mettent en place, des cadres de négociation existent pour envisager le renouvellement des "contrats d'objectifs" qui lient les collectivités et l'université dans leur intérêt mutuel et surtout dans celui des étudiants.

Les entretiens réalisés par les membres du CNE montrent que la collectivité est consciente des spécificités du monde universitaire et, qu'à les comprendre, elle les respecte. Quelques sujets difficiles permettront d'en juger à l'avenir : le logement étudiant, la construction de l'UFR de Médecine. Inversement, l'université doit elle-même faire un effort pour appréhender la demande de son environnement. La Ville, la Communauté urbaine, situent leurs ambitions au niveau européen. La visibilité du secteur de la recherche et de la formation est, pour elles, un critère essentiel. En cela, l'établissement doit être attentif à tenir son rang d'université métropolitaine.

Les coopérations engagées par l'université avec ses partenaires de recherche et de formation du site nantais vont dans ce sens. Les relations entre le secteur scientifique (UFR de Sciences et EPUN) et l'École centrale de Nantes se sont depuis peu considérablement améliorées. Des structures communes sont envisagées en recherche. Des masters partagés sont proposés à l'habilitation du Ministère. Par contre, des progrès restent à faire pour conduire au même niveau les collaborations tissées avec l'École des mines.

On ne saurait conclure ce sujet sans rappeler que l'Université de Nantes a été à l'initiative de l'organisation du Réseau des universités de l'Ouest atlantique (RUOA) et qu'elle en est un acteur essentiel, ce qui est à porter au crédit de son rayonnement.

II - RECOMMANDATIONS

Au delà des recommandations présentées dans chaque chapitre et dont le détail ne sera pas repris ici, les recommandations générales que le CNE formule à l'établissement s'organisent autour d'une idée centrale qui a constamment affleuré au cours des expertises : l'Université de Nantes apparaît en effet aujourd'hui à même de **valoriser une multidisciplinarité qui est devenue un incontestable atout pour construire, à partir de ses points forts, un projet original et authentiquement universitaire.**

La mise en œuvre de ce projet passe par une première condition : conforter l'unité de l'établissement.

Elle se décline en termes d'offre de formation.

Elle suppose aussi que la structuration de la recherche (au sens large) aille au-delà des efforts esquissés depuis quelques années.

1 - CONFORTER L'UNITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

L'histoire récente de l'université est suffisamment éclairante pour que cette recommandation soit considérée comme primordiale.

Faire émerger une culture d'établissement

Parce que le fond de culture facultaire est encore vif, parce que les hiérarchies du savoir sont très présentes, parce que les forces centrifuges n'ont pas disparu, il est clair que **l'unité de l'université est à faire d'abord dans les esprits.**

Il s'agit notamment pour les acteurs d'apprendre à **mieux accepter la diversité des pratiques disciplinaires et à se convaincre de leur égale dignité.** À cet égard, la dépréciation des disciplines littéraires assez communément exprimée dans l'université n'a pas de fondements objectifs. L'université doit à l'évidence établir un dialogue de reconnaissance mutuelle. Celui-ci passe par **une communication interne ciblée**, valorisant les apports de chaque science en situant la place et la réussite de chacun dans l'édifice.

Améliorer les circuits décisionnels

La commission "Diagnostic et préconisations" a mis en évidence des pesanteurs et des lenteurs qui sont bien celles qu'identifie le CNE. Il existe, dans les pratiques de l'établissement, un excès de formalisme et de procédures qui, associé à une communication interne médiocre (contrairement à la communication externe), produit trop de documents inutiles et surtout opacifie aussi bien le fonctionnement des instances que l'ensemble du circuit décisionnel.

L'université croit y remédier en érigeant la "déconcentration-décentralisation" comme le remède un peu mythique à l'ensemble de ces lourdeurs.

Mieux vaut auparavant approfondir le diagnostic, identifier ces difficultés dans leurs déclinaisons fonctionnelles, examiner les circuits de l'information, du centre vers les composantes aussi bien que la remontée des demandes et des attentes vers les services centraux ou les conseils. L'université a suffisamment de pratique en matière de concertation pour se lancer dans cette démarche préalable.

Améliorer l'articulation entre centre et composantes

L'amélioration des circuits décisionnels doit servir une meilleure coordination entre centre et composantes **en identifiant clairement les niveaux de subsidiarité à renforcer.** En évitant aussi la duplication de structures comme celles que l'on observe déjà aujourd'hui. Parce qu'elle dispose d'une administration efficace, l'université doit prendre la mesure du risque d'une décentralisation mal conduite.

L'amélioration des circuits passe surtout par un travail sur la communication interne dans l'établissement avec la création d'outils appropriés. Ces recommandations rejoignent les engagements de l'université dans son projet d'établissement. Le CNE ajoute que celle-ci ne réussira ce chantier que si elle **fait pleinement confiance à son administration** en associant étroitement à sa démarche ses cadres et ses personnels, et en assurant leur formation et leur promotion par une politique de ressources humaines ambitieuse.

Renforcer l'image extérieure de l'université

L'université doit impérativement resserrer son image vers l'extérieur. Cela suppose une meilleure coordination entre l'équipe de direction et des directeurs de composante, habités parfois par une culture facultaire, tentés par le repli, ou qui, à l'inverse, ont le sentiment que l'université fait écran à leurs initiatives. Cela implique quelques règles collectives à développer, **une claire conscience des niveaux de responsabilité, une culture de l'arbitrage à mettre en œuvre**, mais en même temps la volonté d'associer les directeurs de composante aux choix stratégiques de l'établissement.

Le CNE ne donne pas ici de recommandations sur l'organisation même des composantes, soulignant cependant que leur grande diversité et leur inégale importance poseront problème à moyen terme. La solution qui consiste à confier une responsabilité de site à un directeur de composante parmi d'autres (UFR d'appui) s'avère pour l'instant efficace. Elle devra s'accompagner de recompositions à l'issue des déménagements en cascade qu'induiront les constructions en cours. Elle mériterait d'être instituée dans les statuts qui, par ailleurs, ne reflètent plus les réalités démographiques de l'université et devront de toutes manières être mis à jour. C'est à cette occasion que l'université devra arrêter son organisation et adapter la représentation de ses composantes dans ses instances.

Une gestion clarifiée

On renverra ici aux recommandations formulées dans les chapitres spécifiques. Il est clair que la cohésion et la culture d'établissement passent par des règles de répartition des moyens adaptées à la complexité de l'établissement, négociées, arbitrées et reconnues. La mutualisation des fonds de réserve et une pratique assainie des reports font également partie de ces règles.

2 - DÉCLOISONNER L'OFFRE DE FORMATION

Le calendrier a situé cette évaluation dans la phase intermédiaire entre l'élaboration du projet LMD de l'université et l'examen pour habilitation par les instances du Ministère. Les recommandations du CNE s'en tiendront donc aux principes généraux.

D'une manière générale, l'université dispose d'un potentiel intersciences intéressant qu'elle peut valoriser en offrant des formations moins "tubulaires". Elle utilise peu les dispositions en matière de licences bi-disciplinaires destinées aux sorties professionnalisantes ou aux préparations aux concours de l'enseignement ou de la fonction publique. Elle offre peu de diplômes de niveau master en bi-compétence. La tendance des composantes à construire des formations sur leur seule base disciplinaire est une pratique encore fréquente. **Dans ses arbitrages, l'université se devra d'inciter aux collaborations latérales, aux décroissements de l'offre, ce qui suppose des accords formalisés entre composantes.** À titre d'exemple, l'UFR de Langues qui ambitionne, à juste titre, la mise en place d'un master de Commerce international ne saurait développer ce projet sans la participation active des enseignants compétents des disciplines de l'économie ou de la gestion. Il est en tout cas évident que l'université doit mieux conjuguer ses potentiels. Elle a tous les moyens pour construire un projet d'offre de formation original.

Le CNE a observé des glissements thématiques qui valent d'être clarifiés. Ainsi en est-il de l'économie et des sciences de gestion. Cette situation mérite une réflexion stratégique, et, au minimum, que, là aussi, soient concrétisés des **accords entre composantes** (UFR et IAE).

La création de l'EPUN est incontestablement une avancée pour l'université. Celle-ci doit valoriser ce choix de placer l'EPUN au cœur de l'établissement. Inversement, on pourrait craindre que l'émergence de l'EPUN induise des rétroactions négatives sur le dispositif de formation de l'UFR Sciences. Il n'en sera rien si, comme les y encourage le CNE, ces deux instances poursuivent l'examen de leurs interactions, **institutionnalisent leurs collaborations** et consolident les accords qu'elles viennent d'initier. D'une manière générale, l'université a développé un vaste dispositif de formations professionnelles scientifiques et techniques. Il lui appartient de valoriser ce dispositif en incitant ces formations à trouver au contact même des disciplines fondamentales matière à mise à jour et à renouvellement.

Le CNE a identifié certaines **lacunes dans l'offre de formation** : faible représentation des formations professionnalisantes dans le secteur lettres et sciences humaines, absence d'offre dans le domaine des arts. Ces formations ne sauraient être mises en place sans une forte implication des partenaires ou des institutions culturelles. D'une manière générale, le secteur tertiaire de l'université gagnerait à mieux développer son partenariat avec l'environnement économique, professionnel ou institutionnel.

S'agissant de ses délocalisations sur les sites de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon, le CNE approuve les choix de l'université consistant à recomposer l'offre de formation pour développer à l'avenir des "pôles thématiques" mieux identifiables, en prise directe avec le tissu partenarial local.

Il appartient aussi à l'université de **valoriser ses résultats** : résultats aux concours, résultats d'insertion professionnelle. Le CNE recommande à l'université de trouver le moyen de rassembler la totalité des résultats obtenus aux concours de la fonction publique, non seulement ceux que comptabilise l'IUFM, mais aussi l'ensemble des résultats des concours de l'administration ou des concours spécifiques comme le concours d'avocat. De la même manière, il est dans ses missions d'observer l'insertion des étudiants de niveau master ainsi que celle des docteurs. Or, les outils dont elle dispose aujourd'hui ne donnent qu'une vision partielle de l'indispensable suivi du parcours de ses étudiants.

Enfin, l'université devra veiller à ce que la nouvelle implantation du SUIO permette à ce service performant d'être pleinement inséré dans le dispositif d'accueil, d'orientation, mais aussi d'insertion professionnelle de l'établissement.

3 - POURSUIVRE L'EFFORT DE STRUCTURATION DE LA RECHERCHE

Il est clair qu'en matière de recherche, l'Université de Nantes a tous les atouts pour construire les fondements d'un projet original et solide.

La demande environnementale et régionale a longtemps incité au développement des activités technologiques, quelquefois de façon insistante et désordonnée. On en veut pour preuve l'exemple de l'Institut de l'homme et de la technologie installé sur le site de la Chantrerie, géré encore aujourd'hui par la Région mais dont la situation devra être clarifiée par une intégration dans l'université selon des formules multi-organismes ou multicomposantes.

Face à ces pressions, légitimes du point de vue de ces partenaires, l'université est aujourd'hui moins démunie. Elle a acquis la capacité à identifier les projets exogènes et surtout à **consolider, au cœur de son projet, la qualité de sa recherche**. C'est la fonction même d'une université métropolitaine que de jouer ce rôle. Elle peut le faire en s'appuyant sur ses points forts : la chimie du solide, la physique subatomique, les laboratoires de l'INSERM regroupés en IFR, le droit social, la géographie, mais aussi des disciplines largement émergentes, notamment les mathématiques appliquées, l'informatique ou le génie civil.

Avec le renouvellement et le rajeunissement de ses cadres de recherche, l'université est à même aujourd'hui de regrouper certains laboratoires comme en sociologie ou en linguistique, mais aussi de faire reconnaître de nouvelles équipes d'accueil ou ERT. Elle est surtout en mesure de croiser ses potentiels entre les sciences et le secteur santé (quelques scientifiques sont aujourd'hui intégrés à des équipes de l'INSERM) et, au-delà, de défricher de nouveaux sujets en utilisant ses multicompetences en médecine, droit, ingénierie et sciences humaines. En ce sens, le CNE appuie toutes les initiatives qui seront prises pour **faire émerger un front multisciences sur les problématiques de la mer**. La présence de l'INRA, dont l'unité mixte est un peu en sommeil, le pôle agro-alimentaire avec l'ENITIAA, mais aussi la présence de partenaires comme l'École de la marine marchande sont autant d'atouts qui militent en sa faveur.

Au cours de l'expertise, le CNE a indiqué à l'université qu'elle devait être un élément moteur pour mettre en œuvre, avec l'École centrale et l'École des mines notamment, des collaborations visibles qui définissent **une politique de site en matière de recherche**. Les chercheurs ont souvent fait ce pas individuellement. Les établissements doivent le concrétiser en rassemblant les forces vives dans des laboratoires communs, en développant leurs fédérations de recherche et en associant étroitement les établissements aux écoles doctorales de l'université. Les propositions de masters sont évidemment l'occasion de manifester ces volontés nouvelles. Le CNE a constaté que ce mouvement était amorcé. Il ne saurait que l'encourager. La prochaine évaluation devra en mesurer les avancées.

Dans un cadre pluridisciplinaire redéfini, le problème de la recherche en sciences de l'homme et de la société prend dans l'université une autre signification. C'est dans cet esprit que devra être mise en œuvre **la plate-forme de recherche** envisagée, sur la base d'un projet formulé et validé. Le CNE souhaite que la MSH intervienne dans ce processus en incitant à la structuration et à la reconnaissance des équipes du campus.

Pour donner à ces avancées une claire visibilité, l'université devra conduire une politique plus définie à l'adresse de ses étudiants de troisième cycle, dans **des écoles doctorales plus actives**, plus engagées dans la perspective de la pluridisciplinarité.

Enfin, sur tout le versant de la valorisation et du transfert de technologie, il reste à l'université à dépasser les politiques de composante pour mettre en place une **véritable valorisation mutualisée** visible et attendue par l'ensemble de ses partenaires et de sa région.

LISTE
DES SIGLES

AES	Administration économique et sociale
AJDI	Actualité juridique du droit immobilier
AMUE	Agence de mutualisation des universités et des établissements de l'enseignement supérieur
APOGÉE	Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants
APS	Activités physiques et sportives
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
BQF	Bonus qualité formation
BQR	Bonus qualité recherche
BTS	Brevet de technicien supérieur
BU	Bibliothèque universitaire
CA	Conseil d'administration
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration de l'entreprise
CAMPO	Campus ouvert
CAPEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CES	Contrat emploi solidarité
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CFA	Centre de formation d'apprentis
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIES	Centre d'initiation à l'enseignement supérieur
CIFRE	Convention industrielle de formation pour la recherche
CIL	Centre international des langues
CME	Commission médicale d'établissement
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNU	Conseil national des universités
CPE	Commission paritaire d'établissement
CPER	Contrat de plan État-Région
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPUN	Comité des personnels de l'Université de Nantes
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRTT	Centre de recherche et de transfert de technologie
CS	Conseil scientifique
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
CTI	Commission des titres d'ingénieur
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
DCEM1	1 ^{ère} année de deuxième cycle d'études médicales
DCEM2	2 ^e année de deuxième cycle d'études médicales
DCEM3	3 ^e année de deuxième cycle d'études médicales
DEA	Diplôme d'études approfondies

DES	Diplôme d'études supérieures Direction de l'enseignement supérieur
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DEVU	Direction des études et de la vie universitaire
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DRAC	Direction régionale de l'action culturelle
DRT	Diplôme de recherche technologique
DSN	Diplôme supérieur de notariat
DU	Diplôme d'université
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EA	Équipe d'accueil
EAD	Enseignement à distance
EADS	<i>European Aeronautic Defense and Space Company</i>
ECAM	École catholique des arts et métiers
ECN	École centrale de Nantes
ECTS	<i>European Credit Transfer System</i>
EE	Équipes émergentes
EMI	Équipe mixte INSERM
EMN	École des mines de Nantes
ENITIAA	École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires
ENSA	École nationale supérieure d'agronomie
ENSIETA	École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement
ENSIM	École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans
ENSTIM	École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines
ENVN	École nationale vétérinaire de Nantes
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EPU	École polytechnique universitaire
EPUN	École polytechnique universitaire de Nantes
ERASMUS	<i>European Community Action Scheme for the Mobility of University Students</i>
ERT	Équipe de recherche technologique
ESA IGELEC	École supérieure atlantique d'ingénieur en génie électrique
ESC	École supérieure de commerce
ETP	Équivalent temps plein
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFSU	Fédération française du sport universitaire
FLE	Français langue étrangère
FOAD	Formation ouverte et à distance
FRE	Fédération de recherche en évolution
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
FSU	Fonds social de solidarité universitaire
GIP	Groupement d'intérêt public
HARPEGE	Harmonisation de la gestion des personnels
HDR	Habilitation à diriger des recherches

IAE	Institut d'administration des entreprises
IATOS	(Personnels) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service
IATOSS	(Personnels) ingénieur, administratif, technique, ouvrier, de service et de santé
IEJ	Institut d'études judiciaires
IFEPSA	Institut de formation en éducation physique et sportive d'Angers
IFR	Institut fédératif de recherche
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IFSA	Institut français de sciences administratives
IGARUN	Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes
IGE	Ingénieur d'études
INA PG	Institut national agronomique Paris-Grignon
INRA	Institut national de recherche agronomique
INSEE	Institut national des statistiques et des études économiques
INSERM	Institut national supérieur de l'enseignement et de la recherche médicale
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale
IRA	Institut régional d'administration
ISITEM	Institut des sciences de l'ingénieur en thermique-énergétique et matériaux
ISO	<i>International Organization for Standardization</i>
ISOMer	Institut des substances et organismes de la mer
ITA	(Personnels) ingénieur, technique et administratif
ITARF	(Personnels) ingénieur, technique, administratif, de recherche et de formation
ITII	Institut des techniques d'ingénieurs de l'industrie
ITPM	Ingénierie des travaux publics et maritimes
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
JE	Jeune équipe
K€	Kiloeuro
LEA	Langues étrangères appliquées
LLCE	Langues, littératures et civilisations étrangères
LMD	Licence-master-doctorat
MCF	Maître de conférences
MDE	Mutuelle des étudiants
M€	Million d'euros
MF	Million de francs
MIAGE	Maîtrise des méthodes informatiques appliquées à la gestion
MSBM	Maîtrise de sciences biologiques et médicales
MSG	Maîtrise de sciences de gestion
MSH	Maison des sciences de l'homme
MST	Maîtrise de sciences et techniques
MSTCF	Maîtrise de sciences et techniques comptables et financières

NABUCO	Nouvelle approche budgétaire et comptable
OMI	Office des migrations internationales
OVE	Observatoire de la vie étudiante
PAMG	Professeur associé de médecine générale
PAST	Professeur associé en service temporaire
PCEM1	1 ^{ère} année du premier cycle des études médicales
PCEM2	2 ^e année du premier cycle des études médicales
PH	Praticien hospitalier
PHU	Praticien hospitalier universitaire
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PPF	Programme pluri-formations
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PRMA	Professeur de médecine associé
RU	Restaurant universitaire
RUOA	Réseau des universités de l'Ouest atlantique
SAN REMO	Système d'analyse et de répartition des moyens
SCD	Service commun de documentation
SCUIO	Service commun universitaire d'information et d'orientation
SHON	Surface hors œuvre nette
SHS	Sciences humaines et sociales
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STPI	Sciences et technologies pour l'ingénieur
STS	Section de techniciens supérieurs
SUAPS	Service universitaire des activités physiques et sportives
SUAV	Service universitaire audiovisuel
SUEFLE	Service universitaire des étudiants pour le français langue étrangère
SUIO	Service universitaire d'information et d'orientation
SUMPPS	Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
SV	Sciences de la vie
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TD	Travaux dirigés
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TP	Travaux pratiques
U3M	Université du 3 ^e millénaire
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UPRES	Unité propre à l'enseignement supérieur
UVPL	Université virtuelle en Pays de Loire

RÉPONSE
DU
PRÉSIDENT



Au terme d'une expertise de deux années, le Comité National d'Evaluation rend son rapport, très attendu par l'ensemble de la communauté universitaire et par les partenaires institutionnels de l'université de Nantes.

Le dernier audit du CNE intéressant notre université avait été réalisé pendant le mandat du Président Jacques-Henri JAYEZ et publié en octobre 1995. La présente évaluation, initiée en 2002 pendant les derniers mois du mandat du Président Yann TANGUY, s'est poursuivie par la remise en janvier 2003 du rapport de présentation accompagnant l'ensemble des documents exigés par le Comité. En février 2003, les différents champs sur lesquels allait porter l'évaluation furent définis d'un commun accord entre les membres permanents du CNE et moi-même. Une évaluation exhaustive apparaissant matériellement impossible, il fallut procéder à des choix et écarter à regret du champ des investigations l'action internationale et la formation continue, ces deux axes inscrits dans son Projet d'Établissement étant des éléments très importants de développement de l'université de Nantes et de son inscription dans son environnement.

Je tiens en préambule à remercier pour leur disponibilité et leur écoute tous les experts ayant participé à l'évaluation de notre université. J'exprime plus particulièrement ma gratitude aux membres permanents du CNE, le Président Claude LAUGENIE, Madame Rose KATZ, et Monsieur Jean-Pierre NOUGIER : la communauté universitaire a été très sensible au fait que, quelques semaines après la publication du pré-rapport, ils aient accepté de revenir à Nantes le présenter devant les membres du Bureau et les directeurs de composantes.

Je souhaite remercier également les très nombreux personnels qui ont participé à l'évaluation de leur université, lors de l'indispensable phase de recueil des données, ou à l'occasion d'entretiens avec les experts. Je tiens à souligner le travail exemplaire réalisé par le secrétaire général adjoint, Monsieur Jean-Pierre BOISROND qui, avec l'appui d'une petite équipe opérationnelle, a assuré la coordination de l'opération et toute sa logistique, en lien avec Madame Laurence PINSON, Chargée de mission au CNE. Je tiens à signaler la participation active des universitaires nantais pour bien rappeler que l'évaluation s'est inscrite dans une période particulièrement chargée pour l'université et ses personnels : évaluation du Contrat quadriennal 2000-2003, préparation et adoption du Projet d'Établissement et du Contrat Quadriennal 2004-2007, expertise et restructuration des équipes de recherche pour le 1er janvier 2004, élaboration d'une offre renouvelée de formation visant à faire entrer l'université de Nantes en septembre 2004 dans le schéma L-M-D de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'analyse de l'état de l'université rendue par le Comité National d'Evaluation est, pour l'essentiel, documentée, précise, réaliste, et sans complaisance. La tonalité générale du rapport apparaît positive. Le droit de réponse qui m'est donné me conduira toutefois à regretter quelques scories présentes dans les conclusions et le caractère parfois décalé des recommandations.

Le Comité retient les progrès accomplis par notre université, qui sont souvent allés au-delà des préconisations de sa précédente expertise. Ceci n'a rien d'étonnant compte tenu de l'ancienneté de cette dernière. Ces progrès se déclinent notamment en termes de développement de la recherche, de mise en place d'une véritable démarche de projet, qualifiée "*d'assez exceptionnelle*". Le Comité note également les efforts sans précédent d'implication de l'université de Nantes dans son environnement régional et local. Il confirme aussi *a contrario* que l'université est encore loin de tirer tous les bénéfices de sa pluridisciplinarité, qu'elle est insuffisamment efficace pour ses actions de développement, qu'elle ne sait pas, ou mal, valoriser ses réussites. Le CNE note avec justesse que l'université de Nantes n'a pas encore, à ce jour, suffisamment organisé la subsidiarité pour améliorer son management interne. La mise en place de larges délégations par mon prédécesseur, la réforme des statuts adoptée dès novembre 2002 peu après ma prise de fonctions créant une Conférence des Directeurs de composante de formation et de recherche, traduisant une volonté affirmée de voir les directeurs participer aux choix stratégiques de l'Établissement, n'ont pas encore donné tous les effets escomptés.

Le CNE a bien appréhendé les difficultés structurelles liées aux dimensions de l'Établissement, à son éclatement géographique, ainsi que les relations parfois tendues qu'elles génèrent entre le niveau décisionnel central et le niveau des composantes. Ces difficultés sont réelles. On ne saurait toutefois passer sous silence le fait que les difficultés relationnelles se trouvent accentuées, exacerbées, par les conditions de travail de chacun induites par le sous-effectif démontré par le modèle SANREMO, qui a de plus le défaut de ne pas prendre en compte l'effet aggravant de la dispersion géographique. Le CNE ne se hasarde pas, mais ce n'est sans doute pas dans sa mission, à évaluer l'investissement, en particulier humain, qui serait nécessaire pour corriger les dysfonctionnements constatés. On ne saurait pourtant laisser sous silence une réalité : à l'origine des difficultés budgétaires croissantes de l'université figure comme cause principale la nécessité pour elle de compenser sur ses ressources propres sa sous-dotation en emplois par des créations d'emplois gagés, le recours à des personnels contractuels, et aussi à des heures complémentaires d'enseignement dont la maîtrise demeure, il est vrai, très imparfaite. L'agent comptable et le directeur des affaires financières poursuivent la mise en place d'indicateurs simples du suivi financier et un authentique contrôle de gestion, trop peu efficient à ce jour.

Le CNE donne acte à l'université de Nantes - il convient pour être précis de dire, au Président Yann TANGUY - d'avoir été à l'initiative de la création du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique. Parmi les réalisations récentes du Réseau, on peut citer une offre de formation harmonisée au niveau Master dans plusieurs disciplines telles les Sciences et techniques des activités physiques et sportives, et l'Archéologie. Il est bon de noter qu'aucun des neuf présidents actuellement en fonctions n'a participé à la fondation du RUOA, ce qui laisse à penser que ce Réseau, soutenu par l'ANVAR et les trois Régions Bretagne, Pays de la Loire, et Poitou-Charentes, est arrivé à maturité et apparaît désormais solidement inscrit dans le paysage interrégional.

Le CNE revient longuement et à plusieurs reprises sur la question de la partition de l'université, pour la rejeter avec vigueur. La partition n'est en effet plus d'actualité et quiconque ayant le souci d'un développement cohérent de l'Établissement dans le contexte compétitif que l'on connaît déjà et qui ne fera que s'accroître, ne saurait continuer à la proposer, sauf à vouloir satisfaire de médiocres intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général. Ce n'est donc pas pour nous une mince satisfaction que de voir au sein du Conseil de la Science dont s'est dotée la communauté urbaine de Nantes-Métropole (Conseil dont le CNE a noté les anomalies de composition) les mêmes universitaires conseillers qui, il y a deux ans, soutenaient la partition, défendre désormais les vertus de l'interdisciplinarité au sein d'un Institut d'Études Avancées affiché comme un projet structurant. L'université regrette en revanche que ce projet soit affiché hors champ universitaire. Les projets que décline la Métropole ne sauraient laisser l'université indifférente, surtout lorsqu'ils sont portés par des universitaires. L'université s'étonne par ailleurs que, dans ses conclusions et recommandations, le CNE n'évoque pas les interactions également importantes et fructueuses existant avec les autres Collectivités territoriales.

Certaines affirmations et certains commentaires qui figurent dans le rapport apparaissent comme la transcription trop rapide, sans nuance, voire sans réelle analyse critique, d'impressions personnelles, de ressentis, ou par endroits de réalités anciennes devenues caduques. Par ailleurs, le temps, long mais nécessaire, de maturation du rapport explique probablement certains propos décalés et le fait que les propos conclusifs ne soient pas tous en parfaite adéquation avec les développements homologues situés dans le corps du texte. Pour être chronologiquement précis, j'ajouterai que certaines préconisations annoncées tôt, pendant la phase d'expertise locale, ont d'ores et déjà été prises en compte.

1- Conforter l'unité de l'établissement

Il est pour le moins inattendu de voir délivrer un diagnostic sur le secteur littéraire qui n'hésite pas à évoquer *"un isolement qui confine parfois au délaissement"*, à affirmer que *"l'université aurait quelque peu laissé en déshérence une grande partie du domaine littéraire"*, à alléguer une prétendue *"dépréciation des disciplines littéraires"* qui serait *"communément exprimée dans l'université"*. Si la critique est d'autant plus recevable qu'elle fut longuement attendue et d'autant plus utile qu'elle s'avèrera constructive, ces propos récurrents sont irrecevables en l'état. Il n'est pas inutile de rappeler que la mise en place de la nouvelle organisation en 2001 s'est traduite par le transfert vers les responsables de terrain de plus de cent emplois IATOSS, et que plusieurs emplois créés, dans une période où les créations sont devenues parcimonieuses, ont été fléchés vers le secteur littéraire. Plus que dans les structures, sans doute encore insuffisamment adaptées et très améliorables, le vrai problème réside dans les esprits. Il existe encore - il s'agit d'un constat et non d'un jugement de valeur - chez un trop grand nombre de collègues appartenant aux disciplines littéraires (mais aussi à d'autres disciplines), un désintérêt manifeste pour le management de l'Établissement, contrastant avec une culture rémanente forte de département ou de section, voire d'un irrépressible individualisme. L'université met tous ses espoirs dans les jeunes générations qui, n'en doutons pas, sauront préférer l'action à la *"morosité"*.

Il est également inattendu de voir évoquer *"un excès de formalisme et de procédures"* qui produirait *"trop de documents inutiles"* et opacifierait *"aussi bien le fonctionnement des instances que l'ensemble du circuit décisionnel"*. L'université aurait aimé que le CNE lui fournisse quelques exemples précis à l'appui de ses dires. À un moment où les recours devant le tribunal administratif deviennent une pratique commune, où tous les recalés des marchés publics sont aux aguets, prêts à faire casser les décisions, il ne paraît pas inutile, dans un Etablissement public qui a dans ses missions la lourde responsabilité de délivrer des diplômes nationaux, que chacun soit périodiquement invité à être rigoureux dans ses pratiques.

2- Décloisonner l'offre de formation

Les recommandations du CNE, qui se limitent à des principes généraux compte tenu de la période pendant laquelle s'est située l'évaluation, invitent l'université à mieux *"utiliser les dispositions en matière de licences bi-disciplinaires destinées aux sorties professionnalisantes ou aux préparations aux concours de l'enseignement ou de la fonction publique"*. Cette recommandation avait été prise en considération avant l'heure. Les universités de la vague B, à Nantes et ailleurs, ont vu les licences bi-disciplinaires qu'elles avaient proposées, en majorité, sinon toutes, rejetées. Ce constat confirme au moins, si besoin était, l'indépendance du Comité.

Parmi les lacunes de l'offre de formation, le CNE a relevé *"l'absence d'offre dans le domaine des arts"*. L'université soutenait la création d'une licence de musicologie et d'une licence "arts du spectacle". L'une et l'autre n'ont pas été retenues par la DES, la première en raison d'un potentiel encore insuffisant, la seconde pour des motifs obscurs. Voici donc une préconisation que l'université ne pourra suivre, sinon *a minima*, avec, sous réserve d'habilitation non acquise à ce jour, une option "musicologie" dans la licence de philosophie, et un parcours "arts du spectacle" dans la licence de lettres modernes.

Le CNE se félicite de la création de l'École Polytechnique de l'université de Nantes tout en craignant *"des rétroactions négatives sur le dispositif de formation de l'UFR Sciences"*. L'EPUN ("Polytech Nantes") est une composante à part entière de l'université. L'offre de formation de l'UFR des Sciences et Techniques, en attente d'habilitation, propose une préparation spécifique aux Écoles polytechniques universitaires. L'Institut des Matériaux Jean Rouxel, antérieurement lié à l'ISITEM puis à l'EPUN, est désormais rattaché à la Faculté des sciences. Plutôt que de lire la phrase sans aucun fondement *"en général, sur le 3^{ème} cycle, l'EPUN regrette son isolement et le manque d'informations cohérentes venant de l'université"*, l'université aurait attendu que le CNE observât que l'article 3 du décret 1999-1225 de fondation de l'EPUN mentionnant le fléchage des moyens financiers et humains n'est plus appliqué depuis 2001 par le Ministère qui l'a rédigé, ce qui ne peut, si cette anomalie devait perdurer, que favoriser à court terme certaines aspirations sécessionnistes. L'EPUN, dont les nouveaux statuts viennent d'être adoptés par le CA de l'université (7 mai 2004), va intégrer en son sein, *i.e.* au sein de l'université, l'Institut de l'Homme et de la Technologie. Le dossier est prêt et va être revu pour validation par les deux collectivités territoriales, le Conseil Régional et le Conseil Général de Loire-Atlantique, qui soutiennent cette structure depuis l'origine, et soumis à l'État à l'occasion de la signature du Contrat quadriennal 2004-2007.

Le CNE évoque les *"délocalisations"* et approuve les choix de l'université. Le terme, qui avait un sens au début des années 1990 lorsqu'il avait fallu répondre à un afflux sans précédent d'étudiants, n'a, pour nous, plus lieu d'être. À l'instar du pôle métropolitain nantais, l'université dispose d'un pôle nazairien et d'un pôle vendéen à La Roche-sur-Yon. Elle y développe, avec le soutien des collectivités territoriales et des chambres consulaires concernées, des formations supérieures de premier et de second cycle et une recherche labellisée (UMR-EA-ERT) avec accueil de thésards dans les laboratoires. Bref, il ne s'agit plus de *"délocalisations"* ou d'antennes, mais bien de véritables pôles universitaires de l'université de Nantes.

3- Poursuivre l'effort de restructuration de la recherche

La perspective du plateau recherche est un élément structurant de la recherche en Sciences Humaines et en Sciences Sociales, permettant l'émergence d'un pôle régional ouvert à la coopération nationale et internationale. L'invitation à donner priorité au thème des espaces atlantiques et océaniques apparaît très pertinente et identitaire pour l'université de Nantes et sera prise en compte dans la concrétisation du plateau recherche par le Professeur Guy SAUPIN, nouveau directeur de l'École Doctorale "Connaissance, Langage, Culture". Concernant cette dernière, sa nécessaire reprise en main depuis un mois et demi a déjà permis de remédier à certains défauts, pointés par le CNE, qui avaient conduit la MSTP à proposer sa disparition. Un programme scientifique quadriennal, qui n'existait pas auparavant, a été élaboré et adopté. La critique fondée sur l'organisation des allocations de recherche n'a plus lieu d'être puisque le système a été réformé pour le modeler sur les pratiques des commissions de spécialistes. Tout candidat déposera ses travaux écrits qui seront examinés par deux experts, l'un de son équipe, l'autre extérieur, afin de sélectionner ceux qui seront admis à l'audition. Celle-ci se passera en toute transparence devant le conseil de l'ED au grand complet, et non plus devant un jury limité. La recommandation d'une meilleure intégration des formations de l'ED avec celles du CIES pour les doctorants visant l'enseignement supérieur sera aisément suivie dans la mesure où les deux fonctions de direction de l'ED et du CUFEF sont assurées par le même enseignant-chercheur.

Les appréciations sur la politique de site (engagée de longue date avec les Établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les EPST, les EPIC, le CHU de Nantes) et sur la coopération avec les Ecoles apparaissent totalement décalées de la réalité. Certes, le CNE a bien noté l'amélioration des liens avec l'École Centrale de Nantes. Mais si les relations ont pu, à une époque encore récente, être difficiles entre les organes de direction, il convient de rappeler qu'elles n'ont nullement empêché les enseignants-chercheurs des deux Établissements de parfaitement collaborer au sein d'équipes mixtes. L'université est particulièrement perplexe devant l'affirmation suivant laquelle les collaborations avec l'École des Mines de Nantes seraient loin d'atteindre le même niveau. L'université de Nantes dispose en effet avec le CNRS et l'EMN d'unités mixtes dans tous les domaines de recherche de l'École, en physique subatomique et radiochimie (SUBATECH), en informatique (LINA), en génie des procédés en environnement et agroalimentaire (GEPEA, avec l'ENITIAA), en communication, automatique et cybernétique (IRCCyN, avec l'École Centrale).

L'université de Nantes va continuer à développer ses points forts, qui ne figurent pas tous dans la liste présentée par le CNE. Elle va continuer à promouvoir le développement de la recherche en sciences littéraires et linguistiques, et en sciences humaines et sociales. Elle va intervenir auprès du CNRS et des collectivités pour la création d'un Centre d'excellence en chimie. Elle va développer la recherche transdisciplinaire et pluri-organismes dans les domaines de la Mer et de l'Agroalimentaire. Elle va proposer l'implantation sur le site hospitalier de Saint-Herblain d'un second Institut Fédératif de Recherche dans le domaine biomédical, dédié à la recherche héματο-cancérologique, point d'appui de la Cancéropole Grand Ouest. Le regroupement des deux unités INSERM 419 et 463 en une seule (unité INSERM 601 « Département de recherches en cancérologie ») validé dans le contrat quadriennal 2004-2007 représente une première étape vers cette évolution. Rappelons que ce site, siège depuis 1991 du Centre Régional de Lutte contre le Cancer, accueillera à l'horizon 2007-2008 le Cyclotron de 70 Mev validé par le CIADT de décembre 2003.

*
* *

Au total, et nonobstant les réserves exprimées ci-dessus en réponse - mais c'est la loi du genre - le rapport du CNE apparaît pour l'université de Nantes comme un document pertinent et d'une grande utilité pour l'aider à poursuivre son développement, suivant les grandes orientations du Projet d'Établissement pour lequel elle s'est mobilisée et dont elle s'est dotée en 2003. Ce Projet constitue la base du Contrat quadriennal de développement État-Université 2004-2007, en cours de finalisation. Il constitue également la trame de négociation des Pactes de Progrès Concertés (chaque mot a son importance) avec les Collectivités territoriales, pour la même période quadriennale.

Nantes, le lundi 10 mai 2004

François Resche
Président de l'Université de Nantes



PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988
L'École normale supérieure, 1990
L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'École française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'École française d'Athènes*, 1997
L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
L'École nationale de formation agronomique*, 1999
L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
L'École supérieure du bois, 2000
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000
L'IUFM du Pacifique*, 2000
L'IUFM d'Aquitaine*, 2000
L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000
L'IUFM d'Auvergne, 2000
L'IUFM d'Aix-Marseille*, 2000

L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001
L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001
L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001
L'IUFM de Bretagne*, 2001
L'IUFM du Limousin*, 2001

L'IUFM de La Réunion*, 2002
L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002
L'École centrale de Paris, 2002
L'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, 2002

L'IUFM de Montpellier, 2003
L'IUFM de l'académie de Nice*, 2003
L'Institut national des sciences appliquées de Rennes*, 2003
L'École nationale d'ingénieurs de Brest*, 2003

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'École centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
L'université de Caen*, 1998
L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999

L'université de Picardie - Jules Verne*, 2000

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001
L'université de Limoges*, 2001

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'université de Savoie*, 2002
 L'université des Antilles et de la Guyane, 2002*
 L'université Grenoble I - Joseph Fourier, 2002
 L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble*, 2002
 L'université Grenoble III - Stendhal, 2002
 L'université de la Réunion, 2002*
 L'Institut national polytechnique de Grenoble*, 2002

 L'université Montpellier I*, 2003
 L'université Montpellier II et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier*, 2003
 L'université de Perpignan*, 2003
 L'université Jean Monnet - Saint Étienne, 2003
 L'université Paul-Valéry - Montpellier III*, 2003
 L'université de Bretagne occidentale*, 2003
 L'université de Toulon et du Var, 2003

 L'Observatoire de la Côte d'Azur, 2004
 L'École centrale de Nantes*, 2004
 L'université du Maine*, 2004
 L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse*, 2004
 L'université d'Angers*, 2004
 L'université Rennes I, l'IEP et l'ENSCR (vol. 1 et 2)*, 2004
 L'université de Pau et des Pays de l'Adour, 2004

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

 Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

 L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

 La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

 Le 3^{ème} cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
 La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
 La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

 Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

 Les formations juridiques de base*, 2004

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, Gallimard, 1987

 Rapport au Président de la République, 1988

 Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation française, 1989

 Rapport au Président de la République, 1990

 Universités : les chances de l'ouverture, La Documentation française, 1991

 Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation française, 1999

Repères pour l'évaluation, La Documentation française, 2003

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999

La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999

Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999

Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999

Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001

Le site universitaire d'Aix-Marseille*, 2001

Le site universitaire de Grenoble, 2002

Le pôle de développement universitaire Drôme-Ardèche*, 2003

Le site universitaire de Montpellier en Languedoc-Roussillon*, 2004

BULLETINS n° 1 à 45

PROFILS n° 1 à 73

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Michel AVEROUS

Rose KATZ

Claire BAZY-MALAUURIE

Claude LAUGÉNIE

Paolo BLASI

Michel LEVASSEUR

Michel BORNANCIN

Jean-Yves MÉRINDOL

Georges BOULON

Jean-Pierre NOUGIER

Jean-Claude BOUVIER

Michel PINAUD

Josep BRICALL

Marcel PINET

Bernard DIZAMBOURG

Hélène RUIZ FABRI

Claude GAUVARD

Françoise THYS-CLÉMENT

Pierre GILSON

Léo VINCENT

Bernard JANNOT

Jean-Louis WALTER

Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tél. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin